RESTRICTED

WT/TPR/S/399

18 mars 2020

(20-2038)

Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

TADJIKISTAN

Le présent rapport, préparé pour le premier examen de la politique commerciale du Tadjikistan, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au Tadjikistan des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à Mme Zheng Wang (tél.: 022 739 5288) et M. Rosen Marinov (tél.: 022 739 6391).

La déclaration de politique générale présentée par le Tadjikistan est reproduite dans le document WT/TPR/G/399.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Tadjikistan. Ce rapport a été rédigé en anglais.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 7

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 12

1.1 Principales caractéristiques de l'économie 12

1.2 Évolution économique récente 13

1.3 Évolution des échanges et des investissements 19

1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services 19

1.3.1.1 Composition du commerce des marchandises 20

1.3.1.2 Répartition géographique du commerce des marchandises 21

1.3.1.3 Commerce des services 23

1.3.2 Tendances et structure de l'investissement étranger direct (IED) 23

1.4 Perspectives 24

2 RÉGIME DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT 26

2.1 Cadre général 26

2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale 27

2.3 Accords et arrangements commerciaux 30

2.3.1 OMC 30

2.3.2 Accords régionaux et préférentiels 32

2.3.3 Arrangements commerciaux préférentiels (non réciproques) 33

2.4 Régime d'investissement 33

2.4.1 Investissement étranger direct (IED) 33

2.4.1.1 Législation, institution et objectifs 33

2.4.1.2 Restrictions à l'IED 35

2.4.1.3 Accords bilatéraux d'investissement, accords d'investissement, conventions de double imposition et différends 35

2.4.2 Réformes visant à améliorer les conditions de l'activité des entreprises 36

3 POLITIQUES ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE 39

3.1 Mesures visant directement les importations 39

3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières 39

3.1.2 Règles d'origine 41

3.1.2.1 Règles d'origine non-préférentielles 41

3.1.2.2 Règles d'origine préférentielles 42

3.1.3 Droits de douane 42

3.1.3.1 Structure des droits de douane 42

3.1.3.2 Consolidations tarifaires 43

3.1.3.3 Taux appliqués 43

3.1.3.4 Exonération de droits 45

3.1.3.5 Préférences tarifaires 46

3.1.3.6 Contingents tarifaires 46

3.1.4 Autres impositions visant les importations 47

3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation 48

3.1.5.1 Prohibitions à l'importation 48
3.1.5.2 Prescriptions relatives aux licences d'importation 49
3.1.5.3 Contingents 50
3.1.5.4 Autres législations 50
3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde 51
3.2 Mesures visant directement les exportations 51
3.2.1 Procédures et prescriptions douanières 51
3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements 51
3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation 52
3.2.4 Soutien aux exportations 54
3.2.4.1 Ristourne de droits 54
3.2.4.2 Zones franches économiques (ZFE) 54
3.2.4.3 Promotion des exportations 55
3.3 Mesures visant la production et le commerce 55
3.3.1 Mesures d'incitation 55
3.3.1.1 Fiscalité 55
3.3.1.2 Incitations fiscales 57
3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques 59
3.3.2.1 Normes 59
3.3.2.2 Accréditation et évaluation de la conformité 62
3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS) 63
3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix 66
3.3.4.1 Politique de la concurrence 66
3.3.4.2 Contrôle des prix 68
3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation 68
3.3.5.1 Commerce d'État 68
3.3.5.2 Entreprises publiques et privatisation 69
3.3.6 Marchés publics 70
3.3.6.1 Aperçu général 70
3.3.6.2 Cadre juridique et institutionnel 71
3.3.6.3 Coopération internationale 73
3.3.7 Droits de propriété intellectuelle (DPI) 73
3.3.7.1 Aperçu général 73
3.3.7.2 Brevets 74
3.3.7.3 Marques 76
3.3.7.4 Indications géographiques 76
3.3.7.5 Dessins et modèles industriels 77
3.3.7.6 Topographies de circuits intégrés 77
3.3.7.7 Droit d'auteur et droits connexes 78
3.3.7.8 Autres DPI 79

3.3.7.9 Moyens de faire respecter les droits 79

4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR 81

4.1 Agriculture 81

4.1.1 Aperçu général 81

4.1.2 Cadres politique, juridique et institutionnel 82

4.1.3 Mesures à la frontière 83

4.1.4 Mesures internes 83

4.2 Industries extractives et énergie 84

4.2.1 Industries extractives 84

4.2.2 Énergie 86

4.2.2.1 Électricité 88

4.2.2.2 Combustibles fossiles 89

4.3 Secteur manufacturier 90

4.4 Services 91

4.4.1 Transports 91

4.4.1.1 Transports routiers 93

4.4.1.2 Transports ferroviaires 95

4.4.1.3 Transports aériens 96

4.4.2 Télécommunications 97

4.4.3 Services financiers 100

4.4.3.1 Banque et microcrédit 102

4.4.3.2 Assurance 103

4.4.3.3 Valeurs mobilières 103

4.4.4 Tourisme 104

5 APPENDICE – TABLEAUX 106

GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Envois de fonds entrants émanant de particuliers, 2002-2018 15

Graphique 1.2 Commerce des marchandises par principale section du SH, 2013 et 2018 21

Graphique 1.3 Commerce des marchandises par principales origine et destination, 2013 et 2018 22

Graphique 1.4 Investissement direct par secteur économique, 2013 et 2018 23

Graphique 3.1 Distribution des droits NPF, 2019 45

Graphique 3.2 Catégories de normes 60

Graphique 4.1 Principales cultures (pourcentage de la superficie des terres ensemencées), 1991, 2013 et 2018 81

Graphique 4.2 ATEP par source d'énergie, 2013 et 2017 86

Graphique 4.3 Transport de marchandises par mode de transport, 2013 et 2018 92

Graphique 4.4 Transport de passagers par mode de transport, 2013 et 2017 92

Graphique 4.5 Accords bilatéraux concernant les transports routiers, par degré d'ouverture, 2016 95

TABLEAUX

Tableau 1.1 PIB et emploi par activité économique, 2013-2018 12
Tableau 1.2 Principaux indicateurs économiques, 2013-2018 14
Tableau 1.3 Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013-2018 16
Tableau 1.4 Balance des paiements, 2013-2018 18
Tableau 1.5 Commerce des services, 2013-2018 20
Tableau 1.6 Flux entrants d'investissement direct par partenaire commercial, 2013-2018 24
Tableau 2.1 Notifications à l'OMC, 2013 – 20 janvier 2020 31
Tableau 2.2 ACR en vigueur, 2020 32
Tableau 3.1 Règles d'origine, le critère des marchandises entièrement obtenues 42
Tableau 3.2 Structure des droits de douane, 2019 43
Tableau 3.3 Analyse succincte des droits NPF, 2019 43
Tableau 3.4 Exonération des droits et taxes à l'importation (TVA et droits d'accise le cas échéant) 46
Tableau 3.5 Redevances douanières 47
Tableau 3.6 Produits soumis au régime de licences d'importation, tels que notifiés à l'OMC 49
Tableau 3.7 Droits d'exportation 52
Tableau 3.8 Licences d'exportation 53
Tableau 3.9 Zones franches économiques 54
Tableau 3.10 Structure fiscale, 2013-2018 55
Tableau 3.11 Incitations 57
Tableau 3.12 Notifications OTC à l'OMC 61
Tableau 3.13 Législation SPS 64
Tableau 3.14 Principales entreprises publiques dans différents secteurs, 2019 69
Tableau 3.15 Dépenses annuelles consacrées aux marchés publics et part de ces dépenses dans le PIB 71
Tableau 3.16 Répartition des marchés publics passés 71
Tableau 3.17 Lois relatives aux DPI 73
Tableau 3.18 Traités administrés par l'OMPI 74
Tableau 3.19 Brevets et petits brevets 75
Tableau 3.20 Demandes et enregistrements de marques 76
Tableau 3.21 Appellations d'origine enregistrées 77
Tableau 3.22 Demandes et enregistrements de dessins et modèles industriels 77
Tableau 4.1 Production agricole brute, 1991 et 2013-2018 81
Tableau 4.2 Indices de croissance des principales catégories de produits agricoles, 2013-2018 82
Tableau 4.3 Programmes agricoles financés par l'État, 2013-2019 84
Tableau 4.4 Production des industries extractives, 2013-2018 85
Tableau 4.5 Principaux indicateurs relatifs à l'énergie, 2013-2018 87
Tableau 4.6 Production manufacturière par grande catégorie, 2013-2018 90
Tableau 4.7 État actuel des routes gérées par le MOT, 2019 94
Tableau 4.8 Accords sur les transports aériens, 2019 96

Tableau 4.9 Abonnements par segment, 2013-2018.....98

Tableau 4.10 Indicateurs du système financier, 2013-2019.....101

Tableau 4.11 Principaux indicateurs relatifs au tourisme, 2013-2018 104

APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par section et principal chapitre du SH, 2013-2018 106

Tableau A1. 2 Importations de marchandises par section et principal chapitre du SH, 2013-2018 107

Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par partenaire commercial, 2013-2018.....109

Tableau A1. 4 Importations de marchandises par partenaire commercial, 2013-2018 110

Tableau A2. 1 Accord de libre-échange entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, liste d'exceptions.....111

Tableau A3. 1 Non-respect des consolidations tarifaires 112

Tableau A3. 2 Taux de droits d'accise 113

Tableau A3. 3 Redevances pour la protection de la propriété intellectuelle 115

RÉSUMÉ

1. Depuis son accession à l'OMC en 2013, le Tadjikistan applique un régime de commerce et d'investissement relativement ouvert. Il a un fort potentiel de croissance, soutenu par ses abondantes ressources hydrauliques, sa population jeune, son paysage montagneux, l'attrait qu'il offre aux touristes et sa proximité avec les grands marchés de la région. Il rencontre des difficultés principalement au niveau sectoriel – à savoir des obstacles dans le système financier et des insuffisances infrastructurelles – ainsi que pour attirer davantage d'investissements privés, diversifier et développer les exportations, et créer des possibilités d'emploi non agricole.

2. Le Tadjikistan est un pays enclavé, montagneux et à faible revenu, avec un PIB par habitant de 835 USD en 2018. Pendant la période considérée (2013-2019), il a enregistré une croissance économique robuste, avec une moyenne annuelle de près de 7%. La croissance a été soutenue par la demande intérieure, alimentée par de gros investissements dans les infrastructures et par la demande d'importations de biens à forte intensité de capital qui en a résulté, ainsi que par la consommation privée, stimulée par les envois de fonds des travailleurs expatriés. Avec un niveau équivalant à 35% du PIB en 2019, les envois de fonds continuent de jouer un rôle important dans l'économie.

3. Toutefois, la forte croissance ne s'est pas traduite par des possibilités d'emploi formelles suffisantes: plus de 60% de la main-d'œuvre reste concentrée dans le secteur agricole et de nombreux citoyens tadjiks travaillent à l'étranger. L'économie est fortement dollarisée, ce qui témoigne d'un manque de confiance dans le système financier national. La monnaie a affiché une tendance à la dévaluation, tandis que la Banque centrale a adopté des mesures pour resserrer le contrôle des changes et s'orienter vers le ciblage de l'inflation. Le gouvernement a adopté une politique budgétaire expansionniste: l'augmentation rapide des dépenses publiques a entraîné un accroissement du ratio déficit budgétaire au PIB. L'importance des investissements publics dans des projets d'infrastructure présente également des risques de détérioration du budget.

4. Le commerce joue un rôle majeur dans l'économie, bien que la part du commerce total des marchandises et des services dans le PIB soit tombée de 74% en 2013 à 58% en 2018. Le déficit du commerce des marchandises a diminué, principalement en raison de la baisse des importations due, entre autres choses, à la baisse des envois de fonds, à la dépréciation du taux de change et à l'accroissement de l'offre intérieure. Le panier d'exportation s'est diversifié; auparavant dominé par l'aluminium et le coton, il a englobé davantage de textiles, de ciment et de produits minéraux, entre autres. Les principaux produits d'exportation sont les produits minéraux, les métaux communs et les textiles, et les principaux partenaires commerciaux sont les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), la Chine, l'Union européenne, la Turquie et l'Afghanistan. Le déficit du compte courant est tombé de 10% du PIB en 2013 à 5% en 2018.

5. La politique commerciale est formulée conformément à la Stratégie nationale de développement 2030, qui fixe des objectifs pour la croissance du PIB et la diversification des exportations. Le Programme de développement à moyen terme du Tadjikistan pour 2016-2020 définissait des plans d'action visant à faire évoluer l'économie, qui était principalement tirée par l'investissement public et les envois de fonds, vers un nouveau modèle de croissance économique de grande qualité fondé sur la promotion de l'investissement et l'expansion de l'offre et des exportations intérieures. Le Programme national de promotion des exportations et de remplacement des importations pour la période 2016-2020 vise à accroître les exportations et à réduire la part des biens de consommation et des services dans les importations en augmentant la capacité de production nationale.

6. Le Tadjikistan est devenu le 159ème Membre de l'OMC le 2 mars 2013. Il a consolidé toutes ses lignes tarifaires et a pris des engagements spécifiques au titre de l'AGCS dans 11 secteurs de services. L'écart entre les taux consolidés et les taux appliqués est faible. La moyenne simple des taux consolidés est de 8%, soit un peu plus que la moyenne des taux NPF appliqués (7,9% en 2019). Le Tadjikistan a signé l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) dès son accession et il a obtenu le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics (AMP) en 2014. En 2016, il a déposé son instrument d'acceptation du Protocole de 2005 portant amendement de l'Accord de l'OMC sur les ADPIC et il a obtenu le statut d'observateur auprès du Comité du commerce des aéronefs civils. En juillet 2019, il a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE).

7. À l'OMC, le Tadjikistan a des notifications en suspens, ou des notifications obsolètes, dans les domaines suivants: DPI (point de contact); Accord sur les MIC; licences d'importation (notification annuelle); restrictions quantitatives; évaluation en douane; règles d'origine; mesures contingentes (antidumping, compensatoires et sauvegardes); système de commerce d'État; et commerce des services.

8. Le Tadjikistan est partie à un certain nombre d'accords préférentiels. Le Traité sur la zone de libre-échange entre les membres de la CEI (ZLE CEI) est entré en vigueur pour lui en 2015. En 2000, le pays a signé le Traité sur l'établissement de la Communauté économique eurasiatique (CEEA), qui a par la suite été dissoute pour être remplacée par l'Union économique eurasiatique (UEE). Les autorités tadjikes ont indiqué qu'elles n'avaient pas l'intention de participer à l'UEE dans l'immédiat. Le Tadjikistan est également partie à l'Accord commercial de l'Organisation de coopération économique (ECOTA). Il a signé des accords bilatéraux de libre-échange avec l'Ukraine et l'Ouzbékistan, qui prévoient tous deux un régime de commerce en franchise de droits pour toutes les marchandises, à l'exception de listes d'exemptions convenues.

9. Le Tadjikistan bénéficie des schémas SGP du Canada, du Japon, de la Suisse et de la Turquie. Il accorde aussi des préférences commerciales unilatérales pour les importations en provenance des PMA sous la forme d'une réduction de 50% des taux de droits NPF appliqués.

10. Le régime d'investissement étranger direct (IED) du Tadjikistan est relativement ouvert, car la législation relative à l'investissement ne traite généralement pas de questions concernant par exemple les secteurs où l'IED est interdit ou restreint. Les exceptions visent le secteur de l'assurance, pour lequel certaines restrictions sont prévues à l'égard des investisseurs étrangers. Dans certains secteurs, les entreprises publiques peuvent ne pas être privatisées, et leur position dominante sur le marché peut décourager les nouveaux venus.

11. Afin d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises, les autorités ont lancé diverses initiatives de réforme, y compris la simplification des procédures d'enregistrement des entreprises par le biais du système de guichet unique pour les investisseurs, le renforcement du cadre du régime foncier et l'allégement de la charge imposée par le régime de licences et les inspections. Les réformes ont contribué à accroître progressivement le nombre de petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que la part du secteur privé dans l'économie.

12. Toutefois, des obstacles subsistent, tels que le manque de clarté de la législation propre à l'IED; les difficultés d'accès des investisseurs aux terrains; un régime fiscal contraignant, en particulier pour les PME; et l'application discrétionnaire de la réglementation en matière de licences, de taxes et de prix. Les conditions d'admissibilité aux incitations à l'investissement ne sont pas pleinement spécifiées dans la législation. Les entrées d'IED ont été faibles et sont concentrées dans quelques grands projets, principalement dans les secteurs de l'énergie et des industries extractives.

13. Diverses améliorations ont été apportées aux procédures douanières pendant la période considérée; par exemple, la déclaration électronique des marchandises et des véhicules a été mise en œuvre en 2014; en avril 2019, le Ministère du développement économique et du commerce a lancé le portail commercial du Tadjikistan, qui permet aux négociants et aux investisseurs d'accéder aux renseignements relatifs aux procédures d'importation, d'exportation et de transit; et, en septembre 2019, un système de guichet unique visant à interconnecter toutes les autorités compétentes délivrant les autorisations requises pour l'importation, l'exportation et le transit des marchandises a été lancé à titre d'essai. En particulier, le 2 juillet 2019, le Tadjikistan a ratifié l'AFE de l'OMC, qui est entré en vigueur pour lui le même jour. L'Accord prévoyait la création du Comité de coordination de la facilitation des échanges, ainsi que la mise en place du Comité de la facilitation des échanges du Tadjikistan. Le pays se situe toujours au bas du classement selon les indicateurs de la Banque mondiale sur le commerce transfrontalier – soit 148ème sur 190 économies en 2019 –, peut-être en raison de son enclavement. Au Comité de l'évaluation en douane de l'OMC, le Tadjikistan a fait l'objet d'une préoccupation commerciale spécifique concernant l'utilisation alléguée de prix de référence.

14. Le tarif douanier de 2019 comprend 11 411 lignes au niveau des positions à 10 chiffres du SH, 98,1% des lignes tarifaires étant soumises à des droits *ad valorem*. La moyenne simple des taux NPF appliqués en 2019 était de 7,9%: 10,8% pour les produits agricoles (définition de l'OMC) et 7,1% pour les produits non agricoles. Parmi tous les droits *ad valorem*, les taux varient entre la

franchise de droits et 30%. Le taux le plus élevé (30%) s'applique aux tapis et autres revêtements de sol en matières textiles. Lorsque des EAV sont inclus, l'EAV le plus élevé (108,2%) s'applique à la bière en boîtes de plus de 10 litres. Les taux NPF appliqués dépassent les taux consolidés dans le cadre de l'OMC pour 31 lignes tarifaires (au niveau des positions à 10 chiffres du SH), visant principalement les œufs d'oiseaux, certains fruits, les minerais de plomb, certains bois sciés ou coupés, les tissus, certaines machines et certaines parties de véhicules.

15. L'importation d'automobiles fabriquées avant 2005 et d'ampoules électriques à incandescence est interdite. Les licences d'importation s'appliquent, entre autres, aux produits du tabac, aux stupéfiants et aux substances psychotropes et précurseurs, aux produits pharmaceutiques et médicaux et aux matières radioactives. Les personnes physiques et morales étrangères ayant une présence commerciale au Tadjikistan peuvent obtenir des licences d'importation dans les mêmes conditions que les personnes physiques et morales nationales.

16. Les procédures douanières à l'exportation sont analogues aux procédures à l'importation. Des droits d'exportation sont perçus pour un certain nombre de produits, y compris les cuirs et peaux bruts, la soie grège, les cocons de vers à soie, le coton, et les déchets et débris de fonte, de cuivre et d'aluminium. Un certain nombre de produits sont soumis à des prescriptions en matière de licences d'exportation.

17. Les recettes fiscales, dont la principale source est la TVA devant l'impôt sur le revenu, ont augmenté régulièrement. Les taxes perçues à la frontière, y compris les droits d'importation et d'exportation, la TVA et les droits d'accise, représentent près du tiers des recettes fiscales totales. Des incitations fiscales sont accordées à un grand nombre de secteurs, dont les activités manufacturières et de transformation, les centrales hydroélectriques, la transformation du coton, l'agriculture et le tourisme, et le marché des valeurs mobilières.

18. Au 1er janvier 2019, le Tadjikistan comptait 25 848 normes interétatiques, qui sont des normes élaborées par des comités techniques du Conseil interétatique de normalisation, de métrologie et de certification des pays de la CEI. Elles représentaient 97,7% de l'ensemble des normes au Tadjikistan; les 2,3% restants sont des normes nationales (596). Parmi les normes interétatiques, 29% sont harmonisées avec les normes ISO.

19. Le Tadjikistan possède 17 normes obligatoires (règlements techniques), dont 6 ont été notifiées à l'OMC et 4 sont liées aux prescriptions SPS, à savoir celles concernant: les produits à base de jus de fruits et/ou de légumes; les aliments pour animaux et les additifs pour aliments pour animaux; les produits alimentaires, la viande et les produits carnés; et le lait et les produits laitiers. Dans les domaines liés aux mesures SPS, le Tadjikistan s'est efforcé d'améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de se protéger contre l'utilisation excessive de pesticides et de faciliter ses exportations de produits agricoles.

20. Le Tadjikistan n'a présenté aucune notification à l'OMC au titre de l'article XVII sur les arrangements relatifs au commerce d'État, bien que, dans la pratique, Tajiktransgas ait le droit exclusif d'importer du gaz naturel par conduites. Au cours du processus d'accession à l'OMC, diverses entreprises publiques, y compris dans les secteurs des industries extractives, des produits chimiques et de l'agriculture, ont été privatisées. Toutefois, le nombre d'entreprises d'État reste considérable et certaines ont encore une position dominante sur le marché, en particulier dans les secteurs des télécommunications, des transports et de l'énergie.

21. Le cadre juridique des marchés publics a fait l'objet de réformes importantes visant, selon le gouvernement, à assurer sa conformité avec l'AMP de l'OMC et avec les dispositions de l'ALE avec la CEI relatives aux marchés publics. La législation actuelle ne fixe aucune limite à la participation étrangère aux marchés publics. Le Tadjikistan a présenté un certain nombre de notifications à l'OMC concernant sa législation sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) et les procédures visant à faire respecter ces droits. La Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle 2014-2020 fixe comme objectif l'intégration du régime des DPI dans la politique sociale et économique de l'État, afin de promouvoir la compétitivité de l'économie.

22. Bien que les terres agricoles ne couvrent qu'un quart du territoire tadjik, l'agriculture est un pilier important de l'économie puisqu'elle représente environ 20% du PIB et 60% de l'emploi. Au cours de la période 2013-2018, la production agricole du Tadjikistan a augmenté régulièrement et

le déficit commercial des produits agricoles a diminué. Des progrès ont été réalisés dans la diversification de la production agricole au détriment du coton, qui reste néanmoins une importante source de recettes d'exportation.

23. L'agriculture tadjike reste très vulnérable aux chocs induits par le climat. Parmi les autres difficultés rencontrées par le secteur figurent les lacunes du régime foncier, l'insuffisance des infrastructures, les coûts élevés du transport, les défaillances de la gestion des ressources en eau et la détérioration des systèmes d'irrigation, la faiblesse du cadre SPS, les migrations importantes de main-d'œuvre et l'accès insuffisant au financement. En 2019, pour contenir la hausse des prix de la viande bovine, le Tadjikistan a imposé un contrôle des prix, mis en circulation des stocks provenant des réserves de l'État et accordé des exonérations fiscales sur les importations de viande bovine.

24. Bien que le Tadjikistan ait notifié au Comité de l'agriculture de l'OMC l'absence de subventions à l'exportation et de soutien interne dans le secteur agricole tout au long de la période 2013-2018, il a également notifié au Comité des subventions et des mesures compensatoires deux programmes agricoles qui étaient en place pendant la même période. Les autorités sont conscientes de la nécessité d'unifier les renseignements donnés dans les notifications présentées à l'OMC.

25. Le Tadjikistan dispose d'un potentiel inexploité considérable dans les domaines de l'énergie et des industries extractives, étant donné l'importance des ressources hydroélectriques et du sous-sol sur son territoire. Au cours de la période 2013-2018, le secteur des industries extractives a été le principal bénéficiaire de l'IED, et il a consolidé sa position de principale source de recettes d'exportation. Au cours de cette période, le Tadjikistan a adopté une procédure d'adjudication des droits d'exploitation des sous-sols et a publié une liste de sites soumis à un appel d'offres. Le soutien accordé à l'entreprise publique Tajik Aluminium Company (TALCO) a facilité, entre autres choses, la création de succursales dans des activités minières.

26. Avec une matrice énergétique dominée par l'hydroélectricité, le Tadjikistan dispose d'un surplus d'électricité en été mais il a connu des pénuries en hiver en raison de la réduction des flux hydrologiques. Les tensions avec l'Ouzbékistan ont perturbé le commerce transfrontières de l'électricité et du gaz naturel et mis en lumière les inconvénients de la dépendance excessive à l'égard des réseaux d'infrastructure hérités de l'Union soviétique. Outre la poursuite des travaux d'installation de nouvelles capacités hydroélectriques, le Tadjikistan s'est également tourné vers ses réserves de charbon encore sous-exploitées pour diversifier ses sources d'énergie. Des efforts sont également en cours pour renforcer le cadre réglementaire, et pour inverser et restructurer les entreprises d'État déficitaires dans le secteur de l'énergie.

27. Le secteur manufacturier dispose d'un potentiel de croissance et de diversification grâce à une meilleure utilisation des ressources disponibles et à des liens plus étroits avec d'autres secteurs de l'économie, en particulier l'énergie, les industries extractives et l'agriculture. Toutefois, les difficultés de transport et d'approvisionnement en énergie, associées aux lourdeurs administratives et à l'accès limité au financement, continuent de décourager l'établissement d'activités manufacturières. Pour compenser ces désavantages, le Tadjikistan offre une série d'incitations visant à stimuler l'industrialisation de l'économie. Pendant la période à l'examen, le pays a créé le Fonds de soutien à l'entrepreneuriat, et la ville de Douchanbé a mis en place le Fonds de soutien aux entreprises industrielles.

28. TALCO et ses filiales demeurent le principal actif industriel du Tadjikistan. Elles réalisent d'importantes transactions commerciales avec d'autres entreprises d'État qui peuvent ne pas toujours être effectuées ou réglées sur une base entièrement commerciale. Un ensemble d'aides publiques adaptées aux activités du groupe a été adopté en 2015.

29. Du fait de la position enclavée du Tadjikistan et de son relief principalement montagneux, l'amélioration constante de la connectivité est cruciale pour son développement économique. En conséquence, la principale priorité stratégique des autorités est de surmonter les problèmes de communication et de faire du pays une plate-forme de transit régional. Après plusieurs années de laisser-aller suite à l'effondrement de l'Union soviétique, le Tadjikistan a réalisé d'importants investissements dans la remise en état et le développement des infrastructures de transport. Toutefois, les défaillances qui subsistent en termes d'infrastructure, les lacunes de la réglementation et les lourdeurs administratives continuent d'entraver les flux commerciaux. Un monopole de droit sur l'ensemble des services et infrastructures de transport ferroviaire reste en place, et il n'est pas prévu de privatiser ou d'ouvrir à la concurrence un segment quelconque de ces services.

30. L'entrée sur le marché des télécommunications du Tadjikistan n'est pas soumise à des restrictions en matière de participation étrangère et, en principe, les opérateurs étrangers et nationaux jouissent des mêmes droits. Toutefois, la question d'une réforme plus poussée de la réglementation visant à garantir une concurrence loyale, ainsi que d'une séparation appropriée de l'élaboration des politiques, de la réglementation et des fonctions commerciales des entités publiques, a pris de l'importance au cours de la période à l'examen. Les mesures sectorielles ci-après ont récemment été mises en œuvre: intensification de la pression fiscale dans le segment des services mobiles; application discrétionnaire de la réglementation fiscale et des contrôles des prix; centralisation du trafic vocal international et du trafic Internet; et contrôle de la vente et de la détention des cartes SIM. Pendant la période à l'examen, les abonnements aux services de téléphonie et d'accès à Internet ont affiché une tendance à la baisse.

31. Le système financier du Tadjikistan, encore sous-développé, en particulier s'agissant des segments non bancaires, continue d'entraver la croissance économique. Pendant la période à l'examen, le secteur bancaire a subi des déconvenues en termes de résultats à cause des risques élevés de crédit et de concentration, qui ont été exacerbés par le degré élevé de dollarisation de l'économie. Deux banques en difficulté ont été sauvées par l'État en 2016, selon un calendrier prédéfini pour le rachat de leurs parts auprès du Ministère des finances. En 2017, le mandat de réglementation et de supervision de la Banque nationale du Tadjikistan a été étendu au secteur de l'assurance. Conformément aux engagements pris par le Tadjikistan dans le cadre de l'AGCS, les exigences de nationalité et de résidence limitant le traitement national dans ce segment devaient être éliminées d'ici à 2018, mais ces limitations restent en place.

32. Bien que le Tadjikistan ait un potentiel considérable pour développer son offre de produits touristiques, les liaisons de transport peu commodes et coûteuses, en particulier le réseau limité de vols internationaux directs, demeurent un obstacle majeur au développement du tourisme. Parmi les autres difficultés, on peut citer l'accès insuffisant au financement et les faiblesses des infrastructures, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité et les télécommunications. Pendant la période à l'examen, le Tadjikistan a réduit ses droits consulaires pour les visas touristiques et a pris des mesures pour faciliter les formalités de délivrance des visas.

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1. Le Tadjikistan est un pays montagneux sans littoral situé en Asie centrale, qui présente une superficie de 143 100 km^2 et compte 9 millions d'habitants. Il est entouré par l'Afghanistan au sud, la Chine à l'est, la République kirghize au nord et l'Ouzbékistan à l'ouest. Les montagnes couvrent plus de 90% du pays. Le Tadjikistan se compose de quatre divisions administratives: les provinces de Sughd et de Khatlon, l'Oblast autonome de Gorno-Badakhshan (GBAO) et le District de subordination républicaine.

1.2. Le Tadjikistan est devenu une nation souveraine et indépendante le 9 septembre 1991. Depuis la fin de la guerre civile (1992-1997), l'économie s'est développée rapidement, le PIB ayant progressé de 7,2% par an en moyenne entre 1997 et 2016. Entre 2013 – année de l'accession du Tadjikistan à l'OMC – et 2018, les secteurs ayant enregistré les meilleurs résultats ont été ceux des industries extractives, de l'électricité et du gaz, et de la construction, qui ont respectivement affiché des taux de croissance annuels moyens de 30%, 18% et 14% (tableau 1.1). Parmi les autres secteurs à croissance rapide figurent les industries manufacturières (7% par an en moyenne); l'agriculture, la sylviculture et la pêche (6% par an); et les services (4% par an). Les envois de fonds continuent d'influer sur l'économie.

Tableau 1.1 PIB et emploi par activité économique, 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018[a]
PIB par activité économique (% du PIB aux prix courants)						
Agriculture, sylviculture et pêche	20,5	23,5	22,0	20,4	21,3	18,7
Industries extractives	1,8	1,6	1,7	2,7	3,7	4,7
Industries manufacturières	8,7	7,6	8,7	9,6	10,0	8,1
Électricité et gaz	2,1	2,8	2,9	2,8	3,5	4,4
Construction	10,4	10,2	11,1	12,1	9,8	9,7
Total services	45,2	41,6	42,5	42,3	41,5	43,8
Commerce et réparations	11,3	10,3	11,4	11,6	11,1	11,7
Transport et entreposage	10,9	10,8	9,0	10,3	9,5	9,2
Services d'hébergement et de restauration	3,1	3,7	3,5	3,8	3,5	2,8
Information et communication	4,3	3,5	3,4	2,4	2,6	1,6
Activités financières et d'assurance	1,6	1,5	1,7	1,4	1,5	0,6
Activités immobilières	0,2	0,1	0,2	0,2	0,4	0,1
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Administration publique	2,7	2,6	3,3	2,9	2,9	6,7
Éducation	4,5	4,1	4,1	4,8	4,7	5,8
Santé et action sociale	2,2	1,9	1,9	2,2	2,4	2,3
Arts, spectacles et activités récréatives	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6
Services domestiques	3,9	2,7	3,7	2,3	2,5	2,3
Autres	11,4	12,7	11,1	10,2	10,2	10,6
PIB réel par activité économique (taux de croissance réel aux prix constants)						
Agriculture, sylviculture et pêche	7,6	9,2	3,4	5,2	7,0	4,0
Industries extractives	35,0	-3,2	16,0	46,5	27,3	59,9
Industries manufacturières	-1,0	-1,1	15,9	22,9	17,9	-10,2
Électricité et gaz	5,2	47,7	0,3	6,8	18,6	29,5
Construction	17,2	24,9	21,2	21,8	-8,3	8,9
Total services	9,4	1,7	1,9	-1,5	6,2	5,3
Commerce et réparations	19,8	6,6	5,5	6,3	6,6	10,7
Transport et entreposage	6,8	2,4	-6,3	0,0	-0,9	-1,1
Services d'hébergement et de restauration	35,8	4,7	-2,1	7,6	4,8	3,2
Information et communication	-5,9	-9,3	3,8	-19,9	19,9	11,8
Activités financières et d'assurance	21,0	16,8	6,6	-11,5	-7,6	-1,1
Activités immobilières	7,9	18,5	-6,1	4,8	-17,0	0,0
Administration publique	3,4	1,3	3,4	5,6	5,0	3,6
Éducation	0,6	7,6	3,2	-0,8	22,7	4,3
Santé et action sociale	2,6	3,8	3,6	8,7	9,2	1,8
Services domestiques	20,6	-22,5	15,2	-28,0	12,8	7,1
Emploi par activité économique (% de l'emploi total)						
Agriculture, sylviculture et pêche	66,1	65,5	64,9	64,5	60,9	60,8
Industries extractives	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Industries manufacturières	2,8	2,8	2,5	2,5	3,6	3,5

	2013	2014	2015	2016	2017	2018[a]
Électricité et gaz	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8
Construction	2,3	2,7	2,8	2,8	4,2	4,3
Total services	27,0	27,6	28,3	28,8	30,0	30,3
Commerce et réparations	5,9	6,0	6,3	6,2	7,1	6,7
Transport, entreposage et communication	2,4	2,4	2,4	2,3	1,8	2,6
Services d'hébergement et de restauration	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6	0,7
Activités financières et d'assurance	0,9	1,0	1,1	1,0	0,9	0,8
Activités immobilières	0,8	0,9	0,9	0,9	1,3	1,2
Administration publique	1,4	1,5	1,5	1,5	1,9	1,9
Éducation	8,7	8,8	8,8	9,2	9,6	9,8
Sciences et services scientifiques	3,9	4,0	4,1	4,4	4,7	4,8
Autres services publics, sociaux et personnels	2,6	2,7	2,8	2,9	2,0	1,8

a Données préliminaires.

Source: Agence de la statistique relevant de la Présidence de la République du Tadjikistan; et données communiquées par les autorités.

1.3. Avec un PIB par habitant de 835 USD en 2018, le Tadjikistan est un pays à faible revenu et une économie en transition.[1] L'économie reste principalement agraire, le secteur de l'agriculture (et de la sylviculture et de la pêche) mobilisant 61% de la population active et représentant 19% du PIB en 2018. La part du secteur des services dans le PIB est restée relativement stable pendant la période considérée (2013-2018), se maintenant à 43%, tandis que la part des secteurs des industries extractives (de 1,8% à 4,7%) et de l'électricité et du gaz (de 2,1% à 4,4%) a plus que doublé (tableau 1.1). Le secteur manufacturier a représenté 8,1% du PIB en 2018. Les résultats de l'économie demeurent entravés par l'insuffisance des infrastructures, l'inexploitation du potentiel offert par le trafic en transit, les pénuries énergétiques en hiver et les excédents énergétiques en été, et le sous-développement de l'intermédiation financière.

1.2 Évolution économique récente

1.4. Le Tadjikistan a connu une croissance économique vigoureuse, enregistrant un taux de croissance du PIB d'environ 7% par an en moyenne pendant la période considérée (tableau 1.2). La croissance a été favorisée par la demande intérieure, qui a été alimentée par de vastes investissements d'infrastructure, par la demande d'importation de marchandises à forte intensité de capital qui en a résulté, ainsi que par la consommation des particuliers, elle-même étayée par les rapatriements de salaires. En revanche, la valeur des exportations n'a que légèrement augmenté et le déficit net des exportations a reculé. Le Tadjikistan a avancé dans son action visant à diversifier son étroit panier d'exportation.

1.5. La réduction de la pauvreté a été facilitée à la fois par la croissance économique et par les envois de fonds. Selon les données de la Banque mondiale, l'indice numérique de pauvreté rapporté au seuil national de pauvreté, à savoir le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté[2], a chuté de 96,0% en 1999[3] à 27,4% en 2018.[4]

1.6. Cependant, la forte croissance n'a pas entraîné la création de possibilités d'emploi suffisantes. Pendant la période considérée, l'emploi dans les secteurs des services, de la construction et des industries manufacturières a progressé, passant respectivement de 27% à 30,3%, de 2,3% à 4,3% et de 2,8% à 3,5%, tandis que plus de 60% de la population active est restée dans le secteur

[1] Nations Unies, *Country Classification*. Adresse consultée: https://www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_current/2014wesp_country_classification.pdf.

[2] Les seuils nationaux de pauvreté sont des repères servant à l'estimation d'indicateurs de pauvreté correspondant aux particularités de la situation économique et sociale du pays, tout en reflétant les conceptions locales concernant le niveau et la composition de la consommation, ou du revenu, qui conditionnent l'état de non-pauvreté. Un pays peut avoir un unique seuil national de pauvreté, ou des seuils de pauvreté distincts pour les zones rurales et urbaines ou pour différentes zones géographiques, ce qui permet de tenir compte des écarts existant sur le plan du coût de la vie. Banque mondiale, *Poverty headcount ratio at national poverty lines (% of population) – Tajikistan*. Adresse consultée: https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.NAHC?locations=TJ.

[3] BAsD (2016), *Tajikistan – Promoting Export Diversification and Growth – Country Diagnostic Study*. Adresse consultée: https://www.adb.org/sites/default/files/publication/189730/taj-export-diversification-growth.pdf.

[4] Banque mondiale, *Poverty in Tajikistan 2019*. Adresse consultée: https://www.worldbank.org/en/news/infographic/2019/10/17/poverty-in-tajikistan-2019.

agricole (tableau 1.1). Selon l'agence nationale de la statistique, parmi les 4,8 millions de personnes en âge de travailler, seulement 2,4 millions occupent officiellement un emploi. Cela témoigne de l'importance du chômage et du caractère hautement informel de l'économie. D'après les autorités, en 2018, 52 500 personnes se sont adressées au service national de l'emploi pour chercher du travail et étaient officiellement considérées comme étant au chômage, et 484 000 travailleurs ont quitté le pays pour travailler à l'étranger.

Tableau 1.2 Principaux indicateurs économiques, 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018[a]
PIB (millions de TJS courants)	40 526	45 607	48 409	54 479	61 198	68 844
PIB (millions d'USD courants)	8 506	9 242	7 853	6 953	7 158	7 523
Croissance du PIB réel (%)	7,4	6,7	6,0	6,9	7,1	7,3
PIB par habitant (USD courants)	1 054	1 119	929	804	810	835
PIB par type de dépense (taux de croissance réel aux prix constants)						
Dépenses de consommation des particuliers	8,5	2,0	-12,7	6,0	1,5	..
Investissement intérieur privé brut:						
Investissement fixe	20,0	19,7	24,4	20,3	-1,5	..
Variations des stocks privés	-53,9	-50,9	95,2	-34,1	46,6	..
Exportations nettes de marchandises et de services	6,1	1,4	..	..	..	..
Dépenses de consommation et investissement brut des administrations publiques	2,3	4,1	3,3	3,9	9,4	..
Balance commerciale des marchandises et des services (millions d'USD)	-4 413	-3 362	-2 500	-2 027	-1 639	-2 104
Exportations	937	836	825	900	1 125	1 116
Importations	5 351	4 199	3 325	2 927	2 764	3 220
Prix						
Inflation (%)	3,7	7,4	5,1	6,1	6,7	5,4
Masse monétaire (millions de TJS)						
Masse monétaire en circulation (M0)	3 521	3 889	4 133	5 972	9 146	11 209
Masse monétaire au sens étroit (M1)	4 107	4 561	4 900	7 078	10 130	12 560
Masse monétaire au sens large (M2)	4 818	5 461	5 880	8 232	11 510	14 224
Taux d'intérêt (%)						
Taux représentatifs sur prêts (moyenne annuelle)	26,79	25,19	25,85	25,68	29,06	27,19
Taux représentatifs sur prêts (fin de période)	23,96	21,69	27,10	30,02	29,28	20,51
Taux représentatifs sur dépôts (moyenne annuelle)	3,07	2,59	2,32	2,31	2,58	7,50
Taux représentatifs sur dépôts (fin de période)	2,64	2,11	1,17	2,65	2,78	6,38
Emploi						
Population économiquement active (milliers)	2 362	2 382	2 437	2 438	2 460	2 478
Chômage (milliers)	53,9	57,0	51,1	53,1	49,7	47,5
Taux de chômage (% de la population économiquement active)	2,4	2,5	2,2	2,2	2,0	1,9
Emploi par secteur (%)						
Total secteur public	35,6	35,0	32,2	32,8	32,7	28,6
Administrations publiques[b]	18,8	19,1	18,6	19,1	19,5	20,0
Secteur public	16,8	15,8	13,6	13,7	13,2	8,6
Secteur privé	63,3	63,9	66,7	66,2	66,2	71,3
Non attribué	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	0,2
Pour mémoire						
Taux de change nominal (TJS pour 1 USD, moyenne sur la période)	4,8	4,9	6,2	7,8	8,5	9,2
Taux de change effectif réel (décembre 2009 = 100)	106,0	112,7	109,4	96,0	89,0	86,4
Population (milliers)	8 161	8 352	8 551	8 743	8 931	9 127

.. Non disponible.

a Données provisoires.
b Comprennent les administrations centrales et locales, les entreprises d'État et les exploitations agricoles d'État.

Source: Banque nationale du Tadjikistan (NBT); Agence de la statistique relevant de la Présidence de la République du Tadjikistan; et données communiquées par les autorités.

1.7. Les envois de fonds jouent un rôle important dans l'économie. D'après la Banque mondiale, le Tadjikistan compte parmi les économies du monde qui dépendent le plus des envois de fonds.[5] Selon les données de la Banque mondiale, ces envois ont connu une progression fulgurante, passant de

[5] Banque mondiale, *Personal remittances, received (% of GDP) – Tajikistan*. Adresse consultée: https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS?locations=TJ.

6% du PIB en 2002 à environ 50% en 2008. Après avoir atteint ce maximum, ils représentaient encore près de 30% du PIB en 2018 (graphique 1.1). Les autorités ont fait savoir que, au premier semestre de 2019, les envois de fonds ont constitué 35,4% du PIB. Ils proviennent en majorité de la Fédération de Russie. Les autorités estiment que l'importance des envois de fonds diminue étant donné que l'économie du Tadjikistan affiche une croissance constante et que les envois de fonds ralentissent depuis 2013.

Graphique 1.1 Envois de fonds entrants émanant de particuliers, 2002-2018

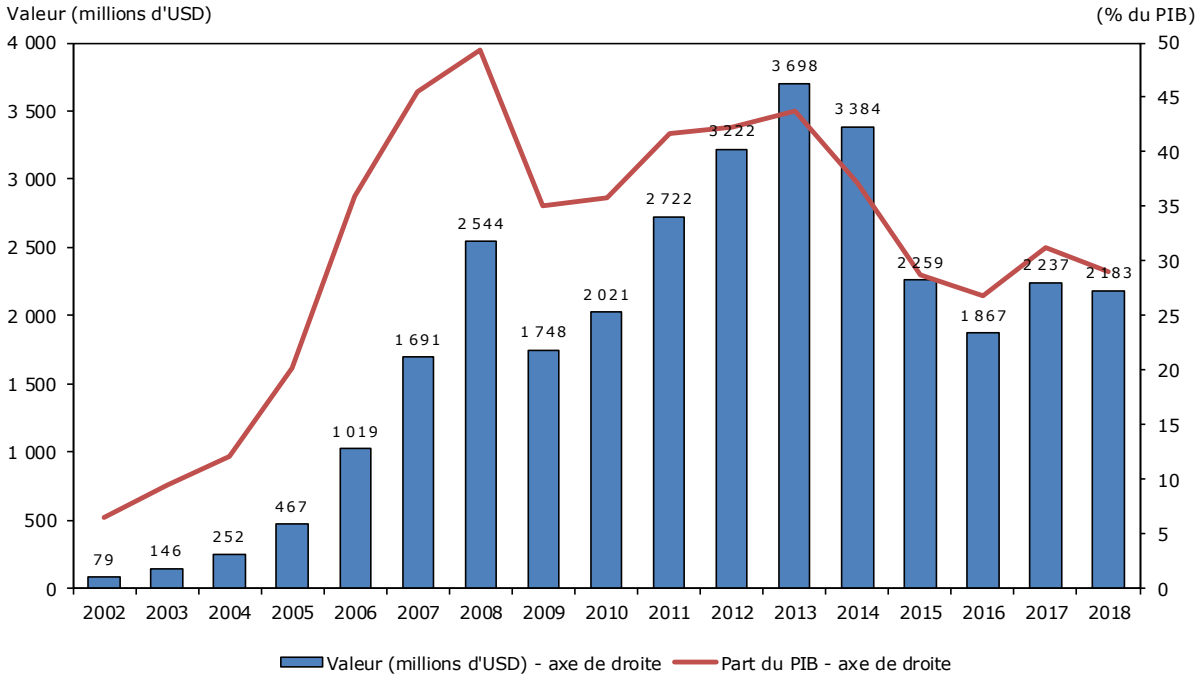

Source: Base de données de la Banque mondiale.

1.8. Les chiffres communiqués par les autorités donnent à penser que les envois de fonds ont alimenté la consommation des particuliers. Les dépenses de consommation des particuliers ont augmenté, entraînant une hausse de la demande d'importations. La valeur des importations a nettement dépassé celle des exportations, bien que cet écart ait diminué du fait du recul des envois de fonds, de la dépréciation du taux de change et de l'accroissement de l'offre intérieure, parmi d'autres facteurs (tableau 1.2). Le panier d'exportation du Tadjikistan, dominé par l'aluminium et le coton, s'est diversifié pour inclure davantage de textiles, de ciment et de produits minéraux, entre autres.

1.9. L'investissement intérieur a été largement dominé par l'investissement public, ce qui correspond à l'engagement de dépenses dans les routes et les lignes électriques, les transports et les infrastructures énergétiques, financées en partie par des prêts. Les dépenses budgétaires ont augmenté rapidement; malgré la hausse des recettes fiscales, la part du déficit budgétaire global rapporté au PIB s'est accrue, passant de 5,9% en 2013 à 10,6% en 2018 (tableau 1.3). La réalisation d'investissements importants dans des projets d'infrastructure présente aussi des risques de détérioration des finances publiques.[6] D'après les prévisions du FMI, le déficit budgétaire restera élevé à moyen terme, en partie à cause du vaste projet de construction hydroélectrique de Roghum.[7]

1.10. Les autorités ont déclaré que, en 2019, le déficit budgétaire de l'État avait représenté l'équivalent de 0,5% du PIB, soit 391,1 millions de TJS, tandis qu'en 2020, il devrait représenter l'équivalent de 0,4% du PIB, soit 349,5 millions de TJS. Il en va autrement selon les calculs du FMI: le déficit budgétaire a représenté 2,9% du PIB (2,2 milliards de TJS) en 2019 et devrait atteindre

[6] FMI, *IMF Staff Concludes Visit to Tajikistan, 9 October 2018*. Adresse consultée: https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/10/09/pr18386-imf-staff-concludes-visit-to-tajikistan.

[7] FMI, *IMF Executive Board Concludes 2019 Article IV Consultation with the Republic of Tajikistan.* Adresse consultée: https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/01/17/pr2012-tajikistan-imf-executive-board-concludes-2019-article-iv-consultation-with-the-republic.

2,1% du PIB (1,8 milliard de TJS) en 2020. Le déficit budgétaire est actuellement couvert, entre autres, par les revenus tirés de la privatisation et de la location de biens appartenant à l'État, par la vente de bons du Trésor, par le solde entre les fonds spéciaux d'institutions émargeant au budget et les budgets locaux, et par des dons internationaux. En 2018-2019, le déficit a également été financé par les recettes issues d'euro-obligations émises en 2017. Conformément à la Loi sur les finances publiques, le gouvernement peut adopter des mesures d'assainissement des finances publiques en cas de risques budgétaires.

Tableau 1.3 Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013-2018

(% du PIB courant)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes	**22,7**	**25,1**	**25,0**	**23,2**	**23,7**	**24,4**
Recettes fiscales	20,8	22,7	21,9	20,5	21,4	21,3
Impôts directs	9,5	10,4	10,7	10,0	10,8	10,9
Impôts indirects	11,3	12,3	11,3	10,6	10,6	10,4
Recettes non fiscales	1,9	2,4	3,1	2,7	2,3	3,1
Dons	**0,5**	**0,1**	**0,8**	**..**	**0,3**	**0,1**
Dépenses	**28,6**	**28,9**	**33,6**	**33,5**	**36,4**	**35,0**
Dépenses courantes	20,7	14,6	18,6	17,9	16,4	16,8
Traitements et salaires	6,7	7,0	6,9	7,0	7,1	6,8
Marchandises et services	8,1	7,3	11,4	10,7	9,0	9,8
Subventions	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses en capital	7,7	8,0	8,7	9,5	13,6	11,6
Excédent (+)/déficit (-) compte courant	2,0	10,5	6,4	5,3	7,3	7,6
Excédent (+)/déficit (-) compte de capital	-7,7	-8,0	-8,7	-9,5	-13,6	-11,6
Excédent (+)/déficit (-) balance globale	-5,9	-3,8	-8,6	-10,3	-12,6	-10,6

.. Sans objet.

Source: Données communiquées par les autorités.

1.11. La Banque nationale du Tadjikistan (NBT) est la banque centrale. La politique monétaire du Tadjikistan a pour objectifs le maintien de la stabilité de la monnaie et la limitation de l'inflation. La NBT a continué d'avancer sur la voie de la réalisation d'un objectif d'inflation contenu dans un intervalle de 2 points de pourcentage d'écart par rapport à 7% en intensifiant la vente de bons du Trésor et de titres de la banque centrale afin de ralentir l'expansion monétaire. Le commerce a également contribué au recul de l'inflation: celle-ci a ralenti, reculant de 6,7% en 2017 à 5,4% en 2018 (tableau 1.2), ce qui est principalement dû à la stagnation des cours mondiaux des produits alimentaires.

1.12. Des recherches ont permis d'établir que les envois de fonds contribuaient à la dollarisation de l'économie tadjike, ce qui traduisait un manque de confiance dans la monnaie nationale.[8] Selon la Banque asiatique de développement (BAsD), une forte dollarisation est de nature à limiter la capacité de la NBT de contrôler la masse monétaire.[9] Pendant la période considérée, la masse monétaire a augmenté d'environ 25% par an en moyenne (M0: 26%; M1: 25%; M2: 24%) (tableau 1.2).

1.13. Les entreprises rencontrent souvent des difficultés pour effectuer d'importantes transactions en devises à cause des pénuries de devises qui affectent le marché financier intérieur. La NBT a renforcé le contrôle des changes afin de lutter contre la dollarisation. En décembre 2015, elle a restructuré les opérations en devises et fait fermer tous les bureaux de change privés du Tadjikistan. Depuis lors, seuls les bureaux de change des banques commerciales sont autorisés à changer des devises; les entreprises à participation étrangère doivent faire enregistrer des renseignements personnels concernant leurs investisseurs étrangers pour pouvoir changer des devises. Depuis 2016, l'argent transféré par des particuliers depuis l'étranger (envois de fonds) est versé aux bénéficiaires uniquement en somoni (et non en roubles russes). La part des dépôts libellés en devises a chuté de 68% en 2013 à 48% en juin 2019 (tableau 4.10).

[8] IMF Working Paper (2017), *Deposit Insurance, Remittances, and Dollarization: Survey-Based Evidence from a Top Remittance-Receiving Country*, WP/17/132. Adresse consultée: https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2017/06/08/Deposit-Insurance-Remittances-and-Dollarization-Survey-Based-Evidence-from-a-Top-Remittance-44918.

[9] BAsD (2016), *Tajikistan – Promoting Export Diversification and Growth – Country Diagnostic Study.* Adresse consultée: https://www.adb.org/sites/default/files/publication/189730/taj-export-diversification-growth.pdf.

1.14. Le Tadjikistan dispose d'un régime *de jure* de flottement contrôlé du taux de change, assorti d'un système *de facto* de stabilisation du taux de change.[10] Selon un rapport de la Banque mondiale, le marché des devises reste fortement réglementé par la NBT, ce qui "entrave l'accès aux devises fortes, limite indirectement les importations et stimule le marché informel".[11] La monnaie suit une tendance à la dépréciation, comme en témoignent à la fois le taux de change nominal et le taux de change effectif réel (TCER)[12] (tableau 1.2). Dans un contexte marqué par une intensification des tensions, et un creusement de l'écart entre les taux de change officiels et ceux du marché noir, la NBT a dévalué le somoni par rapport au dollar EU en juillet 2018 et en août 2019. Le PIB par habitant est tombé de 1 054 USD en 2013 à 835 USD en 2018.

1.15. D'après les autorités, au cours des deux dernières années, la NBT a mis en œuvre des réformes substantielles visant à renforcer le cadre de la politique monétaire. Ses principaux moyens d'action ont été le taux de refinancement et les opérations d'open market fondées sur la prévision des liquidités (un mécanisme permettant d'assurer le suivi et la prédiction de la quantité de liquidités, de façon hebdomadaire ou mensuelle, pour déterminer le volume des opérations d'open market). Il a été procédé à la mise en place de nouveaux instruments opérationnels de politique monétaire afin de gérer le niveau de liquidité du système bancaire et les taux à court terme pratiqués sur le marché interbancaire. Ces instruments comprennent des opérations d'open market permanentes, des prêts et dépôts au jour le jour, des prêts et dépôts "intrajournaliers", des adjudications de crédits et des dépôts à court terme.

1.16. Le taux de refinancement – le taux d'intérêt officiel fixé par la NBT – est un instrument essentiel des opérations de politique monétaire, et il est établi à la lumière d'une analyse exhaustive des indicateurs cibles, de projections concernant les risques potentiels et des conditions de la politique monétaire. Le taux a été ramené de 16,00% en janvier 2018 à 14,00% en mars 2018, à un moment où l'inflation était orientée à la baisse, mais il est remonté à 14,75% en février 2019, dans le cadre de l'action de la NBT visant à "tempérer l'économie".[13] Le taux a été abaissé à 12,25% en décembre 2019.[14]

1.17. Les banques commerciales fixent leurs propres taux d'intérêt en fonction de la demande et de l'offre concernant leurs fonds, mais dans une fourchette définie par la NBT. D'après cette dernière, la plupart des banques commerciales ont indexé leurs taux d'intérêt sur le taux de refinancement. En raison d'un manque de concurrence et de la persistance de risques élevés dans l'économie, en particulier dans le secteur des services financiers (par exemple la crise bancaire de 2015-2016) (section 4), la marge de taux d'intérêt a été importante. Le taux d'intérêt annuel moyen appliqué aux prêts était de 27,0% en 2018, tandis que celui appliqué aux dépôts était de 7,5%. La même année, les taux d'intérêt appliqués aux prêts et aux dépôts en fin de période étaient respectivement de 20,51% et 6,38% (tableau 1.2).

1.18. Le compte courant du Tadjikistan est resté déficitaire pendant toute la période considérée, à l'exception de 2017, année où il a connu un excédent dû à une forte poussée des exportations conjuguée à un recul des importations, et où les revenus primaires et secondaires sont repartis à la hausse par rapport à l'année précédente (tableau 1.4). Le déficit du compte courant a varié entre 10% du PIB en 2013 et 5% en 2018, et un excédent de 2% du PIB a été enregistré en 2017. Le ratio du déficit commercial au PIB a baissé d'environ 52% à 28% durant la même période, principalement sous l'effet du fléchissement des importations. D'une manière générale, les importations ont reculé pendant la période considérée; cela tient à de nombreuses causes (telles que les envois de fonds et les taux de change), dont le fait que le Tadjikistan a aussi commencé à

[10] FMI (2017), *Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions 2017*. Adresse consultée: https://www.imf.org/en/Publications/Annual-Report-on-Exchange-Arrangements-and-Exchange-Restrictions/Issues/2018/08/10/Annual-Report-on-Exchange-Arrangements-and-Exchange-Restrictions-2017-44930.

[11] Banque mondiale, *Tajikistan – Country Economic Update – Fall 2018*. Adresse consultée: http://pubdocs.worldbank.org/en/624741547182513272/Tajikistan-CEU-Fall-2018-FINAL.pdf.

[12] Le TCER est une moyenne pondérée du taux de change nominal du Tadjikistan vis-à-vis de la monnaie de ses principaux partenaires commerciaux, ajustée en fonction de l'évolution des prix pratiqués au Tadjikistan par rapport aux prix pratiqués chez ses partenaires commerciaux, et pondérée par la répartition des échanges.

[13] BAsD, *Asian Development Outlook 2019*. Adresse consultée: https://www.adb.org/sites/default/files/publication/492711/ado2019.pdf.

[14] NBT, *Monetary Policy Instruments.* Adresse consultée: https://www.nbt.tj/en/monetary_policy/fishang.php.

produire des marchandises, comme le ciment, qui étaient auparavant intégralement importées. La dette extérieure publique brute et la dette garantie par les pouvoirs publics se sont accrues, passant de 22% du PIB en 2014 à 39% en 2018.

Tableau 1.4 Balance des paiements, 2013-2018

(Millions d'USD)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Compte courant	**-885**	**-316**	**-477**	**-291**	**159**	**-378**
Marchandises et services	**-4 413**	**-3 362**	**-2 500**	**-2 027**	**-1 639**	**-2 104**
Exportations	937	836	825	900	1 125	1 116
Importations	5 351	4 199	3 325	2 927	2 764	3 220
Balance des marchandises	-3 986	-3 072	-2 290	-1 885	-1 517	-1 888
Exportations (f.a.b.)	574	527	572	668	873	874
Importations (f.a.b.)	4 560	3 599	2 862	2 553	2 390	2 762
Balance des services	-427	-290	-210	-142	-122	-216
Exportations	363	310	252	232	252	242
Importations	791	600	463	374	374	458
Revenus primaires	**2 664**	**2 184**	**1 526**	**1 164**	**1 215**	**1 226**
Crédit	2 796	2 350	1 739	1 351	1 576	1 545
Débit	132	166	213	186	361	319
Rémunération des employés	2 716	2 289	1 629	1 307	1 566	1 525
Crédit	2 735	2 301	1 642	1 316	1 573	1 535
Débit	19	12	13	9	7	10
Revenu de l'investissement	-52	-105	-103	-143	-351	-300
Crédit	61	48	97	35	3	9
Débit	113	154	200	177	354	309
Autres revenus primaires	0	0	0	0	0	0
Crédit	0	0	0	0	0	0
Débit	0	0	0	0	0	0
Revenus secondaires	**864**	**862**	**497**	**572**	**583**	**500**
Crédit	1 098	1 158	670	676	793	743
Débit	234	296	173	104	211	243
Administrations publiques	118	54	42	113	98	69
Crédit	122	58	45	117	98	69
Débit	5	4	3	4	0	0
Autres secteurs	746	808	455	459	485	431
Crédit	976	1 099	625	559	695	674
Débit	229	292	170	100	210	243
Compte de capital	**133**	**124**	**144**	**179**	**135**	**176**
Crédit	133	124	144	179	135	176
Débit	0	0	0	0	0	0
Prêts nets (+)/endettement net (-) (solde du compte courant et du compte de capital)	-752	-192	-333	-112	294	-203
Compte financier	**-522**	**-408**	**-484**	**-263**	**151**	**-468**
Investissements directs	**-283**	**-327**	**-454**	**-207**	**-63**	**-249**
Acquisition nette d'actifs financiers	0	0	0	35	123	-28
Instruments de dette	0	0	0	35	123	-28
Accroissement net des passifs	283	327	454	242	186	221
Titres de participation et parts de fonds d'investissement	82	134	201	108	68	142
Titres de participation autres que les investissements	82	134	201	69	39	113
Bénéfices réinvestis	0	0	0	39	30	29
Instruments de dette	201	193	253	133	118	79
Investissement de portefeuille	**1**	**-2**	**0**	**0**	**-500**	**0**
Acquisition nette d'actifs financiers	1	0	0	0	0	0
Titres de participation et parts de fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0
Accroissement net des passifs	0	1	0	0	500	0
Titres de participation et parts de fonds d'investissement	0	1	0	0	0	0
Titres de participation autres que bénéfices réinvestis Parts de fonds d'investissement	0	0	0	0	500	0
Produits financiers dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Autres investissements	**-197**	**9**	**-49**	**-103**	**183**	**44**
Acquisition nette d'actifs financiers	73	-100	155	-32	320	78
Instruments de dette	73	-100	155	-32	320	78

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NBT	40	-46	-11	-1	0	1
Institutions de dépôt, autres que la NBT	-9	-20	113	10	31	-30
Autres secteurs	42	-35	53	-41	290	108
Autres sociétés financières	-10	2	-1	-2	0	0
Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	52	-37	54	-40	290	108
Numéraire et dépôts	0	0	1	9	52	-18
Crédits commerciaux et avances	52	-37	53	-49	237	126
Accroissement net des passifs	269	-110	204	71	137	34
Autres titres de participation correspondant à des parts de fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0
Instruments de dette	269	-110	204	71	137	34
NBT	80	-74	-18	-22	-28	-32
Institutions de dépôt, autres que la NBT	170	162	68	-34	-23	-21
Administrations publiques	3	-6	147	130	41	50
Autres secteurs	16	-191	8	-3	147	37
Autres sociétés financières	-78	5	3	-3	-2	0
Sociétés non financières, ménages et ISBLSM	94	-196	5	1	149	37
Prêts et emprunts	33	27	20	-4	-46	62
Crédits commerciaux et avances	61	-224	-15	4	195	-25
Actifs de réserve	**-44**	**-89**	**19**	**46**	**531**	**-264**
Erreurs et omissions nettes	**229**	**-216**	**-151**	**-151**	**-143**	**-266**
Pour mémoire:						
Réserves officielles brutes (millions d'USD)	..	511	494	653	701	758
en mois d'importations de l'année suivante	..	1,8	2,0	2,3	2,3	2,2
Solde du compte courant (% du PIB)	-10,4	-3,4	-6,1	-4,2	2,2	-5,0
Dette extérieure publique et garantie par les pouvoirs publics (% du PIB)	..	22,4	27,4	32,3	36,5	39,3

.. Non disponible.

Note: Les transactions ne donnant pas lieu à la réalisation ou à la réception d'un paiement final par le Tadjikistan (exportations ou importations temporaires) sont exclues des données de la balance des paiements relatives aux importations et aux exportations, qui diffèrent en conséquence des données douanières.

Les envois de fonds sont comptabilisés dans les données concernant les revenus primaires et secondaires. Les transferts émanant de particuliers résidant à l'étranger depuis moins de 12 mois figurent dans la rubrique "Rémunération des employés"; ceux émanant de particuliers résidant à l'étranger depuis plus de 12 mois sont comptabilisés comme transferts personnels dans la rubrique "Revenus secondaires".

Source: NBT; et FMI, *Conclusions of the 2017 Article IV consultation*, 9 novembre 2017. Adresse consultée: https://www.imf.org/en/News/Articles/2017/11/09/pr17429-imf-executive-board-concludes-2017-article-iv-consultation-with-the-republic-of-tajikistan.

1.19. Selon les renseignements communiqués par la NBT, les réserves de change du Tadjikistan ont augmenté et, en 2017, leur taux de couverture des importations était d'environ cinq mois d'importations. D'après l'évaluation du FMI en date de novembre 2017, malgré l'accroissement des réserves officielles brutes, le taux de couverture des importations reste légèrement supérieur à deux mois d'importations (tableau 1.4).

1.3 Évolution des échanges et des investissements

1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services

1.20. La part du commerce des marchandises et des services dans le PIB a reculé, passant de 74% en 2013 à 58% en 2018 (tableau 1.2). La part des importations dans le total des échanges a chuté de 63% à 43% du PIB, tandis que celle des exportations est passée de 11% à 15% du PIB. Pendant la période considérée, le déficit du commerce des marchandises a régressé grâce à une diminution générale de la valeur des importations et à une légère hausse de la valeur des exportations. Entre 2013 et 2018, le déficit du commerce des services a été réduit de moitié en raison d'une contraction des importations de services (tableau 1.5).

Tableau 1.5 Commerce des services, 2013-2018

Millions d'USD

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations	**363**	**310**	**252**	**232**	**252**	**242**
Services de fret	273	248	165	161	185	181
Voyages	1	1	1	4	8	9
Autres services	89	60	87	67	59	52
Importations	**791**	**600**	**463**	**374**	**374**	**458**
Services de fret	526	487	353	291	287	342
Voyages	2	0	0	4	4	10
Autres services	263	113	109	80	83	106

Source: NBT.

1.3.1.1 Composition du commerce des marchandises

1.21. Les exportations totales de marchandises ont légèrement progressé, passant de 919 millions d'USD en 2013 à 1 074 millions d'USD en 2018. La composition des exportations de marchandises a sensiblement évolué: la part des produits minéraux s'est envolée, passant de 12% en 2013 à 51% en 2018. Durant la même période, la part de tous les autres principaux produits d'exportation a diminué: de 43% à 22% pour les métaux communs, de 25% à 21% pour les textiles, de 8,3% à 0,2% pour les perles, pierres gemmes et métaux précieux, et de 6% à 2% pour les produits végétaux (graphique 1.2 et tableau A1. 1).

1.22. La valeur des importations totales de marchandises s'est abaissée de 4 168 millions d'USD en 2013 à 3 144 millions d'USD en 2018. La structure des importations est restée variée. En 2018, les principaux produits d'importation étaient les produits minéraux (18,3%), les machines et le matériel électrique (13,6%), les métaux communs (13,0%), les produits chimiques (9,6%) et les véhicules et le matériel de transport (9,8%). Ces produits d'importation étaient également importants en 2013 (graphique 1.2 et tableau A1. 2).

1.23. Les autorités ont indiqué qu'elles mettaient en œuvre un "programme de remplacement des importations" depuis 2013, et qu'elles avaient œuvré à son intégration dans la stratégie de développement du Tadjikistan à l'horizon 2030. Ce programme prévoit l'octroi d'incitations identiques aux investisseurs étrangers et nationaux, dans l'objectif de développer les capacités de production de marchandises que le Tadjikistan n'a pas été en mesure de produire et a dû importer. C'est ainsi que, grâce à des investissements chinois réalisés dans la production de ciment au Tadjikistan, le pays, qui était initialement importateur net de ciment, en est devenu un exportateur net. La part des exportations de ciment dans les exportations totales de marchandises est passée de 0% en 2015 à 6,1% en 2018 (tableau A1. 1).

Graphique 1.2 Commerce des marchandises par principale section du SH, 2013 et 2018

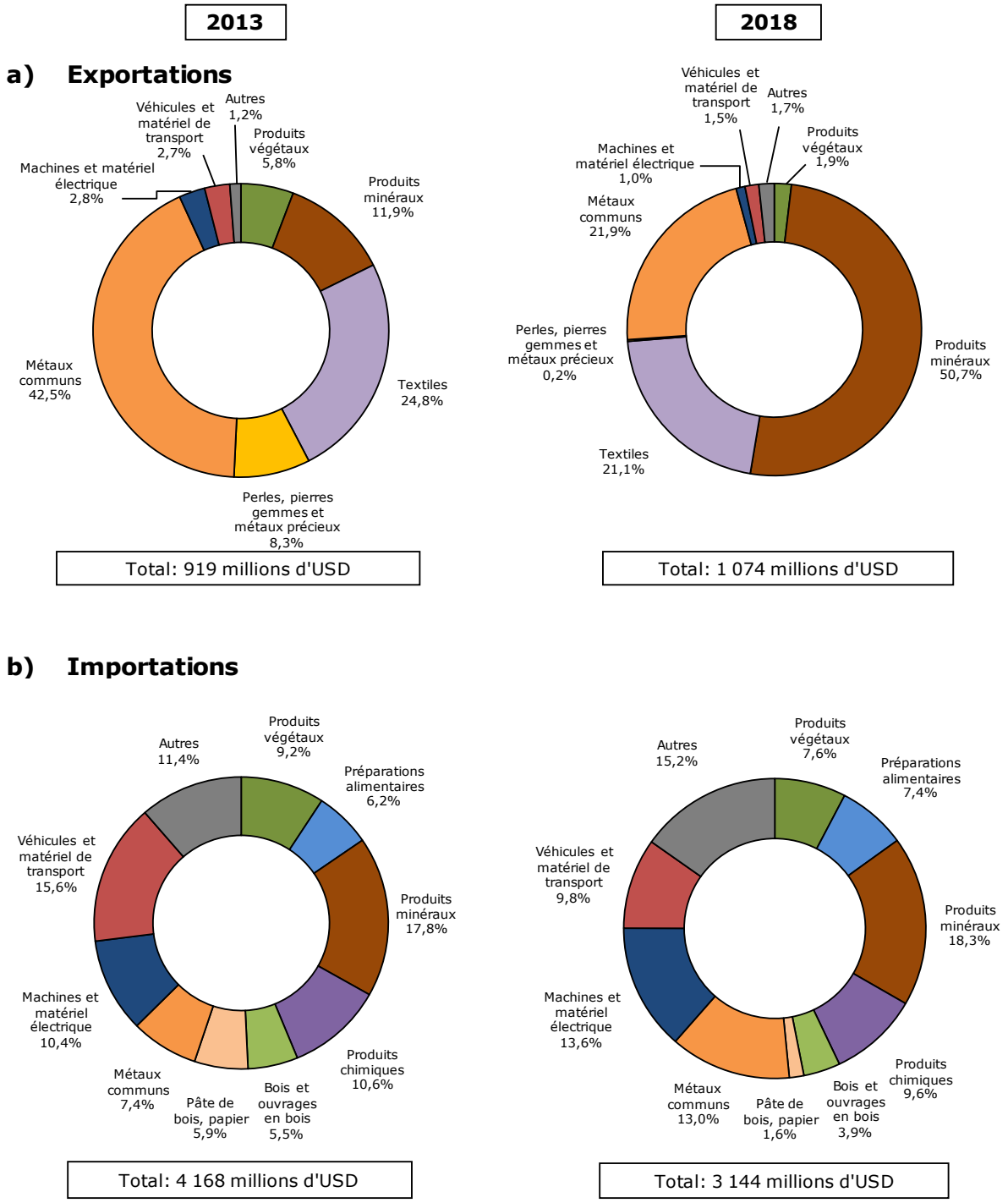

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

1.3.1.2 Répartition géographique du commerce des marchandises

1.24. En ce qui concerne les exportations de marchandises du Tadjikistan, les principaux marchés ont sensiblement changé pendant la période considérée. La part du marché européen a chuté, tombant de plus de la moitié (57,9%) en 2013 à moins d'un tiers (31,6%) en 2018 (graphique 1.3 et tableau A1. 3). La part de la Turquie, en particulier, a reculé de 46,3% à 25,8%, tandis que celle de la Suisse est tombée de 8,4% à 0,2% durant la même période. La même tendance a été observée s'agissant des marchés du Moyen-Orient et de la Chine, dont les parts sont respectivement passées de 8,0% à 3,6%, et de 9,4% à 5,3%.

Graphique 1.3 Commerce des marchandises par principales origine et destination, 2013 et 2018

2013 **2018**

a) Exportations

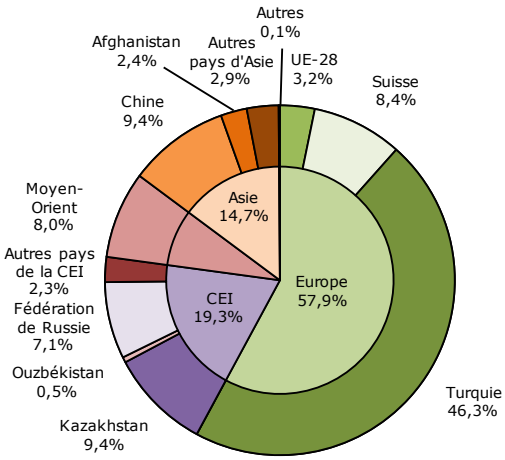

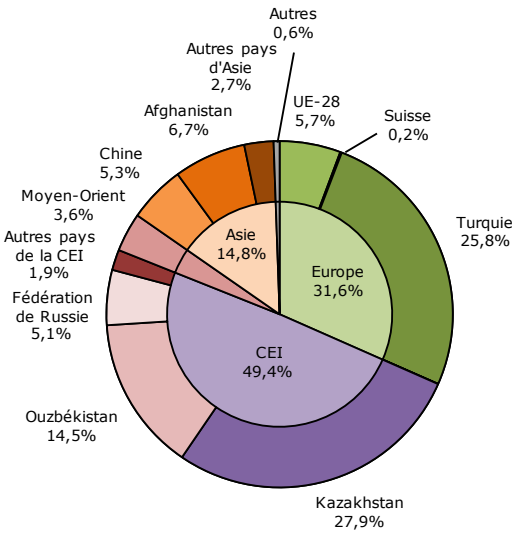

Total: 919 millions d'USD

Total: 1 074 millions d'USD

b) Importations

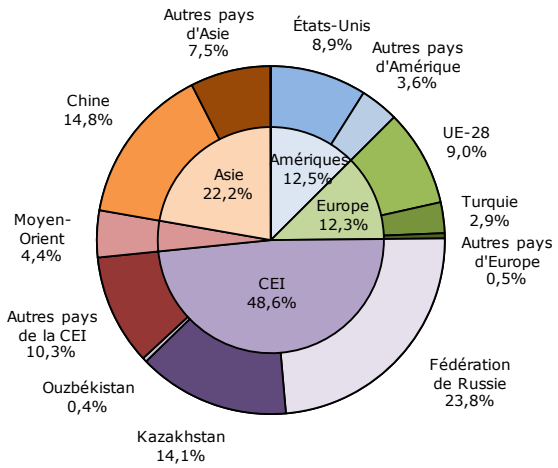

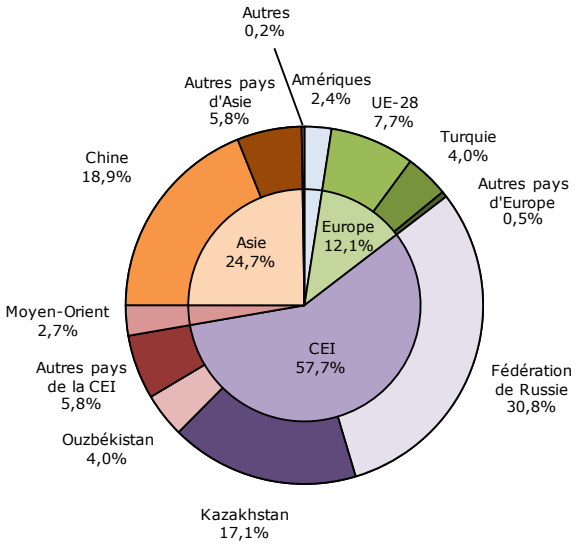

Total: 4 168 millions d'USD

Total: 3 144 millions d'USD

Note: CEI = Communauté d'États indépendants.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

1.25. Néanmoins, la part du marché de la Communauté d'États indépendants (CEI) s'est accrue, passant de 19,3% en 2013 à près de la moitié (49,4%) en 2018. Le Kazakhstan et l'Ouzbékistan sont les deux principaux marchés et représentent une part de plus en plus importante. Plus d'un quart des exportations de marchandises du Tadjikistan ont été acheminées vers le Kazakhstan en 2018, tandis que les exportations à destination de l'Ouzbékistan ont progressé grâce à une amélioration des relations bilatérales. La part du marché russe a, en revanche, légèrement diminué (de 7,1% à 5,1%).

1.26. En 2018, les principales destinations des exportations tadjikes étaient le Kazakhstan, la Turquie, l'Ouzbékistan, l'Afghanistan, la Chine et la Fédération de Russie.

1.27. La part de la Chine dans les importations totales de marchandises s'est également accrue, passant de 14,8% en 2013 à 18,9% en 2018, tandis que la part des pays d'Amérique et du Moyen-Orient a régressé (graphique 1.3 et tableau A1. 4).

1.28. Les pays de la CEI restent la première source d'importations de marchandises, et leur part est passée de moins de la moitié (48,6%) en 2013 à plus de la moitié (57,7%) en 2018. La Fédération de Russie demeure le principal fournisseur d'importations du Tadjikistan. Parmi les pays de la CEI, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan sont des fournisseurs régionaux de plus en plus importants.

1.3.1.3 Commerce des services

1.29. La balance du commerce des services du Tadjikistan est déficitaire et, d'une manière générale, la valeur des exportations et des importations a diminué pendant la période considérée. Les services de fret ont représenté la plus grande part du commerce des services, ce qui est peut-être lié au fait que le pays n'a pas de littoral (tableau 1.5).

1.3.2 Tendances et structure de l'investissement étranger direct (IED)

1.30. Les flux entrants d'IED ont été faibles et concentrés dans un petit nombre de projets de grande ampleur. D'après les données communiquées par les autorités, ils ont culminé à 471 millions d'USD en 2015, ce qui s'explique par la réalisation d'investissements importants dans les activités industrielles (y compris les industries manufacturières et extractives). En 2018, le secteur des industries extractives a attiré plus de la moitié des flux entrants d'IED, contre 35% en 2013 (graphique 1.4). Les flux entrants d'IED ont aussi sensiblement progressé dans l'agriculture, la chasse et la sylviculture, tandis qu'ils se sont contractés dans les transports et la construction.

Graphique 1.4 Investissement direct par secteur économique, 2013 et 2018

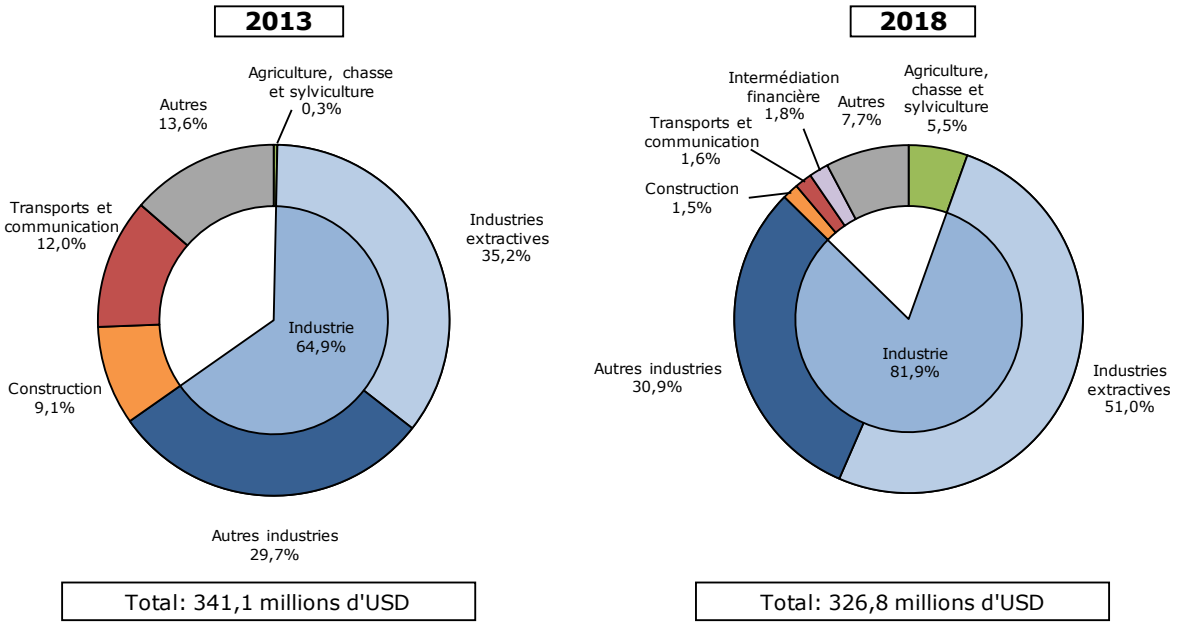

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

1.31. En 2018, le principal pays investisseur était la Chine, suivie du Royaume-Uni, de Chypre, de la Turquie et de la Suisse (tableau 1.6). Les investissements émanant des pays de la CEI ont considérablement chuté en 2018; selon les autorités, cela pourrait être lié au ralentissement de l'économie russe.

Tableau 1.6 Flux entrants d'investissement direct par partenaire commercial, 2013-2018

Milliers d'USD

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total	**341 064**	**377 426**	**470 867**	**434 243**	**354 495**	**326 762**
Pays de la CEI	84 124	62 020	39 579	40 752	64 175	1 278
Kazakhstan	3 111	11 761	4 492	5 524	699	771
République kirghize	713	481	188	99	..	34
Fédération de Russie	78 500	47 079	34 891	35 123	63 461	242
Autres	256 940	315 406	431 288	392 892	290 321	325 484
Chine	166 082	105 307	272 599	322 742	235 421	238 845
Royaume-Uni	27 086	78 765	68 092	22 562	6 124	20 446
Suisse	1 028	3 579	3 726	10 951	10 891	16 938
Turquie	11 734	404	19 370	6 397	3 745	17 001
France	..	1 171	36 770	10 579	2 529	12 828
Chypre	660	3 338	161	6	3 881	17 045
Luxembourg	104	1 000	655	122	2 562	800
Qatar	23 757	16 927	5 705	500	..	546
Pakistan	..	1 254	1 800	..	444	..
Émirats arabes unis	50	2 000	..	3	29	332
États-Unis	9 307	14 975	10 750	15 980	13 807	362
Canada	915	..	..	..	..	..
Autriche	98	..	..	..	270	..
Afghanistan	326	1 099	1 058	556	47	..
Allemagne	3 148	1 215	2 124	..	82	92
Inde	1 565	4 368	1 256	..	..	11
Iran	4 483	77 289	4 913	208	9 202	60
Italie	..	..	..	8	..	..
Lettonie	..	1 031	..	..	..	..
Pays-Bas	5 439	1 385	624	..	..	..
Singapour	..	..	230	..	730	..
République tchèque	50	16	17	..	..	..
Japon	..	60	..	2 413	..	..

.. Non disponible.

Source: Données communiquées par les autorités.

1.32. Au nombre des principaux obstacles à l'entrée de flux d'IED au Tadjikistan figurent le niveau élevé des coûts de transaction et le manque de fiabilité de la logistique et de l'approvisionnement en électricité, auxquels s'ajoute encore l'enclavement du pays. D'après un rapport de la BAsD, les autres obstacles comprennent la perception de la corruption, les préoccupations suscitées par l'incertitude quant à l'exécution des contrats et la protection des droits des investisseurs.[15]

1.33. Le gouvernement n'impose pas de limitations aux investissements sortants. Les entreprises privées du Tadjikistan prennent leurs propres décisions en matière d'investissement. La NBT contrôle uniquement les flux entrants d'IED, et non les flux sortants.

1.4 Perspectives

1.34. En 2016, le gouvernement a promulgué la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 qui fixe, entre autres, l'objectif d'atteindre un taux de croissance annuel moyen du PIB de 8%-9% entre 2016 et 2030. La Stratégie comprend trois phases: la phase 2016-2020 consiste à faire passer l'économie à un nouveau modèle de développement; la phase 2021-2025 visera à accélérer le développement économique en attirant des investissements; et la phase 2026-2030 permettra d'achever l'industrialisation de façon accélérée en accroissant les capacités de production grâce, entre autres, au développement des sciences et de l'innovation. L'une des tâches prioritaires énoncées dans la Stratégie est le développement du secteur privé, que le gouvernement considère comme étant le principal moteur de l'action en cours pour faire évoluer l'économie vers un modèle industriel innovant. La Stratégie a pour objet de multiplier par trois la part de l'investissement privé dans l'investissement total entre 2016 et 2030.

[15] BAsD (2016), *Tajikistan – Promoting Export Diversification and Growth – Country Diagnostic Study.* Adresse consultée: https://www.adb.org/sites/default/files/publication/189730/taj-export-diversification-growth.pdf.

1.35. Afin de réaliser ces objectifs, le gouvernement opère des réformes institutionnelles pour créer un climat de l'investissement favorable et améliorer les conditions de l'activité des entreprises, en renforçant le cadre législatif, en garantissant les droits de propriété et en réduisant les risques liés à l'investissement, en éliminant les obstacles administratifs non nécessaires, et en développant davantage les partenariats public-privé (sections 2 et 3).

1.36. D'après le FMI, la stabilité économique du Tadjikistan s'est maintenue, tandis qu'une réforme du secteur de l'énergie a contribué à atténuer les risques budgétaires potentiels. Les recommandations du FMI en matière de réforme des politiques portent entre autres sur l'assainissement des finances publiques au moyen de réformes fiscales, et la priorisation des dépenses pour assurer la viabilité de la situation budgétaire et du niveau d'endettement; l'accroissement de la flexibilité du taux de change; le renforcement du cadre de politique monétaire; la poursuite des réformes du secteur financier; et l'accomplissement de réformes dans le secteur des entreprises d'État.[16]

1.37. Les perspectives économiques qui s'ouvrent au Tadjikistan restent positives malgré les risques à venir. Le pays dispose d'un fort potentiel de croissance[17]: l'abondance de ses ressources hydriques et la jeunesse de sa population pourraient faciliter l'expansion des activités liées au coton et à l'aluminium, ainsi qu'à d'autres branches de production; ses paysages montagneux pourraient offrir de vastes possibilités dans le secteur du tourisme; et sa proximité avec de grands marchés laisse supposer que le commerce des marchandises et des services pourrait contribuer davantage à la croissance économique. La BAsD prévoit que la croissance du PIB devrait se modérer pour s'établir à 7% en 2019, et à 6,5% en 2020.[18] Les principaux défis se posant à l'économie sont les suivants: générer davantage d'investissements privés, diversifier et valoriser les exportations, et créer des possibilités d'emploi autres qu'agricoles. Le pays pourrait relever ces défis en s'attaquant aux causes profondes de la faiblesse de l'investissement privé et en améliorant le climat des affaires.[19]

[16] FMI, *IMF Staff Concludes Article IV Consultation Visit to Tajikistan, 9 October 2019*. Adresse consultée: https://www.imf.org/en/News/Articles/2019/10/09/pr19369-tajikistan-imf-staff-concludes-article-iv-consultation-visit-to-tajikistan.

[17] Banque mondiale, *Tajikistan – Country Economic Memorandum*, *May 2019*. http://documents.worldbank.org/curated/en/283081560956198220/pdf/Tajikistan-Country-Economic-Memorandum-Nurturing-Tajikistan-s-Growth-Potential.pdf.

[18] BAsD, *Asian Development Outlook 2019*. Adresse consultée: https://www.adb.org/sites/default/files/publication/492711/ado2019.pdf.

[19] BAsD (2016), *Tajikistan – Promoting Export Diversification and Growth – Country Diagnostic Study.* Adresse consultée: https://www.adb.org/sites/default/files/publication/189730/taj-export-diversification-growth.pdf.

2 RÉGIME DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Cadre général

2.1. La République du Tadjikistan est dotée d'un régime présidentiel. En vertu de la Constitution actuelle, adoptée en 1994 et modifiée en 1999, en 2003 et en 2016, l'autorité de l'État est partagée entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

2.2. Le chef de l'État est le Président, qui est élu pour un mandat de sept ans. Le Président a autorité pour définir les grandes orientations des politiques intérieure et extérieure, représenter le Tadjikistan dans le pays et à l'étranger, établir et dissoudre les organes du pouvoir exécutif, et nommer et révoquer les fonctionnaires, y compris les membres du gouvernement, les chefs des administrations, les responsables des autorités locales et les juges. Le Président est également habilité à promulguer de nouveaux décrets et à annuler ou à suspendre la mise en œuvre de textes de loi promulgués par les pouvoirs publics s'ils ne sont pas conformes à la Constitution.

2.3. Le gouvernement est nommé par le Président et il est investi du pouvoir exécutif. Il se compose du Premier Ministre, du Vice-Premier Ministre, des vice-ministres, des ministres et des présidents des comités gouvernementaux. Le gouvernement est chargé de mettre en œuvre les lois et décisions du Parlement (*Majlisi Oli*), ainsi que les décrets et instructions du Président.

2.4. Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement, qui est composé de deux chambres. La chambre haute (*Majlisi Milli*) compte 33 membres, dont 25 sont élus et 8 sont désignés par le Président. La chambre basse (*Majlisi Namoyandagon*) se compose de 63 députés élus. La durée du mandat des représentants est de cinq ans.

2.5. Les organismes chargés d'élaborer des projets de texte législatif établissent dans un premier temps des groupes de travail composés de représentants d'organes de l'État, d'associations, d'institutions, d'organisations et de particuliers. Les projets de loi sont examinés par les comités ou commissions compétents avant d'être soumis au Parlement. Le Tadjikistan prévoit un délai d'au moins 30 jours pour la présentation d'observations sur les règlements et lois relatifs au commerce.[1] Les suggestions et observations reçues du public sont prises en considération lors de la révision des projets de loi. Les lois adoptées par le Parlement sont soumises au Président pour signature et sont publiées dans un délai d'une semaine après leur approbation.

2.6. Les actes juridiques normatifs, qui sont des documents officiels contenant des directives d'application générale portant modification ou abrogation des règlements, sont adoptés par le Parlement après approbation par le gouvernement. Conformément à la Loi n° 1414 sur les actes juridiques normatifs du 30 mai 2017, ces actes doivent, à l'exception de ceux contenant des secrets d'État ou d'autres secrets protégés par la loi, paraître dans des publications officielles (le Journal officiel *Akhbori Majlisi Oli* et les journaux *Jumhuriyat* et *Sadoi Mardum*) et dans le Recueil des lois du Tadjikistan dans les 15 jours à compter de leur promulgation par le Président. En outre, les actes juridiques normatifs régissant les activités en lien avec les autorités fiscales et douanières paraissent aussi dans les publications hebdomadaires *Boju Hiroch* et *Vestnik,* tandis que ceux relatifs aux questions douanières sont publiés dans le mensuel *Gumruk* (publication officielle du Service des douanes) et sur le site Web du Service des douanes (www.gumruk.tj). Les actes juridiques entrent en vigueur à leur publication officielle.

2.7. Le pouvoir judiciaire est exercé par les tribunaux, dont la Cour constitutionnelle, la Cour suprême, la Haute Cour des affaires économiques et les tribunaux municipaux et de district. La Cour suprême est la plus haute juridiction du pays et peut réexaminer les décisions des tribunaux inférieurs en matière civile, pénale, administrative ou autre. La Haute Cour des affaires économiques est la plus haute instance judiciaire connaissant des différends économiques. Elle a compétence pour réexaminer les décisions des tribunaux de commerce inférieurs.

2.8. En vertu de la Loi sur la procédure, les importateurs et les exportateurs peuvent contester en justice les décisions des autorités douanières ou fiscales ou des organismes de normalisation. Conformément à cette loi, toute partie peut faire appel des décisions, des actions ou des omissions

[1] OMC, Signature de l'accord dans le cadre des négociations sur l'accession du Tadjikistan, 26 octobre 2012. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/news_f/news12_f/acc_tjk_26oct12_f.htm.

de la part d'une autorité administrative ou de ses fonctionnaires. Il n'existe pas de tribunaux administratifs spécialisés. Les affaires sont déférées aux tribunaux chargés des affaires économiques ou aux tribunaux de droit commun.

2.9. Les traités et accords internationaux, y compris les Accords de l'OMC, doivent être ratifiés avant de pouvoir être invoqués devant les tribunaux du Tadjikistan. Une fois les Accords de l'OMC ratifiés, leurs dispositions, y compris celles du protocole d'accession du Tadjikistan, font partie intégrante de la législation nationale et sont d'application pour les tribunaux de commerce. Si des lois nationales sont jugées contraires à un traité ou à un accord international, les dispositions du traité ou de l'accord international prévalent.

2.10. Selon le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, en 2019, la résolution d'un différend juridique classique relatif à la mise en œuvre d'un contrat au Tadjikistan nécessitait 430 jours et coûtait l'équivalant de 25,5% de la valeur en litige (la moyenne pour l'Europe et l'Asie centrale était de 496,3 jours et de 26,3%).[2] Le pays occupait la 61ème place sur 190 économies en ce qui concerne la facilité d'exécution des contrats.

2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale

2.11. Le Ministère du développement économique et du commerce (MEDT) est le principal organisme chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques économiques et commerciales, avec le concours d'autres ministères et instances tels que l'autorité douanière et la Banque nationale du Tadjikistan. Le MEDT détermine les mesures tarifaires et non tarifaires, y compris les prohibitions et les restrictions à l'importation et à l'exportation. Il coordonne tous les travaux relatifs à l'accession du Tadjikistan à l'OMC. Il est également chargé des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales, tandis que les négociations relatives à l'investissement relèvent de la compétence du Comité d'État sur les investissements et la gestion des biens de l'État. En avril 2019, le MEDT a lancé le portail commercial du Tadjikistan (https://tajtrade.tj/?l=en), qui fournit aux négociants et aux investisseurs des renseignements sur les procédures d'importation, d'exportation et de transit.

2.12. Les autorités ont indiqué que, dans le cadre de la formulation de la politique commerciale, le processus de prise de décisions était fondé sur des groupes de travail composés de représentants de divers ministères ou organismes. Une fois les observations sur les projets de politique et de réglementation collectées, le projet de texte est soumis au gouvernement pour délibération, et les institutions compétentes peuvent être appelées à formuler des observations et à apporter des contributions avant l'adoption du texte final. Plus particulièrement, un groupe de travail sur les mesures tarifaires et non tarifaires relevant du MEDT, dans lequel le secteur privé est représenté, examine la modification des droits de douane; cet examen peut durer des années. Lors de la révision des taux de droits, le groupe de travail élabore un protocole contenant des recommandations, qui est transmis au gouvernement pour adoption.

2.13. Par suite d'une décision adoptée par le gouvernement le 24 décembre 2016, un Comité de coordination de la facilitation des échanges a été établi. Le Ministre et le Premier Vice-Ministre du MEDT sont, respectivement, président et premier adjoint du président du Comité, et la fonction de vice-président est assumée par le premier directeur adjoint du Service des douanes. Le Comité élabore des documents afin d'aligner la législation nationale sur l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) (section 3.1).

2.14. La Loi sur les activités de commerce extérieur, adoptée le 3 juillet 2012, énonce les bases légales, institutionnelles et économiques des activités de commerce extérieur. Parmi les autres textes réglementaires relatifs au commerce figurent:

- la Loi sur la protection des consommateurs;
- la Loi sur les exportations et les importations de biens culturels;
- la Loi sur les traités internationaux;

[2] Banque mondiale (2020), *Doing Business 2019 – Training for Reform, Economy Profile, Tajikistan*. Adresse consultée: http://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/t/tajikistan/TJK.pdf.

- la Loi sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires;
- la Loi sur la concurrence et la restriction des activités monopolistiques sur les marchés des produits de base;
- la Loi sur le régime de licences applicable à certains types d'activités;
- le Code des douanes;
- le Code fiscal;
- le Code civil; et
- le Code des infractions administratives.

2.15. Les principaux objectifs de la politique commerciale sont énoncés dans la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030, publiée en décembre 2016, et sont notamment les suivants:

- veiller au développement durable de l'économie;
- protéger les intérêts des producteurs, accroître les exportations et développer des liens économiques extérieurs;
- protéger de manière égale les intérêts des investisseurs étrangers et ceux des investisseurs nationaux;
- simplifier les procédures d'importation et d'exportation;
- empêcher la circulation illicite de médicaments, d'armes, d'objets ayant une valeur historique, ethnographique ou culturelle, et de plantes et d'animaux rares par les douanes; et
- protéger les intérêts de l'État.

2.16. Le Programme de développement à moyen terme pour 2016–2020 a défini des objectifs, des priorités, des tâches et des plans d'action en vue de transformer l'économie, tirée principalement par l'investissement public et les envois de fonds, pour instaurer un nouveau modèle de croissance économique de haute qualité reposant davantage sur l'investissement dans le développement humain et l'investissement privé. Les autorités estiment que ce nouveau modèle de croissance, fondé sur la promotion de l'investissement et l'augmentation de l'offre intérieure et des exportations, a plusieurs avantages par rapport au précédent. Selon elles, ce modèle permettra d'accélérer la croissance de l'industrie, de l'agriculture et du secteur financier, d'élargir l'accès aux nouveaux marchés d'exportation, de limiter la croissance des importations de biens de consommation et de réduire la dépendance à l'égard des transferts de fonds des migrants. Cela se traduira au bout du compte par la création d'emplois et l'augmentation des recettes fiscales.

2.17. Les tâches énoncées dans le Programme comprennent l'amélioration du système de guichet unique pour les investisseurs (section 2.4.1), la simplification des procédures de licences pour les activités commerciales, la formation des fonctionnaires et l'amélioration du dialogue public-privé.

2.18. Le Programme fixe également divers objectifs sectoriels:

- secteur industriel: élaborer un système de soutien des activités industrielles afin d'accroître la capacité de transformation des matières premières, faciliter le développement du secteur des industries extractives et mener des examens sectoriels pour attirer l'investissement[3];

[3] Les autorités ont indiqué que des examens sectoriels étaient réalisés régulièrement en vue d'identifier les problèmes de développement et de proposer des recommandations afin d'améliorer le climat de l'investissement. De tels examens ont été effectués dans les secteurs de la construction, du tourisme, de

- secteur agricole: promouvoir l'investissement dans les activités de transformation des produits agricoles et soutenir les entrepreneurs nationaux en concevant des systèmes de conservation du froid pour faciliter les exportations de produits agricoles; et

- secteur du tourisme: créer des conditions favorables pour attirer l'investissement et favoriser l'entrepreneuriat dans ce secteur.

2.19. Le gouvernement a aussi publié le Programme national de promotion des exportations et de remplacement des importations pour la période 2016-2020 dans le but d'accroître la compétitivité des produits nationaux sur le marché national et les marchés internationaux. Pour mettre en œuvre ce programme, les tâches stratégiques ci-après sont menées:

- soutenir et stimuler la production nationale et l'exportation de marchandises;

- assurer la croissance de la production et des exportations de produits de remplacement des importations en encourageant et en promouvant les exportateurs et les investisseurs potentiels;

- réduire considérablement la dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires de base;

- mettre en place des centres logistiques modernes et étendre les corridors internationaux de communication et de transport et les couloirs économiques internationaux; et

- satisfaire aux prescriptions des normes internationales dans les sous-secteurs des services de transport (ferroviaire, routier, aérien et autres).

2.20. Le Tadjikistan a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2006.[4] En 2005, l'Office de contrôle financier de l'État et de lutte contre la corruption a été établi et doté de la compétence d'engager des poursuites. En 2018, le Tadjikistan occupait la 152ème place sur 180 pays selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International.[5] Cette organisation estime que le Tadjikistan a pris des mesures pour lutter contre la corruption, mais qu'il lui manque certains mécanismes importants dans ce domaine et que la volonté politique nécessaire pour lutter efficacement contre ce phénomène fait défaut.[6] Un rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) montre que l'office chargé de la lutte contre la corruption a besoin de davantage de ressources et de personnel qualifié pour être plus efficace.[7]

2.21. Les autorités ont indiqué que le gouvernement avait adopté un certain nombre de lois et ratifié des normes juridiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Parmi celles-ci figurent les lois sur la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et le crime organisé et, en particulier, la Loi sur la lutte contre la légalisation (blanchiment) du produit des activités criminelles, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération d'armes de destruction massive, adoptée le 11 mars 2011. Le Code pénal a été modifié à plusieurs reprises pour instaurer la responsabilité pénale pour les actes de blanchiment et de financement du terrorisme. Par exemple, l'article 262 (légalisation (blanchiment) du produit des activités criminelles) a été modifié en 2012, et l'article 179 (financement des crimes terroristes), en 2013. En 2009, le Département de la surveillance financière a été créé au sein de la Banque nationale du Tadjikistan pour lutter contre le blanchiment du produit des activités criminelles et le financement du terrorisme.

---

l'assurance, des industries manufacturières, de l'énergie, des transports et de la logistique, et de l'éducation, dans le secteur bancaire et sur le marché des valeurs mobilières. Des plans d'action ont été élaborés sur la base de ces examens.

[4] Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Signature and Ratification Status*. Adresse consultée: https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/ratification-status.html.

[5] Transparency International, *Tajikistan*. Adresse consultée: https://www.transparency.org/country/TJK.

[6] Transparency International, *Overview of Corruption and Anti-corruption in Tajikistan*. Adresse consultée: https://knowledgehub.transparency.org/helpdesk/overview-of-corruption-and-anti-corruption-in-tajikistan.

[7] CNUCED (2016), *Investment Policy Review – Tajikistan.* Adresse consultée: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2016d1_en.pdf.

2.3 Accords et arrangements commerciaux

2.3.1 OMC

2.22. Le 2 mars 2013, le Tadjikistan est devenu le 159ème Membre de l'OMC.[8] Il s'est engagé à appliquer toutes les dispositions de l'OMC à compter de la date de son accession et n'a pas demandé à bénéficier d'une période de transition. Il applique ces dispositions de manière uniforme sur l'ensemble de son territoire, y compris dans les régions pratiquant le commerce frontalier, les zones économiques spéciales et les régions où des régimes spéciaux pour les droits de douane, les impôts et les réglementations sont établis.

2.23. Dans les négociations menées dans le cadre de l'OMC, le Tadjikistan est un Membre relevant de l'article XII. À ce titre, il fait partie d'un groupe composé de Membres ayant rejoint l'OMC après 1995, à l'exclusion des pays les moins avancés (PMA) et des membres de l'UE ayant adhéré après 1995. Ce groupe cherche à réduire l'écart entre les engagements des Membres originels et les engagements de niveau plus élevé contractés par les Membres appartenant au groupe dans le cadre de leur accession à l'Organisation.[9]

2.24. Le Tadjikistan a consolidé la totalité de ses lignes tarifaires et le taux consolidé moyen est de 8%. Il accorde au moins le traitement NPF à tous ses partenaires commerciaux. Il a pris des engagements spécifiques au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) dans 11 secteurs de services comprenant 111 sous-secteurs. En août 2014, le Tadjikistan a notifié à l'OMC ses engagements de la catégorie A au titre de l'AFE[10] et il a ratifié l'Accord le 2 juillet 2019 (section 3.1).

2.25. En mai 2016, le Tadjikistan a déposé son instrument d'acceptation du protocole de 2005 portant amendement de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). En novembre 2016, il a obtenu le statut d'observateur auprès du Comité du commerce des aéronefs civils. Il a signé l'Accord sur les technologies de l'information au moment de son accession à l'OMC et est devenu observateur auprès du Comité des marchés publics en 2014.

2.26. Le 31 octobre 2014, le gouvernement a adopté le Décret sur le Programme d'ajustement de l'économie tadjike en lien avec l'accession à l'OMC, au titre duquel des mesures ont été prises pour aligner la législation du pays sur les règles de l'OMC, abroger les textes législatifs incompatibles avec l'OMC et développer des "secteurs industriels sensibles" (les autorités ont indiqué qu'il s'agissait des industries extractives, de l'énergie et de l'industrie légère).

2.27. Depuis son accession, le Tadjikistan n'a participé à aucune affaire de règlement des différends à l'OMC, que ce soit en tant que plaignant, défendeur ou tierce partie.

2.28. Le Tadjikistan a soumis un certain nombre de notifications à l'OMC (tableau 2.1). Au 31 décembre 2019, les notifications n'étaient pas à jour ou n'avaient pas été présentées dans les domaines suivants: DPI (point de contact); Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC); licences d'importation (notification annuelle); restrictions quantitatives; évaluation en douane; règles d'origine; mesures contingentes (antidumping, mesures compensatoires et sauvegardes); commerce d'État; et commerce des services.

[8] OMC, Archives sur le Tadjikistan. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/news_f/archive_f/country_arc_f.htm?country1=TJK.

[9] OMC, Groupes dans les négociations. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/negotiating_groups_f.htm#grp011.

[10] Document de l'OMC WT/PCTF/N/TJK/1 du 4 août 2014.

Tableau 2.1 Notifications à l'OMC, 2013 – 20 janvier 2020

Disposition juridique	Prescription	Document de l'OMC et date
Accord sur l'agriculture		
Tableau DS:1 (soutien interne)	Aucun soutien interne n'a été accordé pour la période 2013-2018	G/AG/N/TJK/1 à G/AG/N/TJK/6, 10 mai 2019
Tableau ES:1 (subventions à l'exportation)	Aucune subvention à l'exportation n'a été accordée pour des produits agricoles pour la période 2013-2018	G/AG/N/TJK/7 à G/AG/N/TJK/12, 15 mai 2019
Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC)		
Article 25.7	Programme de réforme de l'agriculture 2013-2020	G/SCM/N/253/TJK, 13 mai 2019
Article XVI:1 du GATT de 1994 et article 25 de l'Accord SMC	Aucun don ni aucune subvention n'a été accordé ou maintenu, directement ou indirectement, pour accroître les exportations provenant du territoire du Tadjikistan ou réduire les importations sur son territoire en 2014-2015	G/SCM/N/284/TJK, 13 mai 2019
Article XVI:1 du GATT de 1994 et article 25 de l'Accord SMC	Programmes de subvention au cours de la période 2016-2019	G/SCM/N/315/TJK, 13 mai 2019 G/SCM/N/343/TJK, 13 mai 2019
Accord sur la mise en œuvre de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994 (zones de libre-échange)		
Article XXIV du GATT de 1994	Traité sur une zone de libre-échange conclu entre membres de la Communauté d'États indépendants (*ad hoc*)	WT/REG343/N/3, 8 juin 2018
Accord sur les procédures de licences d'importation		
Articles 1:4 a) et/ou 8:2 b)	Notification de la législation relative aux licences d'importation (*ad hoc*)	G/LIC/N/1/TJK/2, 19 décembre 2018 G/LIC/N/1/TJK/1, 23 novembre 2015
Article 7.3	Réponses au questionnaire sur les procédures de licences d'importation	G/LIC/N/3/TJK/1, 6 octobre 2014
Accord sur les obstacles techniques au commerce		
Article 2.9 et 2.10	Règlements techniques projetés et adoptés	G/TBT/N/TJK/6, 1er mai 2018 G/TBT/N/TJK/5, 29 avril 2016 G/TBT/N/TJK/4, 29 avril 2016 G/TBT/N/TJK/3, 5 avril 2016 G/TBT/N/TJK/2, 5 avril 2016 G/TBT/N/TJK/1, 5 avril 2016
Accord sur la facilitation des échanges		
WT/L/911	Notification des engagements de la catégorie A	WT/PCTF/N/TJK/1, 4 août 2014
WT/L/911	Notification des dates définitives pour les dispositions relevant des catégories B et C, et des besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités pour les dispositions relevant de la catégorie C	G/TFA/N/TJK/1, 12 août 2019
Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)		
Article 63:2	Liste de questions concernant les moyens de faire respecter les droits	IP/N/6/TJK/1, 27 octobre 2014
Article 63:2	Lois et réglementations	IP/N/1/TJK/1, 26 février 2014
	Loi sur les marques de fabrique ou de commerce et les marques de service	IP/N/1/TJK/T/1, 27 février 2014
	Loi sur les indications géographiques	IP/N/1/TJK/G/1, 27 février 2014
	Loi sur les dessins et modèles industriels	IP/N/1/TJK/D/1, 27 février 2014
	Loi sur les inventions	IP/N/1/TJK/P/1, 27 février 2014
	Protection juridique des topographies de circuits intégrés	IP/N/1/TJK/L/1, 27 février 2014
	Loi sur le droit d'auteur et les droits connexes	IP/N/1/TJK/2, IP/N/1/TJK/C/1, 16 juillet 2015
	Loi sur les secrets commerciaux	IP/N/1/TJK/3, IP/N/1/TJK/U/1, 16 juillet 2015
	Loi sur les produits et activités pharmaceutiques	IP/N/1/TJK/4, IP/N/1/TJK/O/1, 16 juillet 2015

Disposition juridique	Prescription	Document de l'OMC et date
	Loi sur la fabrication et la manipulation sûre des pesticides et des produits agrochimiques	IP/N/1/TJK/5, IP/N/1/TJK/O/2, 16 juillet 2015
AGCS		
Articles III:4 et/ou IV:2	Point d'information, *ad hoc*	S/ENQ/78/Rev.18, 1er février 2019
Accord sur les règles d'origine		
WT/L/806, et Annexe II de l'Accord sur les règles d'origine	Règles d'origine préférentielles pour les PMA	G/RO/LDC/N/TJK/1, 20 mai 2019

Source: Notifications du Tadjikistan à l'OMC.

2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

2.29. En 2011, le Tadjikistan a signé le Traité sur la zone de libre-échange entre les membres de la Communauté d'États indépendants (ZLE CEI), aux côtés de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de la République de Moldova, de la République kirghize et de l'Ukraine (tableau 2.2). Suite à l'entrée en vigueur de cet accord, qui a pris effet le 25 décembre 2015 pour le Tadjikistan, le pays a cessé d'être partie au précédent Accord de la CEI.[11] Le Traité ZLE CEI a pour l'essentiel supprimé tous les droits sur les marchandises échangées entre les États membres de l'ALE et a aboli les restrictions quantitatives à l'importation de produits en provenance d'autres membres. Il contient des dispositions sur les règles d'origine, les marchés publics, la liberté de transit, les mesures de sauvegarde, les mesures antidumping et compensatoires, l'octroi de subventions, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la balance des paiements et le règlement des différends.

Tableau 2.2 ACR en vigueur, 2020

Accord	Description
Traité ZLE CEI	
Type	Accord de libre-échange
Parties	Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, République de Moldova, République kirghize, Tadjikistan et Ukraine
Date de signature/d'entrée en vigueur	18 octobre 2011/24 décembre 2015 pour le Tadjikistan
Fin de la période de mise en œuvre	2020
Principales caractéristiques	L'Accord s'applique uniquement aux marchandises; accession; balance des paiements; concurrence; procédures douanières; règlement des différends; exceptions, générales ou concernant la sécurité; restrictions à l'exportation; règles d'origine; et mesures de sauvegarde
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle non distribuée
Série de documents de l'OMC	WT/REG343
Accord de libre-échange entre le Cabinet des Ministres de l'Ukraine et le gouvernement de la République du Tadjikistan	
Type	Accord de libre-échange
Parties	Tadjikistan et Ukraine
Date de signature/d'entrée en vigueur	6 juillet 2001/11 juillet 2002
Fin de la période de mise en œuvre	2002
Principales caractéristiques	L'Accord s'applique aux marchandises uniquement
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle non distribuée
Série de documents de l'OMC	WT/REG251

Source: Secrétariat de l'OMC, base de données sur les ACR.

2.30. En octobre 2000, le Tadjikistan a signé le Traité sur l'établissement de la Communauté économique eurasiatique (CEE) avec le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et la République kirghize.[12] L'objectif de la CEE était l'intégration économique de ses membres au moyen

[11] Document de l'OMC WT/REG82/N/3 du 7 juin 2013 et OMC, Base de données sur les ACR. Adresse consultée: http://rtais.wto.org/UI/PublicMaintainRTAHome.aspx.

[12] L'Ouzbékistan a rejoint l'UEE en 2005, mais l'a quittée en 2008.

de la promotion du commerce et de l'investissement, de la création d'une zone de libre-échange et de l'examen de la possibilité d'établir une union douanière. Le 10 octobre 2014, un accord sur la cessation des activités de la CEE a été signé; la CEE a été dissoute le 1er janvier 2015 pour être remplacée par l'Union économique eurasiatique (UEE). Cependant, le Tadjikistan n'est, à ce jour, pas membre de l'UEE et les autorités ont indiqué qu'il n'avait aucune intention formelle d'y adhérer.

2.31. Le Tadjikistan a signé un accord de libre-échange bilatéral avec l'Ukraine qui ne porte que sur le commerce des marchandises. Il prévoit un régime commercial d'admission en franchise de droit pour toutes les marchandises provenant des deux parties, sauf pour celles figurant sur une liste convenue d'exemptions. Pour le Tadjikistan, la liste comprend certaines boissons, les cigarettes et certains tapis et autres revêtements de sol en matière textile. Les deux parties sont convenues de n'appliquer aucun contingent tarifaire, ni aucune restriction quantitative aux importations et aux exportations. Les importations en provenance d'Ukraine représentaient 1,2% du total des importations du Tadjikistan en 2018.

2.32. Le Tadjikistan a également conclu un accord de libre-échange bilatéral avec l'Ouzbékistan, au titre duquel les deux parties sont convenues que les échanges s'effectueraient en franchise de droits, sauf pour 27 types de marchandises, dont certains sucres et sucreries, le chocolat, le pain, les eaux et eaux minérales, le vin, certains produits alcooliques, le vinaigre et certains produits textiles (tableau A2. 1). Les importations en provenance de l'Ouzbékistan représentaient 4% du total des importations du Tadjikistan. Les autorités ont indiqué qu'elles s'employaient à élaborer la notification de l'Accord qu'elles présenteraient à l'OMC.

2.33. En 2003, le Tadjikistan a signé le Traité sur une zone de libre-échange entre les parties à l'Accord commercial de l'Organisation de coopération économique (ECOTA), qui compte notamment comme membres l'Afghanistan, l'Iran, le Pakistan et la Turquie. Le Traité, entré en vigueur pour le Tadjikistan en 2004, établit une ZLE pour les marchandises et prévoit l'élimination de la quasi-totalité des droits. Il contient également des dispositions sur l'élimination progressive des obstacles non tarifaires. L'accord initial a été notifié à l'OMC par la Turquie[13], mais le Tadjikistan n'en n'était pas partie.[14]

2.3.3 Arrangements commerciaux préférentiels (non réciproques)

2.34. Le Tadjikistan bénéficie des systèmes généralisés de préférences du Canada, du Japon, de la Suisse et de la Turquie.[15] Il accorde aussi des préférences commerciales unilatérales aux importations en provenance de PMA sous la forme d'une réduction de 50% des taux de droits NPF appliqués.

2.4 Régime d'investissement

2.4.1 Investissement étranger direct (IED)

2.4.1.1 Législation, institution et objectifs

2.35. Le Tadjikistan a adopté un régime d'IED ouvert, aucun obstacle juridique n'étant imposé à l'entrée de l'investissement étranger, bien que certaines activités y soient de fait fermées. Les principales lois régissant l'investissement, y compris l'IED, sont la Loi de 2007 sur les investissements, qui établit un régime uniforme pour les entreprises nationales et étrangères, et la Loi de 2013 sur les accords d'investissement, qui réglemente les contrats d'investissement conclus entre l'État et les investisseurs portant sur des projets considérés comme prioritaires. La Loi sur les investissements a été modifiée en 2016 de façon à améliorer la transparence et à accroître le niveau de clarté et de prévisibilité de la législation relative à l'IED. Parmi les autres lois pertinentes figurent la Loi sur les partenariats public-privé de 2012 et la Loi sur les accords de partage de la production de 2012.

2.36. Le gouvernement a déployé des efforts pour stimuler l'investissement national et étranger. La Stratégie nationale de développement pour 2016-2030 et le Programme de développement économique à moyen terme pour 2016-2020 soulignent tous deux le rôle de l'investissement privé

[13] Document de l'OMC L/7047 du 22 juillet 1992.
[14] Le Tadjikistan est en train d'établir une version corrigée de la notification à soumettre à l'OMC.
[15] Base de données de l'OMC sur les ACPr. Adresse consultée: http://ptadb.wto.org/Country.aspx?code=762.

dans le renforcement de la compétitivité, la promotion de la diversification économique et l'augmentation de la productivité. Les objectifs de la politique d'investissement sont notamment les suivants: assurer l'approvisionnement en énergie et l'efficacité énergétique, faire du Tadjikistan une plate-forme de transit dans la région, garantir la sécurité alimentaire et accélérer le processus d'industrialisation. Pour réaliser ces objectifs, l'une des mesures prises par le gouvernement a été de créer un système de guichet unique permettant aux investisseurs d'obtenir des licences, des permis et des visas de manière simplifiée. Conformément à l'article 23 de la Loi sur les investissements, le Département de guichet unique a été créé au sein du Comité d'État sur les investissements et la gestion des biens de l'État dans le but d'aider les investisseurs.

2.37. La "Conception de la politique de l'État visant à attirer et à protéger l'investissement" (29 décembre 2012, n° 755) est un autre document définissant une vision et un cadre stratégique afin d'attirer l'investissement. Elle fournit également des lignes directrices pour la participation directe de l'État aux projets d'investissement prioritaires, y compris les projets ayant une importance au niveau social (par exemple les établissements d'enseignement et de soins de santé). Elle énonce les principes ci-après en vue d'attirer l'investissement:

- garantir un développement économique durable et équilibré;
- tenir compte des intérêts stratégiques du pays et de ses priorités en matière de développement;
- maintenir la transparence et l'accessibilité des renseignements relatifs à l'investissement;
- garantir des possibilités d'accès égales aux activités d'investissement pour les investisseurs étrangers et nationaux;
- garantir la cohérence des politiques dans tous les services du gouvernement et dans diverses régions; et
- faire en sorte que les mesures prises par le gouvernement soient conformes à ses déclarations.

2.38. Dans sa politique générale, l'État considère certains domaines comme représentant des "priorités pour l'investissement", qui comprennent des "priorités sectorielles" et des "priorités territoriales". Les priorités sectorielles portent sur les exportations de produits compétitifs (tels que le ciment, les fruits secs, l'énergie, les fibres de coton, les minerais d'aluminium, les fruits et légumes frais, et le miel), l'importation de nouvelles technologies et les secteurs des industries extractives, de l'énergie, des transports, de l'industrie légère de fabrication, de l'agriculture et du tourisme. Les priorités territoriales concernent des régions telles que les zones économiques franches (section 3.2).

2.39. Le Tadjikistan dispose de plusieurs organismes de promotion de l'investissement. Le Comité d'État sur les investissements et la gestion des biens de l'État, qui rend compte au Président et au gouvernement, est chargé de manière générale de l'élaboration de la politique d'investissement.

2.40. Au sein du Comité, Tajinvest, un organisme créé en 2010, est responsable de promouvoir l'investissement étranger et national, de proposer des moyens d'améliorer le climat de l'investissement, d'analyser les contrats d'investissement et d'évaluer leur mise en œuvre, et d'aider le pays à réaliser son potentiel d'exportation. En tant qu'entreprise unitaire d'État, Tajinvest doit se financer elle-même au moyen des services qu'elle fournit.

2.41. Le Département des zones franches économiques (ZFE), qui relève du MEDT, est chargé d'élaborer des politiques générales de développement des ZFE. Il a pour mission d'améliorer les conditions d'investissement dans ces zones et d'élaborer des politiques pour attirer les investisseurs (section 3.2.4.2).

2.42. Le Conseil consultatif sur l'amélioration du climat de l'investissement est un mécanisme de dialogue public-privé dirigé par le Président du Tadjikistan. Il se réunit plusieurs fois par an pour examiner certaines questions soulevées par des entreprises ou des groupes d'entreprises et pour élaborer des plans d'action. Il a pour objectif d'améliorer le climat de l'investissement dans certains

secteurs tels que le secteur manufacturier, le tourisme, le marché des valeurs mobilières et l'assurance. Il organise également des tables rondes, des forums et des séminaires qui lui permettent de recueillir des contributions pour définir des plans d'action.

2.4.1.2 Restrictions à l'IED

2.43. De manière générale, la législation du Tadjikistan relative à l'investissement ne porte pas sur des questions telles que les secteurs fermés à l'IED ou ceux faisant l'objet de restrictions concernant l'IED, et elle n'impose pas non plus de restrictions à la participation étrangère au capital. Il existe des exceptions, notamment en ce qui concerne le secteur de l'assurance, pour lequel la Loi de 2014 sur l'activité d'assurance a prévu certaines restrictions visant les investisseurs étrangers. De même, dans la pratique, les entreprises publiques de certains secteurs ne peuvent pas être privatisées; ces secteurs (qui comprennent les établissements médicaux, le traitement des déchets, les grandes centrales hydroélectriques et installations de production d'aluminium, le transport aérien, les services postaux et les centres de radiodiffusion ou de télédiffusion) sont de fait fermés à l'investissement étranger.[16] Les entreprises enregistrées à l'étranger sont également soumises à bien plus de restrictions que les entreprises nationales en ce qui concerne l'accès aux terres agricoles et aux terres utilisées à d'autres fins (section 4.1).

2.44. Avant 2015, lorsque des investisseurs étrangers enregistraient des entreprises au Tadjikistan, ils devaient satisfaire à des prescriptions en matière de traduction et d'authentification. En 2015, le Tadjikistan a adhéré à la Convention de la Haye supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (Convention Apostille) en vue de réduire les coûts d'enregistrement pour les entreprises étrangères en raccourcissant la procédure d'authentification pour les investisseurs originaires des pays signataires. La Convention confirme l'authenticité de la signature, du sceau ou du timbre d'un document officiel, mais pas son contenu. Les entreprises étrangères sont toujours tenues de fournir une traduction notariée du document si cela est demandé par le pays de destination.

2.4.1.3 Accords bilatéraux d'investissement, accords d'investissement, conventions de double imposition et différends

2.45. Selon l'examen de la politique d'investissement réalisé par la CNUCED, le Tadjikistan est partie à 35 accords bilatéraux d'investissement, dont 19 sont entrés en vigueur.[17] Il négocie également de nouveaux accords bilatéraux d'investissement avec l'Arabie saoudite, le Japon et la Turquie.

2.46. Le Tadjikistan est partie aux accords d'investissement suivants:

- le Traité relatif à la Charte de l'énergie;
- l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (1981);
- la Convention de la CEI sur les droits des investisseurs (1997);
- l'Accord-cadre concernant le développement de relations de commerce et d'investissement avec les États-Unis d'Amérique (2004);
- l'Accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Tadjikistan, d'autre part (2004);
- l'Accord sur la promotion et la protection de l'investissement entre les États membres de l'Organisation de coopération économique (2005); et
- l'Accord sur la promotion et la protection réciproque des investissements dans les États membres de la Communauté économique eurasiatique (2008) qui, selon les autorités, n'est pas encore entré en vigueur.

[16] CNUCED (2016), *Investment Policy Review – Tajikistan.* Adresse consultée: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2016d1_en.pdf.

[17] CNUCED (2016), *Investment Policy Review – Tajikistan.* Adresse consultée: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2016d1_en.pdf.

2.47. Le Tadjikistan a signé des conventions de double imposition avec 36 pays. Cependant, d'après l'examen de la politique d'investissement de la CNUCED, les procédures permettant de bénéficier des avantages de ces conventions prévoient des délais particulièrement stricts, ce qui entrave leur applicabilité pratique.[18]

2.48. Les différends entre les investisseurs et l'État sont résolus au moyen de négociations entre les parties, par des tribunaux nationaux ou par l'arbitrage international. Conformément à la Loi sur les investissements, les investisseurs étrangers et les organismes nationaux peuvent porter leurs différends devant une cour d'arbitrage, qui n'est pas un organe permanent mais un organe *ad hoc*. Les autorités ont indiqué qu'aucun organe de ce genre n'avait été établi au Tadjikistan. Lorsque l'autre partie a donné son accord, les investisseurs étrangers peuvent spécifier dans le contrat ou l'accord écrit que la procédure d'arbitrage sera engagée auprès d'une juridiction étrangère; cette possibilité n'a encore jamais été exploitée dans la pratique. La reconnaissance et l'exécution d'une sentence arbitrale étrangère peuvent être refusées en partie ou en totalité.

2.49. Le Tadjikistan a aussi signé la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères et a rejoint l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Il n'a pas signé la Convention sur le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États (Convention du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)); dans la pratique, certains de ses accords bilatéraux d'investissement contiennent des dispositions sur l'arbitrage par le CIRDI.

2.4.2 Réformes visant à améliorer les conditions de l'activité des entreprises

2.50. Le gouvernement a mené des réformes pour améliorer les conditions de l'activité des entreprises en simplifiant les procédures d'enregistrement des entreprises pour les investisseurs, en renforçant le cadre du régime foncier, en allégeant la charge que représentent les procédures de licence et d'inspection pour les investisseurs, en permettant le dépôt en ligne des déclarations d'impôts et en créant une agence pour la lutte contre les monopoles. Des incitations ont été prévues pour les investisseurs menant des activités dans des secteurs prioritaires tels que la construction de centrales hydroélectriques, et pour les entreprises ayant pour activité la transformation complète des fibres de coton. Les autorités ont indiqué que les réformes avaient donné lieu à une augmentation progressive du nombre de petites et moyennes entreprises (PME) et à une hausse de la part du secteur privé dans l'économie. Actuellement, le secteur privé représente environ 70% du PIB, 79% des recettes fiscales et 68% de l'emploi total.

2.51. Afin de mener des activités commerciales au Tadjikistan, toutes les entreprises doivent s'enregistrer auprès du Comité fiscal et obtenir un numéro d'enregistrement. Elles peuvent aussi être tenues d'obtenir un permis. La Loi sur les permis, publiée en 2011, vise à simplifier la procédure d'obtention de permis d'activité commerciale en uniformisant les procédures et en réduisant le nombre total de permis. En vertu de la Loi, un permis est nécessaire si l'entreprise mène des activités dans les services de construction, la vente de boissons alcooliques ou de produits alimentaires, entre autres, pour garantir la conformité sanitaire des locaux. Les autorités ont indiqué que, de 2009 à 2018, le nombre de permis avait diminué de 605 à 75; il y a actuellement 19 organismes habilités à délivrer des permis.

2.52. Certaines activités sont soumises à des prescriptions en matière de licences; c'est le cas notamment des activités nécessitant une sécurité administrative pour protéger l'intérêt général et la sécurité publique (par exemple les activités utilisant des ressources limitées ou pouvant causer un dommage à l'environnement). On compte actuellement 72 types de licences et 24 autorités délivrant des licences. En application du Décret n° 172 du 3 avril 2007 portant réglementation des spécificités du régime de licences applicable à certaines activités, chaque type d'activité requérant une licence a ses propres conditions d'octroi et est réglementé par l'autorité compétente. Les autorités ont indiqué que le délai d'obtention d'un permis était d'environ 10 jours, et que celui d'obtention d'une licence était d'environ 1 mois. Un permis a une durée indéfinie, tandis qu'une licence n'est valable que pour une période déterminée.

2.53. Des mesures ont également été adoptées pour moderniser le régime d'inspection des entreprises. Au Tadjikistan, certaines activités commerciales, notamment celles présentant un risque pour l'intérêt public (par exemple l'environnement, la santé publique, les ressources naturelles, les

[18] CNUCED (2016), *Investment Policy Review – Tajikistan.* Adresse consultée: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2016d1_en.pdf.

médias et la radiodiffusion, les infrastructures publiques et la sécurité nationale) doivent faire l'objet d'inspections. La Loi n° 1269 sur l'inspection des activités des entités économiques, adoptée en décembre 2015 et entrée en vigueur le 1er janvier 2016, vise à garantir une meilleure coordination entre les services d'inspection et à introduire des inspections fondées sur les risques. En vertu de la Loi, les inspections sont menées sur la base d'une appréciation technique du risque de non-conformité, et les entreprises présentant un faible risque ne sont inspectées qu'une fois tous les cinq ans.

2.54. Selon la Loi, une plus grande centralisation des organismes d'inspection faciliterait la supervision et améliorerait l'efficacité des inspections. Pour cette raison, comme suite à une résolution gouvernementale de juillet 2016, le Conseil de coordination des activités des organismes d'inspection a été créé. Cet organe consultatif, qui relève du gouvernement, vise à favoriser l'interaction et la coordination entre les organismes d'inspection. Les autorités ont indiqué que le nombre d'organismes d'inspection avait été abaissé de 31 en 2016 à 25 en 2019. En outre, conformément à l'article 6 de la Loi n° 1505 du 21 février 2018 sur le moratoire concernant l'inspection des entreprises des zones de production, 2 040 entreprises du secteur manufacturier sont exemptées des prescriptions en matière d'inspection et d'examen.

2.55. Des réformes ont aussi été entreprises en ce qui concerne l'inscription au cadastre. Au Tadjikistan, les droits d'utilisation des terres privées sont reconnus par l'État, et ces droits sont cessibles. Avant 2013, deux organismes étaient responsables de l'inscription au cadastre: le Centre unitaire d'État chargé des terrains, qui élaborait les documents pour l'enregistrement des droits d'utilisation des terres; et la Direction de l'inventaire, qui gérait une base de données sur toutes les parcelles de terre et était chargée de l'inventaire et de l'évaluation des bâtiments et des structures. En 2013, les deux organismes ont fusionné pour former une entreprise unitaire d'État, le Bureau d'enregistrement des biens immobiliers. Depuis, l'inscription au cadastre est effectuée par l'intermédiaire d'un guichet unique. Cependant, selon l'examen de la politique d'investissement de la CNUCED, les procédures d'enregistrement de titres "sont restées coûteuses et excessivement centralisées".[19] Selon le rapport *Doing Business*, au Tadjikistan, la cession des droits portant sur un bâtiment nécessite 36 jours et coûte l'équivalent de 2,9% de la valeur du bien, contre une moyenne de 20,3 jours et de 2,7% de la valeur pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale.[20]

2.56. Malgré tous les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer le climat de l'investissement, des obstacles persistent: la législation relative à l'IED manque de clarté; les investisseurs rencontrent des difficultés pour accéder aux terrains; le régime fiscal est contraignant, en particulier pour les PME; et la réglementation relative aux licences, à la fiscalité et aux prix est appliquée de manière discrétionnaire.[21] Si le gouvernement applique un certain nombre de mesures d'incitation (section 3.3.1), les conditions d'accès à celles qui favorisent l'investissement ne sont pas pleinement énoncées dans la législation. Ni la Loi sur les investissements ni la Loi sur les accords d'investissement ne précisent les critères concernant l'admissibilité, la durée ou les exceptions à l'octroi d'incitations.[22] La mobilisation de l'IED reste inférieure à ce qu'elle pourrait être. Les flux entrants d'IED demeurent limités et se concentrent dans des activités et des projets spécifiques, principalement dans les secteurs de l'énergie et des industries extractives. La CNUCED a indiqué que, pour que le Tadjikistan réalise son potentiel en matière d'IED, il serait nécessaire de remédier aux principaux obstacles réglementaires, notamment en précisant la législation relative à l'IED, en garantissant un accès aux terrains pour les investisseurs, en réformant le régime fiscal et en réorientant la politique pour délaisser la réglementation au profit de la mise en œuvre.

2.57. En 2019, le Tadjikistan se classait au 126ème rang sur 190 économies selon l'indice de facilité de faire des affaires de la Banque mondiale. Il se trouvait en relativement bonne place pour ce qui est de la protection des investisseurs minoritaires (38ème), de la création d'entreprises (60ème) et de l'exécution des contrats (61ème), mais il était mal classé en ce qui concerne le raccordement à l'électricité (173ème), le commerce transfrontalier (148ème) et le solutionnement de l'insolvabilité (146ème). Il faut prévoir environ 11,0 jours pour constituer une société à responsabilité limitée,

[19] CNUCED (2016), *Investment Policy Review – Tajikistan.* Adresse consultée: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2016d1_en.pdf.

[20] Banque mondiale (2020), *Doing Business 2019 – Training for Reform, Economy Profile, Tajikistan*. Adresse consultée: http://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/t/tajikistan/TJK.pdf.

[21] CNUCED (2016), *Investment Policy Review – Tajikistan.* Adresse consultée: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2016d1_en.pdf.

[22] CNUCED (2016), *Investment Policy Review – Tajikistan.* Adresse consultée: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2016d1_en.pdf.

processus qui comprend 4,0 étapes et coûte l'équivalent de 18,0% du revenu par habitant, contre une moyenne de 12,9 jours, de 5,2 étapes et de seulement 4,6% du revenu par habitant pour l'Europe et l'Asie centrale.[23]

2.58. Les autorités ont indiqué que d'importantes réformes avaient été menées en 2018-2019 pour simplifier l'inscription au registre du commerce via le système d'enregistrement et de paiement en ligne. Le système de guichet unique permet aux investisseurs d'obtenir des permis de construire, d'enregistrer des biens immobiliers et les garanties électroniques de propriétés mobilières, et de s'acquitter de leurs impôts. Ces réformes devraient faire remonter le Tadjikistan dans le classement selon l'indice de facilité de faire des affaires de la Banque mondiale.

[23] Banque mondiale (2018), *Doing Business 2019 – Training for Reform, Economy Profile, Tajikistan*. Adresse consultée: http://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/t/tajikistan/TJK.pdf.

3 POLITIQUES ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

3.1 Mesures visant directement les importations

3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières

3.1. Le Code des douanes définit les règles applicables aux procédures douanières au Tadjikistan. Depuis 2013, il a été modifié à plusieurs reprises, le but étant d'assurer sa conformité avec les obligations internationales, notamment les prescriptions de la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto révisée). Les modifications apportées concernaient, entre autres, la réduction du nombre de documents nécessaires pour la déclaration en douane; le report et le paiement échelonné des droits de douane; la garantie du paiement des droits de douane et autres taxes; et les exonérations de droits de douane et autres taxes. Les autorités ont fait savoir qu'elles étaient en train de rédiger une autre modification visant à introduire un système d'opérateurs économiques agréés.

3.2. Les procédures douanières sont gérées par le Service des douanes. Selon l'article 66 du Code des douanes, le dédouanement ne peut intervenir qu'après qu'ont été effectués les contrôles sanitaires et phytosanitaires (SPS) à l'importation (ou à l'exportation) des marchandises (section 3.3).

3.3. Le droit d'importer des marchandises et de déclarer les importations au Service des douanes est ouvert à tous, y compris aux étrangers. Conformément à la Loi n° 846 sur les activités de commerce extérieur, en date du 3 juillet 2012, les étrangers n'ayant pas de présence commerciale sur le territoire du Tadjikistan peuvent importer directement des marchandises dans le pays. Cependant, ces importateurs ne sont pas autorisés à vendre ou à distribuer les marchandises importées au Tadjikistan; ils peuvent toutefois approvisionner des personnes physiques et morales autorisées à vendre ou à distribuer ces marchandises dans le pays.

3.4. Toute personne morale enregistrée au Tadjikistan, y compris de nationalité étrangère, peut devenir courtier en douane. Elle doit s'inscrire auprès du Registre des courtiers en douane, ce qui est gratuit. L'article 140 du Code des douanes prévoit que, pour s'inscrire en tant que courtier en douane, le demandeur doit: compter dans ses rangs au moins deux spécialistes certifiés des douanes; disposer d'un capital initial autorisé (société par actions), d'un capital autorisé ou d'apports en actions entièrement souscrits; garantir le paiement des droits de douane et des taxes; et avoir souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile pour couvrir les risques de dommages aux biens des personnes représentées ou de violation de contrat avec ces personnes, avec une somme assurée minimale de 6 000 "unités standard".[1]

3.5. Le 2 juillet 2019, le Tadjikistan a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC. L'AFE est entré en vigueur pour le Tadjikistan le même jour.[2] Comme indiqué sur le portail du commerce du Tadjikistan (https://tajtrade.tj/menu/2?l=en), l'AFE prévoit la création d'un comité de coordination de la facilitation des échanges, ayant pour fonction de rassembler tous les acteurs du commerce afin de promouvoir une mise en œuvre concertée de l'Accord. Pour donner suite à cette disposition, le Comité de facilitation des échanges du Tadjikistan a également été établi.

3.6. Les importateurs doivent présenter les documents suivants à la frontière: connaissement, certificat de conformité, facture commerciale, déclaration d'importation en douane, certificat de paiement des droits de douane, rapport d'inspection, liste de colisage, lettre de voiture CMR (Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route), contrat d'achat et de vente, récépissés de transbordement et certificat de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS).[3]

3.7. Un système de guichet unique pour les opérateurs (importation/exportation/transit) a été approuvé en 2008 et son programme de mise en œuvre a été approuvé en 2010. En décembre 2010, une entreprise d'État unitaire, le Centre de guichet unique, a été établie sous l'égide du Service des

[1] En vertu de la Loi sur le budget de l'État, une "unité standard" est une unité utilisée pour le calcul des impôts, droits et autres redevances. Elle est corrigée chaque année pour prendre en compte l'inflation prévue. Elle a été fixée à 55 TJS en 2019, contre 40 TJS en 2012.

[2] Document de l'OMC WT/Let/1444 du 5 juillet 2019.

[3] Banque mondiale (2020), *Doing Business 2019 – Training for Reform, Economy Profile, Tajikistan*. Adresse consultée: http://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/t/tajikistan/TJK.pdf.

douanes. En septembre 2014, la déclaration électronique des marchandises et des véhicules est devenue totalement opérationnelle dans le cadre du Système d'information automatisé unifié (UAIS). Selon une étude sur le temps de dédouanement réalisée en 2017, le dédouanement des marchandises importées au Tadjikistan prend en moyenne 22 heures et 5 minutes: 6 heures et 13 minutes aux points de contrôle frontaliers et 15 heures et 52 minutes aux terminaux douaniers.[4]

3.8. En septembre 2019, un système de guichet unique destiné à relier entre elles toutes les autorités habilitées à délivrer les autorisations requises pour l'importation, l'exportation et le transit de marchandises a été mis en place à titre d'essai. Son intégration à l'UAIS est prévue dans un avenir proche. Le Tadjikistan a l'intention d'établir officiellement un guichet unique opérationnel avant la date limite indiquée dans son engagement au titre de la catégorie C.

3.9. Des travaux sont en cours, avec le soutien des donateurs, pour améliorer la procédure de délivrance des décisions anticipées (sur le classement et sur l'origine) et le gouvernement a fait part de ses besoins d'assistance technique dans ce domaine. Les autorités ont déclaré que, dans la pratique, il n'y avait pas beaucoup de demandes de décisions anticipées en matière de classement car la plupart des échanges se faisaient avec les pays de la CEI où la nomenclature tarifaire était la même jusqu'au neuvième chiffre. S'agissant de l'origine, les opérateurs se tournaient généralement vers les chambres de commerce et d'industrie pour obtenir des certificats d'origine; les douanes étudiaient encore la manière d'être impliquées dans la délivrance des décisions anticipées.

3.10. Le système de gestion des risques appliqué par les autorités douanières est régi par le Code des douanes et se fonde sur les normes internationales de l'Organisation mondiale des douanes et de l'OMC. La législation pertinente comprend:

- le Concept de gestion des risques douaniers, approuvé par l'Arrêté n° 126 du Service des douanes, en date du 4 août 2008;
- l'article 399 des Principes de contrôle douanier et le chapitre 52, "Évaluation et gestion des risques", du Code des douanes; et
- la Règle n° 212-f sur le rôle des agents des douanes dans la mise au point, l'application, la mise à jour et l'annulation des profils de risque à l'aide d'outils logiciels spéciaux, adoptée le 29 novembre 2011.

3.11. Le Système d'information automatisé unifié (UAIS) comprend un sous-module sur la gestion des risques qui, selon les autorités, est en cours de mise à jour, car il ne fonctionne pas bien dans la pratique. Actuellement, le Service des douanes gère 83 profils de risque, qui contiennent des données axées à la fois sur le type de marchandises et de véhicules importés et sur les pays exportateurs. Il oriente également les déclarations vers les circuits vert, jaune, bleu ou rouge, bien que l'on ne dispose pas de données sur la part des marchandises passant par chaque circuit.

3.12. Les autorités ont fait part de leur intention de rechercher des financements auprès de donateurs pour rationaliser le système de gestion des risques à la frontière. Pour moderniser ce système, le Service des douanes travaille en étroite collaboration avec la Société financière internationale, la Société allemande de coopération internationale (GmbH) et l'Agence internationale des douanes Uni-Pass de la République de Corée. Plusieurs cours et séminaires ont été organisés sur le thème de la gestion des risques et du contrôle après dédouanement.

3.13. En 2012, le Tadjikistan a adopté une résolution dans laquelle il a fait siennes les méthodes définies dans l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. La principale méthode est celle de la valeur transactionnelle (qui concerne environ 80% des déclarations des pays de la CEI). Dans certains cas, les douanes peuvent demander confirmation de la valeur déclarée aux autorités des pays exportateurs. Les importateurs peuvent faire appel de la valeur déterminée par les douanes. Les autorités ont fait savoir qu'il existait un sérieux problème de sous-évaluation en raison du manque de coopération de certains pays exportateurs en matière de partage de renseignements sur les valeurs à l'exportation. Les pays à haut risque sont ceux qui ne sont pas en mesure de confirmer la valeur de leurs exportations déclarées. Dans ces situations, la méthode déductive (qui concerne

[4] Le dédouanement des marchandises exportées du Tadjikistan prend en moyenne 11 heures et 1 minute: 3 heures et 37 minutes aux points de contrôle à la frontière et 7 heures et 24 minutes aux terminaux douaniers.

environ 10% des déclarations des pays à haut risque) et la méthode de réserve (qui utilise les données sur la valeur provenant de déclarations antérieures de marchandises analogues ou de renseignements sur les prix tirés d'autres bases de données) sont également utilisées.

3.14. Le Tadjikistan a signé, au niveau régional (entre pays de la CEI) et au niveau bilatéral avec certains pays, des accords sur l'échange de statistiques miroirs sur les déclarations de valeur. On peut citer notamment les accords signés entre le Service des douanes du Tadjikistan et les services des douanes de l'Afghanistan, de la Fédération de Russie, de l'Ouzbékistan et de la République kirghize. Par ailleurs, au niveau régional, le Tadjikistan a signé le 3 novembre 2017, dans le cadre du Conseil des chefs des services douaniers des pays de la CEI, un accord relatif à la valeur en douane qui a été ratifié le 15 décembre 2018 par un décret gouvernemental.

3.15. Au sein du Comité de l'évaluation en douane de l'OMC, l'Ukraine s'est dite particulièrement préoccupée par l'utilisation alléguée de prix de référence par le Tadjikistan. Selon l'Ukraine, les prix de référence utilisés par le Tadjikistan sont supérieurs aux valeurs déclarées, ce qui entraîne des droits plus élevés.[5] Les autorités tadjiks ont signalé qu'au cours des sept premiers mois de 2019, plus de 70% des importations avaient fait l'objet d'une évaluation par la méthode de la valeur transactionnelle, contre environ 60% en 2017.

3.16. En 2019, le Tadjikistan a été classé 148ème sur 190 économies dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale pour ce qui est du commerce transfrontalier, alors qu'il était 188ème en 2015.[6] Selon ce rapport, le délai d'importation était de 107 heures et le coût du respect des procédures de commerce transfrontalier était de 223 USD.[7] Les chiffres moyens correspondants pour les pays d'Europe et d'Asie centrale étaient, respectivement, de 21 heures et 162,30 USD. Le coût du respect des exigences en matière de documentation est estimé à 260 USD et le temps de préparation des documents à 126 heures; ces 2 chiffres sont supérieurs à la moyenne pour l'Europe et l'Asie centrale (93,9 USD et 24,7 heures).[8]

3.1.2 Règles d'origine

3.1.2.1 Règles d'origine non-préférentielles

3.17. Le Tadjikistan n'a pas notifié ses règles d'origine non préférentielles à l'OMC, comme l'exige l'article 5 de l'Accord sur les règles d'origine. Les autorités ont déclaré qu'elles s'employaient à satisfaire à cette obligation.

3.18. Le chapitre 6 du Code des douanes contient des dispositions pour la détermination de l'origine des marchandises. Le pays d'origine des marchandises est défini comme celui où les marchandises sont entièrement produites ou ont fait l'objet d'une transformation suffisante conformément aux critères établis par le Code, ou par les procédures définies par celui-ci. Le pays d'origine peut être un groupe de pays ou une union douanière, une région ou une partie d'un pays. Le tableau 3.1 énumère les marchandises considérées comme entièrement obtenues dans un pays donné.

3.19. Lorsque deux ou plusieurs pays participent à la production de marchandises, le pays d'origine est le pays où les marchandises ont fait l'objet de la transformation ou de la production finale, eu égard au critère de transformation suffisante, c'est-à-dire un changement de position tarifaire, au niveau à quatre chiffres du SH.

---

[5] Document de l'OMC G/VAL/W/319 du 7 décembre 2018.

[6] Banque mondiale (2014), *Doing Business 2015 – Going Beyond Efficiency, Economy Profile, Tajikistan*. Adresse consultée: http://documents.worldbank.org/curated/en/642551468129286001/pdf/921420WP0Box3800Tajikistan00Public0.pdf; et Banque mondiale (2020), *Doing Business 2019 – Training for Reform, Economy Profile, Tajikistan*. Adresse consultée: http://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/t/tajikistan/TJK.pdf.

[7] Le respect des procédures de commerce transfrontalier suppose les opérations suivantes: dédouanement et inspection par les douanes; inspections par d'autres organismes (si plus de 20% des expéditions sont concernés); et traitement à la frontière ou au port le plus utilisé dans l'économie. Banque mondiale, *Doing Business 2019: Training for Reform – Economy Profile Tajikistan*.

[8] Le respect des exigences en matière de documentation nécessite: l'obtention, la préparation et la présentation des documents concernant le transport, le dédouanement, l'inspection et le traitement au port ou à la frontière dans l'économie d'origine, et l'obtention, la préparation et la présentation des documents requis par le pays de destination et tout pays de transit. Il couvre tous les documents requis par la loi et dans la pratique, y compris la soumission électronique de renseignements. Banque mondiale, *Doing Business 2019: Training for Reform – Economy Profile Tajikistan*.

Tableau 3.1 Règles d'origine, le critère des marchandises entièrement obtenues

Section	Aperçu
1.	Minéraux extraits du pays, de ses eaux territoriales ou de son plateau continental
2.	Produits végétaux récoltés ou cueillis dans le pays
3.	Animaux nés et élevés dans le pays
4.	Produits obtenus à partir d'animaux élevés dans le pays
5.	Produits obtenus par la chasse ou la pêche dans le pays
6.	Produits de la pêche maritime et autres produits de la mer obtenus par un navire d'un pays donné
7.	Produits obtenus à bord d'un navire-usine d'un pays donné, exclusivement à partir des produits visés au point 6) ci-dessus
8.	Produits obtenus à partir du sol ou du sous-sol marin situé en dehors des eaux territoriales (mer) d'un pays donné, pour autant que ce pays exerce aux fins d'exploitation des droits exclusifs sur ce sol ou ce sous-sol
9.	Déchets et débris (matières premières secondaires) issus de la fabrication ou d'autres opérations de transformation dans un pays donné et articles usagés collectés dans un pays donné et ne pouvant être transformés qu'en matières premières
10.	Produits de haute technologie obtenus dans un espace ouvert sur des vaisseaux spatiaux immatriculés dans le pays
11.	Biens fabriqués dans le pays exclusivement à partir des produits spécifiés aux points 1 à 10 ci-dessus
12.	Électricité produite sur le territoire d'un pays donné

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.1.2.2 Règles d'origine préférentielles

3.20. Le Tadjikistan a notifié à l'OMC ses règles d'origine préférentielles pour les PMA: les marchandises originaires des PMA sont assujetties à un droit représentant 50% des taux de droits NPF appliqués.[9] Il s'agit de marchandises entièrement produites dans un pays donné; ou si elles ne sont pas entièrement produites, trois critères sont utilisés pour déterminer s'il y a eu une transformation suffisante: le changement de position tarifaire au niveau à quatre chiffres du SH; la réalisation de certaines opérations de production ou technologiques; et la règle du pourcentage *ad valorem*, lorsqu'un changement du coût ou de la valeur ajoutée représente une part déterminée du produit fini.

3.21. Des règles d'origine préférentielles sont en place pour les importations en provenance des membres de la CEI, dans le cadre de l'Accord de 2009 sur les règles de détermination du pays d'origine des marchandises dans la Communauté des États indépendants. Les chambres de commerce des pays partenaires de la région de la CEI coopèrent avec le Service des douanes du Tadjikistan pour vérifier les certificats d'origine. En 2015, un projet pilote entre la Fédération de Russie et le Tadjikistan visant à établir un système électronique pour l'échange de certificats d'origine a été suspendu, faute de fonds. Ce projet nécessiterait une interconnexion entre les bases de données des chambres de commerce des deux pays et celles des autorités douanières. En 2019, les services douaniers des deux pays ont cherché à le relancer.

3.22. Dans le cadre des accords bilatéraux de libre-échange avec l'Ouzbékistan et l'Ukraine, des règles d'origine préférentielles sont également appliquées. Un certificat d'origine, délivré par un organisme autorisé du pays d'exportation, est requis.

3.1.3 Droits de douane

3.1.3.1 Structure des droits de douane

3.23. En 2019, le tarif douanier, fondé sur la nomenclature du SH2012, comprenait 11 411 lignes tarifaires au niveau à 10 chiffres. Presque tous les droits sont appliqués sur une base *ad valorem* (98,1%). Parmi tous les droits *ad valorem*, les taux de droit NPF appliqués varient entre la franchise et 30%. Les crêtes tarifaires nationales concernent 0,5% de toutes les lignes tarifaires, tandis que les crêtes tarifaires internationales touchent 5,5% d'entre elles. L'écart-type global était de 5,5% en 2018 (tableau 3.2).

[9] Document de l'OMC G/RO/LDC/N/TJK/1 du 20 mai 2019.

Tableau 3.2 Structure des droits de douane, 2019

(Pourcentage)

	2019
Nombre total des lignes tarifaires	11 411
Droits autres que *ad valorem* (% des lignes tarifaires)	1,9
Droits autres que *ad valorem* sans équivalents *ad valorem* (EAV) (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	1,2
Lignes assujetties à des contingents tarifaires (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	0,0
Lignes tarifaires assujetties à un droit nul (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	11,7
Moyenne des lignes assujetties à un droit (%)	9,0
Moyenne simple des taux des droits (%)	7,9
Produits agricoles (définition OMC)	10,8
Produits non agricoles (pétrole compris) (définition OMC)	7,1
Crêtes tarifaires nationales (% de l'ensemble des lignes tarifaires)[a]	0,5
Crêtes tarifaires internationales (% de l'ensemble des lignes tarifaires)[b]	5,5
Écart type global	5,5
Droits de nuisance appliqués (% de l'ensemble des lignes tarifaires)[c]	0,0
Lignes tarifaires consolidées (% de l'ensemble des lignes tarifaires)	100,0

a Les crêtes tarifaires nationales correspondent aux taux qui sont 3 fois supérieurs à la moyenne globale des taux appliqués.
b Les crêtes tarifaires internationales correspondent aux taux supérieurs à 15%.
c Les droits de nuisance sont ceux dont le taux est non nul mais inférieur ou égal à 2%.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.24. Les droits non *ad valorem* représentent 1,9% de l'ensemble des lignes tarifaires. Des droits spécifiques sont appliqués sur 201 lignes tarifaires (principalement SH 2204 et SH 2208: vins de raisins frais et alcool éthylique non dénaturé). Des droits mixtes sont appliqués sur les positions 2201 et 2202 (eaux), 2207 (alcool éthylique non dénaturé) et 2402 (cigares, cigarillos et cigarettes).

3.1.3.2 Consolidations tarifaires

3.25. Le Tadjikistan a consolidé 100% de ses lignes tarifaires au niveau à 10 chiffres. Vingt-huit lignes tarifaires sont assujetties à des droits spécifiques, 15 sont assujetties à des droits mixtes et les autres sont assujetties à des droits *ad valorem*. La moyenne générale des droits consolidés est de 8,0%. Lorsque les EAV sont inclus, le tarif consolidé moyen pour les produits agricoles (définition de l'OMC) est de 11,2% et de 7,3% pour les produits non agricoles.

3.1.3.3 Taux appliqués

3.26. Le droit NPF moyen appliqué (y compris les EAV lorsqu'ils sont calculables) en 2019 était de 7,9% (tableau 3.3). Selon les définitions de secteur de l'OMC, le taux de droit moyen sur les produits agricoles (10,8%) est supérieur à celui applicable aux produits non agricoles (7,1%). La différence entre les droits consolidés moyens et les droits NPF appliqués moyens est très faible.

Tableau 3.3 Analyse succincte des droits NPF, 2019

Description	NPF				Fourchette de droit consolidé final (%)[a]
	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation	
Total	**11 411**	**7,9**	**0-108,2**	**0,7**	**0-108,2**
SH 01-24	2 870	10,1	0-108,2	0,6	0-108,2
SH 25-97	8 541	7,2	0-30	0,7	0-30
Par catégorie de l'OMC					
Produits agricoles (définition OMC)	2 502	10,8	0-108,2	0,6	0-108,2
Animaux et produits d'origine animale	388	9,4	0-15	0,3	0-15
Produits laitiers	165	12,9	5-15	0,2	5-15
Fruits, légumes et plantes	561	13,8	5-23	0,3	5-23
Café et thé	74	8,1	5-15	0,6	5-15
Céréales et préparations à base de céréales	250	10,2	0-20	0,4	0-20
Oléagineux, graisses et huiles et leurs produits	199	7,3	4-20	0,6	4-20
Sucres et sucreries	130	6,0	5-15	0,5	5-15
Boissons, spiritueux et tabac	422	15,9	0,9-108,2	0,7	4,7-108,2
Coton	6	20,0	20-20	0,0	20-20
Autres produits agricoles n.d.a.	307	6,5	5-20	0,4	5-20

Description	NPF				Fourchette de droit consolidé final (%)[a]
	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation	
Produits non agricoles (pétrole compris) (définition OMC)	8 909	7,1	0-30	0,7	0-30
Produits non agricoles (pétrole non compris) (définition OMC)	8 831	7,2	0-30	0,7	0-30
Poissons et produits de la pêche	519	5,9	5-13	0,4	5-13
Produits minéraux et métaux	1 726	6,9	0-15	0,4	0-15
Produits chimiques et photographiques	1 347	3,9	0-20	0,8	0-20
Bois, pate de papier, papier et meubles	589	7,2	0-20	0,5	0-20
Textiles	882	11,3	0-30	0,6	0-30
Vêtements	359	19,3	15-20	0,1	15-20
Cuir, caoutchouc, chaussures et produits de voyage	343	10,2	0-15	0,3	0-30
Machines non électriques	1 249	5,2	0-10	0,6	0-10
Machines électriques	596	5,2	0-10	0,7	0-10
Matériel de transport	472	7,9	0-15	0,4	0-15
Produits non agricoles n.d.a.	749	6,6	0-15	0,8	0-15
Pétrole	78	3,6	3-10	0,5	3-10
Par secteur de la CITI[b]					
Agriculture et pêche	743	7,9	0-23	0,6	0-23
Activités extractives	126	6,8	4-15	0,4	4-15
Industries manufacturières	10 541	7,9	0-108,2	0,7	0-108,2
Par section du SH					
01 Animaux vivants et produits du règne animal	1 007	8,0	0-20	0,5	0-20
02 Produits du règne végétal	624	10,0	5-23	0,5	5-23
03 Graisses et huiles	150	8,1	5-20	0,6	5-20
04 Préparations alimentaires, etc.	1 089	12,6	0,9-108,2	0,6	4-108,2
05 Produits minéraux	281	5,4	3-15	0,4	3-15
06 Produits des industries chimiques et des industries apparentées	1 235	3,9	0-20	0,8	0-20
07 Matières plastiques et caoutchouc	352	5,9	0-15	0,5	0-15
08 Peaux et cuirs	222	9,9	5-13	0,2	5-13
09 Bois et ouvrages en bois	305	6,7	5-10	0,3	0-10
10 Pâte à bois, papier, etc.	230	6,7	0-15	0,4	0-15
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	1 203	13,8	0-30	0,5	0-30
12 Chaussures et coiffures	116	13,8	10-15	0,2	10-30
13 Ouvrages en pierre	276	7,6	0-15	0,5	0-15
14 Pierres gemmes, etc.	66	13,7	10-15	0,2	10-15
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	1 174	6,6	0-13	0,4	0-13
16 Machines et appareils	1 925	4,9	0-10	0,7	0-10
17 Matériel de transport	491	7,9	0-15	0,4	0-15
18 Instruments de précision	359	5,9	0-12	0,7	0-12
19 Armes et munitions	24	13,5	13-15	0,1	13-15
20 Marchandises et produits divers	275	9,8	0-20	0,6	0-20
21 Objets d'art, etc.	7	4,0	4-4	0,0	4-4
Par stade de transformation					
Premier stade de transformation	1 373	7,6	0-23	0,5	0-23
Produits semi-finis	3 203	6,3	0-20	0,7	0-20
Produits entièrement transformés	6 835	8,7	0-108,2	0,7	0-108,2

a Les droits consolidés et les droits NPF sont rassemblés dans la même nomenclature mais pour des nombres de lignes différents (6 574 et 11 411 lignes tarifaires, respectivement).
b CITI (Rev.2), non compris l'électricité (1 ligne).

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.27. D'une façon générale, c'est pour les produits entièrement transformés que la protection tarifaire est la plus élevée et pour les produits semi-transformés qu'elle est la plus faible.

3.28. Au Tadjikistan, 11,7% des lignes tarifaires sont en franchise de droits, tandis que la plupart (79%) des taux de droits appliqués vont de zéro à 10% (graphique 3.1). Le taux de droit *ad valorem* le plus élevé, à savoir 30%, s'applique aux tapis et autres revêtements de sol textiles, tandis que l'EAV le plus élevé, à savoir 108,2%, s'applique à la bière en récipients de plus de 10 litres.

Graphique 3.1 Distribution des droits NPF, 2019

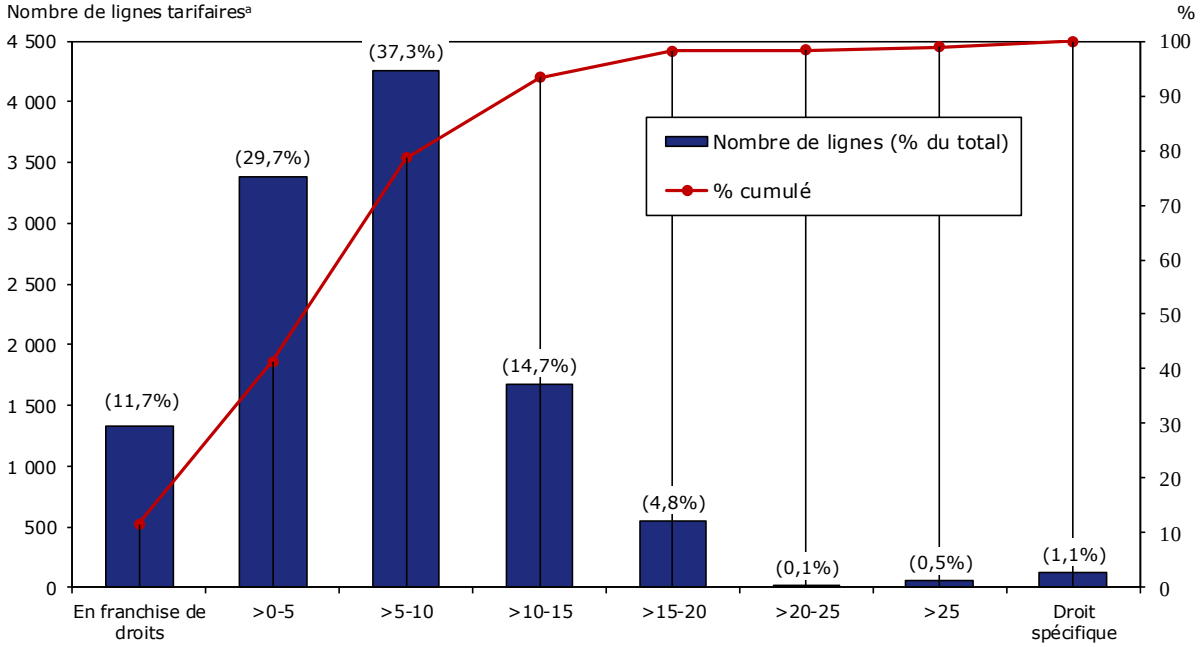

a Le nombre total de lignes est de 11 411. Les EAV sont inclus dans l'analyse.

Note: La colonne "droit spécifique" correspond ici aux 128 lignes tarifaires pour lesquelles une conversion en EAV n'est pas possible.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.29. Les droits NPF appliqués dépassaient les droits consolidés correspondants pour 31 lignes tarifaires en 2019 (tableau A3. 1). Les autorités ont indiqué que ce problème était dû à la transition générale d'une nomenclature à l'autre. Lorsque le Tadjikistan a accédé à l'OMC, il utilisait le barème tarifaire eurasien fondé sur la nomenclature du SH2007, alors qu'il applique maintenant son propre barème tarifaire national fondé sur la nomenclature du SH2012. Les autorités ont fait savoir qu'elles s'efforceraient de résoudre ce problème. Elles estiment que, pour l'instant, le fait que les droits NPF appliqués dépassent les droits consolidés correspondants n'est pas problématique pour les négociants du Tadjikistan, car certaines lignes concernent des produits de l'aviation civile et des produits informatiques, qui sont importés en franchise de droits; tandis que les importations au titre des autres lignes proviennent principalement des partenaires du Tadjikistan dans le cadre de l'Accord commercial régional (ACR), qui prévoit l'entrée des marchandises en franchise de droits.

3.1.3.4 Exonération de droits

3.30. Conformément au Code des douanes (article 345) et au Code fiscal (article 169), des exonérations douanières et fiscales (TVA et droit d'accise, le cas échéant) sont prévues pour les importations indiquées dans le tableau 3.4.

3.31. En outre, conformément à la Loi n° 1621 du 20 juin 2019 sur les modifications et les ajouts au Code des douanes, des exonérations supplémentaires de droits de douane ont été introduites pour les importations de biens destinés à l'aquaculture. Conformément à la Loi n° 934 du 15 novembre 2017, en 2018, les importations de tous les types de bovins de race, de cocons de vers à soie, de semences et de cultivars pour cultures de qualité ont été exemptées de droits de douane et de TVA (section 4.1.3).

Tableau 3.4 Exonération des droits et taxes à l'importation (TVA et droits d'accise le cas échéant)

Importation d'équipements de production et de transformation et de leurs composants pour la constitution ou la reconstitution du capital autorisé (capital) des entreprises ou le rééquipement technique des moyens de production existants
Importation de médicaments, d'équipements médicaux ou pharmaceutiques et d'instruments médicaux
Importations effectuées pour la réalisation de projets d'investissement du gouvernement dans la limite des fonds disponibles dans le cadre d'accords sur les subventions (prêts)
Importations pour la construction d'objets particulièrement importants, dont la liste est déterminée par le gouvernement
Importations conformes à la liste (à l'exception des produits soumis à droit d'accise), dont le volume est déterminé par le gouvernement et qui sont effectuées directement par les producteurs d'aluminium primaire
Importation de fibres de coton et d'aluminium primaire
Importation de produits spécialisés destinés à l'usage individuel des personnes handicapées
Importation d'équipements et de matériaux de construction pour les installations touristiques
Importation de matières premières (accessoires) pour les usines produisant des vêtements scolaires
Importation de matériel agricole
Importation de matériaux et de fournitures pour la production de médicaments
Importation des technologies les plus récentes pour les entreprises pharmaceutiques et de matériel moderne de diagnostic et de traitement
Importation de technologies, d'équipements et de matériaux pour répondre aux besoins de l'industrie avicole
Importation de véhicules automobiles neufs, relevant des positions tarifaires 8702, 8703, 8704 et 8705 – 50%
Importation de marchandises pour l'exécution des travaux prévus par les programmes de travail, sur la base des estimations de coûts établies conformément à la procédure prévue par l'accord de partage de la production approuvé conformément à la Loi sur les accords de partage de la production
Importation de devises nationales (ou étrangères) (sauf à des fins numismatiques), et de titres
Importation de métaux précieux et de pierres précieuses par la Banque nationale du Tadjikistan et le Ministère des Finances pour le Trésor
Importation de biens donnés à des organismes d'État à titre d'aide humanitaire, ou de biens donnés à des organisations caritatives afin de pallier les conséquences de catastrophes naturelles, d'accidents et de désastres
Importation de matériel militaire et d'unités de base, d'armes, de munitions et d'avions de défense, ainsi que de leurs pièces détachées
Importation de matières premières pour la transformation et la production de produits finaux, à l'exception des matières premières produites sur le territoire national et des marchandises soumises à droits d'accise, conformément à une procédure et à une liste déterminées par le gouvernement

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.32. Les autorités ont indiqué qu'en 2018, 78,42% des marchandises importées ont bénéficié d'une exonération partielle ou totale des droits de douane et de la TVA, tandis que 21,58% des marchandises importées étaient soumises à l'impôt. Tous les avantages tarifaires et fiscaux sont approuvés par le gouvernement et leur principal objectif est d'attirer les investissements dans des projets qui génèrent des emplois dans le pays.

3.1.3.5 Préférences tarifaires

3.33. Le Décret gouvernemental sur les taux des droits de douane à l'importation, en date du 8 août 2018, prévoit que les importations en provenance des membres de l'ALE de la CEI entrent au Tadjikistan en franchise de droits, à condition que les règles d'origine soient respectées.

3.34. Des préférences tarifaires sont également accordées aux partenaires commerciaux du Tadjikistan avec lesquels il a conclu des accords de libre-échange, à savoir l'Ouzbékistan et l'Ukraine (section 2.3.2).

3.35. Pour les marchandises importées des PMA, les droits de douane à l'importation correspondent à 50% des taux de droits NPF.

3.1.3.6 Contingents tarifaires

3.36. Le Tadjikistan n'applique pas de contingents tarifaires.

3.1.4 Autres impositions visant les importations

3.37. Des redevances sont perçues à la frontière par le Service des douanes, au titre du dédouanement de marchandises et de véhicules, de l'escorte douanière de marchandises transportées par un ou plusieurs véhicules et du stockage de marchandises dans des entrepôts sous douane (tableau 3.5).

Tableau 3.5 Redevances douanières

Types de services douaniers	Redevances douanières (USD)
Redevances pour le dédouanement de marchandises et de véhicules, en fonction de la valeur en douane:	
- jusqu'à 5 000 USD	10
- de 5 001 à 10 000 USD	20
- de 10 001 à 50 000 USD	70
- de 50 001 à 100 000 USD	150
- à partir de 100 001 USD	450
Redevances pour l'escorte douanière de marchandises transportées par un ou plusieurs véhicules en un seul convoi (10 km)[a]	2
Redevances pour le stockage de marchandises dans des entrepôts sous douane:	
- véhicules par unité par jour	0,5
- marchandises par 50 kg par jour	0,01
Redevances pour la délivrance d'un certificat de conformité par un spécialiste du dédouanement	50

a Une escorte douanière est l'accompagnement de véhicules transportant des marchandises dans le cadre du régime de transit douanier interne. Elle est effectuée par des fonctionnaires des douanes qui assurent le respect de la législation douanière. Le Service des douanes est habilité à décider de mettre en place une escorte douanière dans les cas suivants:

- absence de fourniture par les importateurs de garantie pour les paiements douaniers;
- transport de certains types de marchandises suite à une analyse des risques et en application des modalités de gestion fixées par le Code des douanes;
- défaut de livraison de marchandises par le transporteur au lieu de livraison fixé au moins une fois au cours de l'année précédant le jour de la demande d'autorisation de transit douanier interne;
- retour de marchandises exportées ou de marchandises livrées par erreur au Tadjikistan, dont l'importation est interdite dans le pays, si le lieu de passage effectif de la frontière douanière par les marchandises considérées lors de l'exportation ne coïncide pas avec l'emplacement de ces marchandises;
- transport de marchandises pour lesquelles des interdictions et des restrictions sont appliquées.

Le montant des redevances pour l'escorte douanière est établi dans le Décret gouvernemental n° 472 du 2 décembre 2005 portant approbation des taux des redevances douanières pour services douaniers rendus. Ce Décret prévoit que, pour l'escorte douanière de marchandises transportées par un ou plusieurs véhicules en un seul convoi (10 km), c'est-à-dire pour chaque 10 km parcourus par un ou plusieurs véhicules, une redevance douanière de 2 USD est perçue.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.38. Il n'est pas perçu de redevances dans les cas suivants:

- importation de marchandises destinées à l'aide humanitaire, ou de marchandises transférées à des organismes d'État;
- importation ou exportation temporaire de valeurs culturelles par des musées, des archives, des bibliothèques et d'autres dépositaires publics de valeurs culturelles en vue de les exposer;
- importation ou exportation temporaire de marchandises à des fins de démonstration dans des foires et d'autres activités similaires;
- transport de marchandises par des particuliers pour des besoins personnels, familiaux, ménagers et d'autres activités non commerciales, dans le respect des limites imposées par la législation douanière;

- envoi de marchandises par courrier international, à condition que la valeur de ces marchandises envoyées à un destinataire ne dépasse pas 150 fois le salaire minimum;
- transport de marchandises directement destinées à prévenir des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence et à en éliminer les conséquences (menaces d'inondations, d'ensevelissement par des débris, de tremblements de terre, d'incendies, etc.); et
- transport de marchandises franchissant la frontière du Tadjikistan par des diplomates, des membres du personnel consulaire et d'autres représentants officiels d'États étrangers, d'organisations internationales, ainsi que le personnel de tels bureaux et organisations, de même que des biens destinés à l'usage personnel ou familial de certaines catégories de ressortissants étrangers.

3.39. Les véhicules étrangers, à l'exception des véhicules en provenance de l'Ouzbékistan (sur la base de la réciprocité), entrant ou transitant par le Tadjikistan doivent acquitter des redevances douanières, en application de la Résolution gouvernementale n° 546 de 2007 sur l'approbation du barème des redevances pour l'exécution d'actions juridiquement importantes et des redevances pour la délivrance de permis d'exploitation des ressources naturelles et autres ressources disponibles. Conformément à la Résolution gouvernementale n° 553 de 2017 sur le recouvrement de redevances environnementales sur les véhicules à moteur de la République kirghize entrant sur le territoire du Tadjikistan, les véhicules de la République kirghize entrant sur le territoire du Tadjikistan doivent aussi acquitter des redevances d'environnement. Les redevances sont acquittées au Service des douanes. Les autorités ont indiqué qu'il s'agissait d'une mesure de réciprocité suite à une mesure adoptée par la République kirghize.

3.40. Depuis le 1er septembre 2018, une redevance douanière spéciale est prélevée par le Service des douanes sur les importations de bijoux en or (2,00 USD/g) et de bijoux en argent (0,34 USD/g).

3.41. Les autorités ont indiqué que l'objectif de l'assujettissement des bijoux à ce prélèvement spécial, qui remplaçait les droits d'importation, la TVA et les droits d'accise, était d'encourager les importateurs à déclarer ces articles à la frontière, et donc de réduire le commerce illicite (contrebande). L'or (SH 711390) et l'argent (SH 711310) sont tous deux soumis à un taux de droit NPF appliqué de 15%; les autorités ont fait savoir que, dans la pratique, ce droit NPF n'était pas perçu.

3.42. À quelques exceptions près (tableau 3.4), la TVA est perçue à la frontière sur les importations (section 3.3.1). Certaines marchandises sont assujetties à des taux de TVA différents, en fonction de leur utilisation. Par exemple, le Service des douanes perçoit la TVA à un taux de 10% sur le blé utilisé pour la fabrication de la farine; le taux est de 18% si le blé importé est utilisé pour la fabrication d'alcool. Les autorités ont déclaré que le Service des douanes surveillait en permanence si le blé importé était utilisé comme prévu.

3.43. Des droits d'accise sont également prélevés à la frontière sur certaines importations et leurs taux sont les mêmes que ceux appliqués aux marchandises produites dans le pays (section 3.3.1).

3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.1.5.1 Prohibitions à l'importation

3.44. En 2018, le Tadjikistan a notifié à l'OMC son Décret sur la prohibition de l'importation des véhicules produits avant 2005.[10] Selon ce décret, les vieilles voitures sont la principale source de pollution de l'air, de sorte que l'importation des voitures suivantes, si elles ont été produites avant 2005, est interdite au Tadjikistan:

- véhicules automobiles pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus (SH 8702);
- voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 8702), y compris les voitures du type "break" et les voitures de course (SH 8703);

[10] Document de l'OMC G/TBT/N/TJK/6 du 1er mai 2018.

- véhicules automobiles pour le transport de marchandises (SH 8704); et
- véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (par exemple dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures-balayeuses, voitures-épandeuses, voitures-ateliers et voitures-radiologiques) (SH 8705).

3.45. En application du Décret gouvernemental n° 492 du 31 août 2009 sur certaines mesures concernant l'utilisation économique de l'énergie électrique, l'importation d'ampoules électriques à incandescence est interdite. Les importations de substances appauvrissant la couche d'ozone (Convention de Montréal) sont contrôlées, tandis que les autorités ont l'intention de les interdire progressivement à l'avenir.

3.1.5.2 Prescriptions relatives aux licences d'importation

3.46. Le Tadjikistan a notifié à l'OMC les prescriptions relatives aux licences d'importation auxquelles sont soumis un certain nombre de produits.[11] Sont concernés les produits du tabac; les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs; les produits pharmaceutiques et médicaux; et les matières radioactives. Le régime de licences s'applique aux produits originaires de tous les pays. Il a pour but de protéger la santé humaine et, conformément aux conventions internationales, de préserver la sécurité de l'État et la sécurité publique.

3.47. Le régime de licences d'importation est une prescription légale et est principalement régi par la Loi n° 37 de 2007 sur le régime de licences applicable à certains types d'activités, la Résolution n° 172 de 2007 sur l'établissement de dispositions relatives aux spécificités du régime de licences applicable à différents types d'activités et la législation spécifique aux produits (tableau 3.6).

Tableau 3.6 Produits soumis au régime de licences d'importation, tels que notifiés à l'OMC

Produit	Description
Produits du tabac	
Législation	Loi sur la limitation de l'utilisation des produits du tabac
Ministère/organisme	Ministère de l'énergie et de l'industrie
Autres prescriptions en matière de procédure	n.a.
Substances narcotiques et psychotropes et précurseurs	
Législation	Loi n° 873 de 1999 sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs Conventions internationales telles que: Convention de 1961 sur les stupéfiants; Convention de Vienne de 1971 sur les substances psychotropes; et Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes
Ministère/organisme	Ministère de la santé (pour les substances narcotiques et psychotropes); et Agence de contrôle de substances narcotiques sous le contrôle du Président de la République du Tadjikistan (pour les précurseurs)
Autres prescriptions en matière de procédure	L'importateur titulaire d'une licence doit obtenir une autorisation
Produits pharmaceutiques et produits médicaux	
Législation	Loi n° 39 de 2001 sur les produits et activités pharmaceutiques
Ministère/organisme	Ministère de la santé
Autres prescriptions en matière de procédure	L'enregistrement auprès des autorités des produits médicaux et pharmaceutiques est obligatoire avant d'obtenir une licence d'importation Les importateurs titulaires d'une licence doivent obtenir une autorisation du Ministère de la santé
Matières radioactives	
Législation	Loi n° 37 de 2007 sur le régime de licences applicable à certains types d'activité
Ministère/agence	Académie des sciences
Autre	Prescriptions en matière de documents

n.a. Non applicable.

Source: Document de l'OMC G/LIC/N/3/TJK/1 du 6 octobre 2014.

[11] Documents de l'OMC G/LIC/N/3/TJK/1 du 6 octobre 2014; G/LIC/N/1/TJK/1 du 23 novembre 2015; G/LIC/N/1/TJK/2 du 19 décembre 2018; et G/LIC/N/1/TJK/2/Corr.1 du 15 février 2019.

3.48. Selon la notification G/LIC/N/3/TJK/1, la Résolution n° 172 de 2007 sur l'établissement de dispositions relatives aux spécificités du régime de licences applicable à différents types d'activités a été modifiée par la Résolution gouvernementale n° 368 de 2012 visant l'abolition des licences d'importation pour l'alcool et les boissons alcooliques. Ainsi, aucune licence n'est requise pour l'importation ou l'exportation d'alcool et de boissons alcooliques. Les demandes de licence doivent être présentées un mois avant l'importation; une licence ne peut pas être accordée immédiatement suite à une demande. L'autorité compétente doit examiner le dossier avant d'approuver ou de refuser la demande. Les demandeurs peuvent faire appel devant les tribunaux du Tadjikistan des décisions administratives leur signifiant un refus (section 2.1).

3.49. En application de la Loi n° 37 de 2007 sur le régime de licences applicable à différents types d'activités, les personnes physiques et morales étrangères peuvent obtenir des licences dans les mêmes conditions que les personnes physiques et morales nationales. Toutefois, elles doivent maintenir une présence commerciale (c'est-à-dire avoir une succursale ou une représentation) au Tadjikistan avant de demander une licence d'importation.

3.50. Différents ministères/organismes sont chargés d'examiner et de délivrer les licences pour les différents produits. La redevance pour l'examen des demandes de toutes les licences est de 4 unités standard, et celle pour la délivrance de ces licences est de 10 unités standard. En 2019, une unité standard correspondait à 55 TJS.

3.51. Les licences d'importation sont valables pendant au moins cinq ans et peuvent être prolongées par la délivrance d'une nouvelle licence. La législation applicable ne prévoit aucune sanction en cas de non-utilisation d'une licence ou d'utilisation partielle d'une licence. Les licences ne sont pas transférables.

3.1.5.3 Contingents

3.52. Conformément à la Résolution n° 381 de 2003 sur l'établissement d'un contingent d'État pour les stupéfiants, l'importation de stupéfiants est soumise à un régime contingentaire. L'État en conserve le monopole.[12]

3.1.5.4 Autres législations

3.53. Les autorités ont communiqué la liste ci-après des autres législations relatives aux prescriptions en matière de licences d'importation:

- la Loi n° 760 de 2011 sur la protection de l'environnement;
- la Résolution gouvernementale n° 172 de 2007 portant approbation du Règlement sur le régime de licences applicable à certains types d'activités;
- la Résolution gouvernementale n° 338 de 2016 sur les règles de pilotage des drones;
- la Résolution gouvernementale n° 367 du 16 juillet 2012 sur les mesures visant à améliorer l'activité économique extérieure;
- la Résolution gouvernementale n° 204 de 2009 sur les règles d'l'importation et d'exportation de médicaments, de produits médicaux et de stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs utilisés en médecine;
- la Résolution gouvernementale n° 215 de 2006 sur les règles de vente et d'achat, d'exportation et d'importation de métaux précieux, de pierres précieuses et de produits contenant des métaux précieux et non ferreux;
- la Résolution gouvernementale n° 492 de 2009 sur certaines mesures concernant l'utilisation économique de l'énergie électrique; et

[12] Document de l'OMC G/LIC/N/3/TJK/1 du 6 octobre 2014.

- la Résolution gouvernementale n° 643 de 2015 sur les mesures d'application de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

3.54. Conformément à l'article 17 de la Loi n° 37 du 17 mai 2004 sur le régime de licences applicable à certains types d'activités, les activités liées à la circulation des métaux précieux et des pierres précieuses[13] et les activités d'importation, d'exportation, de vente et d'utilisation de drones font partie d'une liste spéciale d'activités pour lesquelles une licence est requise.

3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

3.55. Le gouvernement est en train de rédiger un Décret (règlement d'application) sur les mesures commerciales d'urgence. La Loi sur les activités de commerce extérieur contient des dispositions sur le cadre de base de ces mesures, tandis que les règlements d'application n'ont pas encore été élaborés ni adoptés. À ce jour, aucune mesure contingente n'a été appliquée. Les autorités ont déclaré que le travail d'enquête requis pour de telles mesures était très complexe et que les capacités nationales devaient encore être développées.

3.2 Mesures visant directement les exportations

3.2.1 Procédures et prescriptions douanières

3.56. Les prescriptions douanières concernant les exportations du Tadjikistan sont similaires à celles applicables aux importations (section 3.1). Les exportateurs doivent présenter les documents suivants aux douanes: certificat de conformité, certificat d'origine, facture commerciale, déclaration d'exportation en douane, document confirmant le paiement des droits de douane, lettre de voiture CMR (Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route), contrat de vente, reçu de transbordement, carnet TIR (pour le transit), certificat phytosanitaire et rapport d'inspection du Comité des douanes.[14]

3.57. Si l'exportateur le demande, un courtier en douane peut établir les déclarations en douane pour les exportations du Tadjikistan. Les frais de déclaration en douane pour les exportations sont les mêmes que pour les importations.

3.58. Selon le rapport *Doing Business* 2019 de la Banque mondiale, le temps nécessaire à l'exportation était de 66 heures pour le respect des exigences en matière de documentation, avec un cout estimé de 330 USD, et de 51 heures pour le respect des procédures de commerce transfrontalier, avec un coût estimé de 313 USD. Les formalités sont plus longues et les coûts plus élevés que les niveaux moyens observés pour les pays d'Europe et d'Asie centrale.[15]

3.59. La chambre de commerce délivre des certificats d'origine pour les exportations du Tadjikistan.

3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements

3.60. Des droits d'exportation sont perçus sur un nombre limité de marchandises, afin de promouvoir la transformation intérieure des matières premières (tableau 3.7). Selon les chiffres fournis par les autorités, la valeur des droits d'exportation a doublé, passant de 63 millions de TJS en 2016 à 129 millions de TJS en 2018 (tableau 3.10, section 3.3.1).

[13] Il s'agit d'activités telles que la transformation de déchets et de débris de métaux précieux en produits finaux, le raffinage de métaux précieux, la récupération de pierres précieuses, l'achat de bijoux et d'autres produits à usage domestique en métaux précieux et en pierres précieuses et de débris de ces produits ainsi que le commerce de gros et de détail de métaux précieux et de pierres précieuses, à l'exception des activités d'extraction de ressources minérales résultant de la prospection et de méthodes volontaires.

[14] Banque mondiale (2020), *Doing Business 2019 – Training for Reform, Economy Profile, Tajikistan*. Adresse consultée: http://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/t/tajikistan/TJK.pdf.

[15] Banque mondiale (2020), *Doing Business 2019 – Training for Reform, Economy Profile, Tajikistan*. Adresse consultée: http://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/t/tajikistan/TJK.pdf.

Tableau 3.7 Droits d'exportation

Code SH	Description du SH	Taux
4101	Cuirs et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus	300 EUR/1 000 kg
4102, à l'exclusion de 4102 21 000 0	Peaux brutes d'ovins (fraîches ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, lainées ou épilées	
4103	Autres cuirs et peaux bruts (frais ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus	
5001 00 000 0	Cocons de vers à soie propres au dévidage	20%, mais pas moins de 100 EUR/1 000 kg
5002 00 000 0	Soie grège (non moulinée)	
5003 00 000 0	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)	
5201 00	Coton, non cardé ni peigné	10%
7204 10 000 0	Déchets et débris de fonte	30%, mais pas moins de 200 EUR/1 000 kg
7204 21	Déchets et débris d'aciers alliés – aciers inoxydables	
7204 29 000 0	Déchets et débris d'aciers alliés – autres	
7404 00	Déchets et débris de cuivre	
7602 00	Déchets et débris d'aluminium	
7606 11	en aluminium non allié	Pas moins de 100 EUR/1 000 kg
7606 12	en alliages d'aluminium	Pas moins de 100 EUR/1 000 kg
7606 91 000 0	en aluminium non allié	Pas moins de 70 EUR/1 000 kg

Source: Résolution gouvernementale n° 377 de 2014 sur les taux des droits d'exportation.

3.61. Les exportations sont soumises à une TVA à taux zéro. Les marchandises produites dans les zones franches économiques, si elles sont vendues sur le marché intérieur, sont soumises au taux normal de la TVA de 18% (section 3.2.4.2).

3.62. En cas d'exportation, les marchandises soumises à des droits d'accise sont exonérées de ces droits (section 3.3.1).

3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

3.63. La principale législation régissant les prohibitions et restrictions à l'exportation et les licences d'exportation est la Loi n° 1168 de 2014 sur le contrôle des exportations. En outre, conformément aux conventions pertinentes de l'ONU, des contrôles à l'exportation s'appliquent aux biens à double usage.

3.64. Au moment de l'accession à l'OMC, plusieurs types d'exportations étaient soumis à des prescriptions en matière de licences d'exportation (tableau 3.8). Le Secrétariat ne disposait pas d'une liste actualisée. Le Tadjikistan a notifié à l'OMC que, conformément à la Résolution gouvernementale modifiée n° 368 de 2012 sur l'établissement de dispositions relatives aux spécificités du régime de licences applicable à différents types d'activités, des licences n'étaient pas requises pour l'exportation d'alcool et de boissons alcooliques.[16]

3.65. En outre, en vertu du Décret présidentiel n° 684 de 2009 sur la rationalisation de la collecte et du traitement de la résine de férule, la résine de férule est également soumise à des prescriptions en matière de licences d'exportation.

[16] Document de l'OMC G/LIC/N/3/TJK/1 du 6 octobre 2014.

Tableau 3.8 Licences d'exportation

Codes SH	Description des marchandises	Type de mesure	Autorité responsable	Législation
2939	Stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs	Autorisation du gouvernement	Gouvernement	Résolution gouvernementale n° 111 de 1997
30	Produits médicaux	Licence	Ministère de la santé	Résolution gouvernementale n° 337 de 2005
74, 75, 76, 78, 79, 80	Débris de métaux ferreux et non ferreux	Licence	Ministère de l'énergie et de l'industrie	Résolution gouvernementale n° 172 de 2007
	Biens culturels	Certificat	Ministère de la culture	Loi sur l'importation et l'exportation de biens culturels de valeur
	Œuvres d'art, objets de collection et antiquités ayant une importante valeur artistique, historique, scientifique ou culturelle	Résolution gouvernementale	Gouvernement	Résolution n° 111 de 1997
28	Substances toxiques, agents chimiques pour la protection des plantes, minéraux, engrais non organiques et organiques, et substances appauvrissant la couche d'ozone	Agrément	Comité d'État de l'écologie et de la protection des forêts	Loi sur la protection de l'environnement
	Trophées de chasse	Agrément	Comité d'État de l'écologie et de la protection des forêts	Loi sur la protection de l'environnement
93	Armes et parties essentielles d'armes à feu; munitions	Licence	Ministère de l'intérieur	Résolution gouvernementale n° 337 de 2005
	Exportation d'armes à usage civil pour des personnes physiques	Agrément	Organismes chargés des affaires intérieures	
	Valeurs monétaires	Agrément	Banque agréée du Tadjikistan	
2844, 8401	Uranium et autres éléments chimiques radioactifs et isotopes radioactifs (y compris les éléments chimiques et isotopes fissiles ou fertiles) et leurs composés; mélanges et résidus contenant ces produits	Décision gouvernementale	Gouvernement	Résolution gouvernementale n° 111 de 1997
3601 à 3604	Poudres, explosifs et déchets apparentés	Décision gouvernementale	Gouvernement	Résolution gouvernementale n° 111 de 1997
8710, 8802, 8803, 8804, 8805, sauf à des fins civiles 9301, 9307	Armes et de matériel militaire et de leurs composants pour la production, les travaux et les services dans le domaine de la coopération technique militaire	Décision gouvernementale	Gouvernement	Résolution gouvernementale n° 111 de 1997
4901, 4905, 4906	Documents normatifs et techniques sur les produits à usage militaire (études et exploitation)	Décision gouvernementale	Gouvernement	Résolution gouvernementale n° 111 de 1997
9301	Armes à usage officiel et civil	Décision gouvernementale	Gouvernement	Résolution gouvernementale n° 111 de 1997
6201 à 6208, 6214, 3217	Uniformes militaires et leurs accessoires	Décision gouvernementale	Gouvernement	Résolution gouvernementale n° 111 de 1997
4015, 4016, 6210	Moyens de protection contre les gaz chimiques militaires, leurs parties et accessoires	Décision gouvernementale	Gouvernement	Résolution gouvernementale n° 111 de 1997

Source: Document de l'OMC WT/ACC/TJK/30, tableau 10: Mesures non tarifaires appliquées à l'exportation de marchandises du Tadjikistan.

3.2.4 Soutien aux exportations

3.2.4.1 Ristourne de droits

3.66. Les autorités ont indiqué que le chapitre 48 du Code des douanes contenait des dispositions relatives au système de ristourne de droits, mais que la procédure était encore en cours de finalisation et qu'aucune ristourne de droits n'avait encore été accordée. Le Service des douanes prévoyait d'entamer des consultations avec le Ministère des finances afin d'élaborer une procédure interne.

3.67. Dans la pratique, des droits de douane acquittés ou perçus en excès ont été remboursés. Ces remboursements sont effectués sous la forme de crédits de droits pour des importations futures.

3.68. Le remboursement et la restitution de la TVA pour les exportations sont à la charge de l'administration fiscale, conformément au Code fiscal.

3.2.4.2 Zones franches économiques (ZFE)

3.69. Conformément à la Loi de 2011 sur les zones franches économiques, quatre ZFE ont été créées (tableau 3.9) et une cinquième est en cours de création. Chaque ZFE (sauf Panj) a ses propres règlements, définissant les objectifs principaux et les activités prioritaires. Certaines activités sont interdites dans toutes les zones, à savoir l'exploitation minière, les ventes de tabac et d'alcool, la métallurgie et les ventes au détail. Les objectifs principaux des ZFE sont de générer des emplois, d'attirer des investissements et d'augmenter les exportations. Les produits fabriqués dans ces zones peuvent être vendus sur le marché intérieur: ils sont assujettis à une TVA de 18%, mais pas à des droits d'importation.

Tableau 3.9 Zones franches économiques

Zones	Caractéristiques
Sughd	
Année de création	2008
Année de début des opérations	2009
Durée des opérations	25 ans
Nombre d'investisseurs	25, la plupart dans le secteur manufacturier. Douze sont des coentreprises avec des partenaires étrangers.
Activités prioritaires	Textiles et vêtements, bois et meubles, machines, électronique et matériaux de constructions
Dangara	
Année de création	2009
Année de début des opérations	2010
Durée des opérations	25 ans
Nombre d'investisseurs	23
Activités prioritaires	L'objectif était d'attirer des investissements dans l'agroalimentaire, les engrais, le génie mécanique et les produits pharmaceutiques. En réalité, la spécialité est l'industrie lourde.
Panj	
Année de création	2008
Année de début des opérations	2009
Durée des opérations	25 ans
Nombre d'investisseurs	16
Activités prioritaires	Commerce et industrie légère
Ishkoshim	
Année de création	2009
Année de début des opérations	2010
Durée des opérations	50 ans
Nombre d'investisseurs	Les infrastructures sont toujours en préparation. Une sous-zone doit être établie.
Activités prioritaires	Agroalimentaire, produits chimiques, industrie légère, tourisme et services de santé

Source: CNUCED (2016), *Investment Policy Review – Tajikistan.* Adresse consultée: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2016d1_en.pdf; et renseignements communiqués par les autorités.

3.70. Diverses mesures d'incitation sont prévues pour les entreprises installées dans les ZFE. Ces entreprises bénéficient d'une exonération d'impôts, à l'exception de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale. La location de terrains est également beaucoup moins chère: 1 USD par an et par mètre carré, contre 10 à 15 USD par an et par mètre carré en dehors des zones.

3.71. Pour investir et exercer une activité dans ces zones, les entreprises doivent: payer une redevance d'accréditation de 5 000 USD; disposer d'un capital initial minimum de 50 000 USD; et acquitter les frais afférents au bâtiment dans lequel elles sont situées. En 2018, les exportations des ZFE ont dépassé 200 millions de TJS et ont représenté environ 2% du total des exportations de marchandises du pays. Au 1er janvier 2019, plus de 1 600 emplois avaient été créés dans ces zones.

3.2.4.3 Promotion des exportations

3.72. Le 6 août 2018, une Agence d'État pour l'aide à l'exportation a été créée. Sa structure de fonctionnement est toujours en cours d'établissement. Il est prévu de mettre en place des bureaux de représentation dans toutes les régions du pays. L'Agence a tenu plusieurs réunions avec des organismes de promotion des exportations d'autres pays afin d'étudier les meilleures pratiques en la matière et de préparer des propositions de mesures spécifiques de soutien aux exportations.

3.3 Mesures visant la production et le commerce

3.3.1 Mesures d'incitation

3.73. Au Tadjikistan, la plupart des mesures d'incitation sont à caractère fiscal. Avant une description des incitations fiscales, la section ci-après présente brièvement la structure fiscale du pays.

3.3.1.1 Fiscalité

3.74. D'après des données communiquées par les autorités, les recettes fiscales proviennent en premier lieu de la TVA, puis de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés (impôt sur les bénéfices des sociétés), et des cotisations de sécurité sociale (tableau 3.10). Les taxes collectées à la frontière par les douanes, y compris les droits d'importation, les droits d'exportation, la TVA et les droits d'accise, représentaient 32% des recettes fiscales totales en 2018.

Tableau 3.10 Structure fiscale, 2013-2018

(Millions de TJS)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes fiscales totales	8 432,4	10 366,8	10 613,4	11 188,4	13 099,7	14 652,9
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values						
des personnes physiques	916,0	1 092,7	1 297,7	1 352,2	1 568,7	1 780,1
des sociétés	678,8	807,4	1 009,2	1 032,3	1 503,0	1 651,0
Cotisations de sécurité sociale	986,8	1 333,3	1 335,8	1 326,7	1 489,4	1 726,5
Taxes sur les marchandises et les services						
Taxes collectées à la frontière par les douanes						
TVA	2 504,7	3 151,6	2 908,0	2 959,4	3 410,7	3 760,8
Droits d'accise	207,8	266,8	191,3	187,0	221,9	266,6
TVA collectée dans le pays	1 212,8	1 490,6	1 652,9	1 791,5	1 951,2	2 180,0
Droits d'accise collectés dans le pays	76,2	97,5	135,9	152,1	168,3	158,8
Droits d'importation	..	..	450,5	535,9	584,9	592,0
Droits d'exportation	..	..	..	63,4	115,7	129,4
Autres taxes						
Taxes sur les ressources naturelles	127,2	196,4	229,4	396,7	508,7	645,6
Taxes sur les automobiles (taxe d'usage de la route)	118,4	115,9	115,4	123,0	184,9	188,8
Taxes sur les ventes d'aluminium	13,9	0,7	5,1	5,9	7,7	8,6
Impôts locaux						
- taxe sur les véhicules	118,3	115,9	115,2	123	184,8	189,0
- taxes sur les biens immobiliers	155,9	181,4	206,9	241,6	300,2	357,7
Impôt spécial[a]	339,4	409,3	489,5	522,6	583,8	646,1

.. Non disponible.

a L'impôt spécial inclut la taxe visant les individus qui exercent des activités entrepreneuriales liées à un brevet ou certificat; la taxe sur les petits entrepreneurs; la taxe sur les producteurs agricoles (taxe unifiée); et la taxe sur les entreprises de jeux.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.75. La TVA est appliquée aux taux suivants:

- 18% sur la vente de la plupart des marchandises et services;
- 5% dans certaines secteurs, par exemple les services de construction, de restauration et d'éducation;
- 0% sur les exportations; et
- exonération de la TVA sur: la fourniture ou la location de biens immobiliers (sous réserve de certaines exceptions); la fourniture de services financiers conformément aux spécifications approuvées par le Ministère des finances et la Banque nationale du Tadjikistan (sous réserve de certaines exceptions); la fourniture de devises et de valeurs nationales et/ou étrangères; la fourniture et l'exportation de métaux précieux, de pierres précieuses et d'article de joaillerie composés de métaux et pierres précieux; la production d'aluminium et de concentrés de minerais; les débris de métaux ferreux et non-ferreux; le coton égrené; les fils de coton; et le coton brut. De nombreuses importations et les services de transport sont également exonérés de TVA.

3.76. La valeur des ventes d'aluminium de première fusion n'est pas assujettie à la TVA, mais à une taxe sur les ventes de 3%. L'assiette fiscale pour cet impôt est la valeur correspondant au prix en vigueur à la Bourse des métaux non-ferreux de Londres à la date de la transaction imposable et non le prix de transaction. La taxe sur les ventes de fibres de coton a été supprimée en 2016 et remplacée par la TVA.

3.77. Des droits d'accise sont appliqués sur différentes marchandises, y compris les boissons alcooliques et non-alcooliques et le vinaigre; les tabac et succédanés de tabac fabriqués; les combustibles minéraux, les huiles minérales et les produits de leur distillation; le caoutchouc et les ouvrages en caoutchouc; les perles fines ou de culture, les pierres gemmes, les métaux précieux, les plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; la bijouterie de fantaisie; les monnaies; et les voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires (tableau A3. 2). Les taux de droits d'accise s'appliquent aussi bien aux importations qu'aux marchandises produites dans le pays.

3.78. En outre, des droits d'accise s'appliquent aussi à différents services, dont les services publics de téléphonie mobile; les services de transmission de données (y compris la télégraphie et la téléphonie vocale sur Internet (VoIP)); les services télématiques; et les services de communications téléphoniques internationales (longue distance) par des réseaux d'opérateurs (section 4.4.2).

3.79. Les taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, qui diffèrent selon que les entreprises exercent des activités manufacturières ou d'autres activités, ont été abaissés de 2 points de pourcentage entre 2013 et 2017. Les entreprises manufacturières sont assujetties à un impôt sur les sociétés de 13%, tandis que pour les entreprises exerçant d'autres activités le taux est de 23%.

3.80. Un régime fiscal simplifié a été mis en place pour les petites entreprises, c'est-à-dire les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 1 million de TJS. Le revenu brut de ces entreprises est soumis à un régime fiscal simplifié et imposé à hauteur de 5% si elles produisent des marchandises ou de 6% si elles exercent d'autres activités. Ces petites entreprises sont aussi exonérées de TVA, à l'exception de la TVA exigible sur les marchandises importées sur le territoire douanier du Tadjikistan.

3.81. Les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont différents pour les résidents et les non-résidents: les non-résidents (personnes résidant moins de 183 jours par an au Tadjikistan) sont assujettis à un impôt sur le revenu de 25%, tandis que pour les résidents le taux est de 13%. Les cotisations de sécurité sociale pour les entreprises (personnes morales) s'élèvent à 25% du salaire des employés et sont versées par l'employeur (personne morale/société); le paiement est déductible de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

3.82. Le Code fiscal ne prévoit pas d'amortissement accéléré. Pour les moyens de production d'une valeur supérieure à 800 TJS (162 USD), il existe cinq taux d'amortissement différents:

- 20% pour les engins automobiles destinés aux travaux routiers, le matériel spécial, les ordinateurs et le matériel périphérique, et les équipements de traitement de données;
- 15% pour les camions, les autobus, les véhicules et remorques à usages spéciaux, les machines et matériel pour toutes les industries, le matériel de fonderie utilisé pour le forgeage à la presse, le matériel de construction, les machines et matériel agricoles, les voitures et le matériel de bureau;
- 8% pour le matériel électrique, les équipements de turbine, les moteurs électriques et les groupes électrogènes à diesel, les moyens de transport d'électricité et les conduites;
- 7% pour les bâtiments, les constructions, les structures de transport ferroviaire et les navires de transport fluvial de passagers; et
- 10% pour les autres actifs amortissables.[17]

3.83. D'après l'examen de la politique d'investissement réalisé par la CNUCED, le régime fiscal n'est pas compétitif par rapport à d'autres économies de la région. La charge fiscale élevée constatée au Tadjikistan s'explique notamment par les taux de l'impôt à la source sur les dividendes (12%), qui sont bien supérieurs à la moyenne régionale, et par la faiblesse des taux d'amortissement pour les investissements dans le capital matériel, qui rendent le régime particulièrement contraignant pour les entreprises multinationales.[18] Le taux des taxes retenues à la source sur les intérêts, les redevances et les dividendes s'élève à 12%. Les taux sont respectivement de 5% et 6% pour les télécommunications et le transport de marchandises, et de 15% pour les autres types de revenu.

3.84. Les autorités indiquent que ces dernières années, de nombreuses réformes ont été entreprises pour moderniser l'administration fiscale. Aujourd'hui, 98% des entreprises déposent des déclarations de revenus par voie électronique, contre 5% environ en 2014. De même, 78% des particuliers déposent des déclarations d'impôts par voie électronique. Le suivi électronique des factures de TVA est en place depuis 2017. Malgré tout, les autorités indiquent également que l'administration de l'impôt reste difficile pour les entreprises, et qu'un soutien des partenaires de développement est nécessaire.

3.3.1.2 Incitations fiscales

3.85. Les autorités indiquent que le Tadjikistan applique 97 programmes d'incitations, visant principalement le processus d'industrialisation, à savoir le développement des activités de fabrication et/ou de transformation (tableau 3.11).

Tableau 3.11 Incitations

Secteur	Programmes d'incitations
Secteur manufacturier	Trêve fiscale: - de 2 ans pour les investissements compris entre 200 000 USD et 500 000 USD; - de 3 ans pour les investissements compris entre 500 000 USD et 2 millions d'USD; - de 4 ans pour les investissements compris entre 2 millions d'USD et 5 millions d'USD; et - de 5 ans pour les investissements supérieurs à 5 millions d'USD
Transformation de fibres de coton en produits finis (des fils de coton aux produits cousus en coton)	Exonération de l'impôt sur les sociétés, de la TVA, des droits de douane et de la taxe sur les propriétés immobilières pour l'importation de marchandises, pendant une période maximale de 12 ans à compter du 1er janvier de l'année d'enregistrement de l'entreprise auprès de l'État

[17] CNUCED (2016), *Investment Policy Review – Tajikistan*. Adresse consultée: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2016d1_en.pdf.

[18] CNUCED (2016), *Investment Policy Review – Tajikistan.* Adresse consultée: https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaepcb2016d1_en.pdf.

Secteur	Programmes d'incitations
Transformation industrielle du cuir, de la laine, de la soie grège et d'autres matières premières agricoles en produits finis	Exonération de l'impôt sur les sociétés pendant une période maximale de 5 ans et exonération de la TVA sur les importations et exportations
Exploitations avicoles et entreprises produisant des aliments pour les volailles et les bovins	Exonération de l'impôt sur les sociétés, de la TVA, de la taxe de voirie, et de la taxe sur les propriétés immobilières, pour une période de 12 ans; exonération de droits de douane pour l'importation de marchandises à des fins personnelles sur la même période
ZFE	Exonération de l'impôt sur les sociétés, excepté pour l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale pour les employés. Exonération de droits de douane, de la TVA et des droits d'accise pour les marchandises étrangères et nationales importées dans les zones
Accords de partage de la production (secteur minier)	Exonération de l'impôt sur les sociétés, des droits d'accise et de la TVA (y compris pour les importations) pendant la durée de l'accord

Source: Code fiscal et Code des douanes; et CNUCED (2016), *Investment Policy Review - Tajikistan*.

3.86. Par ailleurs, des incitations sont également en place pour:

- la construction de centrales hydroélectriques;
- les nouvelles entreprises exerçant des activités aux quatre stades de la transformation et de la vente du coton (quel que soit leur régime de propriété);
- l'agriculture: les importations de matériel agricole sont exonérées de TVA;
- le tourisme: les nouvelles entreprises dans le secteur du tourisme sont exonérées de l'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans, et les importations d'équipements et de matériaux de construction pour les infrastructures touristiques sont exonérées de TVA et de droits d'importation; et
- le marché boursier: les participants professionnels aux activités boursières sont exonérés de l'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans, et les investisseurs qui tirent des bénéfices des opérations réalisées à la Bourse du Tadjikistan sont exonérés de l'impôts sur les bénéfices et de l'impôt sur les dividendes pendant cinq ans.

3.87. Le gouvernement n'a pas mené d'analyse coûts-avantages pour évaluer l'efficacité des programmes d'incitations, mais cela devrait être fait à l'avenir.

3.88. Le Tadjikistan a notifié au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC les mesures de soutien qu'il a mises en œuvre (section 4.1), parmi lesquelles:

- le Programme de réforme de l'agriculture pour 2012-2020;
- le Programme de développement de l'horticulture et de la viticulture pour 2016-2020;
- le Programme de développement global du secteur de l'élevage pour 2018-2022; et
- le Programme de sécurité des produits alimentaires pour 2019-2023.[19]

3.89. Le Tadjikistan a également notifié que, sur la période 2014-2015, il n'accordait ni ne maintenait sur son territoire de subvention ayant directement ou indirectement pour effet d'accroître les exportations provenant de son territoire ou de réduire les importations sur son territoire.[20]

[19] Documents de l'OMC G/SCM/N/253/TJK du 13 mai 2019; et G/SCM/N/315/TJK et G/SCM/N/343/TJK du 13 mai 2019.

[20] Document de l'OMC G/SCM/N/284/TJK du 13 mai 2019.

3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques

3.3.2.1 Normes

3.90. La législation sur les normes et les règlements techniques est constituée principalement de la Loi n° 668 de 2010 sur la normalisation et de la Loi n° 522 de 2009 sur les règlements techniques.

3.91. L'Agence de la normalisation, de la métrologie, de la certification et de l'inspection commerciale – Tajikstandard – est l'organisme national de normalisation, de certification de la qualité, d'accréditation des laboratoires et de métrologie. Elle est le point d'information national dans le cadre de l'Accord OTC de l'OMC. Elle est responsable de l'élaboration, de l'acquisition, de l'amélioration et de l'archivage des normes nationales pour les unités de mesure, de l'homologation et de l'étalonnage des instruments de mesure.

3.92. La Tajikstandard est membre correspondant de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Elle est membre associé de l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) et membre à part entière de la Coopération eurasiatique entre institutions de métrologie d'État (COOMET). Elle est également membre du Conseil interétatique de normalisation, de métrologie, de certification et d'accréditation des pays de la CEI. Elle n'est pas membre de la Commission électrotechnique internationale.

3.93. Au moment de son accession à l'OMC, le Tadjikistan avait signé plusieurs accords régionaux/bilatéraux et mémorandums d'accord liés aux OTC[21]:

- Accord sur la mise en œuvre de la politique coordonnée dans les domaines de la normalisation, de la métrologie et de la certification des pays de la CEI;
- Accord sur la base d'harmonisation des règlements techniques des pays de la Communauté économique eurasiatique (EurAsEC);
- Accord entre le Tadjikistan et le Bélarus sur la coopération dans les domaines relatifs à la normalisation, à la métrologie et à la certification;
- Accord entre le Tadjikistan et l'Ukraine sur la coopération dans les domaines relatifs à la normalisation, à la métrologie et à la certification;
- Accord entre le Tadjikistan et le Turkménistan sur la coopération dans les domaines relatifs à la normalisation, à la métrologie et à la certification;
- Protocole sur la coopération entre l'Agence Tajikstandard et l'Institut turc de normalisation;
- Accord entre le Tadjikistan et l'Azerbaïdjan;
- Accord entre le Tadjikistan et l'Arménie;
- Mémorandum d'accord entre l'Agence Tajikstandard et l'Agence nationale de normalisation de l'Afghanistan; et
- Mémorandum d'accord entre le Ministère du développement économique et du commerce du Tadjikistan et l'Institut de la normalisation et de la recherche industrielle de la République islamique d'Iran.

3.94. La Tajikstandard a aussi signé un mémorandum d'accord avec l'Administration chinoise de normalisation dans le domaine de la normalisation. Sur la période 2014-2016, l'Institut fédéral de technologie physique allemand a aidé la Tajikstandard à moderniser l'infrastructure technique des étalons de masse de laboratoire.

[21] Document de l'OMC WTO/ACC/TJK/30 du 6 novembre 2012, tableau 13: Liste des accords internationaux relatifs aux OTC.

3.95. Le Tadjikistan n'a fait l'objet d'aucune préoccupation commerciale spécifique (PCS) soulevée au Comité OTC de l'OMC au cours de la période considérée.[22]

3.96. Le processus d'élaboration des normes est régi par la Loi sur la normalisation. Les projets de normes sont préparés par des personnes physiques, des personnes morales, des organisations publiques, des associations ou d'autres parties intéressées conformément au programme d'élaboration des normes.[23] L'auteur du projet de norme le soumet aux parties intéressées qui peuvent présenter leurs observations pendant une période minimale de deux mois. Le projet de norme convenu, accompagné d'une note explicative et d'un résumé des observations collectées, est ensuite transmis à la Tajikstandard pour adoption. Une fois adoptée, la norme est publiée et mise à disposition dans la bibliothèque de la Tajikstandard. Les normes sont généralement réexaminées tous les cinq ans.

3.97. Les autorités indiquent qu'au 1er janvier 2019, on recensait 25 848 normes interétatiques, qui sont des normes élaborées par les comités techniques du Conseil interétatique de normalisation, de métrologie et de certification des pays de la CEI. Elles représentaient 97,7% de l'ensemble des normes actives au Tadjikistan. Les 2,3% restants sont des normes nationales (596). Parmi les normes interétatiques, 29% sont harmonisées avec les normes ISO. Le Tadjikistan n'est pas membre à part entière de l'ISO et ne peut pas adopter directement les normes ISO en tant que normes nationales, mais il peut les adopter de manière indirecte en mettant en place les normes interétatiques correspondantes. Parmi les normes interétatiques, la plupart concernent le génie mécanique (18,7%), puis les documents organisationnels et techniques généraux (16,7%) (graphique 3.2).

Graphique 3.2 Catégories de normes

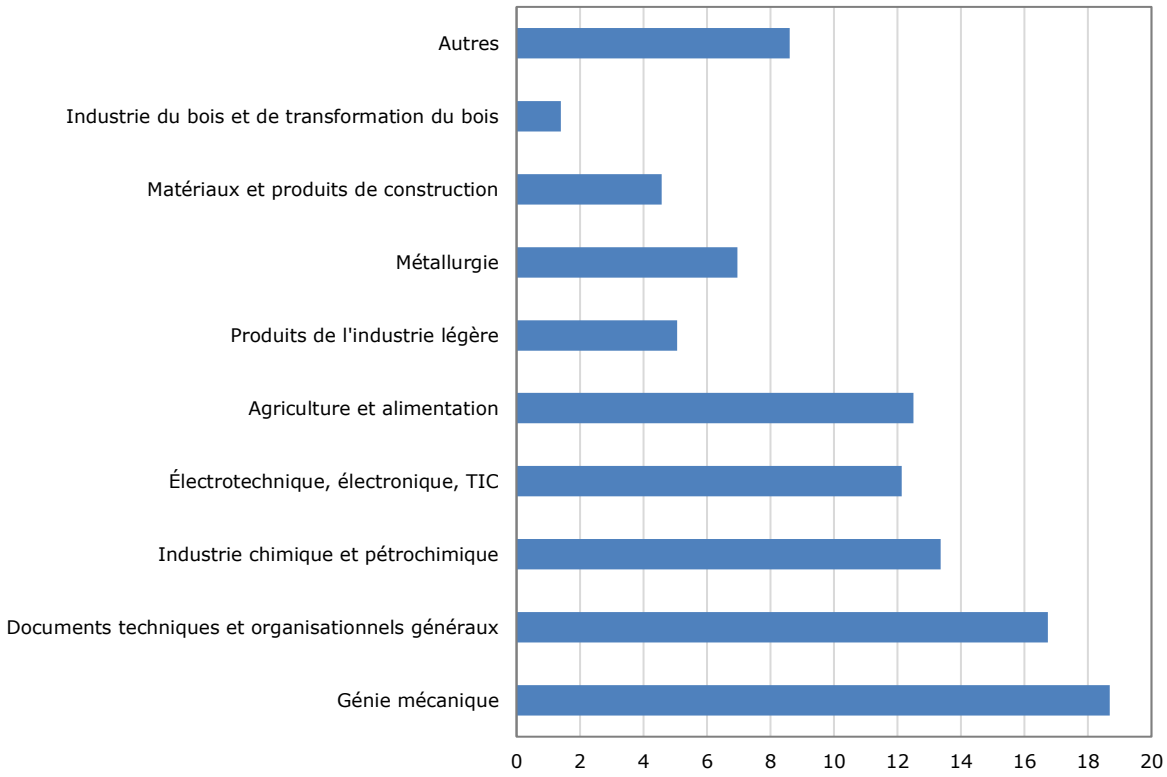

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

[22] OMC, Système de gestion des renseignements sur les obstacles techniques au commerce. Adresse consultée: http://tbtims.wto.org/fr/SpecificTradeConcerns/Search.

[23] Le programme annuel d'élaboration des normes est établi par la Tajikstandard conformément aux propositions des parties intéressées. Si nécessaire, les parties intéressées peuvent court-circuiter la Tajikstandard et élaborer directement des normes, ou compléter le programme annuel d'élaboration des normes.

3.98. Les normes peuvent devenir obligatoires – il s'agit alors de règlements techniques. À ce jour, on compte au Tadjikistan 17 règlements techniques, dont 6 ont été notifiés à l'OMC au titre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce. Parmi les notifications, cinq ont été faites par la Tajikstandard, et une a été faite par le Ministère du développement économique et du commerce (MEDT) (section 3.1.5). Toutes les notifications concernaient des règlements techniques visant différents produits, et avaient pour objectif la protection de la santé et de la sécurité des personnes (tableau 3.12). Les règlements techniques entrent normalement en vigueur 6 mois après leur adoption et les Membres disposent d'un délai de 60 jours pour présenter des observations après la notification. Tous les règlements techniques ont été publiés sur le site Web www.standard.tj en tadjik et en russe. Les règlements techniques sont réexaminés au moins tous les sept ans.

Tableau 3.12 Notifications OTC à l'OMC

Produits visés	Organisme	Justification
Emballages	Agence de la normalisation, de la métrologie, de la certification et de l'inspection commerciale	Protection de la santé et de la sécurité des personnes
Jouets	Agence de la normalisation, de la métrologie, de la certification et de l'inspection commerciale	Protection de la santé et de la sécurité des personnes
Tabacs fabriqués	Agence de la normalisation, de la métrologie, de la certification et de l'inspection commerciale	Protection de la vie et de la santé des personnes, protection de l'environnement; prévention d'actions de nature à induire les consommateurs en erreur
Produits conçus pour les enfants et les adolescents	Agence de la normalisation, de la métrologie, de la certification et de l'inspection commerciale	Protection de la santé et de la sécurité des personnes
Produits conçus pour les enfants et les adolescents	Agence de la normalisation, de la métrologie, de la certification et de l'inspection commerciale	Protection de la santé et de la sécurité des personnes
Véhicules automobiles	MEDT	Protection de la santé et de la sécurité des personnes; protection de l'environnement

Source: Documents de l'OMC G/TBT/N/TJK/1 à G/TBT/N/TJK/6 de 2016 et 2018.

3.99. Les autres règlements techniques qui n'ont pas encore été notifiés à l'OMC sont les suivants:

- Résolution gouvernementale n° 29 de 2014 sur l'étiquetage alimentaire;
- Résolution gouvernementale n° 30 de 2014 sur les prescriptions de sécurité concernant l'essence pour moteur, le diesel, le mazout et le carburant pour moteur à réaction;
- Résolution gouvernementale n° 338 de 2014 sur la sécurité des matériaux et produits de construction;
- Résolution gouvernementale n° 642 de 2014 sur les produits à base de jus de fruits et/ou de légumes;
- Résolution gouvernementale n° 811 de 2014 sur la sécurité sanitaire des aliments pour animaux et de leurs additifs;
- Résolution gouvernementale n° 136 de 2015 sur la sécurité des gaz de pétrole liquéfiés;
- Résolution gouvernementale n° 236 de 2015 sur la sécurité des appareils fonctionnant au gaz;
- Résolution gouvernementale n° 189 de 2015 sur la sécurité du matériel à basse tension;
- Résolution gouvernementale n°190 de 2016 sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la viande et de ses produits;
- Résolution gouvernementale n°190 de 2016 sur la sécurité sanitaire du lait et de ses produits; et
- Résolution gouvernementale n° 512 de 2016 sur la sécurité des meubles.

3.100. Au titre du règlement technique sur l'étiquetage alimentaire, l'étiquetage doit contenir les renseignements ci-après: dénomination; date de péremption; instructions d'emploi, de conservation et de cuisson; nom et adresse du fabricant; indicateurs de la valeur nutritionnelle; ingrédients; présence de composants obtenus à partir d'organismes génétiquement modifiés; et volume (poids). Conformément à la Loi sur la protection des droits des consommateurs, tout produit en circulation sur le territoire du Tadjikistan doit porter une étiquette, y compris en tadjik. Cela s'applique également aux produits importés.

3.101. Le règlement technique sur l'emballage s'applique à presque tous les types d'emballage pour les produits en circulation sur le territoire, quel que soit leur pays d'origine. L'emballage est classé dans différentes catégories en fonction des matières utilisées: métallique, polymérique, papier ou carton, verre, bois, matériaux composites, matières textiles et céramique. Toutefois, cela ne concerne pas l'emballage des produits pharmaceutiques, des appareils médicaux, des médicaments, des produits du tabac ou des produits dangereux.

3.3.2.2 Accréditation et évaluation de la conformité

3.102. Au titre de la Loi n° 759 de 2011 sur l'évaluation de la conformité, la Tajikstandard est responsable de l'évaluation de la conformité. Auparavant, le Département de l'accréditation au sein de la Tajikstandard s'occupait de l'accréditation des organismes de certification et des laboratoires d'essai. Depuis le 18 novembre 2015, en vertu de la Résolution gouvernementale n° 674 sur le Centre national d'accréditation, une entreprise unitaire d'État a été établie et a remplacé le Département de l'accréditation. Au 1er janvier 2019, 288 sujets d'accréditation étaient enregistrés, dont 23 organismes d'évaluation de la conformité, 170 laboratoires d'essais, 5 laboratoires d'étalonnage et 90 laboratoires médicaux.

3.103. Le fonctionnement du Centre national d'accréditation est basé sur la Loi sur l'évaluation de la conformité et les prescriptions de la norme ISO/CEI 17011. Le Centre est membre:

- du Conseil interétatique de normalisation, de métrologie, de certification et d'accréditation des pays de la CEI. Des représentants du Centre participent activement aux travaux de la Commission scientifique et technique pour l'accréditation et du groupe de travail pour la création d'une organisation régionale d'accréditation; et

- de l'Association interrégionale de normalisation, de métrologie, de certification et d'accréditation. Des représentants du Centre participent activement aux travaux du Conseil de développement stratégique et économique.

3.104. Le Centre national d'accréditation est membre associé du Programme de coopération d'accréditation Asie-Pacifique (APAC).[24] Les autorités indiquent que le pays s'efforce de devenir membre à part entière de l'APAC, ce qui contribuera à la reconnaissance du Tadjikistan par la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC) et le Forum international de l'accréditation (IAF).

3.105. La confirmation obligatoire de la conformité prend la forme d'une certification obligatoire. Pour des produits nationaux et importés identiques, l'ordre d'exécution des travaux et les procédures connexes ainsi que le paiement pour les travaux de certification sont les mêmes. Au moment de l'accession à l'OMC, la liste des produits assujettis à une évaluation obligatoire de la conformité comprenait 173 produits.[25] Les autorités ont indiqué que cette liste avait été fortement raccourcie (75% de produits en moins par rapport à la période précédant l'accession). Le gouvernement s'efforce de réduire encore le nombre d'articles inscrits sur la liste, en adoptant des règlements techniques. Par exemple, la certification des produits alimentaires destinés aux enfants et aux adolescents, du matériel à basse tension, des produits pétroliers et des matériaux de construction est effectuée uniquement sur la base des règlements techniques.

[24] L'APAC a été établi le 1er janvier 2019 et résulte de la fusion de deux programmes antérieurs de coopération d'accréditation, à savoir la Coopération Asie-Pacifique pour l'accréditation des laboratoires et la Coopération du Pacifique pour l'accréditation.

[25] Document de l'OMC WTO/ACC/TJK/30 du 6 novembre 2012, tableau 12: Liste des marchandises soumises à certification obligatoire (au titre de la Résolution gouvernementale n° 310 de 2012 sur la liste des marchandises (travaux, services) soumises à certification obligatoire).

3.106. Pour réduire les obstacles au commerce international, conformément à la Loi sur l'évaluation de la conformité, une ordonnance conjointe sur la procédure d'importation de produits soumis à certification obligatoire a été émise par le Service des douanes et la Tajikstandard en 2014. Ils ont mis en place un régime de mainlevée conditionnelle, qui autorise la mainlevée des importations et fixe le délai dans lequel les importateurs doivent obtenir une certification de la conformité. Depuis 2014, le Tadjikistan reconnaît les évaluations de conformité réalisées par des tiers à l'étranger, par réciprocité. Elles émanent principalement de pays de la CEI avec lesquels le Tadjikistan a signé des accords de reconnaissance mutuelle, et de l'Ouzbékistan avec qui le Tadjikistan a signé un accord bilatéral. Le Tadjikistan n'accepte pas les déclarations de conformité des producteurs.

3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS)

3.107. Les ministères et organismes chargés des contrôles SPS à la frontière sont principalement le Comité de la sécurité alimentaire (CFS) qui relève du gouvernement, le Ministère de la santé et de la protection sociale (MOH) et le Service des douanes.

3.108. Sous l'égide du CFS:

- le Service national de surveillance vétérinaire est chargé des contrôles liés aux questions vétérinaires;
- le Département de la sécurité alimentaire, par l'intermédiaire de ses 3 divisions régionales et de 36 points nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, est chargé des contrôles SPS à la frontière;
- le Centre national de diagnostic sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires mène des travaux de recherche par l'intermédiaire de ses 3 centres régionaux et de 19 centres municipaux de diagnostic sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires; et
- le Service national d'inspection et de quarantaine phytosanitaires s'occupe de l'inspection phytosanitaire et de la mise en quarantaine des végétaux et semences.

3.109. Au sein du MOH, l'Agence de santé publique est responsable du contrôle sanitaire et épidémiologique. Les importations de produits alimentaires transformés doivent être accompagnées de documents sanitaires ("passeports"). Des agents de contrôle du MOH à la frontière doivent réaliser des inspections et des analyses, et publier des "avis sanitaires et épidémiologiques" avant que les douanes ne puissent dédouaner les expéditions. Les marchandises (par exemple produits alimentaires transformés, produits chimiques et substances radioactives) comme les véhicules transportant les importations doivent être inspectés et un avis doit être délivré avant leur entrée sur le territoire. Les marchandises sont testées dans des laboratoires de contrôle toxicologique pour déterminer si elles respectent les limites maximales de résidus, et seules les marchandises conformes reçoivent un avis.

3.110. Les autorités indiquent que sur les 17 règlements techniques, 4 concernent des prescriptions SPS qui visent les produits suivants: produits à base de jus de fruits et/ou légumes; aliments pour animaux et leurs additifs; produits alimentaires, viande et produits carnés; et lait et produits laitiers (section 3.3.2). Parmi ces quatre règlements, la Résolution gouvernementale n° 190 de 2016 sur la réglementation technique de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la viande et de ses produits, du lait et de ses produits énonce les prescriptions SPS relatives aux indicateurs microbiologiques, physico-chimiques, chimico-toxicologiques et radiologiques.

3.111. Sous l'égide du Ministère de l'agriculture, l'Unité de suivi de la sécurité alimentaire et des questions liées à l'OMC du Département de la politique agricole et de la sécurité alimentaire est le point d'information désigné dans le cadre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), tandis que le Département des affaires concernant l'OMC, qui relève du MEDT, est l'autorité responsable des notifications.[26] Le Tadjikistan n'a présenté aucune notification à l'OMC au titre de l'Accord SPS depuis son accession en 2013. Aucun PCS n'a été soulevé au Comité SPS à l'encontre du Tadjikistan depuis 2013.

[26] OMC, Système de gestion des renseignements SPS. Adresse consultée: http://spsims.wto.org/fr/EnquiryPointsNotificationAuthorities/Search?countryCode=C762&filter=taj.

3.112. Le Tadjikistan est membre de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Les autorités ont indiqué que les lois et les textes législatifs liés aux questions SPS respectaient les prescriptions de l'OMC, de l'OIE, de la CIPV et des autres actes juridiques réglementaires internationaux.

3.113. Au niveau régional et bilatéral, le Tadjikistan a signé:

- l'Accord sur la quarantaine phytosanitaire des États membres de la CEI en 2016;
- l'Accord concernant la quarantaine phytosanitaire avec l'Ouzbékistan en 2018;
- le Programme d'actions conjointes des États membres de la CEI sur la prévention et le contrôle de la rage jusqu'en 2025 en 2017;
- l'Accord de coopération dans le domaine vétérinaire avec l'Azerbaïdjan en 2018;
- le Mémorandum sur la coopération dans le domaine vétérinaire avec la République kirghize en 2014;
- la Coopération interrégionale de la Fédération de Russie et de la République du Tatarstan en 2016; et
- les Règles uniformes de surveillance vétérinaire nationale pour le transport international et interétatique des produits de l'élevage, en 2016, par le Système automatique Argus.

3.114. Le Portail pour le commerce Trade Portal (https://tajtrade.tj/?l=en), lancé en avril 2019, présente les procédures d'importation et d'exportation étape par étape, y compris les textes législatifs liés aux mesures SPS (tableau 3.13).

Tableau 3.13 Législation SPS

Type de mesure	Intitulé du texte législatif	Date de publication	Date de la dernière modification
Sanitaire	Loi n° 751 sur le système de permis	02/08/2011	
	Code des douanes	03/03/2006	03/08/2018
	Règlement n° 595 sur le Comité de la sécurité alimentaire sous l'autorité du gouvernement	29/12/2017	
	Liste des redevances du Comité de la sécurité alimentaire	03/05/2018	
	Ordonnance n° 286 sur le Plan d'action visant à réduire les délais et coûts supportés par les entités exerçant des activités de commerce international pour l'exportation, l'importation et le transit de marchandises	31/03/2018	
	Procédure n° 139 sur l'enregistrement et la publication d'un avis épidémiologique sanitaire	31/03/2004	
	Ordonnances n° 19F-A et F-41 sur les produits d'importation soumis à certification obligatoire sur le territoire douanier du Tadjikistan	11/02/2014	
	Liste n° 310 des marchandises nécessitant l'obtention d'un certificat de conformité	01/08/2015	29/09/2017
	Règlement n° 597 sur le service d'État pour la protection de la santé et la protection sociale	29/12/2017	
	Loi n° 890 sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires	19/07/2012	
	Liste des prix des services de contrôle sanitaire et épidémiologique des laboratoires	28/02/2012	
	Règlement n° 597 sur le service d'État pour la protection de la santé et la protection sociale	29/12/2017	
Phytosanitaire	Loi n° 1567 sur la quarantaine et la préservation des végétaux	02/01/2019	
	Décret n° 510 portant approbation de la liste des matériels de quarantaine	02/10/2010	
	Décret n° 450 sur les règles et les normes de phytoquarantaine	04/10/2013	

Type de mesure	Intitulé du texte législatif	Date de publication	Date de la dernière modification
Vétérinaire	Loi n° 1506 sur les céréales et les produits de leur transformation	16/02/2018	
	Loi n° 674 sur les vétérinaires	03/07/2012	14/11/2016
	Liste n° 66 sur les types de rémunération des services vétérinaires	26/02/2015	

Source: Portail pour le commerce du Tadjikistan. Adresse consultée: https://tajtrade.tj/Laws?l=en.

3.115. Les autorités indiquent qu'au Tadjikistan, entre 10% et 15% des récoltes agricoles sont perdues à cause des parasites et des maladies; pour cette raison, le CFS réalise des inspections sur la production agricole, à la frontière et dans le pays, pour protéger le territoire national des maladies.

3.116. Lorsqu'ils sont importés, les produits soumis à des prescriptions SPS doivent être accompagnés de documents attestant de leur qualité et leur sûreté. Les mesures prises à la frontière incluent:

- des études obligatoires de diagnostic vétérinaire et phytosanitaire;
- un traitement préventif des produits exportés; et
- l'enregistrement des documents d'accompagnement pertinents.

3.117. L'importation d'animaux et de produits d'origine animale nécessite des certificats vétérinaires et d'autres documents de contrôle et de surveillance vétérinaire émis par des spécialistes vétérinaires du CFS. Lorsque des animaux vivants sont importés ou exportés, ils sont assujettis à une prescription de quarantaine obligatoire de 10 jours.

3.118. Pour l'importation d'aliments et de produits alimentaires, un permis vétérinaire ou un permis d'importation quarantenaire émis par le CFS est exigé.

3.119. En vertu de la Loi n° 751 de 2011 sur le système de permis, des certificats phytosanitaires sont exigés pour l'importation et l'exportation de végétaux et produits végétaux. Les produits doivent être exempts de parasites, de maladies des végétaux et de plantes adventices soumis à quarantaine, et la cargaison doit être exempte de tout type de parasites, de maladies des végétaux et de semences de plantes adventices. Le Décret n° 510 de 2010 portant approbation de la liste des matériels de quarantaine liste les végétaux qui peuvent être importés au Tadjikistan. L'analyse des risques phytosanitaires tient compte de l'ancienneté des végétaux, du degré de propagation des parasites et de l'utilisation de pesticides, entre autres.

3.120. Les autres règles régissant l'importation de végétaux (fruits, plants, parasites des végétaux, agents pathogènes, produits végétaux, terre et légumes) figurent dans les textes suivants: Loi n° 1567 de 2019 sur la quarantaine et la préservation des végétaux; Décret n° 450 de 2013 sur les règles et les normes de phytoquarantaine; et prescriptions de la CIPV. Les autorités indiquent qu'à l'heure actuelle, 123 types de produits sont soumis à des inspections phytosanitaires et de quarantaine obligatoires au Tadjikistan.

3.121. L'importation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) est réglementée par la Loi sur la biosécurité et la protection biologique. L'Institut de botanique, de génétique et de physiologie mène actuellement une étude sur les OGM. Un groupe de travail interministériel composé du CFS, de la Tajikstandard et du MOH a été établi pour réglementer les OGM, notamment pour fixer les quantités admissibles d'OGM dans les produits alimentaires. Les importations d'OGM doivent être clairement étiquetées.

3.122. En ce qui concerne les mesures SPS à l'exportation, les laboratoires nationaux réalisent des essais sur les exportations et délivrent des certifications. En outre, des certificats vétérinaires, des autorisations d'exportation en quarantaine et des certificats phytosanitaires sont exigés pour différents produits. Le gouvernement requiert:

- des études obligatoires de diagnostic vétérinaire et phytosanitaire;
- le traitement préventif des produits d'exportation, par fumigation par le CFS;

- l'enregistrement de tous les documents pertinents; et
- pour l'exportation d'animaux vivants, une mise en quarantaine obligatoire de 10 jours et l'examen de la situation de la région au regard de certaines maladies infectieuses.

3.123. Comme pour les importations, le CFS est également chargé de délivrer les certificats phytosanitaires et vétérinaires et les autres certificats et documents SPS pour les exportations.

3.124. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) de l'OMC a organisé des activités de renforcement des capacités pour le Tadjikistan. Le potentiel agricole du Tadjikistan est exposé à de nombreuses difficultés en lien avec le respect des prescriptions internationales, y compris la répétition des contrôles de sécurité visant les produits alimentaires, la surveillance fragmentée des chaînes de valeur agricoles, et le manque de coordination entre les organismes.[27] Le Tadjikistan n'a pas de système efficace pour l'enregistrement des pesticides ou pour la surveillance et manque de laboratoires. L'utilisation excessive des pesticides et la mauvaise qualité des pesticides présents sur le marché national ont une incidence négative sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la santé publique. Ainsi, en 2018, le STDF a lancé un projet visant à améliorer la sécurité sanitaire du miel et des abricots et à dynamiser l'exportation de ces produits, en améliorant la compréhension et la gestion des produits agrochimiques et des médicaments vétérinaires. Le projet devrait s'achever en 2021.

3.125. En 2017-2018, le STDF a mis en œuvre un projet visant à favoriser l'accès aux marchés en renforçant les capacités phytosanitaires[28], en réponse à des plaintes soulevées par certains partenaires commerciaux du Tadjikistan. D'après ces plaintes, l'organisme national de protection des végétaux – le Service national d'inspection et de quarantaine phytosanitaires, qui relève du CFS – avait enregistré plusieurs incidents de non-conformité liés à la détection des parasites des végétaux. Par conséquent, le STDF a mis en œuvre ce projet afin de renforcer les capacités phytosanitaires du système national de protection des végétaux et d'améliorer ainsi l'accès aux marchés.

3.126. En 2015-2016, le STDF a mis en œuvre un projet visant à améliorer le contrôle des produits alimentaires pour répondre aux prescriptions internationales. Le projet s'est achevé le 30 septembre 2016.[29]

3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix

3.3.4.1 Politique de la concurrence

3.127. Le cadre juridique de base qui sous-tend le régime de la concurrence du Tadjikistan inclut la Loi de 2007 sur les monopoles naturels et la Loi de 2017 sur la protection de la concurrence.[30] Cette dernière vise tous les comportements, y compris ceux des entreprises publiques et des entités du gouvernement central et des administrations locales, susceptibles d'affecter la concurrence au Tadjikistan, et s'applique également au secteur des services financiers qui n'était auparavant pas visé par ce texte. Comme dans la plupart des autres juridictions, les pratiques anticoncurrentielles orientées vers l'exportation (y compris les cartels) ne sont pas couvertes par le régime de la concurrence tant qu'elles n'ont pas d'incidence négative sur le marché national.

3.128. Le Service antimonopole (AMS) du Tadjikistan assume les fonctions suivantes: conduite d'enquêtes sur les comportements anticoncurrentiels suspectés; évaluation de l'impact des propositions de concentrations économiques et des préférences nationales/locales sur la concurrence; tenue de registres des entreprises se trouvant en position de monopole naturel ou de

[27] STDF, *Improving Food Safety in Honey and Apricots to Boost Exports*. Adresse consultée: http://www.standardsfacility.org/PG-447.

[28] STDF, *Shaping Market Access by Building Phytosanitary Capacity.* Adresse consultée: http://www.standardsfacility.org/PPG-561.

[29] STDF, *Improving Food Control to Meet International Requirements*. Adresse consultée: http://www.standardsfacility.org/PPG-447.

[30] La Loi du 30 mai 2017 sur la protection de la concurrence a remplacé la Loi du 28 juillet 2006 sur la concurrence et la restriction de l'activité monopolistique sur les marchés de marchandises. La Loi du 5 mars 2007 sur les monopoles naturels a remplacé la version précédente de cette loi datée du 13 décembre 1997.

domination sur le marché; application des contrôles des prix; et prise de mesures pour corriger les effets anticoncurrentiels. L'AMS peut évaluer d'office les conditions de la concurrence sur un marché donné. Il n'a pas mis en place de programme de clémence pour les entreprises qui signalent elles-mêmes une infraction aux règles de la concurrence et fournissent des preuves d'une telle infraction.

3.129. La Loi sur la protection de la concurrence définit plusieurs critères pour le contrôle des concentrations économiques. En fonction de sa nature et de son ampleur, une transaction devra être notifiée à l'AMS ou nécessiter l'approbation de l'AMS avant d'être menée à bien. Les personnes et entités étrangères sont assujetties à un contrôle des concentrations économiques si elles fournissent/importent au Tadjikistan des marchandises, services ou travaux pour un montant supérieur à 200 000 unités normalisées au cours d'une année donnée.

3.130. L'approbation préalable de l'AMS est exigée pour: i) la création et la réorganisation d'associations d'entités commerciales; ii) la création et la réorganisation d'entités commerciales dont le capital social est supérieur à 50 000 unités normalisées; iii) les fusions et acquisitions, lorsque la valeur comptable cumulée des actifs est supérieure à 100 000 unités normalisées; iv) la création d'une personne morale dont le capital social est financé par les actions ou autres actifs d'une autre personne morale; ou v) le démantèlement d'une personne morale dont les actifs sont supérieurs à 25 000 unités normalisées, lorsque cela entraînerait la création d'une personne morale détenant une position de domination sur le marché. L'acquisition de parts du capital ou de droits de vote[31] dans des entités commerciales doit aussi être approuvée au préalable par l'AMS si le total des actifs détenus par les acquéreurs excède 200 000 unités normalisées et que l'un d'entre eux figure dans le registre des entités commerciales dominantes (voir ci-après), ou que les acquéreurs exercent déjà un contrôle sur les activités de l'entité commerciale ciblée. Si le total des actifs détenus par les acquéreurs est supérieur à 100 000 unités normalisées, la transaction doit être notifiée à l'AMS dans un délai de 15 jours suivant sa réalisation.

3.131. Les organes exécutifs de l'État et des autorités locales doivent obtenir l'approbation de l'AMS avant d'accorder des préférences (conditions d'activité plus favorables, par exemple aides publiques) à des entités commerciales spécifiques. L'octroi de préférences nationales ou locales peut être autorisé dans les domaines suivants: la recherche fondamentale ne visant pas directement des processus technologiques existants, le volume ou la qualité de la production; la protection de l'environnement; le développement de la culture et la protection du patrimoine culturel; la production agricole; la santé publique, les conditions de travail et la protection sociale; et les PME.[32]

3.132. En vertu de la Loi sur les monopoles naturels, le registre des monopoles naturels peut inclure des entreprises exerçant des activités dans les domaines suivants: transport de pétrole et produits pétroliers par conduites principales; achat et transport de gaz naturel par conduites (principales ou de distribution), ou exploitation de centrales de distribution de gaz et des conduites de distribution associées; production, transport ou distribution d'énergie électrique ou thermique; transport ferroviaire; services de terminaux de transport, d'aéroports et de navigation aérienne; services de communication postale et électronique, et communications fixes via le réseau national; services d'approvisionnement en eau et d'assainissement; et transport aérien par les routes intérieures. La Loi sur la protection de la concurrence établit des seuils indicatifs relatifs à la part de marché conférant une position dominante.

3.133. L'AMS tient des registres des entreprises réputées être en position de monopole naturel ou en position dominante sur le marché. La décision d'inclure une entreprise dans l'un ou l'autre de ces registres doit s'appuyer sur l'analyse de renseignements pertinents collectés auprès de toutes les parties intéressées. Le registre des monopoles naturels n'est pas réexaminé automatiquement; chaque entreprise inscrite dans ce registre peut demander à l'AMS de réexaminer sa position sur le marché en vue d'être retirée de la liste. Le registre des entités détenant une position dominante sur le marché est réexaminé et mis à jour tous les sept ans. Au mois de janvier 2020, le registre des

[31] Les transactions contrôlées par l'AMS sont notamment les suivantes: l'acquisition de parts du capital ou de droits de vote, lorsqu'elle aboutit à la détention par l'acquéreur d'une part supérieure à 20%; l'acquisition du droit de détenir ou d'utiliser plus de 10% des actifs fixes ou incorporels d'une autre entité commerciale; et l'acquisition de tous droits permettant à l'acquéreur de déterminer les conditions de l'activité commerciale de l'entité ciblée ou d'agir en qualité d'organe directeur de l'entité.

[32] L'affectation de ressources publiques pour remédier aux conséquences de catastrophes naturelles, conflits armés ou opérations de lutte contre le terrorisme n'est pas considérée comme une préférence nationale/locale.

monopoles naturels incluait 39 entreprises actives dans tous les domaines visés par la Loi sur les monopoles naturels. On ne dispose pas de renseignements actualisés sur le registre des entreprises en position dominante.

3.134. Les prix facturés par les monopoles naturels et les entités économiques dominantes sont réglementés par l'AMS ou en consultation avec l'AMS. D'après les autorités, les méthodes principalement utilisées sont la fixation de plafonds pour les marges, les prix de détail ou les bénéfices. Lorsqu'un monopole naturel est dans l'incapacité de répondre pleinement à la demande du marché intérieur, l'autorité compétente établit des prescriptions obligatoires en matière d'approvisionnement et définit des groupes de consommateurs prioritaires. Lorsqu'une entreprise enregistrée en tant que monopole naturel demande une actualisation de ses prix, elle doit fournir à l'AMS des renseignements concernant ses dépenses de fonctionnement et de production; ses taxes et autres frais; ses besoins futurs en matière d'investissements et ses déductions pour amortissements; ses bénéfices prévus; l'emplacement des consommateurs par rapport aux installations de production; les éventuelles aides publiques reçues; et sa capacité à répondre à la demande du marché intérieur.

3.135. La législation du Tadjikistan prévoit des sanctions administratives[33] et pénales en cas d'infraction aux règles de la concurrence. En règle générale, une procédure pénale est engagée si le dommage économique, tel que calculé par l'AMS, est supérieur à 50 000 unités normalisées. Au titre du régime de la concurrence du Tadjikistan, les plaintes antitrust privées ne peuvent pas être traitées parallèlement aux enquêtes et procédures engagées par l'AMS. Les demandeurs privés peuvent demander une réparation lors des procédures judiciaires subséquentes. On ne dispose pas de statistiques sur l'application de la législation sur la concurrence pendant la période considérée.

3.136. L'AMS a conclu des mémorandums de coopération non-contraignants avec les autorités de la concurrence du Kazakhstan et de la Fédération de Russie, ainsi qu'avec l'autorité russe de protection des consommateurs. En général, ces instruments de coopération contiennent des dispositions sur l'échange de bonnes pratiques et de renseignements non confidentiels. Le Tadjikistan participe aussi à des forums internationaux sur la politique de la concurrence, dont le Réseau international de la concurrence.

3.3.4.2 Contrôle des prix

3.137. Outre les prix facturés par les monopoles naturels (section 3.3.4.1), le Tadjikistan peut réglementer les prix de certaines marchandises présentant une importance sociale, définies par décret gouvernemental. D'après les autorités, ces marchandises sont soumises à des contrôles des prix temporaires dès que les prix augmentent de 20% ou plus sur un mois. L'application des contrôles des prix incombe à l'AMS.

3.138. Au mois de juillet 2019, la liste des marchandises présentant une importance sociale incluait les produits suivants: farine; pain à base de farine; pâtes; blé; riz; pommes de terre; carottes; oignons; choux; sucre; huile végétale (coton et tournesol); beurre; produits laitiers (lait, yoghourt, crème épaisse, crème aigre et fromage); lentilles; pois; sarrasin; orge; ingrédients du porridge; viande de bœuf, d'agneau et de poulet; œufs de poule; sel; thé vert et thé noir; aliments pour nourrissons; et produits pétroliers (essence, diesel et gaz liquéfié).[34]

3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.3.5.1 Commerce d'État

3.139. Dans le rapport du Groupe de travail de l'accession à l'OMC, le Tadjikistan a reconnu que la société agroalimentaire Khurokvori était une entreprise commerciale d'État.[35] Entreprise unitaire d'État créée en 1997, Khurokvori rend des comptes au Ministère de l'industrie et des nouvelles technologies. Depuis l'adoption du Décret présidentiel n° 1270 de 2012, Khurokvori n'intervient plus dans la production, la circulation, la vente, l'exportation ou l'importation d'alcool éthylique ou de produits alcooliques, et ne délivre pas non plus de licences pour la production ou l'importation de

[33] Les sanctions administratives figurent au chapitre 30 du Code des infractions administratives de la République du Tadjikistan.

[34] Décret n° 287 du 31 mai 2018, modifié par le Décret n° 350 du 9 juillet 2019.

[35] Document de l'OMC WTO/ACC/TJK/30 du 6 novembre 2012.

produits alcooliques. Cette entreprise ne réglemente pas la production ou le commerce des produits du tabac. Elle produit de l'alcool et tente de développer ses marchés à l'étranger.

3.140. Le Tadjikistan n'a présenté à l'OMC aucune notification au titre de l'article XVII sur le système de commerce d'État. En pratique, l'entreprise Tajiktransgas détient apparemment des droits exclusifs sur l'importation, le transport et la distribution de gaz naturel (section 4.2.2).

3.3.5.2 Entreprises publiques et privatisation

3.141. Les entreprises publiques sont les entreprises dans lesquelles l'État détient une participation majoritaire. Elles sont régies par la Loi sur les entreprises d'État, la Loi sur les sociétés par actions et d'autres actes juridiques réglementaires.

3.142. Durant le processus d'accession du Tadjikistan à l'OMC, de nombreuses entreprises publiques (419) ont été privatisées au titre du Plan de privatisation stratégique 2003-2012. Toutes les entreprises publiques des industries extractives et de l'industrie chimique ont été privatisées et le gouvernement n'a conservé aucun contrôle sur leur gestion. Dans le secteur agricole, 91% des entreprises publiques, couvrant tous les types d'activités agricoles, ont été privatisées.

3.143. Malgré le processus de privatisation, les entreprises publiques dominent toujours l'économie (tableau 3.14). Au 1er avril 2019, on recensait au Tadjikistan 115 sociétés par actions appartenant intégralement à l'État, et 25 autres sociétés par actions dans lesquelles l'État détenait une participation. D'après les autorités, ces entreprises publiques exercent leurs activités parallèlement aux entités commerciales privées et ne bénéficient pas d'avantages ou de préférences spécifiques. Le Comité d'État sur les investissements et la gestion des biens de l'État (le Comité) est responsable de la coordination des activités des 115 sociétés par actions appartenant intégralement à l'État; les 25 autres entreprises appartenant partiellement à des intérêts privés présentant des rapports au Comité.

Tableau 3.14 Principales entreprises publiques dans différents secteurs, 2019

Secteur	Entreprises publiques
Voyages	Tajik Air; aéroport de Douchanbé; aéroport de Kulob; aéroport de Qurghonteppa; aéroport de Khujand et Tajik Air Navigation
Transport routier et terrestre	Tajik Railways
Énergie et industries extractives	Barqi Tojik, Tajiktransgas, VostokRedMet; et Naftu Gas
Métallurgie et produits métalliques	Société d'aluminium tadjike (TALCO); et AluminSohtMon (filiale de TALCO)
Construction et équipement lourd	Tajik Cement
Transformation et conditionnement des produits alimentaires	Konservniy Combinat Isfara
Services	Dushanbe Water and Sewer - Vodokanal Khujand; et ZhKX (compagnie des eaux)
Services financiers	AmonatBank (caisse d'épargne); TajikSarmoyaguzor (assurance); et TajikSugurta (assurance)
Information et communication	Tajik Telecom; Tajik Post; et TeleRadioCom

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.144. L'État est très présent dans le secteur de l'énergie: Barqi Tojik, producteur d'électricité et fournisseur de services de transport d'électricité, appartient intégralement à l'État. Le gouvernement prévoit, d'ici à 2020, de diviser l'entreprise Barqi Tojik en trois partenariats public-privé (PPP), respectivement pour la production, le transport et la distribution d'électricité (section 4.2.2.1). L'entreprise Tajikgaz est devenue Tajiktransgas, une société par actions ouverte dans laquelle la participation de l'État est de 100%.

3.145. D'après le rapport du Groupe de travail de l'accession du Tadjikistan à l'OMC, et conformément à la Décision n° 705 du 30 décembre 2009, les entreprises publiques de certains secteurs ne seront pas privatisées, y compris:

- les systèmes nationaux d'irrigation et d'alimentation en eau, les installations de pompage, les réservoirs, les systèmes d'alimentation en eau potable;
- les installations médicales;

- les entreprises, installations et équipements qui assurent le traitement des déchets industriels et domestiques;
- les installations des usines hydroélectriques "Nurek" et "Rogun";
- les installations de l'aluminerie TALCO;
- les entreprises chargées de la conception, de la fabrication, de la réparation et du commerce d'armements, de munitions, d'explosifs et de matériels et équipements spéciaux;
- les entreprises chargées de la production, de la réparation ou du commerce d'armes à feu et de munitions de chasse ou de tir sportif;
- les fermes ou centres nationaux de production ou d'essai de semences ou d'élevage et les services d'inspection afférents;
- les entreprises en charge du trafic aérien ou du contrôle du trafic aérien;
- les entreprises postales et de messagerie; et
- les centres de radiodiffusion ou de télédiffusion, à l'exception de ceux qui pourraient être privatisés par des décisions gouvernementales ultérieures.[36]

3.146. Ces secteurs sont *de facto* fermés à l'investissement étranger. Les autorités considèrent qu'il s'agit d'actifs publics stratégiques.

3.147. La Loi sur la privatisation des biens de l'État régit le processus de privatisation. En vertu de cette loi, les ressortissants du Tadjikistan ainsi que les personnes morales ou physiques étrangères peuvent participer à la privatisation de biens de l'État sur une base d'égalité. Sur la période 2012-2019, 453 biens appartenant à l'État ont été privatisés, dont 31 sociétés par actions, au titre de plusieurs programmes de privatisation, à savoir le Plan stratégique de privatisation des moyennes et grandes entreprises et le Programme de privatisation des biens de l'État pour 2014-2017.

3.148. Dans la continuité des réformes visant à améliorer l'utilisation des biens de l'État et tout en tenant compte des objectifs définis dans la Stratégie nationale de développement 2030, le Comité d'État sur les investissements et la gestion des biens de l'État a mis au point un projet de programme de privatisation des biens de l'État pour 2019-2021. Le programme a été présenté au gouvernement pour approbation.

3.149. Le gouvernement utilise également des mécanismes de partenariat public-privé (PPP) pour améliorer les performances des entreprises publiques. Au titre de la Loi de 2012 sur les partenariats public-privé, quatre projets sont mis en œuvre à l'aide du mécanisme de PPP, notamment le projet de construction d'une ligne électrique dans la zone "Dangara" et le projet relatif au système d'achat électronique de billets dans les autocars publics à Douchanbé.

3.3.6 Marchés publics

3.3.6.1 Aperçu général

3.150. Les marchés publics constituent une part notable de l'activité économique au Tadjikistan; d'après les autorités, les marchés publics représentaient ces dernières années entre 3% et 8% du PIB et environ 17% des dépenses publiques. Au Tadjikistan, les dépenses consacrées par l'État aux marchés publics ont augmenté au fil du temps et s'élevaient à 5,5 milliards de TJS en 2018 (tableau 3.15).

[36] Document de l'OMC WT/ACC/TJK/30 du 6 novembre 2012.

Tableau 3.15 Dépenses annuelles consacrées aux marchés publics et part de ces dépenses dans le PIB

Année	PIB (millions de TJS)	Valeur totale des marchés (millions de TJS)	Part du PIB (%)
2013	40 524,5	1 231,7	3,0%
2014	45 605,2	1 766,9	3,9%
2015	48 401,6	2 553,8	5,3%
2016	54 471,1	2 570,7	4,7%
2017	61 093,6	3 276,8	5,3%
2018	68 800,0	5 483,5	8,0%

Source: Données communiquées par les autorités, incluant les marchés passés par les entreprises publiques mais pas les marchés passés au titre de procédures des donateurs dans le cadre de projets financés par des donateurs. On compte actuellement 67 projets financés par des donateurs. Si le financement provenant du budget de l'État est supérieur à 50%, les règles nationales doivent être suivies pour le marché concerné; dans le cas contraire, les procédures du donateur sont suivies.

3.151. Le nombre de marchés passés par des organismes publics et des institutions de l'État était de 7 094 en 2017 et de 8 120 en 2018. L'accent était clairement placé sur les marchés de marchandises, qui représentaient environ 70% du nombre total de marchés (et environ 60% de la valeur totale des marchés) ces dernières années (tableau 3.16).

Tableau 3.16 Répartition des marchés publics passés

(Pourcentage)

Année	Marchés de	Nombre total de marchés	Valeur totale des marchés
2014	Marchandises	72,6	63,1
	Services et travaux	27,4	36,9
2015	Marchandises	71,5	53,1
	Services et travaux	28,5	46,9
2016	Marchandises	68,9	62,7
	Services et travaux	31,1	37,3
2017	Marchandises	72,1	60,1
	Services et travaux	28,1	40,0
2018	Marchandises	71,3	59,8
	Services et travaux	28,7	40,2

Source: Données communiquées par les autorités.

3.152. Les objectifs des politiques du Tadjikistan en matière de marchés publics sont l'optimisation des ressources, l'efficacité, la transparence et l'équité. Pendant la période à l'examen, le gouvernement a pris des mesures pour consolider les cadres réglementaire et institutionnel des marchés publics, renforcer les capacités des entités contractantes et mettre en œuvre un système électronique de passation des marchés publics, conformément aux meilleures pratiques internationales.

3.3.6.2 Cadre juridique et institutionnel

3.153. Pendant la période considérée, le cadre juridique des marchés publics a fait l'objet d'importantes réformes visant à garantir la conformité avec l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) et les dispositions de l'ALE de la CEI relatives aux marchés publics.[37] Le Tadjikistan a demandé à accéder à l'AMP en février 2015, conformément à l'engagement d'ouvrir des négociations en vue de cette accession qu'il avait pris en 2013 dans le cadre de son processus d'accession à l'OMC. Depuis 2015, des discussions spécifiques sur l'accession du Tadjikistan ont eu lieu à plusieurs reprises lors de réunions du Comité des marchés publics de l'OMC. La quatrième offre révisée du Tadjikistan en matière d'accès aux marchés a été distribuée le 20 février 2017. Au cours des discussions du Comité de 2017 et 2018, les Parties à l'AMP ont salué les efforts du Tadjikistan. Elles ont aussi soulevé des préoccupations, principalement au sujet d'un programme de préférences en matière de prix figurant à l'annexe 7 de la proposition d'offre en matière d'accès aux marchés. Le Tadjikistan a indiqué qu'il réexaminerait sa proposition de préférences en matière de prix et que des travaux sur une nouvelle offre révisée et une nouvelle loi sur les marchés publics étaient en cours. Le Comité a indiqué qu'il espérait que le processus d'accession pourrait être mené à bien, sur une base mutuellement satisfaisante, en 2019.[38]

[37] Organisme chargé des marchés publics de marchandises, de travaux et de services, relevant du gouvernement de la République du Tadjikistan, *Legislation*. Adresse consultée: https://zakupki.gov.tj/en/legislation/draft-of-new-law/.

[38] Rapport du Comité des marchés publics (2018), GPA/AR/1 du 29 novembre 2018.

3.154. La législation actuelle en matière de marchés publics date de 2006. D'après la Loi de 2006 sur les marchés publics (Loi PPL)[39], le principal organisme compétent dans ce domaine est l'Organisme chargé des marchés publics de marchandises, de travaux et de services, qui relève du gouvernement. Quarante entités contractantes, dont le Ministère de l'éducation et des sciences, le MOH, le MOT, le Ministère du travail, l'Organisme chargé des réserves matérielles de l'État et la municipalité de Douchanbé, sont autorisées à passer des marchés en toute indépendance. Les prescriptions concernant la passation de marchés de manière indépendante par des entités contractantes sont énoncées à l'article 10 de la Loi PPL et sont notamment les suivantes: disposer d'au moins un spécialiste certifié en matière de marchés publics, posséder un budget suffisant, et disposer de spécialistes compétents dans le domaine visé par le marché. Les entités contractantes peuvent demander une autorisation auprès du Comité de qualification, qui relève du MEDT. Au titre de l'article 3 de la Loi PPL, toutes les entreprises publiques doivent passer leurs marchés en respectant la Loi PPL.

3.155. En vertu de la Loi PPL actuelle, la participation de fournisseurs étrangers à des marchés publics n'est pas limitée, à condition que les qualifications de ces derniers répondent aux prescriptions types en matière de qualification. On ne dispose pas de statistiques sur la participation des fournisseurs étrangers aux marchés publics, mais la plupart des appels d'offres concernant la fourniture de matériel de haute technologie, par exemple dans les domaines de la médecine, de l'énergie, du transport et de la construction, sont remportés par des fournisseurs étrangers. La loi prévoit les méthodes d'adjudication des marchés ci-après: appel d'offres ouvert; appel d'offres limité; liste restreinte pour les services de conseil; demande de prix; sollicitation d'une source unique; et appel d'offres électronique.[40] La Loi PPL dispose que la principale méthode d'adjudication est l'appel d'offres ouvert; le recours aux autres méthodes n'est autorisé que dans les cas prévus par la loi. En 2017-2018, 15 160 appels d'offres sur 15 214 (soit 99,65%) étaient des appels d'offres ouverts.

3.156. Un nouveau projet de loi sur les marchés publics[41], basé sur la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics de 2011, devrait être adopté en 2020. Dans le projet de loi, l'appel d'offres ouvert reste la méthode standard et privilégiée de passation de marchés, et des modifications sont apportées pour aligner les méthodes d'adjudication du Tadjikistan sur les normes internationales. L'article 21 du projet de loi prévoit huit méthodes de passation de marchés: appel d'offres ouvert, appel d'offres en deux étapes, demande de prix, demande de propositions pour les services de conseil, négociations avec appel à la concurrence, procédure de gré à gré, accords-cadres et enchères électroniques inversées.

3.157. L'un des objectifs principaux de la réforme des marchés publics est de mettre en place une procédure de recours interne appropriée. Au titre de la Loi PPL actuelle, les plaintes liées aux marchés publics peuvent être soumises à l'entité contractante, à l'Organisme chargé des marchés publics de marchandises, de travaux et de services, ou directement aux tribunaux. Pour garantir le respect des prescriptions de l'AMP, le nouveau projet de loi prévoit la création d'un conseil interinstitutionnel indépendant chargé de l'examen des recours et la mise en place de procédures de recours interne plus détaillées.

3.158. Le Tadjikistan a déployé des efforts importants pour mettre sur pied un système moderne de passation de marchés publics par voie électronique. Un système de passation de marchés électronique a été lancé en 2013 puis élargi en 2018. D'autres évolutions du système, prévues dans le projet de loi proposé, faciliteront la participation des PME aux appels d'offres publics. Le nouveau système est conçu pour permettre l'interopérabilité avec les services des administrations publiques en ligne et sera développé conformément aux principes de la Norme relative aux données sur la passation de marchés ouverts. Diverses initiatives connexes ont considérablement bénéficié de l'assistance technique d'institutions internationales comme la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

3.159. Depuis janvier 2019, toutes les méthodes de passation de marchés ont été intégrées dans le système de passation électronique des marchés publics. Toute les entités contractantes dans lesquelles la participation de l'État est d'au moins 50% doivent passer leurs marchés via ce système. Les avis de marché envisagé et les avis d'adjudication sont publiés en ligne sur les sites Web de

[39] Loi PPL (en russe). Adresse consultée: http://zakupki.gov.tj/legislation/zakon-o-zoszakupkakh/.
[40] Article 24 de la Loi PPL.
[41] Projet de loi (en russe). Adresse consultée: http://zakupki.gov.tj/legislation/proekt-novogo-zakona/.

l'Organisme chargé des marchés publics de marchandises, de travaux et de services: http://zakupki.gov.tj/ et https://e-procurement.gov.tj.

3.160. Dans le projet de loi, les dispositions relatives à la bonne gouvernance ont été renforcées. Le projet de loi énonce des principes visant à éviter les conflits d'intérêts et à empêcher les pratiques frauduleuses. Il reconnaît en outre l'importance de favoriser des objectifs de développement durable et sociaux dans le cadre de la passation de marchés.[42] D'autres détails ont aussi été énoncés dans des textes législatifs et/ou décisions secondaires. Par exemple, la Loi de 2012 sur les partenariats public-privé régit les projets de PPP dans le domaine de l'infrastructure et des services sociaux (section 3.3.5).

3.3.6.3 Coopération internationale

3.161. Le Tadjikistan est partie à l'ALE de la CEI, qui contient des dispositions sur les marchés publics. Les parties sont convenues d'accorder le traitement national aux fournisseurs des autres parties s'agissant de la participation aux marchés publics, mais le Tadjikistan s'est réservé le droit d'assurer le respect de ses obligations au titre de l'AMP une fois qu'il aurait accédé à l'AMP de l'OMC. Le Tadjikistan a présenté une offre initiale et a tenu des réunions bilatérales avec plusieurs Membres parties à l'AMP.

3.162. Globalement, les réformes menées au Tadjikistan devraient considérablement renforcer la fonction de passation de marchés publics du pays. Toutes les entités contractantes consolident leur expertise pour veiller à ce que la commande publique soit en conformité avec les prescriptions législatives. De plus, la disponibilité de données statistiques et économiques dépend d'une communication d'informations adéquate de la part des entités contractantes. À cet égard, les réformes en cours sur le système électronique de passation de marchés visent à améliorer la transparence et l'efficacité de la passation de marchés publics.

3.3.7 Droits de propriété intellectuelle (DPI)

3.3.7.1 Aperçu général

3.163. Le Tadjikistan a présenté plusieurs notifications à l'OMC concernant la législation en matière de DPI (tableau 3.17) et les procédures destinées à faire respecter les DPI.[43]

Tableau 3.17 Lois relatives aux DPI

Lois	Notifications à l'OMC
Loi sur les marques de fabrique ou de commerce et les marques de service	IP/N/1/TJK/1, 26 février 2014 IP/N/1/TJK/T/1, 27 février 2014
Loi sur les indications géographiques	IP/N/1/TJK/1, 26 février 2014 IP/N/1/TJK/G/1, 27 février 2014
Loi sur les dessins et modèles industriels	IP/N/1/TJK/1, 26 février 2014 IP/N/1/TJK/D/1, 27 février 2014
Loi sur les inventions	IP/N/1/TJK/1, 26 février 2014 IP/N/1/TJK/P/1, 27 février 2014
Loi sur la protection juridique des topographies de circuits intégrés	IP/N/1/TJK/1, 26 février 2014 IP/N/1/TJK/L/1, 27 février 2014
Loi sur le droit d'auteur et les droits connexes	IP/N/1/TJK/2, IP/N/1/TJK/C/1, 16 juillet 2015
Loi sur les secrets commerciaux	IP/N/1/TJK/3, IP/N/1/TJK/U/1, 16 juillet 2015
Loi sur les produits et activités pharmaceutiques	IP/N/1/TJK/4, IP/N/1/TJK/O/1, 16 juillet 2015
Loi sur l'introduction de modifications et d'ajouts dans la Loi sur la fabrication et la manipulation sans risque des pesticides et des produits agrochimiques	IP/N/1/TJK/5, IP/N/1/TJK/O/2, 16 juillet 2015

Source: Notifications à l'OMC.

3.164. Les principaux organismes chargés de la protection des DPI sont le Centre national d'enregistrement et d'information pour les brevets (NCPI) relevant du MEDT pour les droits de propriété industrielle, et l'Agence du droit d'auteur et des droits connexes relevant du Ministère de

[42] Texte du projet de loi (en russe). Adresse consultée: http://zakupki.gov.tj/legislation/proekt-novogo-zakona/.

[43] Document de l'OMC IP/N/6/TJK/1 du 27 octobre 2014.

la culture pour le droit d'auteur et les droits connexes. Le Service des douanes est chargé de la protection des DPI à la frontière, et le Ministère de l'intérieur (police) s'occupe de faire respecter les DPI sur le marché intérieur.

3.165. Le Tadjikistan a signé plusieurs traités administrés par l'OMPI (tableau 3.18). En mai 2016, il a déposé son instrument d'acceptation du Protocole de 2005 portant amendement de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Tableau 3.18 Traités administrés par l'OMPI

Traités administrés par l'OMPI	Date d'entrée en vigueur pour le Tadjikistan
Convention de Berne	Mars 2000
Traité de Budapest	Décembre 1991
Arrangement de La Haye	Mars 2012
Arrangement de Locarno	Décembre 1991
Arrangement de Madrid (marques)	Décembre 1991
Protocole de Madrid	Juin 2011
Traité de Marrakech	Mai 2019
Traité de Nairobi	Décembre 1991
Arrangement de Nice	Décembre 1991
Convention de Paris	Décembre 1991
Traité de coopération en matière de brevets	Décembre 1991
Convention sur les phonogrammes	Février 2013
Convention de Rome	Mai 2008
Traité de Singapour	Décembre 2014
Arrangement de Strasbourg	Décembre 1991
Convention OMPI	Décembre 1991
Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur	Avril 2009
Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes	Août 2011

Source: OMPI, Traités administrés par l'OMPI. Adresse consultée: https://www.wipo.int/treaties/fr/ShowResults.jsp?country_id=169C.

3.166. Le Tadjikistan a également signé plusieurs accords commerciaux bilatéraux et régionaux relatifs aux DPI, dont l'ALE de la CEI, et les accords bilatéraux avec l'Ouzbékistan et l'Ukraine. En outre, l'Accord commercial de l'Organisation de coopération économique (ECOTA) contient des dispositions de base sur les DPI.[44] Des mémorandums d'accord sur la coopération dans le domaine des DPI ont été conclus entre le Tadjikistan et les offices des brevets de l'Estonie (2014), d'Israël (2014), des Philippines (2014) et de la Turquie (2014).

3.167. Début 2016, le gouvernement a adopté la Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle 2014-2020. Elle vise principalement à finaliser le régime national de propriété intellectuelle et à l'intégrer dans la politique sociale et économique de l'État, afin de stimuler la compétitivité d'une économie fondée sur un système complet de propriété intellectuelle. En 2014, en vertu de la Résolution gouvernementale n° 767, le Conseil national de coordination et de développement des questions de propriété intellectuelle au Tadjikistan a été établi. Dirigé par le Vice-Premier Ministre, le Conseil élabore des plans annuels pour le développement et la coordination des DPI, et reçoit les rapports de différents ministères et départements sur la mise en œuvre des plans annuels.

3.168. Pour enregistrer des brevets ou des marques, les demandeurs doivent présenter tous les renseignements pertinents au NCPI et acquitter une redevance, dont le montant est révisé chaque année par le gouvernement en fonction de l'inflation (tableau A3. 3). En général, l'enregistrement d'une marque prend quatre à sept mois, tandis que l'obtention d'un brevet pour une invention peut prendre jusqu'à deux ans.

3.3.7.2 Brevets

3.169. Les brevets sont régis par la Loi n° 17 de 2004 sur les inventions.[45] En vertu de cette loi, une solution technique est reconnue comme une invention et se voit accorder une protection juridique après un examen sur le fond si elle est nouvelle, implique une activité inventive et est

[44] OMPI, *Economic Cooperation Organization Trade Agreement*. Adresse consultée: https://wipolex.wipo.int/en/text/227773.

[45] Document de l'OMC IP/N/1/TJK/P/1 du 27 février 2014.

susceptible d'application industrielle. Un brevet d'invention est délivré après un examen quant au fond de la demande et a une durée de validité de 20 ans. Les processus peuvent être considérés comme une invention, mais la Loi n'exclut pas explicitement les méthodes de traitement de la brevetabilité. Les méthodes de traitement thérapeutique et chirurgical, de diagnostic médical et de prévention des maladies humaines et animales, ainsi que les médicaments, le matériel, les accessoires et les instruments médicaux peuvent faire l'objet d'un brevet s'ils remplissent les conditions de brevetabilité.

3.170. Outre les inventions, la législation reconnaît aussi les "petits brevets". Un petit brevet d'invention est accordé après examen préliminaire de la demande et a une durée de validité de 10 ans. Les principales différences entre les petits brevets et les brevets ordinaires ou conventionnels sont les suivantes:

- les taxes acquittées pour obtenir un petit brevet sont moins élevées et la durée de validité du petit brevet est plus courte;
- pour les petits brevets, l'examen préliminaire porte sur les critères de nouveauté et d'application industrielle, et l'existence d'une activité inventive n'est pas vérifiée; et
- pour les petits brevets, le critère de nouveauté est contrôlé sur la base des renseignements disponibles au niveau national, et non mondial.

3.171. Les demandes de brevets peuvent être transformées en demandes de petits brevets, et réciproquement. D'après les données des autorités, il y a eu davantage de demandes et d'enregistrements de petits brevets que de brevets (tableau 3.19).

Tableau 3.19 Brevets et petits brevets

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Brevets						
Demandes	3	5	0	0	6	2
Enregistrements	2	3	0	3	1	1
Petits brevets						
Demandes	69	75	94	85	81	100
Enregistrements	58	65	83	69	52	99
Brevets eurasiatiques						
Demandes	1	2	4	10	3	10
Enregistrements	1	0	0	4	4	4

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.172. Une demande de brevet peut être déposée au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), auquel le Tadjikistan est partie. Les demandes au titre du PCT peuvent être déposées par un agent pour le compte de l'inventeur. Elles peuvent aussi être déposées auprès de l'Office eurasiatique des brevets; un brevet valide sur le territoire de tous les États parties à la Convention sur le brevet eurasiatique est accordé si toutes les prescriptions sont respectées. Après avoir obtenu un brevet eurasiatique, le titulaire du brevet doit indiquer dans quels États membres il souhaite maintenir le brevet, et des taxes sont alors exigibles pour chaque État membre.

3.173. La Loi sur les inventions autorise les licences obligatoires; selon les autorités, aucune licence de ce type n'a été délivrée pour le moment. Au titre de la Loi, le titulaire du brevet doit utiliser l'invention; si une invention n'est pas exploitée par le titulaire du brevet ou l'est insuffisamment dans les cinq ans suivant la délivrance du brevet, toute personne disposée et prête à utiliser l'invention peut, en cas de refus du titulaire de conclure avec elle un contrat de licence, intenter une action en justice en vue d'obtenir une licence obligatoire pour l'exploitation de l'invention. De plus, pour des raisons de sécurité ou dans des cas de force majeure, le gouvernement peut autoriser l'exploitation d'une invention, moyennant le paiement au titulaire du brevet d'une indemnité appropriée.

3.174. La Loi n'autorise pas les importations parallèles de produits brevetés.

3.175. Les autorités ont indiqué qu'aucune modification n'avait été effectuée s'agissant des données d'essai (données soumises pour obtenir une autorisation de commercialisation de produits pharmaceutiques).

3.3.7.3 Marques

3.176. Les marques sont régies par la Loi n° 234 de 2007 sur les marques de fabrique ou de commerce et les marques de service.[46] L'enregistrement des marques de fabrique ou de commerce, des marques de service et des marques collectives est prévu au titre de la législation actuelle sur les marques. En vertu de la Loi, des dénominations verbales, des signes figuratifs, des signes tridimensionnels ou d'autres désignations ou combinaisons de ces éléments peuvent être enregistrés en tant que marques. Une marque peut être enregistrée en n'importe quelle couleur ou association de couleurs. Les marques collectives peuvent être transformées en marques de fabrique ou de commerce, et vice versa. La protection est accordée pour une durée de 10 ans et peut être renouvelée pour d'autres périodes de 10 ans. Le nombre de demandes et d'enregistrements de marques émanant de non-résidents est supérieur au nombre de demandes et d'enregistrements émanant de résidents, et le nombre de marques internationales (demandes déposées au titre de l'Arrangement de Madrid) est bien plus élevé que le nombre de marques nationales (marques enregistrées auprès du NCPI) (tableau 3.20).

Tableau 3.20 Demandes et enregistrements de marques

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Marques nationales						
Demandes						
Nationales	75	87	115	88	170	222
Étrangères	428	339	376	316	355	368
Enregistrements						
Nationaux	503	426	127	57	147	132
Étrangers	569	454	452	241	352	260
Marques internationales (système de Madrid)						
Demandes	2 868	2 276	2 491	1 830	2 454	2 392
Enregistrements	1 870	1 747	1806	1 180	1 085	1 401

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.177. La Loi dispose qu'une marque de fabrique ou de commerce, enregistrée ou non au Tadjikistan, peut être reconnue comme marque notoirement connue si elle a acquis au Tadjikistan une notoriété auprès des consommateurs concernés. Une marque notoirement connue est inscrite sur la Liste des marques notoirement connues au Tadjikistan à l'Office des brevets, dans un délai d'un mois à compter de la réception du document confirmant le paiement. La protection juridique des marques notoirement connues a une durée illimitée. En vertu de la Loi, l'Office des brevets définit les règles relatives à la reconnaissance d'une marque notoirement connue.

3.178. Il peut être mis fin de manière anticipée à la protection juridique d'une marque si elle n'est pas utilisée pendant une période continue de trois ans à compter de son enregistrement, sous réserve qu'une demande relative à sa non-utilisation ait été déposée.

3.179. Les marques composées d'éléments représentant uniquement des noms officiels d'État, des emblèmes, des drapeaux et des dénominations complètes d'organisations internationales gouvernementales ne peuvent pas être enregistrées. Une désignation identique à un nom commercial protégé au Tadjikistan ou à l'une de ses parties ne peut pas être enregistrée. Il n'existe pas encore de loi spécifique sur les noms commerciaux au Tadjikistan mais la protection des noms commerciaux est appliquée sur la base de la Convention de Paris.

3.3.7.4 Indications géographiques

3.180. Les indications géographiques sont protégées au titre de la Loi n° 236 de 2007 sur les indications géographiques.[47] Elle prévoit la protection des appellations d'origine et des indications servant à désigner un produit provenant d'une région particulière, et dont la qualité, la réputation ou les caractéristiques sont essentiellement dues à cette région. La certification d'une indication géographique a une durée de validité de 10 ans et peut être prorogée pour plusieurs périodes de 10 ans.

[46] Document de l'OMC IP/N/1/TJK/T/1 du 27 février 2014.
[47] Document de l'OMC IP/N/1/TJK/G/1 du 27 février 2014.

3.181. L'article 22 de la Loi dispose que les personnes physiques et morales de nationalité étrangère jouissent des mêmes droits que les personnes physiques et morales nationales en vertu des actes juridiques internationaux reconnus par le Tadjikistan, ou sur une base réciproque.

3.182. Le NCPI est responsable de l'enregistrement des appellations d'origine. À l'heure actuelle, les indications géographiques ci-après sont enregistrées (tableau 3.21).

Tableau 3.21 Appellations d'origine enregistrées

Date de dépôt	Type de produit	Pays
31/12/1997	Bière	République tchèque
31/12/1997	Bière	République tchèque
31/12/1997	Bière	République tchèque
04/04/1999	Bière	République tchèque
11/10/1999	Bière, eau minérale et gazeuse	Tadjikistan
29/11/1999	Bière, eau minérale et gazeuse	Tadjikistan
13/12/2010	Fromage	Italie
17/05/2018	Eau minérale et gazeuse, eau potable, eau de Seltz	Tadjikistan

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.3.7.5 Dessins et modèles industriels

3.183. Les dessins et modèles industriels sont protégés au titre de la Loi n° 16 de 2004 sur les dessins et modèles industriels.[48] La solution artistique et graphique d'un article, qui en détermine l'aspect extérieur, est protégée en tant que dessin ou modèle industriel. Un dessin ou modèle industriel bénéficie d'une protection juridique s'il est nouveau et original. La protection prend la forme d'un brevet. Un brevet pour un dessin ou modèle industriel a une durée de validité de 10 ans; cette durée peut être prorogée de 5 ans maximum. La majorité des demandes relatives à des dessins et modèles industriels ont été déposées au titre du système de La Haye (tableau 3.22).

Tableau 3.22 Demandes et enregistrements de dessins et modèles industriels

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dessins et modèles industriels nationaux						
Demandes	3	4	6	6	3	9
Enregistrements	4	1	8	3	6	4
Dessins et modèles industriels internationaux (système de La Haye)						
Demandes	227	146	71	70	74	40
Enregistrements	224	137	60	58	74	35

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.184. La Loi prévoit une procédure d'opposition pour les brevets accordés pour un dessin ou modèle industriel, qui peut aboutir à l'invalidation totale ou partielle du brevet si les conditions sont remplies.

3.185. L'article 25 de la Loi autorise des actions ayant partiellement l'effet d'une licence obligatoire: dans des cas de force majeure, l'utilisation d'un appareil incorporant un dessin ou modèle industriel protégé par un brevet n'est pas réputée constituer une atteinte au droit exclusif du titulaire du brevet si une indemnité appropriée est ultérieurement versée au titulaire du brevet. En pratique, aucune licence obligatoire concernant des dessins et modèles industriels n'a été accordée.

3.3.7.6 Topographies de circuits intégrés

3.186. Les topographies de circuits intégrés sont protégées en vertu de la Loi n° 218 de 2006 sur la protection juridique des topographies de circuits intégrés.[49] Les topographies de circuits intégrés sont la disposition tridimensionnelle de tous les éléments constituant un circuit intégré et leurs interconnexions fixées sur un support physique. La protection est accordée pour une durée de 10 ans. Il n'y a pas eu de demande ou d'enregistrement de topographie de circuit intégré au Tadjikistan.

[48] Document de l'OMC IP/N/1/TJK/D/1 du 27 février 2014.
[49] Document de l'OMC IP/N/1/TJK/L/1 du 27 février 2014.

3.3.7.7 Droit d'auteur et droits connexes

3.187. La protection du droit d'auteur est prévue par la Loi n° 727 de 1998 sur le droit d'auteur et les droits connexes.[50] Pendant la période considérée, cette loi a été modifiée à plusieurs reprises. La modification de 2006 a introduit la protection du droit d'auteur et des droits connexes aux formats numériques. La modification de 2014 a établi la rémunération minimale des auteurs, qui implique que les redevances ne peuvent pas être inférieures à un certain seuil et sont indexées sur les augmentations de salaire des travailleurs de la culture. En 2018, la Loi a été modifiée pour être mise en conformité avec le Code civil et pour améliorer la protection des droits des auteurs.

3.188. En vertu de la Loi, le droit d'auteur s'applique aux œuvres scientifiques, littéraires et artistiques résultant d'une activité créative et prenant les formes suivantes:

- œuvres orales;
- œuvres littéraires;
- œuvres dramatiques et dramatico-musicales, œuvres incluant un scénario;
- œuvres chorégraphiques et pantomimes;
- œuvres musicales, avec ou sans texte d'accompagnement;
- œuvres audiovisuelles;
- œuvres de peinture et de sculpture, arts ornementaux et pièces d'artisanat, œuvres de graphisme et de design, bandes dessinées et autres œuvres des arts figuratifs;
- œuvres d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement de parcs et jardins; œuvres photographiques et œuvres obtenues par des procédés analogues à la photographie;
- œuvres relatives à la géographie, à la géologie et autres cartes, plans et croquis, et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie et aux autres sciences;
- œuvres dérivées (traductions, adaptations, annotations, rapports de recherche, résumés, revues, mises en scène et autres adaptations d'œuvres scientifiques, littéraires et artistiques);
- recueils (encyclopédies, anthologies, bases de données) et autres œuvres composites qui constituent le fruit d'un travail créateur et répondent aux critères énoncés dans cette loi; et
- parties d'œuvres (y compris le nom, les personnages et d'autres éléments) répondant aux prescriptions de cette loi et pouvant être utilisées de façon indépendante.

3.189. Les droits connexes s'appliquent aux productions, aux interprétations et exécutions, aux phonogrammes, à la radiodiffusion et à la diffusion par câble, quels que soient leur but, leur contenu ou leur valeur, ou leur mode d'expression. Les artistes interprètes ou exécutants, les producteurs de phonogrammes et les organismes de radiodiffusion et de diffusion par câble sont protégés.

3.190. D'après les autorités, les œuvres originales sont protégées par un droit d'auteur dès leur création; il n'existe donc aucune formalité à remplir à cet effet et il n'est pas nécessaire d'enregistrer une œuvre pour obtenir la protection par le droit d'auteur.

3.191. La durée de la protection du droit d'auteur équivaut à la durée de vie de l'auteur majorée de 50 ans. Les droits des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes, et des organismes de radiodiffusion et de diffusion par câble ont une durée de validité de 50 ans après la première exécution, la première publication/le premier enregistrement, ou la première radiodiffusion ou diffusion par câble. Il n'existe pas au Tadjikistan de société de gestion collective des droits d'auteur.

[50] Documents de l'OMC IP/N/1/TJK/2 et IP/N/1/TJK/C/1 du 16 juillet 2015.

3.192. Les importations parallèles de produits protégés par droit d'auteur ne sont pas autorisées au Tadjikistan.

3.193. En 2013, le Tadjikistan a adhéré à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes et, en 2019, il a adhéré au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Les autorités indiquent que l'adhésion au Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles est en cours d'examen.

3.3.7.8 Autres DPI

3.194. Le Tadjikistan a également notifié à l'OMC la Loi sur les secrets commerciaux, la Loi sur les produits et activités pharmaceutiques et la Loi sur l'introduction de modifications et d'ajouts dans la Loi sur la fabrication et la manipulation sans risque des pesticides et des produits agrochimiques.[51]

3.195. On peut également citer la Loi de 2010 sur la protection des variétés végétales, la Loi de 2008 sur la production de semences et la Loi de 2010 sur les secrets de fabrication[52], ainsi que la Loi n° 1006 sur l'artisanat populaire, modifiée en 2013, qui définit et protège les articles artisanaux populaires dans le pays.

3.3.7.9 Moyens de faire respecter les droits

3.196. En 2014, le Tadjikistan a notifié à l'OMC des renseignements sur les procédures permettant de faire respecter les DPI.[53] Les tribunaux ordinaires et les tribunaux économiques ont compétence en matière d'atteintes à des DPI. Toute personne physique ou morale dont les DPI ont subi une atteinte peut déposer une requête auprès du tribunal. Les affaires peuvent aussi être adressées au service antimonopole. Les objections à l'enregistrement de DPI peuvent faire l'objet d'un recours devant une commission d'appel. Si la question demeure non résolue, l'appel peut être porté devant le tribunal économique.

3.197. Le Ministère de l'intérieur fait respecter les DPI sur le marché intérieur. Les infractions les plus fréquentes sont l'utilisation illégale de marques et la vente de marchandises de contrefaçon. Selon le cas, les infractions sont passibles de sanctions administratives et pénales. Les amendes administratives sont comprises entre 10 et 20 unités normalisées. Les délits à grande échelle peuvent faire l'objet d'une procédure pénale et d'amendes plus élevées.

3.198. Le Service des douanes est chargé de faire respecter les DPI à la frontière. Au titre du Code des douanes, les agents des douanes peuvent retenir les marchandises réputées porter atteinte à des DPI ou en suspendre la mise en circulation, à la demande du détenteur des droits et sous réserve que celui-ci ait enregistré le DPI auprès du Service des douanes. Les autorités indiquent qu'à ce jour, 18 marques ont été enregistrées auprès du Service des douanes. L'enregistrement auprès du Service des douanes est gratuit. Toutefois, le détenteur du droit peut produire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour couvrir les dommages matériels susceptibles d'être causés au déclarant, au propriétaire et/ou au destinataire des marchandises. Le montant de la garantie de la somme assurée doit être d'au moins 6 000 unités standardisées.

3.199. Le Code des douanes a été modifié en 2012 (Loi n° 845 concernant les amendements et modifications du Code des douanes, datée du 3 juillet 2012). En vertu de la loi modifiée, le Service des douanes se voit conférer des pouvoirs additionnels (*ex officio*) pour suspendre la mise en circulation des marchandises contenant des objets de propriété intellectuelle mais non enregistrées. Pour les marques, le Service des douanes utilise également les renseignements obtenus dans les registres nationaux de DPI.

3.200. Si des marchandises de contrefaçon sont détectées à la frontière, que la marque ait été enregistrée auprès du Service des douanes ou non, le dédouanement est reporté de 10 jours maximum; le détenteur du droit en est informé et peut saisir les tribunaux ou négocier un règlement avec l'importateur.

---

[51] Documents de l'OMC IP/N/1/TJK/3, IP/N/1/TJK/U/1, IP/N/1/TJK/4, IP/N/1/TJK/O/1, IP/N/1/TJK/5 et IP/N/1/TJK/O/2 du 16 juillet 2015.

[52] OMPI, *Tadjikistan.* Adresse consultée: https://wipolex.wipo.int/fr/legislation/profile/TJ.

[53] Document de l'OMC IP/N/6/TJK/1 du 27 octobre 2014.

3.201. Au titre de l'article 444 du Code des douanes, le contrôle à la frontière des DPI ne s'applique pas aux marchandises transportées à l'extérieur de la frontière par des personnes morales ou expédiées par courrier international en petites quantités si ces marchandises sont destinées à un usage personnel, familial, domestique ou à tout autre usage non lié à des activités commerciales. En cas de suspension de la mise en circulation des marchandises, les autorités douanières prennent toutes les mesures nécessaires pour notifier le détenteur des droits et le déclarant si des signes d'atteintes aux DPI sont détectés. Pour obtenir les renseignements relatifs au détenteur des droits, le Service des douanes adresse une demande au NCPI. Les douanes et le NCPI notifient ensuite le détenteur des droits dans un délai de 24 heures. La suspension de la mise en circulation de marchandises en cas de détection de signes d'atteintes aux DPI peut durer jusqu'à trois jours ouvrables.

3.202. L'article 156 du Code pénal autorise la saisie des marchandises de contrefaçon. Le Département de déclaration et de saisie des produits de contrefaçon au sein du Service des douanes est chargé de détecter les infractions liées aux DPI. Les amendes infligées aux personnes ayant porté atteinte à des DPI sont régies par le chapitre du Code des infractions administratives consacré aux infractions administratives dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le Service des douanes a indiqué que sur la période 2018-2019, les autorités douanières avaient identifié à quatre reprises des produits de contrefaçon à la frontière, et qu'elles en avaient suspendu la mise en circulation.

3.203. Les atteintes aux DPI sont passibles d'amendes ou de peines d'emprisonnement. L'abus de la qualité de coauteur d'une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'utilisation illégale d'œuvres protégées par le droit d'auteur, ou le transport et le stockage d'œuvres protégées par le droit d'auteur, causant une perte économique importante (supérieure à 500 unités normalisées) ou une perte économique très importante (supérieure à 2 000 unités normalisées) sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 350 000 TJS et d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans.

4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

4.1 Agriculture

4.1.1 Aperçu général

4.1. Bien que les terres agricoles (dont la majorité sont des pâturages) ne représentent qu'environ 25,8% du territoire du Tadjikistan[1], l'agriculture est un pilier important de l'économie et représente quelque 20% du PIB et 60% de l'emploi (section 1.1). Les segments des cultures végétales et de l'élevage dominent la production agricole, tandis que la sylviculture et la pêche ont continué de ne représenter qu'une petite partie du PIB pendant la période à l'examen. Plus de 92% de la production végétale provient d'exploitations privées et d'exploitations familiales (agriculture de subsistance); ces dernières représentent aussi l'essentiel de la production de l'élevage (tableau 4.1).

Tableau 4.1 Production agricole brute, 1991 et 2013-2018

(Millions de TJS, aux prix de 2017)

	1991	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total	**13 392**	**20 278**	**20 970**	**22 231**	**23 544**	**25 366**	**26 370**
Cultures végétales	**8 776**	**14 516**	**14 491**	**15 289**	**16 222**	**17 637**	**18 229**
Organismes publics	437	1 130	1 085	1 058	1 035	1 107	1 199
Exploitations familiales	8 339	6 749	6 378	6 487	6 707	7 016	7 162
Exploitations privées (*dehkan*)	-	6 636	7 028	7 744	8 480	9 515	9 868
Élevage	**4 616**	**5 763**	**6 479**	**6 942**	**7 322**	**7 728**	**8 141**
Organismes publics	142	254	261	245	214	199	277
Exploitations familiales	4 474	5 307	6 007	6 458	3 871	7 270	7 573
Exploitations privées (*dehkan*)	..	202	211	240	237	259	291

.. Néant.

Source: TAJSTAT, *Agriculture in the Republic of Tajikistan* (2019).

4.2. Le coton, qui était la principale culture pendant la période soviétique, n'est plus l'activité agricole dominante mais reste une importante source de recettes d'exportation (tableau A1. 1). Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, le Tadjikistan a fait des progrès en termes de diversification de sa production agricole, comme en témoignent la répartition par culture des terres ensemencées et les indices de croissance des principales productions végétales (graphique 4.1 et tableau 4.2).

Graphique 4.1 Principales cultures (pourcentage de la superficie des terres ensemencées), 1991, 2013 et 2018

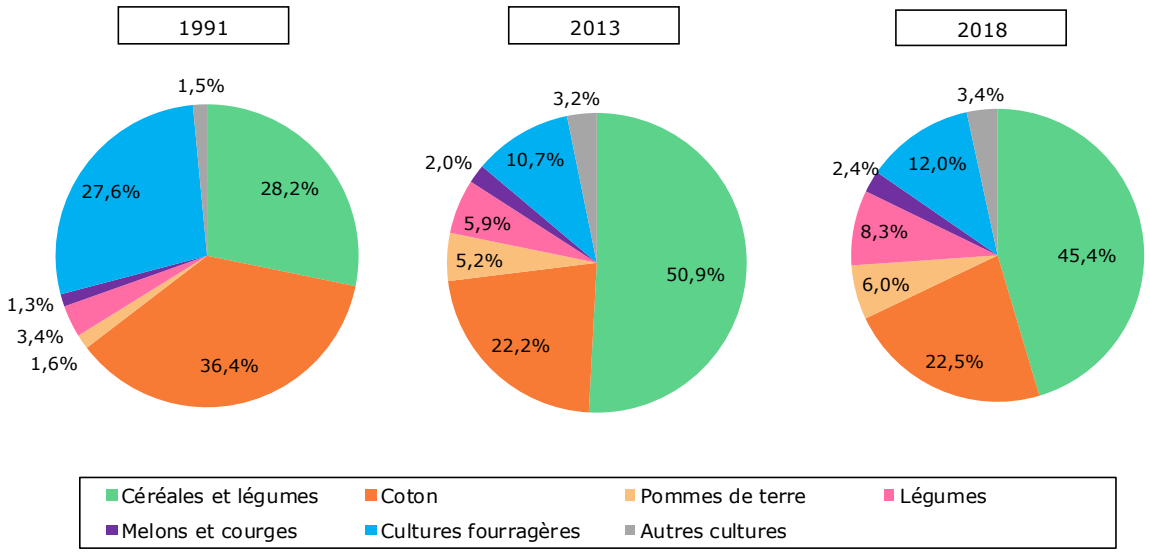

Source: TAJSTAT, *Tajikistan in figures* (2018) et *Agriculture in the Republic of Tajikistan* (2019).

[1] TAJSTAT, *Agriculture in the Republic of Tajikistan* (2019).

Tableau 4.2 Indices de croissance des principales catégories de produits agricoles, 2013-2018

(1991 = 100%)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Céréales et légumes	457,6	433,0	457,6	471,7	475,7	425,8
Coton brut	47,9	45,5	33,0	34,7	47,2	36,6
Pommes de terre	616,8	472,0	490,6	496,5	432,8	533,3
Légumes	237,4	246,8	265,5	278,4	296,1	337,5
Melons et courges	283,0	311,8	338,5	339,5	360,8	366,7
Viande	114,8	131,9	144,5	154,8	165,0	173,8
Lait	141,0	145,6	151,4	156,3	161,8	167,4
Œufs	75,7	77,1	78,6	74,2	75,1	99,1
Laine	148,1	152,9	158,7	164,8	169,7	172,3
Cocons de vers à soie	34,7	24,3	18,5	19,2	20,1	16,3
Miel	592,1	626,5	649,7	673,9	691,6	705,2

Source: TAJSTAT, *Agriculture in the Republic of Tajikistan* (2019).

4.3. Bien que la production agricole ait affiché une croissance régulière, le Tadjikistan reste un importateur net de produits alimentaires. En valeur nominale, tant les exportations que les importations de produits agricoles ont diminué. Le déficit commercial net a diminué, principalement du fait de la chute plus prononcée de la valeur totale des importations de produits alimentaires (tableaux A1. 1 et A1. 2).

4.4. La productivité du secteur agricole est freinée, entre autres, par les facteurs suivants: les lacunes du régime foncier; l'infrastructure défaillante; les coûts élevés du transport; les défaillances de la gestion des ressources en eau et la détérioration des systèmes d'irrigation; un cadre SPS médiocre; les migrations importantes de main-d'œuvre; et le manque d'accès à des financements. La vulnérabilité aux chocs induits par le climat reste aussi un facteur limitant majeur.

4.1.2 Cadres politique, juridique et institutionnel

4.5. Les orientations stratégiques globales pour le secteur sont données dans le Programme de réforme de l'agriculture de la République du Tadjikistan (2012-2020).[2] Ses principaux objectifs sont d'assurer la sécurité alimentaire nationale et d'encourager une production à haut rendement et tournée vers l'exportation, s'appuyant sur une utilisation rationnelle et une gestion durable des ressources naturelles. Les documents stratégiques connexes sont les suivants: le Programme pour le développement de la production de vers à soie et de la transformation des cocons (2009-2020); le Programme pour l'expansion des terres irriguées et la réhabilitation des terres agricoles non utilisées (2012-2020); le Programme de développement des pâturages (2016-2020); le Programme pour l'élevage d'animaux de race pure (2016-2020); le Programme de développement de l'industrie des semences (2016-2020); le Programme de développement de l'horticulture et de la viticulture (2016-2020); le Programme de développement global du secteur de l'élevage (2018–2022); le Programme pour la création et la réhabilitation d'installations de stockage frigorifique (2015-2019); et le Programme de sécurité des produits alimentaires pour 2019-2023.

4.6. Le Ministère de l'agriculture (MOA) est l'organe exécutif central chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale harmonisée dans le secteur agricole. Le Comité d'État pour la gestion foncière et la géodésie de la République du Tadjikistan est l'organe national en charge du système cadastral. Il réglemente et contrôle l'utilisation des terres et coordonne les travaux topographiques et géodésiques. L'Agence de mise en valeur des terres et de l'irrigation du gouvernement de la République du Tadjikistan est responsable de l'irrigation des terres et de la remise en valeur des terres inutilisées ou dégradées.

4.7. Conformément à la Constitution, toutes les terres du Tadjikistan restent la propriété de l'État. Les ressortissants tadjiks peuvent obtenir un droit d'utilisation d'une parcelle de terre agricole à vie, transmissible par héritage. Ils peuvent louer ce droit d'utilisation de la parcelle concernée à d'autres citoyens tadjiks (pour une durée pouvant aller jusqu'à 20 ans) ou à des citoyens étrangers ou des personnes morales étrangères (pour une durée pouvant aller jusqu'à 50 ans). Les citoyens étrangers et les personnes morales étrangères ne peuvent pas détenir un tel droit primaire d'utilisation de terres agricoles; ils ne peuvent que louer des parcelles agricoles à des Tadjiks titulaires d'un droit.

[2] Résolution gouvernementale n° 383, 1er août 2012.

4.8. Depuis 1992, le Tadjikistan effectue une transition pour abandonner le modèle d'agriculture étatique et planifiée au niveau central de la période soviétique. Pendant la période 1995-1997, des droits d'utilisation de terres à vie, transmissibles par héritage mais non transférables, ont été alloués aux ménages agricoles et les objectifs de production ont été supprimés en vertu de décrets présidentiels. Par conséquent, la plupart des collectifs agricoles de la période soviétique ont été remplacés par des exploitations agricoles *dehkan* (individuelles ou collectives)[3], produisant pour commercialiser leurs produits, et par des exploitations familiales produisant principalement pour leur propre consommation.[4] L'émergence d'un marché opérationnel pour les transactions portant sur les droits d'utilisation de terres a pris du temps, malgré les réformes législatives opérées dans cette optique.

4.1.3 Mesures à la frontière

4.9. La moyenne des droits NPF appliqués par le Tadjikistan aux produits agricoles (définition de l'OMC) était de 10,8% en 2019, soit moins de 1 point de pourcentage de moins que le taux moyen consolidé correspondant (11,2%) (section 3.1.3). Les sous-secteurs agricoles bénéficiant d'une protection tarifaire supérieure à la moyenne étaient les suivants: coton; boissons, spiritueux et tabacs; fruits et légumes; et produits laitiers (tableau 3.3).

4.10. Pour encourager l'industrie de transformation nationale, le Tadjikistan applique des taxes d'exportation sur le coton brut, les cocons de vers à soie, la soie brute, les déchets de soie et les cuirs et peaux bruts (tableau 3.7). Les importations de blé (à l'exception des volumes utilisés comme intrants pour la production de produits assujettis aux droits d'accises) sont soumises à un taux de TVA inférieur (section 3.1.4). En 2018, les importations de toutes les catégories d'animaux de race, de cocons de vers à soie et de semences et de matériel de reproduction de cultures de qualité supérieure étaient exonérées de droits de douane et de TVA.[5]

4.1.4 Mesures internes

4.11. Le Tadjikistan a notifié au Comité de l'agriculture qu'il n'avait pas accordé de subventions à l'exportation de produits agricoles pendant la période 2013-2018.[6] Il a aussi notifié[7] l'absence de soutien interne dans le secteur de l'agriculture pendant toute cette période, bien que des ressources du budget de l'État aient été consacrées à plusieurs programmes concernant l'agriculture et que deux de ces programmes aient été notifiés au titre de l'article 25 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires.[8] Les autorités sont conscientes de la nécessité d'unifier les renseignements donnés dans les notifications présentées par le Tadjikistan à l'OMC.

4.12. Pendant la période à l'examen, les crédits budgétaires en faveur de l'agriculture ont suivi diverses orientations politiques axées, entre autres, sur l'accès des agriculteurs à du matériel agricole en crédit-bail, sur des sous-secteurs particuliers (coton, élevage, volaille, apiculture et pêche) et sur des activités particulières (tableau 4.3). Aucune précision n'était disponible concernant le régime d'aide, les versements effectifs ou le type de mesures mises en œuvre et le nombre de bénéficiaires de chacun des programmes.

---

[3] Par définition, les exploitations *dehkan* sont des exploitations privées tenues par des particuliers ou des familles ou organisées sous la forme de groupements/coopératives/associations. Bien que les membres soient juridiquement autorisés à se dissocier de leur groupement *dehkan*, nombre d'entre eux ont été réticents à le faire car les formalités sont complexes et parce que de nombreux groupements ont accumulé des dettes conséquentes. Même si ces dettes héritées de la période soviétique ont été gelées pour 50 ans, les exploitations *dehkan* sont censées les rembourser un jour.

[4] Selon les autorités, en janvier 2019, le Tadjikistan comptait 172 668 exploitations *dehkan* individuelles, 4 622 groupements et coopératives agricoles *dehkan*, 621 exploitations auxiliaires, 222 entreprises agricoles à responsabilité limitée ou par actions, 120 associations d'agriculteurs *dehkan* et de consommateurs d'eau, et 147 exploitations étatiques.

[5] Loi n° 934 du 15 novembre 2017.

[6] Documents de l'OMC G/AG/N/TJK/7 et G/AG/N/TJK/8 du 14 mai 2019; et G/AG/N/TJK/9 à G/AG/N/TJK/12 du 15 mai 2019.

[7] Documents de l'OMC G/AG/N/TJK/1 à G/AG/N/TJK/6 du 10 mai 2019.

[8] Documents de l'OMC G/SCM/N/253/TJK, G/SCM/N/315/TJK et G/SCM/N/343/TJK du 13 mai 2019.

Tableau 4.3 Programmes agricoles financés par l'État, 2013-2019

(Milliers de TJS)

Programmes/objectifs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Programme pour le développement de l'élevage de bétail	200	200	200	200	200	..	..
Éradication des criquets pèlerins	5 600	5 436	4 268	..	2 828	3 309	3 800
Développement de l'élevage de volaille	700	400	..	..	900	..	..
Développement de l'apiculture	400	400	400	300		..	..
Achat de médicaments vétérinaires	2 000	2 000	2 500	2 500	2 500	2 500	..
Mise en valeur et utilisation efficace des pâturages	200	200	200	300	300	..	..
Établissement d'activités de crédit-bail	3 500	3 500	0	15 000	50 000	30 000	15 000
Développement de l'élevage de chevaux	250	250	250	250		..	..
Biotechnologies	100	100	300	200	300	..	..
Développement de l'horticulture	240	400	..	..	500	1 000	..
Développement du secteur du coton	8	1 264	..	..	..	..	..
Éradication des parasites des végétaux (horticulture et viticulture)	1 600	1 600	2 230	..	..	..	..
Achat de semences de blé et de productions végétales	5 000	5 000	..	..	..	..	..
Développement de la pêche	300	300	..	..	..	..	..
Développement global de l'élevage	..	..	..	..	..	1 500	2 817
Dépenses budgétaires totales	**20 098**	**21 050**	**10 348**	**18 750**	**57 528**	**38 309**	**21 617**

.. Non disponible.

Source: MOA.

4.13. Selon les autorités, en 2019, le MOA avait 24 entités subordonnées (entreprises unitaires d'État et instituts de recherche), dont aucune ne jouissait de droits exclusifs ni n'était en capacité d'influencer les prix du marché. Le Tadjikistan n'impose aucune restriction concernant la distribution de produits agricoles sur le marché intérieur mais peut imposer des contrôles de prix pour certaines denrées alimentaires socialement importantes (section 3.3.4.2). En 2019, pour contenir l'augmentation des prix du bœuf, les autorités ont imposé un contrôle des prix, ont mis en circulation des stocks provenant des réserves de l'État et ont accordé des exonérations fiscales en faveur des importations de bœuf.[9]

4.14. Depuis 2014, les élevages de volailles et les entreprises produisant des aliments pour volaille et pour animaux sont exonérées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, de la TVA, de l'impôt sur l'utilisation du réseau routier et de la taxe sur les biens immobiliers, ainsi que des droits de douane et de la TVA sur les marchandises importées pour leur propre usage (tableau 3.11).[10]

4.2 Industries extractives et énergie

4.2.1 Industries extractives

4.15. Les ressources du sous-sol du Tadjikistan sont variées, et beaucoup d'entre elles n'ont pas encore été exploitées, en raison de leur situation géographique ou de leur profondeur dans le sol. Sur son territoire de 143 100 km^2, il y a plus de 600 gisements prouvés d'une cinquantaine de minéraux différents, dont les suivants: argent, or, plomb, zinc, antimoine, mercure, molybdène, tungstène, fer, étain, bore, strontium, spath fluor, sel gemme, pierres précieuses et semi-précieuses, charbon, graphite, cire minérale et phosphates.[11] Le Tadjikistan a les plus grands gisements de minerai d'argent d'Asie centrale, et il a d'importantes réserves de charbon (section 4.2.2) et d'antimoine. Même si le vaste potentiel minier du Tadjikistan est encore sous-exploité, la production locale de ciment augmente, et depuis 2015 elle satisfait entièrement la demande intérieure.

4.16. Pendant la période 2013-2018, les industries extractives étaient le principal secteur bénéficiaire de l'IED et leur position de principale source de recettes d'exportation s'est consolidée (tableau A1. 1). La part des industries extractives dans le PIB a aussi augmenté (tableau 1.1). Le tableau 4.4 présente l'évolution de la production des principales catégories de produits miniers.

[9] Banque mondiale, *Tajikistan: Country Economic Update, Fall 2019*. Adresse consultée: http://pubdocs.worldbank.org/en/117701575020953951/Tajikistan-economic-update-fall2019-en.pdf.

[10] Loi n° 1045 du 28 décembre 2013, modifiée par la Loi n° 1511 du 21 février 2018.

[11] Extractive Industries Transparency Initiative, *Overview.* Adresse consultée: https://eiti.org/tajikistan.

Tableau 4.4 Production des industries extractives, 2013-2018

Produit	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Métaux non ferreux						
Minerai de plomb, milliers de t	34,1	48,3	52,0	84,6	90,3	78,3
Minerai de zinc, milliers de t	59,2	85,5	88,4	145,9	183,7	166,5
Minerai de cuivre, milliers de t	1,1	4,8	6,0	12,6	30,3	43,0
Poudre d'antimoine, milliers de t	16,3	24,6	26,5	60,0	58,8	64,3
Antimoine, milliers de t		0,6	0,7	2,1	3,0	4,0
Minerai d'argent, t	0,0	0,0	0,0	5,0	4,4	6,5
Matériaux de construction						
Sable, milliers de m^3	240,2	292,1	402,4	466,3	366,8	501,7
Graviers, milliers de m^3	24,3	16,9	34,9	35,0	29,1	35,0
Grave, milliers de m^3	16,8	33,1	63,7	44,0	65,5	37,1
Pierres concassées, milliers de m^3	397,3	511,5	666,3	730,7	643,7	765,1
Ciment, milliers de t	383,8	1 150,0	1 418,0	2 001,0	3 121,0	3 844,0
Clinker, milliers de t	69,1	429,9	248,9	780,9	1 126,6	1 211,5
Chaux, milliers de t	10,9	12,2	14,1	15,3	15,0	16,8
Gypse, milliers de t	12,2	12,9	8,5	9,0	9,2	10,0

Source: TAJSTAT, *Industry in the Republic of Tajikistan* (2019); et renseignements communiqués par les autorités.

4.17. Le développement de ce secteur est freiné par l'obsolescence et la non-disponibilité des informations géologiques, la rareté de la main-d'œuvre qualifiée et des infrastructures insuffisantes, qui se traduisent par une connectivité limitée, des coûts de transport élevés et des pénuries d'énergie. De plus, l'exploitation commerciale de certains gisements du Tadjikistan nécessiterait de gros investissements en capital pour surmonter les difficultés liées aux conditions géologiques, géographiques et climatiques.

4.18. Le Ministère de l'industrie et des nouvelles technologies est en charge de la formulation de la politique et des stratégies liées aux ressources du sous-sol (à l'exclusion du pétrole, du gaz et de l'eau) et de leur mise en œuvre. Le Département principal de géologie (MDG) du gouvernement de la République du Tadjikistan a les responsabilités suivantes: exploration géologique des ressources du sous-sol (minéraux, combustibles et eaux souterraines); contrôle de l'utilisation des ressources du sous-sol; et tenue à jour du système national d'informations géologiques. Le MDG tient à jour des registres nationaux des sites dont le sous-sol renferme des réserves et de toutes les licences et tous les contrats d'exploitation des sous-sols. En mars 2013, le Tadjikistan a adopté une procédure d'adjudication des droits d'exploitation des sous-sols et a établi une commission gouvernementale en charge des procédures de passation de marchés.[12] Une liste des sites faisant l'objet d'un appel d'offres concurrentiel a été établie en 2015.[13] Les droits portant sur d'autres sous-sols peuvent être attribués par le biais de négociations directes.

4.19. Sauf si un contrat d'exploitation du sous-sol prévoit des dispositions spéciales concernant le traitement fiscal, les titulaires de droits d'exploitation des sous-sols sont soumis au régime fiscal standard du Tadjikistan. Ils doivent s'acquitter d'un bonus de signature, d'un bonus de découverte commerciale et d'une redevance tréfoncière, qui sont déductibles du revenu brut aux fins de l'impôt sur les bénéfices.[14] La conclusion d'un contrat de partage de la production avec l'État exonère les investisseurs des projets concernant des sous-sols des taxes suivantes: impôt sur les bénéfices; TVA et droits d'accise sur la production effectivement livrée; et TVA sur les marchandises importées pour la réalisation des travaux spécifiquement liés à un projet (tableau 3.11).

4.20. Aucun renseignement n'était disponible concernant la participation de l'État dans les activités extractives ou toute incitation accordée aux entreprises publiques. Le soutien accordé à la Société d'aluminium tadjike a facilité la création de succursales dans des activités minières.[15]

4.21. Dans le but d'attirer davantage d'IED, le Tadjikistan a souscrit à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en 2011 et sa candidature a été acceptée en 2013. Une première étude de validation de l'ITIE, publiée en 2016, a mis en évidence plusieurs problèmes,

[12] Résolution gouvernementale n° 89 du 2 mars 2013.
[13] Résolution gouvernementale n° 110 du 28 février 2015.
[14] Décret n° 9-F du Comité en charge de la fiscalité du 23 novembre 2012.
[15] Résolution gouvernementale n° 733 du 28 novembre 2015, modifiée par la Résolution gouvernementale n° 170 du 1er avril 2017.

à savoir: la complexité, la longueur et le caractère discrétionnaire des procédures de délivrance des licences; le manque de clarté du régime fiscal; le manque d'attrait du système de bonus de signature; l'opacité de la structure de capital des entreprises; et le manque de données géologiques actualisées.[16] Une deuxième étude de validation a été engagée pour le Tadjikistan en 2018.

4.2.2 Énergie

4.22. L'hydroélectricité est prédominante dans la matrice énergétique du Tadjikistan: elle représentait environ 44% de l'approvisionnement total en énergie primaire (ATEP) en 2017. Les autres principales sources d'énergie sont les produits pétroliers et le charbon (graphique 4.2). Bien que le Tadjikistan importe la majeure partie du gaz naturel et des produits pétroliers consommés dans le pays, il est en train de renforcer la capacité de production d'énergie pour le chauffage et l'électricité de ses centrales à charbon. Avec un ratio ATEP/PIB de 0,36% en 2017, l'intensité énergétique de l'économie demeure assez élevée mais est plus satisfaisante que dans les pays voisins.[17]

Graphique 4.2 ATEP par source d'énergie, 2013 et 2017

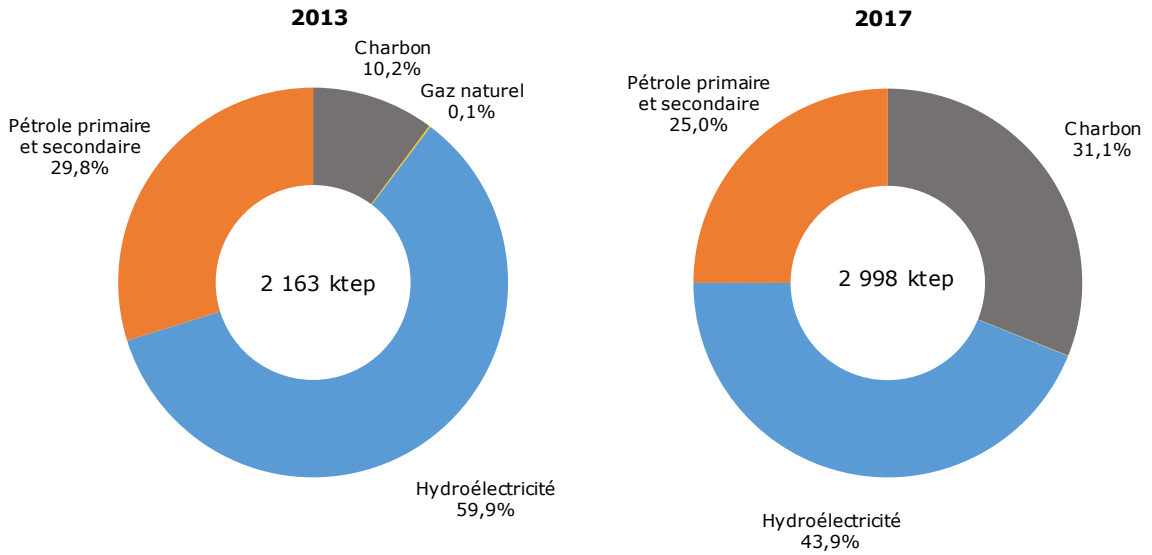

Source: Agence internationale de l'énergie, *World Energy Balances 2019*. Adresse consultée: https://www.iea.org/data-and-statistics.

4.23. Le Tadjikistan a un énorme potentiel inexploité en matière de production d'énergie à partir de différentes sources. Ses ressources en énergie hydroélectrique sont de l'ordre de 527 milliards de kWh par an, dont seulement 4% sont exploités. Il a aussi plus de 3,6 milliards de tonnes de réserves prouvées de charbon, réparties entre 21 gisements, dont 8 sont actuellement exploités. Bien que les gisements de pétrole et de gaz accessibles du territoire s'amenuisent, ce dont rendent compte les données respectives sur la production (tableau 4.5), les réserves potentielles sont estimées à 1 034 millions de tonnes équivalent pétrole. Les autres sources d'énergie inexploitées qui pourraient s'avérer commercialement viables sont l'éolien, le solaire et la géothermie.[18]

[16] ITIE, *Tajikistan EITI assessment identifies issues that deter foreign direct investments.* Adresse consultée: https://eiti.org/news/tajikistan-eiti-assessment-identifies-issues-that-deter-foreign-direct-investments.

[17] Les indicateurs d'intensité énergétique disponibles mesurent la consommation totale d'énergie primaire (en tonnes équivalent pétrole) pour 1 000 USD de produit intérieur brut, à prix constants et à parité de pouvoir d'achat. Agence internationale de l'énergie, *Data and statistics*. Adresse consultée: https://www.iea.org/data-and-statistics/.

[18] Banque de développement asiatique, *Power Sector Development Master Plan, Final Report (février 2017)*. Adresse consultée: https://mewr.tj/wp-content/uploads/files/Power_Sector_Master_Plan-Vol1.pdf.

Tableau 4.5 Principaux indicateurs relatifs à l'énergie, 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Électricité						
Production (millions de KWh)	17 115,0	16 472,0	17 162,0	17 232,0	18 144,0	19 742,0
Pertes (millions de KWh)	2 528,0	2 804,0	2 670,0	2 746,0	2 884,0	2 900,0
Exportations (millions de KWh)	1 061,0	1 364,0	1 396,0	1 428,0	1 421,0	2 988,9
Importations (millions de KWh)	117,0	52,0	63,0	103,0	110,0	560,1
Capacité de production installée (MW)	5 205,5	5 415,7	5 414,1	5 713,6	5 713,6	6 120,6
Pétrole brut						
Production de pétrole (milliers de t)	27,3	24,5	24,6	25,1	23,4	23,6
Capacité de raffinage de pétrole (t/jour)	21,8	19,0	25,7	32,2	32,1	46,7
Produits pétroliers						
Importations (milliers de t), dont	553,9	801,1	777,3	770,6	748,1	780,6
Essence	137,8	246,6	215,1	193,7	176,5	172,4
Carburant diesel	147,8	243,8	211,9	210,9	192,8	203,4
Fuel-oil	14,7	15,8	14,1	16,7	25,6	24,2
Gaz de pétrole liquéfié	253,6	295,0	336,2	349,3	353,2	380,7
Gaz						
Production de gaz de pétrole associé (millions de m^3)	1,7	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Production de gaz naturel (millions de m^3)	2,1	2,9	3,8	2,9	1,3	0,7
Importations de gaz naturel (millions de m^3)	..	..	..	..	..	54,8
Charbon						
Production de charbon (milliers de t), dont	515,6	878,1	1 041,9	1 361,4	1 759,7	1 907,0
Houille bitumineuse	462,5	821,9	984,5	1 311,0	1 707,0	1 841,9
Lignite	53,1	56,2	57,4	50,4	54,4	65,1

.. Non disponible.

Source: TAJSTAT, *Industry in the Republic of Tajikistan* (2019); et renseignements communiqués par les autorités.

4.24. L'héritage du modèle soviétique, qui s'appuyait sur des entreprises intégrées verticalement et sur des frontières n'ayant quasiment rien à voir avec les frontières nationales d'aujourd'hui, continue de poser des problèmes structurels dans le secteur de l'énergie du Tadjikistan, en particulier dans les sous-secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Malgré les efforts récemment déployés pour renforcer le cadre réglementaire et pour promouvoir l'investissement et la diversification, le pays n'a pas encore résolu les défaillances infrastructurelles (mauvais état, couverture nationale partielle et connections transfrontières limitées) ni remédié au manque de transparence de la comptabilité, des problèmes qui ont entraîné des pertes techniques et commerciales importantes, et une accumulation de dettes.

4.25. Le Ministère de l'énergie et des ressources en eau est en charge de la formulation de la politique, de l'établissement des normes, de la délivrance des licences et de l'approbation des plans d'investissement dans le secteur de l'énergie, qui comprend l'électricité, le pétrole et le gaz.[19] D'après les autorités, les formalités pour l'octroi des licences et l'approbation des plans d'investissement, y compris les frais, sont appliquées de manière uniforme, indépendamment du type de structure de capital ou de la nationalité. Les fonctions réglementaires qui relèvent du Service antimonopole comprennent la définition d'une méthode de tarification, l'élaboration de propositions de tarifs (pour l'électricité et le gaz), la garantie de la qualité des services et de la protection des consommateurs, et l'établissement de disciplines relatives aux pratiques anticoncurrentielles. L'approbation finale et la modification des tarifs de l'électricité et du gaz applicables aux consommateurs finals relèvent de la responsabilité du gouvernement.

4.26. L'un des principaux objectifs de la Stratégie nationale de développement pour 2030 est d'assurer la sécurité énergétique et l'utilisation efficace de l'énergie. À cette fin, la stratégie définit plusieurs priorités, à savoir: diversifier les sources de production d'énergie; moderniser le secteur du pétrole et du gaz et renouveler le matériel technique; améliorer l'efficacité énergétique; rénover et développer l'infrastructure énergétique; assurer la viabilité financière du secteur de l'énergie; et mettre au point un système efficace de gestion des risques et de surveillance. Plusieurs objectifs de résultats sont également stipulés concernant la mise en œuvre de cette stratégie.

[19] Le segment du charbon relève de la compétence du Ministère de l'industrie et des nouvelles technologies.

4.2.2.1 Électricité

4.27. La capacité de production installée du Tadjikistan est passée de 6 180 MW en 2013 à 6 197 MW en 2018.[20] Cette même année, l'hydroélectricité représentait 88,4% de la capacité installée et 93,2% de l'électricité produite, contre 94,9% et 99,7% respectivement en 2013. Les centrales électriques thermiques représentent la majeure partie de la capacité de production et de la production restantes, tandis que les parts des stations solaires et éoliennes restent très modestes.

4.28. Le Tadjikistan enregistre un excédent de production d'électricité en été mais fait face à des pénuries en hiver, quand la production est limitée par des débits hydrologiques réduits et que la demande est plus forte, en raison de la dépendance au chauffage électrique. Les efforts déployés pour remédier à ces pénuries ont porté sur l'installation de capacités supplémentaires dans les centrales hydroélectriques et les centrales au charbon, sur le développement et la remise en état des réseaux de transport et de distribution de l'électricité, et sur l'installation de compteurs électroniques.

4.29. Pendant la période 2009-2018, les tensions avec l'Ouzbékistan ont conduit à la déconnexion du Tadjikistan du réseau électrique d'Asie centrale. Pendant cette période, le pays n'était raccordé qu'aux réseaux de l'Afghanistan (deux lignes de transport) et de la République kirghize (une seule ligne). Un accord a été signé en mars 2018 pour reprendre le commerce d'électricité avec l'Ouzbékistan. Un projet de reconnexion est en cours, qui implique l'amélioration de l'interconnectivité, la synchronisation et le fonctionnement stable, en parallèle, des réseaux électriques nationaux. Des travaux sont aussi en cours dans le cadre du projet de réseau de transport de l'électricité Asie centrale-Asie du Sud, lequel permettrait au Tadjikistan d'augmenter l'exportation vers l'Afghanistan et le Pakistan de son excédent d'énergie durant l'été.

4.30. Le sous-secteur de l'électricité comprend l'entreprise publique Barqi Tojik (BT), qui est intégrée verticalement, les centrales hydroélectriques Sangtuda-1 et Sangtuda-2[21], et une concession pour la production et la distribution d'électricité dans l'Oblast autonome de Gorno-Badakhshan (GBAO). BT détient et exploite des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité dans toutes les régions du Tadjikistan, à l'exception de la GBAO. Depuis décembre 2002, la Compagnie d'électricité Pamir produit et distribue de l'électricité dans le GBAO dans le cadre d'une concession de 25 ans. Elle exploite 11 centrales hydroélectriques dont la capacité combinée est de 44,16 MW, et 1 réseau de distribution de 2 609 km. D'après les autorités, en 2018, les pertes techniques et commerciales sur le réseau exploité par BT ont été de 15,9%, contre 10,75% sur le réseau exploité par la Compagnie d'électricité Pamir.

4.31. La conjugaison des problèmes de fonctionnement (planification, comptabilité, créances et présentation de rapports financiers), des tarifs trop bas appliqués aux consommateurs finals et des possibilités d'exportation d'électricité limitées ont entraîné une importante détérioration de la situation financière de BT, avec une augmentation du niveau d'endettement et d'importants problèmes de trésorerie. Cela a ensuite eu des conséquences négatives sur la fiabilité de l'approvisionnement en électricité. Depuis 2011, le Tadjikistan met en œuvre un plan de restructuration progressive de BT, en vue de rétablir sa solvabilité et de dissocier, à terme, les activités de production, de transport et de distribution.[22] Les mesures suivantes ont été prises pendant la période à l'examen: mise en œuvre des normes internationales d'information financière; adoption d'une politique de tarification visant le recouvrement intégral des coûts; et création de deux entreprises distinctes pour le transport et la distribution de l'électricité.[23] Aucune donnée n'était disponible concernant le soutien accordé par l'État à BT pendant la période considérée.

4.32. Le Tadjikistan accélère actuellement l'exécution de son plus grand projet de centrale hydroélectrique, à savoir la construction de la centrale hydroélectrique de Rogun, d'une capacité de 3 600 MW, qui devrait s'achever en 2032. Dès sa mise en service complète, la centrale devrait

[20] TAJSTAT, *Industry in the Republic of Tajikistan* (2019).

[21] Les centrales hydroélectriques Sangtuda-1 et Sangtuda-2 ont été construites dans le cadre de coentreprises avec la Fédération de Russie et l'Iran, respectivement. Les modalités de commercialisation de l'électricité produite sont prévues dans les accords intergouvernementaux relatifs à la construction de ces centrales.

[22] Résolution gouvernementale n° 431 du 30 août 2011, modifiée par la Résolution gouvernementale n° 443 du 2 juillet 2015.

[23] Résolution gouvernementale n° 234 du 28 avril 2018.

permettre de remédier aux pénuries d'électricité sur le marché intérieur et d'augmenter significativement les capacités d'exportation. En septembre 2017, le Tadjikistan a émis des obligations d'une valeur totale de 500 millions d'USD pour financer cette centrale. Cependant, l'ensemble des fonds nécessaires à la pleine exécution du projet n'ont pas encore été réunis.

4.2.2.2 Combustibles fossiles

4.33. Compte tenu de l'importance des réserves nationales du Tadjikistan (section 4.2.2), le charbon a été identifié comme un moyen de diversifier les sources d'énergie et de réduire les pénuries d'électricité et de gaz naturel survenues récemment. Bien que la production de charbon ait régulièrement progressé pendant la période 2013-2018 (tableau 4.5), la productivité peut encore être améliorée, grâce à l'adoption de technologies modernes d'extraction et de transformation du charbon. En termes de valeur, le Tadjikistan est resté un importateur net de charbon pendant toute la période.

4.34. Les autorités estiment que les importations de charbon ne représentent qu'une petite partie de la demande intérieure, la production nationale répondant à l'essentiel de cette demande. La demande intérieure de charbon augmente. De nombreuses entreprises industrielles et entreprises de production d'électricité ont choisi d'utiliser le charbon comme combustible technique remplaçant le gaz naturel. La construction de nouvelles centrales électriques combinées alimentées au charbon et l'établissement de liens avec l'industrie chimique sont également envisagés.

4.35. D'après les autorités, en 2019, les activités d'extraction et de commercialisation du charbon étaient assurées par 10 entreprises, dont 4 entreprises publiques. Deux entreprises exportaient du charbon. On ne disposait pas de renseignements détaillés concernant le cadre réglementaire, notamment concernant l'existence de droits exclusifs ou les prescriptions relatives au régime de licences d'importation et d'exportation.

4.36. La production de pétrole et de gaz est assez modeste, et elle diminue (tableau 4.5). Les réserves accessibles, qui comprennent 25 gisements pétroliers et gaziers enregistrés et ayant fait l'objet d'explorations, sont presque épuisées. La plupart des gisements ayant fait l'objet de prospections se caractérisent par des conditions géologiques difficiles, qui nécessiteraient un sondage très couteux à des profondeurs de plus de 5 km.

4.37. En septembre 2019, trois entreprises étaient titulaires de licences d'exploration du pétrole et du gaz visées par des accords de partage de la production avec l'État. De plus, 6 entreprises étaient titulaires de licences pour "l'extraction de pétrole et de gaz et l'exploitation des réseaux de pétrole et de gaz", et 27 entreprises détenaient des licences pour "le stockage et la vente de pétrole, de gaz et de leurs produits dérivés".

4.38. La capacité installée de raffinage du pétrole du Tadjikistan reste modeste. La majeure partie du pétrole et des produits pétroliers raffinés consommés sur le marché intérieur sont importés. Le Registre tadjik des monopoles naturels recense trois entreprises ayant des activités de production et de transport de pétrole et de produits pétroliers par conduites principales. L'une d'entre elles est l'entreprise publique Naftu Gaz. Les monopoles naturels sont soumis à une réglementation des prix assurée par le Service antimonopole (section 3.3.4).

4.39. Les importations de gaz naturel représentent plus de 95% de la demande intérieure totale annuelle. La majeure partie du gaz naturel est importé par conduites depuis l'Ouzbékistan, selon des modalités définies dans des accords bilatéraux. Les importations par conduites ont été suspendues entre 2013 et 2017 du fait des tensions qui existaient avec ce pays.

4.40. L'entreprise publique Tajiktransgaz est le seul importateur de gaz naturel, du fait du contrôle qu'elle exerce sur les conduites principales du Tadjikistan. Elle exploite 1 030 km de gazoducs, un réseau de distribution de 30 000 km ainsi que 23 stations de distribution à haute pression et 172 stations à moyenne pression. L'infrastructure d'approvisionnement en gaz est composée de deux réseaux non interconnectés, qui desservent respectivement les régions du nord et du sud du Tadjikistan. Tajiktransgaz et ses filiales de distribution du gaz sont répertoriés dans le registre tadjik des monopoles naturels.

4.3 Secteur manufacturier

4.41. En valeur nominale, la production manufacturière a presque doublé entre 2013 et 2018 (tableau 4.6), portée principalement par la croissance des segments des métaux et produits métalliques, des produits minéraux non métalliques, des produits alimentaires et boissons, et des textiles et vêtements. La part de ce secteur dans le PIB nominal était estimée à 8,1% en 2018 (tableau 1.1).[24] Pendant toute la période à l'examen, le Tadjikistan est resté un importateur net de produits manufacturés, bien que son déficit commercial ait presque été divisé par deux.

Tableau 4.6 Production manufacturière par grande catégorie, 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Production manufacturière totale (millions de TJS)	**6 948**	**7 015**	**8 004**	**9 367**	**11 776**	**13 520**
	(%)					
Produits alimentaires, boissons et tabacs	51,6	46,6	43,5	39,4	36,5	36,2
Textiles et vêtements	19,6	18,7	16,1	16,2	20,0	18,3
Articles en cuir et chaussures	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5
Produits en bois	0,6	0,8	1,0	1,1	1,0	1,0
Pâte à papier et papier	1,2	1,7	1,8	1,2	1,2	1,8
Produits pétroliers	1,6	1,4	0,6	0,7	0,7	0,8
Produits chimiques	0,7	0,9	1,1	1,0	0,9	1,1
Caoutchouc et matières plastiques	0,7	0,9	0,8	0,9	1,3	1,5
Produits minéraux non métalliques	6,3	13,4	15,0	17,7	17,8	17,0
Métaux et produits métalliques	14,9	13,0	18,1	19,8	18,6	20,0
Machines	2,2	1,8	1,2	1,2	1,2	1,5
Autres	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3

Source: TAJSTAT, *Industry in the Republic of Tajikistan* (2019).

4.42. Les activités de transformation des produits alimentaires, boissons et tabacs restent prédominantes dans le secteur manufacturier: elles ont représenté 36,2% de la production du secteur en 2018. Néanmoins, pendant la période 2013-2018, la première source de recettes d'exportation est restée la transformation de l'aluminium. Pendant cette même période, la production nationale de ciment a régulièrement augmenté et le Tadjikistan est passé du statut d'importateur net à celui d'exportateur net de ciment (tableaux A1. 1 et A1. 2).

4.43. Le secteur manufacturier a un énorme potentiel de croissance et de diversification, à condition que les ressources disponibles soient mieux utilisées et que des liens plus solides soient établis avec d'autres secteurs de l'économie, en particulier l'énergie, les industries extractives et l'agriculture. Cependant, les difficultés de transport et d'approvisionnement en énergie, conjuguées aux lourdeurs administratives et aux difficultés d'accès à des financements, constituent toujours des facteurs dissuasifs pour l'établissement d'activités manufacturières au Tadjikistan.

4.44. Pour contrebalancer ces handicaps, le Tadjikistan offre tout un éventail d'incitations destinées à encourager l'industrialisation de l'économie (section 3.3.1). Par exemple, le taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises manufacturières est fixé à 13% au lieu du taux standard de 23%. En 2018, un programme d'incitations fiscales spéciales a été adopté pour promouvoir la transformation dans le pays (cycle complet) des fibres de coton ainsi que du cuir, de la laine, de la soie brute et d'autres matières premières agricoles.[25]

4.45. En 2015, le Tadjikistan a établi un Fonds de soutien à l'entrepreneuriat. Les actifs gérés par ce fonds sont passés de 142 millions de TJS en 2016 à 238 millions de TJS en 2018 (tableau 4.10). En 2019, la ville de Douchanbé a établi son propre Fonds de soutien aux entreprises industrielles. Aucun renseignement précis n'était disponible concernant les portefeuilles respectifs de ces fonds, les priorités en termes de soutien et les instruments utilisés.

4.46. Le Ministère de l'industrie et des nouvelles technologies est responsable de la formulation et de la mise en œuvre de la politique, y compris de l'octroi des licences, dans le secteur manufacturier, qui est schématiquement défini comme incluant les industries extractives (hors pétrole, gaz et

[24] Les statistiques officielles du Tadjikistan pour ce secteur portent sur les industries extractives, les industries de transformation et la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau. Les chiffres présentés dans le tableau 4.6 ne portent que sur la composante "industries de transformation".

[25] Loi n° 1511 du 21 février 2018.

ressources en eau).[26] Les documents d'orientation stratégique concernant le secteur comprennent les suivants: la Conceptualisation du développement industriel de la République du Tadjikistan[27], la Stratégie de développement des industries à l'horizon 2030[28], et le Programme de développement des industries légères à l'horizon 2022.[29]

4.47. La participation de l'État dans le secteur manufacturier reste importante et, dans certains cas, elle continue d'évincer les entrepreneurs privés. Les entreprises liées à l'État (intégralement ou partiellement détenues par l'État) ont des activités dans tout un ensemble de domaines, à savoir: fonte d'aluminium; agro-industrie; textiles et habillement; et production d'alcool, de produits chimiques, de matières plastiques et de matériaux de construction.

4.48. La Société d'aluminium tadjike (TALCO), une entreprise publique, reste avec ses filiales le principal atout industriel du pays, en dépit des déconvenues récentes en termes de résultats. Le groupe représente plus d'un tiers de la production industrielle, emploie environ 10 000 personnes et constitue le plus gros consommateur d'électricité du Tadjikistan (il accumule des arriérés importants concernant l'électricité consommée). L'activité principale de TALCO est la fonte d'aluminium importé dans le cadre de programmes de sous-traitance, mais la société produit aussi des biens de grande consommation et a investi dans la production d'électricité et l'extraction de charbon et d'or. Ses transactions commerciales avec d'autres entreprises publiques, qui sont d'envergure, ne peuvent pas toujours s'effectuer ou être traitées sur une base strictement commerciale.[30] TALCO bénéficie d'exonérations de droits de douane et de TVA sur les intrants importés pour la production d'aluminium (section 3.1.3.4). Un ensemble d'aides publiques adaptées aux activités du groupe a été adopté en 2015; aucun renseignement précis n'était disponible sur les mesures de soutien appliquées.[31]

4.49. La moyenne des droits NPF applicables aux produits manufacturés importés (définition de la CITI 3) est de 7,9% (soit la même que la moyenne simple des taux applicables à tous les produits). Les textiles, les vêtements, les produits chimiques et les articles en laine bénéficient de taux de protection tarifaire parmi les plus élevés (section 3.1.3). Le Tadjikistan applique des taxes à l'exportation sur plusieurs produits, en vue de promouvoir les activités de transformation nationales (tableau 3.7).

4.4 Services

4.4.1 Transports

4.50. La situation enclavée du Tadjikistan et son relief essentiellement montagneux rendent difficile l'amélioration constante de la connectivité, cruciale pour son développement économique. La plupart des infrastructures existantes ont été construites dans le cadre du réseau de transport global de l'ancienne Union soviétique, qui n'était pas conçu pour satisfaire aux intérêts économiques du Tadjikistan en tant que nation indépendante. Après plusieurs années de laisser-aller suite à l'effondrement de l'Union soviétique, les autorités ont réalisé d'importants investissements dans la remise en état et le développement de l'infrastructure de transport. Cependant, les défaillances restantes en termes d'infrastructure et les lourdeurs administratives font toujours entrave aux flux commerciaux. Même si quatre des six couloirs de transport du Programme de coopération économique régionale de l'Asie centrale traversent son territoire, le Tadjikistan ne tire pas encore pleinement parti des avantages que peut présenter le commerce de transit international.

4.51. Compte tenu du relief accidenté et des conditions météorologiques difficiles, le transport routier est le principal mode de transport utilisé au Tadjikistan. L'importance relative du transport ferroviaire a diminué, malgré l'augmentation régulière du trafic de passagers et de marchandises (graphiques 4.3 et 4.4). D'après les autorités, une part importante du transport international de marchandises se fait encore par voie de chemin de fer.

[26] Décret présidentiel n° 12 du 19 novembre 2013.
[27] Résolution gouvernementale n° 523 du 4 décembre 2003.
[28] Résolution gouvernementale n° 1087 du 16 mai 2018.
[29] Résolution gouvernementale n° 128 du 29 mars 2019.
[30] TALCO, *Financial statements.* Adresse consultée: https://talco.com.tj/ru/investors/finansovaya-otchetnost.
[31] Résolution gouvernementale n° 733 du 28 novembre 2015, modifiée par la Résolution gouvernementale n° 170 du 1er avril 2017.

Graphique 4.3 Transport de marchandises par mode de transport, 2013 et 2018

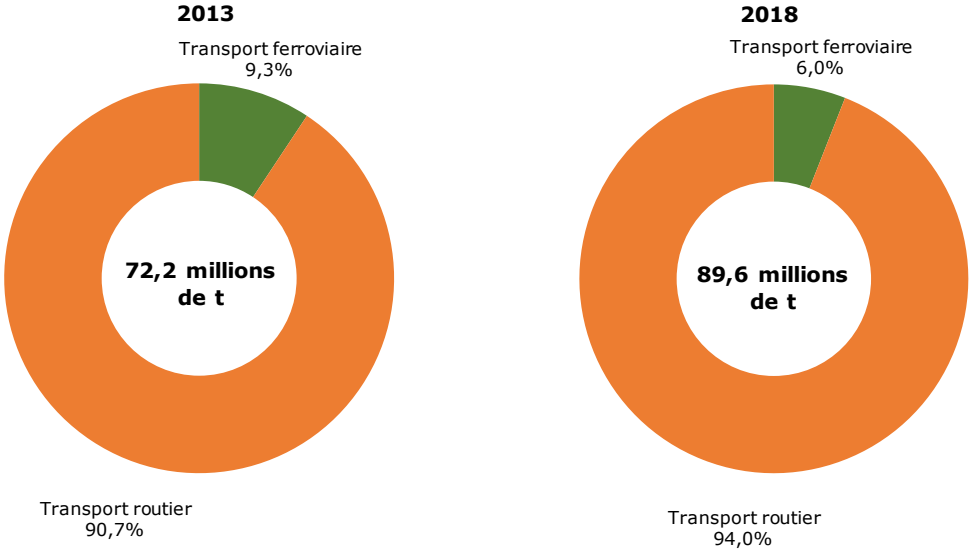

Source: TAJSTAT, *Transport and communications in the Republic of Tajikistan* (2019).

Graphique 4.4 Transport de passagers par mode de transport, 2013 et 2017

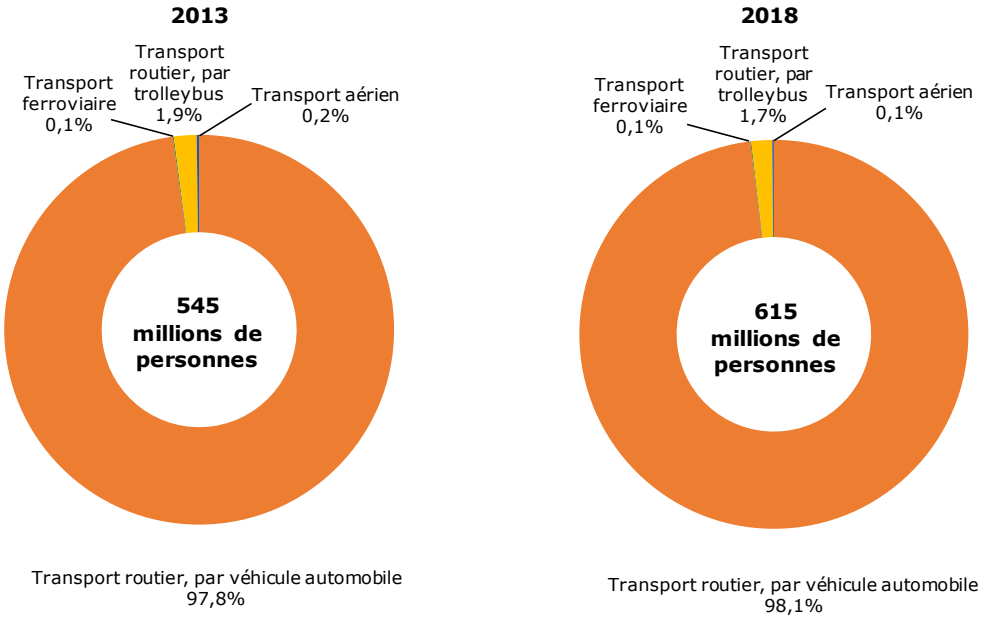

Source: TAJSTAT, *Transport and communications in the Republic of Tajikistan* (2019).

4.52. Le Ministère des transports (MOT) est responsable de la formulation de la politique concernant le transport terrestre et supervise la construction et l'entretien de l'infrastructure de transport. Les entités ci-après sont placées sous la supervision du MOT: le Service national du contrôle et de la réglementation des transports; le transporteur ferroviaire intégré verticalement (Tajik Railways); le transporteur aérien national (Tajik Air); et d'autres entreprises publiques intervenant dans la gestion des aéroports, la réparation des trolleybus et du matériel roulant de chemin de fer, les services logistiques et de transport routier, et la conception, la construction et l'entretien des infrastructures de transport. L'Agence de l'aviation civile, un organe du gouvernement de la république du Tadjikistan créé en décembre 2017, est en charge de la formulation et de la mise en œuvre de la politique dans le domaine de l'aviation civile.

4.53. Les réformes et les investissements publics réalisés dans le secteur du transport ont été guidés par un programme de développement ciblé[32], ainsi que par le programme de développement à moyen terme du Tadjikistan[33] et par la stratégie de développement nationale.[34] L'objectif stratégique global commun à tous les documents est de surmonter les problèmes de communication, et de faire du pays une plate-forme de transit régionale.

4.54. Au titre de l'AGCS, le Tadjikistan a contracté des engagements identiques pour les services suivants: réparation et maintenance des aéronefs; vente ou commercialisation des services de transport aérien; systèmes informatisés de réservation; entretien et réparation du matériel de transport ferroviaire; entretien et réparation du matériel de transport routier; et services des agences de transports de marchandises. En dehors du mode 4 (non consolidé), ces engagements sont sans réserve pour ce qui est de l'accès aux marchés et du traitement national, si ce n'est que pour le mode 3 (présence commerciale), les entités doivent prendre la forme d'une personne morale constituée en société au Tadjikistan.

4.55. Les engagements du Tadjikistan concernant le transport de marchandises par route stipulent des limitations supplémentaires pour ce qui est de l'accès aux marchés (mode 1: non consolidé; mode 3: les véhicules de transport doivent être enregistrés au Tadjikistan, sauf pour les entreprises fournissant des services de livraison exprès) et du traitement national (mode 1: non consolidé). S'agissant des services de gares routières, des services de stationnement et d'autres services annexes des transports routiers, une limitation de l'accès aux marchés plafonnant la participation étrangère à 51% devait expirer cinq ans après l'accession du pays à l'OMC et une limitation concernant le traitement national impose qu'au moins 80% des travailleurs dans les gares routières et les aires de stationnement soient des citoyens tadjiks. Les services de manutention de marchandises et les services d'entreposage et de magasinage sont soumis à une limitation concernant le traitement national qui impose qu'au moins 70% des travailleurs soient des citoyens tadjiks; une limitation concernant l'accès aux marchés (mode 3: non consolidé) s'applique aussi aux services d'entreposage et de magasinage pour le transport ferroviaire.[35] D'après les autorités, ces limitations n'ont en pratique jamais été appliquées.

4.4.1.1 Transports routiers

4.56. Le réseau routier du Tadjikistan comprend 14 220 km de routes gérées par le MOT, et 11 239 km de routes secondaires gérées par les autorités locales. Le pays compte 11 terminaux de marchandises et 51 terminaux de passagers. Compte tenu de son âge et du manque d'entretien, la majeure partie du réseau routier est devenu inadapté aux volumes de trafic et aux charges actuelles. Le réseau est par ailleurs inégal en termes de connectivité: il offre 11 postes frontière avec l'Ouzbékistan, 4 avec la République kirghize, 1 avec l'Afghanistan, et 1 avec la Chine.[36] Outre le caractère inadapté de l'infrastructure, la lourdeur des procédures aux frontières a engendré des coûts de transport et de transit élevés.

4.57. En septembre 2019, environ 56% de l'ensemble des routes du pays étaient goudronnées. Une part importante du réseau routier géré par le MOT était en mauvais état (tableau 4.7). Toutes les routes appartiennent à l'État. La construction et l'entretien des routes sont principalement financés par l'État et sont assurés par 64 départements spécialisés du MOT. Bien que les crédits alloués à l'entretien des routes aient augmenté ces dernières années, ils ne couvrent qu'environ 30% des besoins d'entretien estimés. En 2009, le couloir de 345 km reliant la capitale à la deuxième ville la plus grande et à la frontière avec l'Ouzbékistan est devenu la première route du Tadjikistan exploitée par des intérêts privés et soumise à un système de péage routier, dans le cadre d'une concession de 30 ans. Le MOT est en train de mettre au point une stratégie pour sous-traiter les travaux d'entretien sur les autres routes également. Un système de gestion des infrastructures routières est en cours d'élaboration, avec le soutien de la BAsD et de la Banque mondiale.

---

[32] Programme d'État ciblé, visant le développement du secteur des transports d'ici à 2025, adopté en vertu de la Résolution gouvernementale n° 165 du 1er avril 2011.

[33] Programme de développement à moyen terme de la République du Tadjikistan pour la période 2016-2020, adopté en vertu de la Résolution gouvernementale n° 678 du 28 décembre 2016.

[34] Stratégie nationale de développement de la République du Tadjikistan pour la période allant jusqu'à 2030, adoptée en vertu de la Résolution de l'Assemblée suprême n° 636 du 1er décembre 2016.

[35] Document de l'OMC GATS/SC/151 du 22 avril 2013.

[36] Le poste frontière de Kulma entre le Tadjikistan et la Chine, qui se trouve à une altitude de 4 363 mètres, n'est pas ouvert toute l'année, en raison des conditions météorologiques difficiles. De plus, le mauvais état des routes oblige à diviser les cargaisons et à utiliser des véhicules plus petits.

Tableau 4.7 État actuel des routes gérées par le MOT, 2019

Type de réseau	Longueur (km)	Bon état (%)	État satisfaisant (%)	Mauvais état (%)
International	3 348	18	39	43
National	2 129	10	31	59
Local	8 743	9	25	66

Source: MOT.

4.58. Tous les services de transport routier de marchandises et de passagers sont soumis à un régime de licences, et l'attribution des itinéraires se fait par voie d'appel d'offres. D'après les autorités, les droits de licence et les prescriptions en matière de licences sont appliqués de manière non-discriminatoire, indépendamment de la structure de capital ou de la nationalité. Le parc de transport routier comprend 17 738 véhicules de transport de marchandises et 9 703 véhicules de transport de passagers (hors taxis). Les services de transport routier international sont fournis par 27 entreprises, dont le parc total compte plus de 2 000 véhicules de transport de marchandises.

4.59. Le Service national des transports routiers et de logistique publie des tarifs indicatifs pour le transport routier national de passagers. D'après les autorités, ces tarifs indicatifs sont publiés dans le but d'aider les entreprises de transport à fixer leurs tarifs. Le MOT indemnise les fournisseurs de services pour le transport des passagers bénéficiant d'avantages (personnes en situation de handicap et vétérans de la deuxième guerre mondiale) en dehors de la ville de Douchanbé, sur la base des justificatifs fournis par les transporteurs. Le transport de ces passagers à l'intérieur de Douchanbé est financé par l'administration municipale.

4.60. Le transport routier international est régi par des accords bilatéraux, qui prévoient en général des régimes de permis. En septembre 2019, le Tadjikistan avait 13 accords de la sorte en vigueur, dont 3 seulement (avec le Kazakhstan, la République kirghize et la Fédération de Russie) prévoyant un système de transport et de transit routier bilatéral sans permis. La majorité des 10 autres accords s'appuyaient sur un système de contingents de permis. Les autres restrictions souvent stipulées sont liées au trafic de cabotage, à la fiscalité, aux moyens de transport enregistrés dans des pays tiers et au droit des transporteurs d'établir une présence commerciale. Aucun des accords bilatéraux ne contient de dispositions relatives à la publication des décisions du Comité mixte. Les accords bilatéraux du Tadjikistan sur le transport routier ont obtenu pour l'ouverture une note globale de 57,4 sur 100 (le degré d'ouverture maximal), d'après une évaluation effectuée selon la méthode QuARTA[37] par l'Union internationale des transports routiers (IRU) en 2016.[38] L'accord bilatéral entre le Tadjikistan et la Chine a obtenu la note la moins élevée concernant l'ouverture (graphique 4.5), ce qui reflète les limitations importantes appliquées en matière de distance de pénétration et l'interdiction des activités de transit.[39]

4.61. Le Tadjikistan a ratifié l'Accord intergouvernemental de l'Organisation de coopération de Shanghai sur l'établissement de conditions favorables au transport routier international, signé le 12 septembre 2014.[40] Cet accord stipule que les engagements de facilitation, y compris l'établissement d'un régime de permis régional pour les transporteurs enregistrés dans l'un quelconque des États signataires, ne s'applique qu'à certains couloirs de transport.

[37] Banque mondiale, *Quantitative Analysis of Road Transport Agreements (QuARTA)* (2013). Adresse consultée: http://documents.worldbank.org/curated/en/175601468157187988/pdf/Quantitative-analysis-of-road-transport-agreements-QuARTA.pdf.

[38] IRU, *An analysis of international road transport permit systems in Eurasia* (2016).

[39] Conformément à l'accord bilatéral sur le transport routier entre le Tadjikistan et la Chine, les transporteurs tadjiks ont le droit de transporter des marchandises jusqu'à Kashgar (225 km parcourus en Chine), et les transporteurs chinois peuvent aller jusqu'à Douchanbé.

[40] Résolution n° 1743 du 21 janvier 2015.

Graphique 4.5 Accords bilatéraux concernant les transports routiers, par degré d'ouverture, 2016

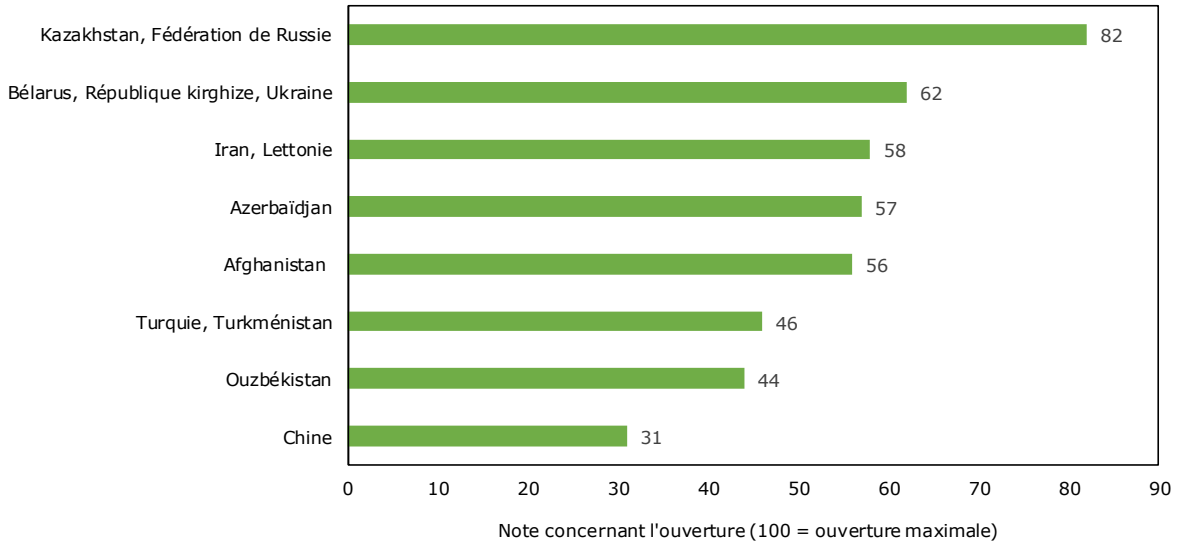

Source: IRU, *An analysis of international road transport permit systems in Eurasia* (2016).

4.4.1.2 Transports ferroviaires

4.62. Au moment de son indépendance, le Tadjikistan a hérité de trois lignes du réseau ferroviaire de l'époque soviétique offrant des liaisons avec les plates-formes de l'Ouzbékistan voisin, mais non intégrées dans le réseau national. Une nouvelle ligne de chemins de fer de 40,7 km (Douchanbé-Bohtar-Kulyab), qui relie les lignes existantes du sud et du centre, a été inaugurée en août 2016. Ainsi, le réseau national principal n'est toujours pas relié à la ligne du nord, qui est accessible uniquement en passant par l'Ouzbékistan.[41] Les principales lignes ne sont pas électrifiées et présentent un large écartement des rails; leur longueur cumulée est de 977,6 km, dont 62,1 km de lignes à double voie.

4.63. Pour l'essentiel du trafic national de marchandises, le recours au transport ferroviaire du Tadjikistan reste une solution moins avantageuse que le transport routier, en raison de la couverture fragmentée du territoire et de l'absence de terminaux intermodaux permettant le transfert des marchandises des camions aux wagons. L'âge et l'état des voies ferrées et des locomotives limitent la performance du réseau, à la fois en termes de vitesse et de capacités de charge. Le vol de marchandises est aussi couramment répandu et constitue un facteur dissuasif supplémentaire défavorable à l'utilisation du transport ferroviaire. Les autorités ont l'intention d'électrifier certaines lignes en vue d'améliorer leur compétitivité.

4.64. L'entreprise d'État Rohi Ohani Tojikiston (Tajik Railways) exerce un monopole de droit sur l'ensemble des services et infrastructures ferroviaires. En septembre 2019, elle détenait 54 locomotives à combustion interne ainsi que 2 068 wagons pour marchandises et 424 wagons pour passagers. Cette société met en œuvre un programme de renouvellement du matériel roulant en plusieurs étapes, afin de renouveler son parc vieillissant et d'améliorer l'efficacité énergétique. Les autorités n'ont pas l'intention de privatiser ou d'ouvrir l'un des segments des services de transport ferroviaire à la concurrence. Les entreprises privées qui trouvent cela intéressant peuvent être propriétaires de wagons pour marchandises, cela réduisant le coût des services de transport ferroviaire souscrits auprès de Tajik Railways.

4.65. Pour les passagers, les conditions d'admissibilité au bénéfice d'avantages sont les mêmes pour le transport routier que pour le transport ferroviaire. Tajik Railways reçoit des indemnisations financées par le budget de l'État pour le transport de ces passagers. D'après les autorités, le Tadjikistan applique aussi des remises sur les tarifs du transport de marchandises convenus à l'échelle internationale, en fonction du type de marchandises transportées et indépendamment du propriétaire des marchandises.

[41] Depuis la construction d'un autre chemin de fer en Ouzbékistan, qui contourne le Tadjikistan, la ligne du nord est moins importante qu'avant pour le trafic ouzbèke en transit.

4.4.1.3 Transports aériens

4.66. Le Tadjikistan compte 29 aéroports nationaux et 4 aéroports internationaux, qui proposaient tous des services internationaux réguliers en 2018. Les aéroports internationaux se trouvent à Douchanbé, Khuzhand, Kulyab et Bohtar. Des vols nationaux réguliers relient Douchanbé à Khuzhand. Des vols directs réguliers relient l'aéroport de Douchanbé à plusieurs grandes plates-formes internationales; certaines liaisons sont exploitées par un seul transporteur, ce qui favorise la tarification monopolistique. Le monopole de fait qui existe sur la fourniture du carburant d'aviation et les lacunes de la réglementation relative aux redevances d'aéroport et de navigation aérienne contribuent aussi aux coûts globaux élevés des transports aériens.[42]

4.67. L'aéroport international de Douchanbé a ouvert un nouveau terminal pour les passagers en 2014 et un nouveau terminal pour les marchandises en 2018. Il exerce un monopole de droit sur les services d'escale fournis. L'insuffisance des installations de stockage et du matériel de manutention des marchandises observée dans la plupart des autres aéroports tadjiks continue de freiner le développement des services de transport aérien, y compris pour le trafic en transit. Selon les autorités, aucun des aéroports ne rencontre de problèmes de capacités limitées et l'attribution des créneaux n'a jusqu'ici soulevé aucun problème de concurrence. Aucune entreprise ne propose de services de réparation et de maintenance des aéronefs.

4.68. Le Tadjikistan n'est pas partie à l'Accord international sur le transit des services aériens de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Les services de transport aérien internationaux sont régis par des accords bilatéraux basés sur le principe de réciprocité. En septembre 2019, le Tadjikistan avait des accords sur le trafic aérien avec 25 pays partenaires (tableau 4.8). Tous les accords bilatéraux en vigueur garantissent les quatre premières libertés de l'air. Il n'a pas été possible de procéder à une comparaison approfondie de ces accords, en raison de l'insuffisance des renseignements disponibles sur certaines de leurs dispositions clés.

Tableau 4.8 Accords sur les transports aériens, 2019

Pays partenaire	Date	Entrée en vigueur	5ème liberté	7ème liberté	Cabotage	Coopération[a]	Désignation[b]	Propriété[c]	Tarification[d]	Capacité[e]	Statistiques[f]
Afghanistan	06/08/2002	30/06/2004	N	N	N	N	M	n.d.	n.d.	n.d.	N
Fédération de Russie	10/10/1992	12/09/1997	N	N	N	N	M	n.d.	n.d.	n.d.	N
Inde	10/05/2001	12/05/2002	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Turquie	10/09/1995	02/11/1995	N	N	N	N	M	n.d.	n.d.	n.d.	N
Iran	30/04/2002	04/11/2002	N	N	N	N	M	n.d.	n.d.	n.d.	N
Allemagne	27/03/2003	29/07/2009	N	N	N	N	M	n.d.	n.d.	n.d.	N
République kirghize	26/05/2004	20/06/2008	N	N	N	N	M	n.d.	n.d.	n.d.	N
Chine	15/01/2007	02/10/2016	N	N	N	N	M	n.d.	n.d.	n.d.	N
Kazakhstan	13/09/2007	02/05/2008	N	N	N	N	M	n.d.	n.d.	n.d.	N
Corée, république de	12/04/2015	19/08/2015	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Turkménistan	09/12/2007	20/06/2008	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Pakistan	30/03/2010	18/05/2011	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Bahreïn, royaume de	28/05/2014	27/05/2019	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Émirat arabes unis	26/11/2005	30/01/2017	N	N	N	N	M	n.d.	n.d.	n.d.	N
Ouzbékistan	09/03/2018	13/03/2018	N	N	N	N	M	n.d.	n.d.	n.d.	N
Arménie	14/06/2017	19/12/2017	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Qatar	06/02/2017	26/07/2017	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Koweït, État du	15/05/2016	31/08/2016	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
République tchèque	01/12/2016	03/05/2017	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Autriche	14/10/2014	01/05/2015	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Luxembourg	09/06/2011	09/06/2011	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Azerbaïdjan	15/03/2007	12/12/2007	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N

[42] Groupe de la Banque mondiale, *Tajikistan – Country Economic Memorandum: Nurturing Tajikistan's Growth Potential* (2019). Adresse consultée: http://documents.worldbank.org/curated/en/283081560956198220/Tajikistan-Country-Economic-Memorandum-Nurturing-Tajikistan-s-Growth-Potential.

Pays partenaire	Date	Entrée en vigueur	5ème liberté	7ème liberté	Cabotage	Coopération[a]	Désignation[b]	Propriété[c]	Tarification[d]	Capacité[e]	Statistiques[f]
Bélarus	26/07/2000	03/11/2001	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Thaïlande	29/06/1995	29/09/1995	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N
Ukraine	07/03/2008	01/08/2008	N	N	N	N	U	n.d.	n.d.	n.d.	N

Note: Le terme "Accords sur les transports aériens" englobe les accords sur les services aériens, les mémorandums d'accord, les échanges de notes et les autres instruments pertinents de ce type.

a Clauses autorisant la coopération entre les compagnies aériennes (comme le partage de codes): oui (O) ou non (N).
b Type of désignation: unique (U) ou multiple (M).
c Type de clause de refus/de propriété: non disponible (n.d.).
d Type de clause de tarification: non disponible (n.d.).
e Type de clause de capacité: non disponible (n.d.).
f L'accord prévoit un échange de statistiques: oui (O) ou non (N).

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.69. Le trafic national est réservé aux compagnies aériennes nationales, quelle que soit leur structure de capital. Les tarifs des vols intérieurs sont approuvés tous les ans par le Service antimonopole. Les compagnies aériennes qui exploitent des vols intérieurs s'acquittent de redevances de navigation aérienne et d'aéroport moins élevées.

4.70. En septembre 2019, deux compagnies aériennes étaient enregistrées au Tadjikistan: l'entreprise publique Tajik Air et la compagnie privée Somon Air. La première a suspendu tous ses vols entre janvier et juillet 2019, faisant de la deuxième le seul transporteur proposant des vols réguliers de passagers sur plusieurs liaisons. Tajik Air a des difficultés financières depuis un certain nombre d'années, ce qui a entraîné l'adoption d'un programme d'aide spéciale de l'État en faveur de la compagnie en 2018.[43] Selon les autorités, ce programme d'aides de l'État comprend le remboursement des dettes internationales de la compagnie aérienne et de ses arriérés de redevances de navigation aérienne intérieure et d'aéroport, ainsi que l'octroi de ressources pour le maintien du personnel qualifié.

4.4.2 Télécommunications

4.71. La topographie et les conditions climatiques du Tadjikistan sont très problématiques pour le déploiement de l'infrastructure de télécommunication et pour l'interconnectivité internationale. Presque tout le matériel de télécommunication est importé, qu'il soit destiné au déploiement des réseaux ou aux utilisateurs finals. Le développement des réseaux est aussi freiné, entre autres, par le manque de personnel qualifié, par le pouvoir d'achat assez faible des utilisateurs et par le manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité.

4.72. D'après les statistiques disponibles, les recettes des fournisseurs de services de télécommunication sont passées de 126,0 millions de TJS en 2013 à 263,1 millions en 2018.[44] Cependant, le nombre d'abonnements aux services de téléphonie et d'accès à Internet a suivi une tendance à la baisse pendant cette période (tableau 4.9), en partie en raison du durcissement du cadre réglementaire. Le Tadjikistan se laisse distancer par rapport à la plupart des pays de la CEI pour ce qui est des abonnements à des lignes fixes (téléphonie et Internet).[45] Une fracture importante demeure entre les zones urbaines et les zones rurales en termes de couverture du réseau de lignes fixes. Les distances importantes qui séparent des réseaux fédérateurs par lesquels passe l'essentiel du trafic mondial Internet et la nécessité d'échanger du trafic local à l'échelle internationale se traduisent par des coûts élevés de l'accès à Internet, qui dissuadent les utilisateurs de souscrire et d'avoir recours à ces services.[46]

[43] Résolution gouvernementale n° 476 du 25 septembre 2018.
[44] TAJSTAT, *Transport and communications in the Republic of Tajikistan* (2019).
[45] UIT, Rapport "Mesurer la société de l'information", Volume 2 (2018).
[46] Internet Society, *Tajikistan: Internet Exchange Point Environment Assessment – June 2017*. Adresse consultée: https://www.internetsociety.org/wp-content/uploads/2017/08/ISOC-Tajikistan-IXP-assessment.pdf.

Tableau 4.9 Abonnements par segment, 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abonnements (millions)						
Téléphonie fixe	0,39	0,40	0,40	0,43	0,39	0,37
Téléphonie fixe (lignes actives)	0,39	..	..	0,15	0,13	0,13
Téléphonie mobile	10,67	11,40	11,20	8,68	6,62	6,49
Téléphonie mobile (lignes actives)	6,10	6,40	5,20	4,42	3,97	4,58
Internet	3,80	3,80	3,00	2,38	2,20	2,77

.. Non disponible.

Source: Service des communications du gouvernement de la République du Tadjikistan.

4.73. Dans le cadre de l'AGCS, le Tadjikistan a pris des engagements concernant les services de courrier, les services de télécommunication de base et à valeur ajoutée, et les services audiovisuels (à l'exception de la radiodiffusion).[47] Son approche globale consiste à ne limiter l'accès aux marchés et le traitement national que pour le mode 4 (non consolidé), et à imposer que toute présence commerciale prenne la forme d'une personne morale constituée en société au Tadjikistan. D'autres limitations au traitement national (mode 3: non consolidé pour l'accès aux aides d'État) sont stipulées pour les services de production et de distribution, ainsi que pour les services de projection de films cinématographiques et de bandes vidéo. Ces derniers sont aussi assujettis à une limitation du traitement national (mode 3) en ce qui concerne "le calendrier et la sélection du répertoire pour certains segments de la population". Les engagements du Tadjikistan concernant la vente de programmes télévisés ou radiophoniques à des chaînes de télévision et des stations de radio (à l'exclusion de la radiodiffusion) ne portent que sur les modes 1 et 2.

4.74. En 2003, le Tadjikistan a adopté une technologie de l'information et de la communication (TIC) pour la Stratégie de développement et, en 2018, un programme pour le développement et la mise en œuvre des TIC.[48] Les principaux objectifs exposés dans ces documents sont les suivants: améliorer le cadre juridique; développer et moderniser l'infrastructure; et garantir la sécurité de l'information. Le Tadjikistan a aussi adopté des stratégies et des programmes visant à mettre au point un système de gouvernement électronique.

4.75. Le cadre juridique régissant le secteur des télécommunications comprend la Loi sur les communications électroniques[49], la Loi sur les communications postales[50], la Loi sur le régime de licences applicable à certains types d'activités et le Code des infractions administratives, ainsi que des résolutions gouvernementales et ministérielles. Les services universels sont assurés dans le segment des communications postales mais dans le segment des communications électroniques en revanche, ni les obligations de service universel ni le mécanisme pour financer la fourniture de ces services ne sont encore clairement définis.

4.76. L'entrée sur le marché tadjik des télécommunications n'est pas soumise à des restrictions concernant la participation étrangère et, en principe, les opérateurs nationaux et étrangers ont les mêmes droits. Cependant, la question d'une réforme réglementaire plus poussée, visant à garantir une concurrence loyale, a pris de l'importance pendant la période à l'examen. Les mesures sectorielles ci-après ont récemment été mises en œuvre: intensification de la pression fiscale dans le segment des services mobiles; application discrétionnaire de la réglementation fiscale et des contrôles de prix; centralisation du trafic vocal international et du trafic Internet; et contrôles de la vente et de la détention de cartes SIM.[51]

4.77. Le Tadjikistan applique toujours un régime de licences spécifiques à chaque domaine technologique au lieu d'un régime d'autorisation générale, moins contraignant. La contestabilité du marché pourrait aussi être renforcée, par le biais de dispositions réglementaires établissant ou clarifiant, entre autres choses: les obligations en matière de partage des infrastructures; les

[47] Document de l'OMC GATS/SC/151 du 22 avril 2013.

[48] Décret présidentiel n° 1174 du 5 novembre 2003, et Résolution gouvernementale n° 519 du 31 octobre 2018.

[49] Loi n° 56 du 10 mai 2002.

[50] Loi n° 39 du 1er août 2003.

[51] Banque mondiale, *Tajikistan – Country Economic Memorandum: Nurturing Tajikistan's Growth Potential* (2019). Adresse consultée: http://documents.worldbank.org/curated/en/283081560956198220/Tajikistan-Country-Economic-Memorandum-Nurturing-Tajikistan-s-Growth-Potential.

modalités et les tarifs d'interconnexion; une offre de référence pour le marché de gros de l'accès large bande; les procédures de règlement des différends (interconnexion et spectre); le marché du spectre; la portabilité des numéros; les limites pour les contrats à long terme des utilisateurs finals; l'itinérance de la téléphonie mobile à l'intérieur du pays; et l'accès aux infrastructures pour les opérateurs de réseaux mobiles virtuels.

4.78. Le Service des communications du gouvernement de la République du Tadjikistan assume les responsabilités suivantes: élaboration des propositions de politiques sectorielles; octroi des licences, réglementation et supervision des services de communications, notamment par l'adoption de règlements techniques et de normes de qualité des services; et gestion des entreprises publiques du secteur. La séparation inappropriée de l'élaboration de la politique, de la réglementation et des fonctions commerciales soulève toujours des inquiétudes.[52] Le Service des communications gère aussi le système national de numérotation et offre un soutien administratif à la Commission nationale du spectre des radiofréquences. D'après les autorités, aucune enchère de spectre n'a été organisée jusqu'ici, dans la mesure où la demande est restée inférieure à l'offre. La réglementation des prix dans le secteur des télécommunications relève de la compétence du Service antimonopole (AMS).[53]

4.79. L'opérateur historique public des télécommunications, Tojiktelecom, reste le seul fournisseur de services fixes, son réseau de lignes fixes couvrant toutes les régions du Tadjikistan; il domine ainsi les segments des services de téléphonie et d'accès à Internet par ligne fixe. Son réseau de lignes fixes est utilisé par plusieurs autres fournisseurs, dans différentes mesures. Tojiktelecom détient aussi une participation de 25% dans la société TT-Mobile, le deuxième opérateur le plus important parmi les quatre acteurs de la téléphonie mobile du Tadjikistan, qui détenait une part de marché de 26,5% en janvier 2019.[54] Pendant la période considérée, un opérateur mobile a cessé ses activités et les investisseurs étrangers de deux autres opérateurs se sont retirés du marché en vendant leurs parts.

4.80. Auparavant, Tojiktelecom recevait une compensation pour la perte de revenu occasionnée par la suppression de son droit exclusif sur le trafic vocal international, au moyen d'une majoration (de 0,03 EUR/minute) des tarifs de terminaison de tous les autres opérateurs pour les appels internationaux entrants.[55] D'après les autorités, cette majoration a été supprimée.

4.81. En décembre 2015, le Tadjikistan a approuvé l'établissement d'un Centre unique des communications au sein de Tojiktelecom, destiné à centraliser l'intégralité du trafic vocal international et du trafic Internet, pour lutter contre les menaces pour la sécurité nationale.[56] Bien que l'établissement de ce centre n'ait pas créé de monopole de droit, il a soulevé des préoccupations quant à la disponibilité future du trafic d'autres fournisseurs et a eu une incidence sur les décisions en matière d'investissement dans ce segment. Confrontés à des coûts d'interconnexion plus élevés depuis la mise en service du Centre unique des communications, les opérateurs de services mobiles ont augmenté leurs tarifs pour les utilisateurs finals.[57] D'après des articles de presse, en janvier 2018, Tojiktelecom est devenu le seul fournisseur d'accès à Internet de gros du Tadjikistan.[58] Cependant, les autorités affirment que les tarifs des services Internet de gros ont diminué après la création du Centre. Aucun renseignement précis n'était disponible concernant le cadre réglementaire régissant le trafic vocal international et le trafic Internet, ni concernant le rôle du Centre en tant que fournisseur de gros.

---

[52] Banque mondiale, *Tajikistan – Country Economic Memorandum: Nurturing Tajikistan's Growth Potential* (2019). Adresse consultée: http://documents.worldbank.org/curated/en/283081560956198220/Tajikistan-Country-Economic-Memorandum-Nurturing-Tajikistan-s-Growth-Potential.

[53] Le Décret n° 31 de l'AMS établissant un prix minimum pour le trafic Internet du 4 avril 2019 a été abrogé le 23 avril 2019.

[54] TAJSTAT, *Transport and communications in the Republic of Tajikistan* (2019).

[55] Banque européenne pour la reconstruction et le développement, *Electronic Communications Sector Comparative Assessment: Tajikistan – Country Summary* (2012). Adresse consultée: https://www.ebrd.com/downloads/legal/telecomms/tajikistan-2012.pdf.

[56] Résolution gouvernementale n° 765 du 30 décembre 2015.

[57] Digital.Report, *Tajik mobile operators increase the cost of calls abroad*. Adresse consultée: https://digital.report/sotovyie-operatoryi-tadzhikistana-povyisili-stoimost-zvonkov-za-rubezh.

[58] Radio Ozodi, *Mobile operators in Tajikistan are dissatisfied with the state monopoly on the Internet.* Adresse consultée: https://rus.ozodi.org/a/29068236.html.

4.82. Tout matériel radioélectrique ou de télécommunication, qu'il soit utilisé pour le déploiement de réseaux ou par les utilisateurs finals, doit être homologué par le biais d'un certificat avant d'être vendu pour utilisation, importé ou installé au Tadjikistan.[59] En principe, un certificat de conformité peut être obtenu auprès de Tajikstandard ou du Service des communications. Les nouvelles importations d'articles précédemment certifiés doivent aussi faire l'objet d'une procédure de certification. Les certificats délivrés dans des juridictions étrangères ne sont pas considérés comme équivalents.

4.83. Pour le segment des communications postales, la couverture nationale des services est l'une des prescriptions en matière de licences. En dépit de la concurrence d'entreprises opérant sur le marché local sans licence officielle[60], la société publique Pochtai Tochik (Poste tadjik) détenait un monopole de fait jusqu'en 2019, quand une autre entreprise, Pochtai Asr, a obtenu une licence pour fournir des services postaux et de courrier.

4.84. La Poste tadjik est le fournisseur de service universel pour ce qui est de l'envoi de courriers pesant jusqu'à 100 grammes.[61] Une enveloppe annuelle de 200 000 TJS du budget de l'État est destinée à couvrir les éventuelles pertes résultant de la fourniture de ce service.

4.4.3 Services financiers

4.85. Le système financier, parce qu'il est sous-développé, en particulier s'agissant du segment non bancaire, continue de faire obstacle à la croissance de l'économie tadjike. Les partenaires de développement internationaux restent une importante source de financement de l'expansion du crédit intérieur. En 2018, le secteur des services financiers a, selon les estimations, représenté 0,6% du PIB, contre 1,6% en 2013 (tableau 1.1). L'intermédiation financière, mesurée par le rapport du portefeuille de crédit total (dominé par les banques) au PIB, était de l'ordre de 12,3% en juin 2019, contre 19,4% en 2013 (tableau 4.10).

4.86. Cette dégradation des résultats est largement imputable aux difficultés financières rencontrées dans le segment de la banque, qui découlent des risques élevés de crédit et de concentration et sont exacerbées par le degré important de dollarisation de l'économie.[62] Bien que les chiffres diminuent depuis 2017, les parts des prêts improductifs et des dépôts et prêts libellés en devises restent importantes (tableau 4.10). L'intervention de l'État dans ce secteur, par le biais de prises de participations et de lignes de crédit ciblées, reste importante, ce qui est susceptible d'aller à l'encontre de l'égalité de traitement. Les lacunes de l'infrastructure d'information sur le crédit continuent par ailleurs de freiner le développement du secteur.

4.87. En juin 2019, les actifs totaux du secteur financier représentaient 31% du PIB.[63] Les banques dominent toujours le secteur financier, avec 80,5% du total des actifs en juin 2019, contre 82% en 2013. Les établissements de microcrédit représentent environ 15% du total des actifs du secteur financier, et les parts respectives des segments des pensions et des assurances restent inférieures à 5% (tableau 4.10). En juin 2019, les banques représentaient 73,4% de l'ensemble des prêts, contre 84,1% en 2013.

---

[59] Résolution gouvernementale n° 450 du 2 septembre 2010.

[60] Selon des articles de presse, le Service des communications a fermé les bureaux de quatre entreprises de services de courrier en juin 2017, après l'entrée en vigueur du texte de loi sur le régime de licences. ASIA-Plus, *Only one mail service agency remains in Tajikistan's market.* Adresse consultée: https://www.asiaplustj.info/en/news/tajikistan/economic/20170621/only-one-mail-service-agency-remains-in-tajikistans-market.

[61] Résolution gouvernementale n° 185 du 23 juin 2003.

[62] Banque mondiale, *Tajikistan – Country Economic Memorandum: Nurturing Tajikistan's Growth Potential* (2019). Adresse consultée: http://documents.worldbank.org/curated/en/283081560956198220/Tajikistan-Country-Economic-Memorandum-Nurturing-Tajikistan-s-Growth-Potential.

[63] Banque nationale du Tadjikistan (NBT), *Financial System Overview*. Adresse consultée: https://nbt.tj/files/suboti-moliyavi/Шарҳи%20низоми%20молиявии/2019/Sharhi_nizomi_moliyavi_semoha_2_2019.pdf.

Tableau 4.10 Indicateurs du système financier, 2013-2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019[a]
Total des actifs (millions de TJS), dont	11 530	13 265	16 437	21 843	21 746	22 118	22 427
Banques	9 451	10 581	13 246	18 672	18 237	18 070	18 044
Banques publiques[b]	1 297	1 778	2 467	10 678	9 568	9 595	9 458
Établissements de microcrédit	1 905	2 491	2 926	2 515	2 695	3 131	3 398
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat	-	-	-	142	219	229	238
Compagnies d'assurance	174	193	265	236	295	372	405
Caisse de sécurité sociale et de retraite	..	..	..	97	114	131	131
Sociétés de crédit-bail	..	..	..	181	186	185	211
Prêts (millions de TJS), dont	7 395,6	9 661,3	11 223,0	9 817,5	8 507,3	8 676,0	8 904,8
Banques	6 021,1	7 767,0	9 235,7	8 121,7	6 811,9	6 606,5	6 532,9
Établissements de microcrédit	1 374,5	1 894,3	1 987,3	1 695,8	1 695,4	2 069,5	2 371,9
Prêts improductifs/total des prêts (%)	13,6	21,2	26,3	47,6	36,5	31,1	25,5
Prêts libellés en devises/total des prêts (%)	62,5	62,5	65,3	63,8	61,0	57,2	52,1
Prêts/PIB (%)	19,4	21,2	23,2	18,0	13,9	12,6	12,3
Dépôts (millions de TJS), dont	5 518,0	6 690,6	8 613,5	9 243,2	9 283,5	9 723,8	9 556,2
Banques	5 296,0	6 446,5	8 172,4	8 848,7	8 720,5	9 041,1	8 843,0
Établissements de microcrédit	224,8	244,1	441,1	394,5	563,0	682,7	713,2
Dépôts libellés en devises/total des dépôts (%)	68,4	65,6	69,5	62,4	55,4	51,0	48,0
Dépôts/PIB (%)	13,6	14,7	17,8	17,0	15,2	14,1	13,2
Marge de taux d'intérêt[c], en TJS (points de %)	23,5	23,6	24,2	24,4	27,7	25,4	21,5
Marge de taux d'intérêt[c], en devises (points de %)	22,0	21,2	20,2	18,3	20,7	17,0	15,4

Note:

- Néant.

.. Non disponible.

a Au 30 juin 2019.
b Y compris 2 banques commerciales ayant fait l'objet d'un plan de sauvetage en 2016.
c Indique l'écart entre la moyenne pondérée des taux d'intérêt sur tous les dépôts recueillis et sur tous les prêts accordés pendant la période.

Source: Banque nationale du Tadjikistan.

4.88. La part des prêts accordés à des entreprises publiques dans le total des prêts du système financier est passée de 12,1% en 2013 à 24,8% en 2018. La plupart des prêts restent des prêts à court ou moyen terme. La durée moyenne des prêts bancaires à des entreprises est passée de 362 à 412 jours entre 2013 et 2017, puis est retombée à 364 jours en 2018. Les prêts bancaires étaient surtout concentrés dans les secteurs des industries manufacturières, du commerce international et de la consommation, tandis que les prêts des établissements de microcrédit ciblaient principalement les secteurs de la consommation, de l'agriculture et du commerce international.[64]

4.89. La Banque nationale du Tadjikistan (NBT) réglemente et supervise les segments de la banque, du microcrédit et, depuis mars 2017, de l'assurance.[65] Ses objectifs stratégiques sont les suivants: assurer la stabilité des prix et la résilience face aux chocs extérieurs; et promouvoir un système financier sain et inclusif. La législation tadjike ne contient pas de dispositions relatives à l'établissement et à l'exploitation des fonds de pension privés. La Caisse de sécurité sociale et de retraite du gouvernement de la République tadjik est l'organe exécutif central en charge de l'administration de l'assurance sociale et de l'assurance retraite obligatoires et volontaires. Les versements aux bénéficiaires de l'assurance sociale et de l'assurance retraite se font exclusivement par le biais de la banque publique AmonatBank. Les compétences de réglementation et de contrôle des marchés des valeurs mobilières sont réparties entre le Ministère des finances et la NBT.

[64] NBT, *Banking Statistics Bulletin* (April 2019). Adresse consultée: https://nbt.tj/ru/statistics/statistical_bulletin.php.

[65] Résolution gouvernementale n° 408 du 1er octobre 2016, et Décret présidentiel n° 851 du 13 mars 2017.

4.90. Pendant la période à l'examen, le Tadjikistan a adopté une nouvelle Loi sur les garanties sur les biens meubles et l'enregistrement des éléments de passif garantis, et sur les services et systèmes de paiement, et a mis en place un Registre unifié des éléments de passif garantis. Plusieurs lois ont aussi été modifiées, dans le but d'établir un mécanisme durable pour résoudre le problème des banques insolvables. Des initiatives ont été prises pour renforcer le cadre de réglementation et de supervision du système financier, dans l'optique d'améliorer le classement des actifs et la constitution de provisions, ainsi que la gestion des taux de change et du risque de crédit. En avril 2015, la NBT a publié des instructions relatives à l'exécution des transactions en devises, qui ont imposé la fermeture de tous les bureaux de change détenus par des particuliers.

4.91. Plusieurs services financiers sont exonérés de TVA (section 3.3.1.1). Jusqu'en mai 2017, le secteur des services financiers n'était pas soumis au régime de la concurrence du Tadjikistan (section 3.3.4.1).

4.4.3.1 Banque et microcrédit

4.92. Au 30 juin 2019, le segment de la banque du Tadjikistan comptait 17 banques et 61 établissements de microcrédit (24 entreprises de microcrédit acceptant les dépôts, 6 entreprises de microcrédit, et 31 fonds de microcrédit non commerciaux). On recensait 10 banques à participation étrangère, dont 6 – y compris 1 succursale et 3 filiales de banques étrangères – étaient à capital majoritairement étranger (plus de 50% du capital). Les capitaux étrangers représentaient 9,8% du capital social total du système bancaire, contre 34,4% en 2013.

4.93. Les banques étrangères peuvent entrer sur le marché tadjik en établissant une succursale ou une filiale, sous réserve des prescriptions stipulées dans la liste d'engagements AGCS du Tadjikistan.[66] Elles peuvent également ouvrir des bureaux de représentation non titulaires d'un agrément, lesquels ne sont pas autorisés à exercer directement des activités financières au Tadjikistan. Bien que la participation étrangère au capital ne soit pas plafonnée pour chaque banque, les engagements pris par le Tadjikistan au titre de l'AGCS prévoient la possibilité d'adopter des restrictions si la participation étrangère au capital du système bancaire tadjik dépasse 51%. Les autorités affirment qu'aucune restriction de la sorte n'a jusqu'ici été appliquée. Les conditions d'agrément et les normes prudentielles s'appliquent d'une façon égale à l'ensemble des institutions encadrées par la NBT, indépendamment de la structure du capital et de la nationalité.

4.94. Pendant la période à l'examen, 15 établissements de crédit sont entrés sur le marché tadjik et plus de 60 établissements de crédit se sont vu retirer leur agrément. Deux banques en difficulté, Agroinvestbank et Tojiksodirotbank, ont été sauvées par l'État en 2016, selon un calendrier prédéfini pour le rachat de leurs parts auprès du Ministère des finances. En juillet 2019, la participation de l'État au capital de ces banques était de 87,3% et 85,2%, respectivement. En juillet 2019 toujours, les trois plus grosses banques du Tadjikistan représentaient conjointement 50,9% du total des actifs bancaires, 55,7% du total des dépôts et 39,9% des prêts bruts. Les chiffres correspondants pour 2013 étaient de 61%, 32% et 37%. Deux banques avaient un réseau de succursales couvrant tout le territoire.

4.95. En novembre 2018, la NBT a adopté des règles relatives à la désignation des établissements de microcrédit d'importance systémique.[67] Conformément à ces règles, la NBT doit chaque année mettre à jour la liste de ces établissements et la publier sur son site Web. En février 2019, cette liste comprenait trois banques d'importance systémique, avec en tête la banque d'épargne publique (AmonatBank), et un établissement de microcrédit potentiellement d'importance systémique.[68]

4.96. Conformément à la législation tadjike, les dépôts effectués auprès de l'AmonatBank sont intégralement garantis par l'État. Tous les autres établissements de crédit acceptant les dépôts doivent s'acquitter de contributions au Fonds de garantie des dépôts des particuliers (IDIF), en fonction de la taille de leur portefeuille de dépôts et de la devise dans laquelle il est libellé (0,1% des dépôts en somoni et 0,3% des dépôts en devises).[69] Le montant compensatoire maximum versé

[66] Document de l'OMC GATS/SC/151 du 22 avril 2013.

[67] Résolution n° 163 du Conseil de la NBT du 30 novembre 2018.

[68] NBT, *List of systemically important credit institutions and potential systemically important credit institutions in the Republic of Tajikistan for 2019*. Adresse consultée: https://nbt.tj/ru/suboti-moliyavi/intishorot.php.

[69] Loi n° 1252 du 23 novembre 2015.

par l'IDIF en cas de faillite d'un établissement de crédit (banque ou établissement de microcrédit) est de 500 unités standard (27 500 TJS) pour les dépôts en somoni et de 350 unités standard (19 250 TJS) pour les dépôts en devises. À la fin du mois de juin 2019, les actifs de l'IDIF équivalaient à 94,1% de l'ensemble des prêts improductifs.

4.4.3.2 Assurance

4.97. Au 30 juin 2019, le marché de l'assurance comprenait 19 compagnies d'assurance, dont 2 assureurs publics et 1 compagnie d'assurance mutuelle.[70] Aucune compagnie de réassurance n'a été constituée en société au Tadjikistan jusqu'à présent. Au premier semestre de 2019, les primes souscrites brutes s'élevaient à 97,4 millions de TJS, dont 0,9% correspondant à l'assurance publique obligatoire et 33,4% aux assurances obligatoires.

4.98. L'entreprise unitaire d'État Tochiksugurta est le seul fournisseur d'assurance publique obligatoire; elle propose aussi six catégories d'assurances obligatoires, rivalisant ainsi avec un autre assureur – Sugurtai avvalini milli – pour trois de ces types d'assurance.[71] Deux autres catégories d'assurances obligatoires sont proposées par l'entreprise unitaire d'État Tajiksarmoyaguzor.[72]

4.99. Seules les entreprises constituées en société au Tadjikistan et titulaires d'une licence délivrée par la NBT peuvent avoir des activités d'assurance. La Loi sur l'activité d'assurance énonce un ensemble de prescriptions applicables aux compagnies d'assurance à participation étrangère. Parmi ces prescriptions figurent les suivantes: le plafonnement à 50% de la proportion d'étrangers au conseil d'administration de la compagnie; et l'autorisation préalable de la NBT pour toutes les transactions impliquant une prise de participation par des étrangers dans une compagnie ou dans ses filiales.[73] Conformément aux engagements pris par le Tadjikistan au titre de l'AGCS, les exigences de nationalité et de résidence limitant le traitement national devaient être supprimées au plus tard en 2018.[74]

4.100. Il a été estimé que le cadre réglementaire du Tadjikistan nécessitait d'autres réformes, pour l'aligner sur les meilleures pratiques internationales.[75] D'après les autorités, les exigences prudentielles s'appliquent de manière égale à toutes les compagnies d'assurance, indépendamment de la structure de leur capital ou de leur nationalité. Le Tadjikistan n'a pas de fonds de garantie destiné à couvrir les indemnisations en cas d'insolvabilité d'un assureur.

4.4.3.3 Valeurs mobilières

4.101. Le marché des capitaux du Tadjikistan en est toujours à ses balbutiements, ce qui témoigne des restrictions appliquées au négoce de titres de la Banque centrale et de titres d'État, et des manquements de la plupart des entreprises tadjikes en termes de présentation d'états financiers.[76] En septembre 2019, le marché des capitaux comprenait deux bourses de valeurs, sept courtiers en valeurs mobilières, quatre registres et un dépositaire central. La Bourse d'Asie centrale (CASE), établie par des investisseurs privés en avril 2015, a été la première plate-forme d'échange organisé

[70] NBT, *Unified State Register of Insurance Market Professional Participants.* Adresse consultée: https://nbt.tj/ru/sugurta/fehrist.php.

[71] L'assurance publique obligatoire est financée par le budget de l'État et comprend l'assurance: du Président; des membres du Parlement; des agents des douanes; du personnel militaire; des fonctionnaires; des juges; et des procureurs et enquêteurs des autorités judiciaires.

[72] Les catégories d'assurance obligatoire sont les suivantes: assurance des passagers (transport automobile, aérien, par navigation, ferroviaire et routier international); assurance des biens des entreprises agricoles; assurance contre les incendies (bâtiments, structures et biens); assurance responsabilité civile des propriétaires de véhicules; assurance contre les accidents du travail pour les employés occupant des postes présentant des risques pour la vie et la santé; assurance des biens loués à bail par des organismes d'État ou des entreprises publiques; et certaines assurances du trafic de fret.

[73] Loi n° 1349 du 23 juillet 2016.

[74] Document de l'OMC GATS/SC/151 du 22 avril 2013.

[75] Banque mondiale, *Tajikistan – Country Economic Memorandum: Nurturing Tajikistan's Growth Potential* (2019). Adresse consultée: http://documents.worldbank.org/curated/en/283081560956198220/Tajikistan-Country-Economic-Memorandum-Nurturing-Tajikistan-s-Growth-Potential.

[76] Banque mondiale, *Tajikistan – Country Economic Memorandum: Nurturing Tajikistan's Growth Potential* (2019). Adresse consultée: http://documents.worldbank.org/curated/en/283081560956198220/Tajikistan-Country-Economic-Memorandum-Nurturing-Tajikistan-s-Growth-Potential.

de valeurs mobilières au Tadjikistan. En janvier 2020, une seule obligation d'entreprise, émise en 2017, était cotée à la CASE. Une plate-forme alternative, la Bourse asiatique, a été créée en 2018.

4.102. En principe, les étrangers et les entreprises à participation étrangère bénéficient du traitement national pour ce qui est des prescriptions en matière de licence et des autres exigences auxquelles est soumis l'exercice d'activités professionnelles sur le marché des valeurs mobilières.

4.4.4 Tourisme

4.103. Recouvert essentiellement de chaînes de montagnes séparées de vallées, le territoire du Tadjikistan s'étend à des altitudes allant de 300 m à 7 495 m au-dessus du niveau de la mer. Ses sommets montagneux et ses nombreux glaciers donnent naissance à un vaste réseau de rivières et de lacs, qui fait vivre une faune et une flore très diversifiées. Les principales sources d'intérêts pour les touristes sont le trekking et l'alpinisme, l'écotourisme, la faune sauvage, les routes de la soie et les expériences culturelles. Le Tadjikistan pourrait élargir considérablement son offre de produits touristiques, y compris en développant les segments de l'artisanat et des services de spa et de bien-être.

4.104. En septembre 2019, les zones naturelles protégées représentaient 22% du territoire. Ces zones comprenaient 4 réserves naturelles (Tigrovaya Balka, Ramit, Dashti Djum et Zorkul), 13 sanctuaires et 2 parcs à visée récréative et éducative.[77] Les autorités réfléchissent actuellement à des réformes qui clarifieraient la délimitation et renforceraient la gestion du tourisme et des zones protégées.

4.105. D'après les statistiques disponibles, le secteur du tourisme s'est développé pendant la période considérée (tableau 4.11).[78] Les arrivées de touristes et le nombre de licences accordées pour des activités touristiques ont augmenté. En 2019, on comptait 268 établissements d'hébergement enregistrés, d'une capacité cumulée de 15 719 lits. Plusieurs hôtels se sont vu accorder une ou plusieurs étoiles par Tajikstandard, sur la base de critères généraux (taille, affiliation avec une grande marque, etc.). Les autorités réfléchissent actuellement à une amélioration de la classification des installations touristiques, qui serait axée sur le niveau de service proposé.

Tableau 4.11 Principaux indicateurs relatifs au tourisme, 2013-2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes provenant des services liés aux voyages et au tourisme (millions de TJS)	1,0	1,8	2,8	2,1	4,0	16,9
Nombre de licences d'activité	90	97	107	119	105	144
Nombre d'arrivées de touristes (milliers de personnes)	208,0	213,0	413,0	344,0	431,0	1 037,6

Source: TAJSTAT, *Tajikistan in figures* (2018); et renseignements communiqués par les autorités.

4.106. Le fait que les liaisons de transport ne soient pas pratiques et soient onéreuses, et notamment que le réseau de vols internationaux soit limité, reste un frein important au développement du tourisme au Tadjikistan. Les autres difficultés sont le manque d'accès aux finances et l'insuffisance des infrastructures, notamment pour ce qui est de l'approvisionnement en électricité et des télécommunications. Pour compenser ces inconvénients, le Tadjikistan accorde aux investisseurs de l'industrie du tourisme une exonération temporaire de l'impôt sur les bénéfices de cinq ans pour les entreprises du secteur du tourisme récemment établies, ainsi que des exonérations des droits de douane et de la TVA sur le matériel et les matériaux de construction importés pour construire ou reconstruire des infrastructures touristiques.[79] Les autorités s'attèlent aussi à moderniser les infrastructures afin d'attirer des investisseurs privés dans certaines zones de développement du tourisme (Varzob, Baljuvon et Romit).

4.107. Pendant la période à l'examen, le Tadjikistan a réduit ses droits consulaires sur les visas touristiques et a pris des mesures pour simplifier les formalités de délivrance de ces visas. Depuis 2016, les touristes en provenance de 112 États peuvent choisir d'utiliser le système de visa électronique du Tadjikistan pour demander, obtenir et télécharger un visa touristique en ligne. Sinon,

[77] TAJSTAT, *Tajikistan in figures* (2018). Adresse consultée: http://stat.ww.tj/publications/June2019/tajikistan-in-figures-2018.pdf.

[78] En raison de l'insuffisance des données collectées, on ne disposait pas d'une estimation fiable de la part du secteur dans le PIB.

[79] Lois n° 1422 et n° 1423 du 30 mai 2017, et Loi n° 189 du 12 avril 2018.

un visa peut être délivré à l'arrivée dans l'un quelconque des aéroports internationaux du Tadjikistan aux visiteurs en provenance de 46 États. En janvier 2017, le Tadjikistan a également mis en place un système électronique pour la présentation et le traitement des demandes de visas de toutes sortes. Un régime de voyage sans visa a été mis en place entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan en mars 2018.

4.108. Les engagements pris par le Tadjikistan dans le cadre de l'AGCS portent sur les services d'hôtellerie et de restauration (y compris les services de traiteur), les services d'agences de voyages et d'organisateurs touristiques, et les services de guides touristiques. L'approche globale adoptée par le pays consiste à ne limiter l'accès aux marchés et le traitement national que pour le mode 4 (non consolidé), et à exiger que toute présence commerciale prenne la forme d'une personne morale constituée en société au Tadjikistan. Les services de guides touristiques font aussi l'objet d'une limitation du traitement national (mode 3) imposant que les personnes physiques fournissant ces services soient des citoyens tadjiks.

4.109. Les principales lois régissant le secteur du tourisme sont la Loi sur le tourisme et la Loi sur le tourisme intérieur.[80] Les directions stratégiques définies pour le secteur ont été exposées dans les documents suivants: un document conceptuel pour la période 2009-2019; des programmes de développement du tourisme (2015-2017 et 2018-2020); une stratégie de développement du tourisme (2018-2030); et des plans d'action pour la promotion de l'investissement dans le tourisme (2014) et de la commercialisation des produits touristiques (2015). Les domaines d'action identifiés comme étant des priorités sont les suivants: amélioration de l'infrastructure; création de produits touristiques et mise au point d'une stratégie de commercialisation; amélioration de la réglementation (régime de licences et classement); mise en place de formations en vue de proposer des services de qualité; établissement de programmes d'aides d'État; et amélioration de la collecte de données statistiques.

4.110. En 2017, le Comité des affaires de la jeunesse, des sports et du tourisme a été scindé en deux entités: le Comité de développement du tourisme et le Comité des affaires de la jeunesse et des sports, tous deux rendant compte directement au gouvernement. Outre la formulation de la politique sectorielle, le Comité du développement du tourisme s'est vu attribuer les responsabilités du développement et de la commercialisation des activités touristiques, et de la délivrance des licences d'activité.[81] Le Comité de l'environnement du gouvernement de la République du Tadjikistan est en charge de la préservation de la faune et de la flore sauvages et de la gestion des zones naturelles protégées.

4.111. Toutes les entités souhaitant exercer des activités en lien avec le tourisme au Tadjikistan doivent obtenir une licence. Les licences d'activité touristique ont une durée de validité de cinq ans (renouvelable). En principe, les prescriptions en matière de licences et les droits de licence s'appliquent de façon égale, indépendamment de la structure de capital et de la nationalité. Les entités souhaitant participer à des salons internationaux sur le tourisme peuvent être autorisées à utiliser, sans frais, l'espace d'exposition payé par le Comité du développement du tourisme.

4.112. Le Tadjikistan a conclu des accords de coopération bilatéraux avec 19 économies en vue de renforcer la coopération institutionnelle aux fins de la coordination des activités liées au tourisme et de la promotion des produits touristiques. Le Tadjikistan est aussi signataire, avec le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la République kirghize et le Turkménistan, d'un programme de coopération mutuelle pour la période 2018-2019, qui présente dans les grandes lignes plusieurs initiatives conjointes, y compris dans le domaine du tourisme.

[80] Lois n° 824 du 3 septembre 1999 et n° 796 du 18 juillet 2017.
[81] Loi n° 258 du 27 mai 2017.

5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par section et principal chapitre du SH, 2013-2018

(Millions d'USD et pourcentage)

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations totales	919	813	898	899	984	1 074
	(% des exportations totales)					
1 – Animaux vivants, produits du règne animal	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
2 – Produits du règne végétal	5,8	5,0	4,4	3,1	2,6	1,9
08. Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	3,5	3,4	2,2	1,5	1,4	1,1
07. Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	1,5	1,0	1,2	0,8	0,3	0,4
13. Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux	0,4	0,3	0,7	0,6	0,8	0,3
3 – Graisses et huiles animales ou végétales; graisses alimentaires élaborées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 – Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigre; tabacs	0,1	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4
24. Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	0,1	0,2	0,2	0,4	0,4	0,2
5 – Produits minéraux	11,9	27,5	22,8	34,2	49,3	50,7
26. Minerais, scories et cendres	10,9	21,6	17,0	26,6	39,4	37,3
27. Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation	0,7	5,5	5,5	5,8	5,3	7,4
25. Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	0,3	0,4	0,4	1,8	4,7	6,1
dont 2523. Ciments Portland	0,0	0,0	0,0	1,7	4,7	6,1
6 – Produits des industries chimiques ou des industries connexes	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,7
28. Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,6
36. Poudres et explosifs; articles de pyrotechnie; allumettes; matières inflammables	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
7 – Matières plastiques et ouvrages en ces matières; caoutchouc et ouvrages en ces matières	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
8 – Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de voyage, sacs à main; ouvrages en boyaux	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2
41. Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs	0,4	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2
9 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
10 – Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier et ses applications	0,0	0,7	3,5	0,0	0,0	0,1
11 – Matières textiles et ouvrages en ces matières	24,8	20,1	19,0	17,0	18,5	21,1
52. Coton	22,3	17,5	17,4	15,3	16,3	19,1
62. Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	2,1	2,4	1,4	1,6	2,0	1,8
12 – Chaussures, coiffures, parapluies; plumes et articles en plumes; fleurs artificielles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13 – Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, etc.; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14 – Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux	8,3	10,1	18,8	11,0	0,2	0,2
15 – Métaux communs et ouvrages en ces métaux	42,5	29,9	25,9	25,1	23,3	21,9
76. Aluminium et ouvrages en aluminium	41,6	29,0	24,7	23,3	20,6	18,8
81. Autres métaux communs; cermets; ouvrages en ces matières	0,0	0,6	0,5	1,3	2,1	2,5
72. Fonte, fer et acier	0,5	0,2	0,4	0,3	0,4	0,5
16 – Machines et appareils; matériel électrique; appareils d'enregistrement des images et du son en télévision	2,8	1,3	1,6	2,0	1,5	1,0
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	2,4	1,0	1,2	1,6	1,0	0,9
17 – Matériel de transport	2,7	3,7	2,7	4,4	2,6	1,5
87. Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	0,9	2,9	1,2	4,3	1,1	1,5
88. Navigation aérienne ou spatiale	1,6	0,8	1,6	0,0	1,5	0,0
18 – Instruments et appareils d'optique, de photographie, de précision; instruments et appareils médico chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique	0,4	0,5	0,3	1,9	0,7	0,1
19 – Armes et munitions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20 – Marchandises et produits divers	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
21 – Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A1. 2 Importations de marchandises par section et principal chapitre du SH, 2013-2018

(Millions d'USD et pourcentage)

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total	4 168	4 236	3 420	3 032	2 764	3 144
	(% des importations totales)					
1 – Animaux vivants, produits du règne animal	1,6	2,1	2,0	1,7	2,3	2,0
02. Viandes et abats comestibles	1,0	1,4	1,4	1,1	1,5	1,4
04. Laits et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale	0,5	0,6	0,5	0,5	0,7	0,4
2 – Produits du règne végétal	9,2	9,6	11,2	10,5	9,6	7,6
10. Céréales	5,4	6,1	7,8	8,0	7,4	5,8
11. Produits de la minoterie; malt; amidons et fécules; inuline; gluten de froment	2,7	2,1	2,0	1,3	0,8	0,6
08. Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
3 – Graisses et huiles animales ou végétales; graisses alimentaires élaborées	2,3	2,4	2,8	3,0	3,4	2,6
4 – Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigre; tabacs	6,2	6,9	7,1	6,3	7,8	7,4
17. Sucres et sucreries	1,8	2,0	2,6	2,1	2,7	2,3
19. Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de fécules ou de lait	1,4	1,4	1,2	1,3	1,4	1,3
18. Cacao et ses préparations	1,1	1,0	1,0	0,9	1,1	1,0
5 – Produits minéraux	17,8	19,8	16,8	16,0	17,2	18,3
27. Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation	15,0	18,2	16,2	15,6	16,8	17,9
25. Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	2,7	1,7	0,6	0,4	0,4	0,4
6 – Produits des industries chimiques ou des industries connexes	10,6	9,1	9,6	11,1	11,5	9,6
28. Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux	5,4	3,6	4,5	5,2	4,8	3,6
30. Produits pharmaceutiques	2,1	1,9	1,2	1,2	1,5	1,4
34. Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes	0,9	1,1	1,2	1,3	1,3	1,1
31. Engrais	0,7	0,6	0,8	1,1	1,3	1,0
7 – Matières plastiques et ouvrages en ces matières; caoutchouc et ouvrages en ces matières	1,7	2,1	2,4	3,0	3,4	3,4
39. Matières plastiques et ouvrages en ces matières	1,3	1,6	1,8	2,3	2,8	2,7
8 – Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de voyage, sacs à main; ouvrages en boyaux	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1
9 – Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège	5,5	6,9	6,0	4,3	4,8	3,9
44. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	5,5	6,9	6,0	4,3	4,8	3,9
10 – Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier et ses applications	5,9	2,9	1,3	1,8	1,9	1,6
11 – Matières textiles et ouvrages en ces matières	1,1	1,4	1,7	2,3	2,4	1,9
12 – Chaussures, coiffures, parapluies; plumes et articles en plumes; fleurs artificielles	0,3	0,3	0,4	0,6	0,5	0,3
13 – Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, etc.; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	2,3	2,8	2,5	3,4	3,3	2,7
69. Produits céramiques	0,6	0,9	1,0	1,4	1,3	1,0
14 – Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux	0,0	1,5	3,0	0,2	0,2	0,2
15 – Métaux communs et ouvrages en ces métaux	7,4	7,9	9,8	11,5	10,3	13,0
72. Fonte, fer et acier	4,4	5,0	6,4	6,3	6,5	8,7
73. Ouvrages en fonte, fer ou acier	2,5	2,2	2,6	4,1	2,6	3,2
76. Aluminium et ouvrages en aluminium	0,1	0,2	0,2	0,3	0,5	0,5
16 – Machines et appareils; matériel électrique; appareils d'enregistrement des images et du son en télévision	10,4	10,1	15,1	15,5	10,8	13,6
84. Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	5,7	6,0	9,1	10,0	6,2	8,5
85. Machines, appareils et matériels électriques, appareils d'enregistrement ou de reproduction du son	4,8	4,1	5,9	5,5	4,7	5,1
17 – Matériel de transport	15,6	12,0	5,9	6,2	7,8	9,8
87. Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	9,1	10,6	5,8	5,8	7,3	9,4
18 – Instruments et appareils d'optique, de photographie, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique	0,8	0,6	1,0	1,1	0,8	0,6

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
19 – Armes et munitions	0,4	0,3	0,0	0,1	0,4	0,1
20 – Marchandises et produits divers	0,8	1,2	1,2	1,4	1,6	1,4
21 – Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par partenaire commercial, 2013-2018

(Millions d'USD et pourcentage)

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations totales	919	813	898	899	984	1 074
	(% des exportations totales)					
Amériques	0,1	0,0	1,6	0,3	1,9	0,5
États-Unis	0,1	0,0	1,6	0,0	1,5	0,1
Autres pays d'Amérique	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	0,5
Europe	57,9	45,2	50,2	37,6	28,6	31,6
UE-28	3,2	3,7	3,2	4,2	4,7	5,7
Pays-Bas	0,0	0,8	1,0	1,6	2,5	2,7
Italie	1,7	2,0	1,2	1,4	1,6	1,5
Lettonie	0,4	0,4	0,4	0,6	0,3	0,8
Royaume-Uni	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3
Belgique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
AELE	8,4	10,1	18,6	11,0	0,2	0,2
Suisse	8,4	10,1	18,6	11,0	0,2	0,2
Autres pays d'Europe	46,3	31,3	28,4	22,3	23,7	25,8
Turquie	46,3	31,3	28,4	22,3	23,7	25,8
Communauté d'États indépendants (CEI)	19,3	32,2	28,8	32,7	43,8	49,4
Kazakhstan	9,4	21,8	16,3	21,7	33,0	27,9
Ouzbékistan	0,5	0,4	0,7	4,0	5,8	14,5
Fédération de Russie	7,1	7,9	9,7	5,6	3,3	5,1
République kirghize	0,8	1,1	1,0	1,0	1,1	1,3
Bélarus	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3
Moldova, République de	0,3	0,2	0,0	0,0	0,2	0,1
Turkménistan	0,5	0,1	0,3	0,2	0,2	0,1
Géorgie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ukraine	0,3	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Azerbaïdjan	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Afrique	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Moyen-Orient	8,0	8,7	7,1	7,5	5,2	3,6
Iran	7,4	8,1	6,7	4,3	3,1	3,3
Émirats arabes unis	0,5	0,3	0,2	2,8	1,8	0,2
Iraq	0,1	0,2	0,2	0,4	0,4	0,1
Asie	14,7	13,7	12,4	21,8	20,4	14,8
Chine	9,4	4,8	3,3	4,9	3,6	5,3
Japon	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Autres pays d'Asie	5,2	8,9	8,8	16,8	16,7	9,4
Afghanistan	2,4	6,4	6,2	8,3	10,0	6,7
Taipei chinois	0,0	0,0	0,0	5,0	5,0	1,6
Pakistan	2,6	2,4	2,6	3,4	1,7	0,9
Viet Nam	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A1. 4 Importations de marchandises par partenaire commercial, 2013-2018

(Millions d'USD et pourcentage)

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total des importations	4 168	4 236	3 420	3 032	2 764	3 144
	(% des importations totales)					
Amériques	12,5	4,7	2,4	1,7	2,0	2,4
États-Unis	8,9	2,9	1,1	0,8	0,9	1,3
Autres pays d'Amérique	3,6	1,7	1,2	0,9	1,2	1,1
Brésil	0,8	0,3	0,1	0,3	0,2	0,4
Canada	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,3
Équateur	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Argentine	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1
Europe	12,3	14,3	13,3	9,0	11,2	12,1
UE-28	9,0	9,1	6,4	4,7	6,7	7,7
Allemagne	5,9	5,3	3,1	1,9	3,8	3,1
Italie	0,3	0,6	0,8	0,4	0,6	1,1
Royaume-Uni	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,7
France	0,7	0,3	0,5	0,4	0,2	0,5
Lituanie	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
AELE	0,4	1,7	3,1	0,3	0,3	0,4
Suisse	0,4	1,7	3,1	0,3	0,3	0,4
Autres pays d'Europe	2,9	3,5	3,8	4,0	4,1	4,1
Turquie	2,9	3,5	3,7	3,8	3,8	4,0
Serbie	0,1	0,0	0,0	0,2	0,3	0,1
Communauté d'États indépendants (CEI)	48,6	53,3	52,9	55,3	59,6	57,7
Fédération de Russie	23,8	32,0	31,0	32,5	32,7	30,8
Kazakhstan	14,1	14,6	15,5	15,9	18,6	17,1
Ouzbékistan	0,4	0,1	0,3	1,1	2,5	4,0
République kirghize	4,0	0,6	0,5	0,6	1,0	1,5
Turkménistan	2,8	2,5	3,1	3,0	1,8	1,5
Ukraine	2,3	2,2	1,1	0,9	1,3	1,2
Bélarus	0,9	0,9	1,0	0,6	1,3	1,1
Azerbaïdjan	0,2	0,3	0,2	0,4	0,1	0,2
Géorgie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Afrique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Moyen-Orient	4,4	3,9	3,8	3,2	3,1	2,7
Iran	3,8	3,4	3,2	2,5	2,2	2,0
Émirats arabes unis	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,7
Asie	22,2	23,7	27,7	30,7	24,1	24,7
Chine	14,8	16,9	22,4	27,8	20,1	18,9
Japon	1,3	1,5	1,0	0,4	1,1	2,0
Autres pays d'Asie	6,2	5,4	4,3	2,5	2,9	3,8
Pakistan	3,1	2,8	2,5	0,8	0,9	1,7
Corée, République de	1,3	1,3	0,8	0,4	0,6	0,9
Inde	1,0	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7
Malaisie	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2
Thaïlande	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1
Viet Nam	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A2. 1 Accord de libre-échange entre le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, liste d'exceptions

Code du SH	Désignation
1704	Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires
2201	Eaux minérales naturelles non gazéifiées
2202	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées
2204	Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; moûts de raisin autres que ceux du n° 20.09
2205	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques
2207	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% vol. ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres
2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol.; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses
391722	en polymères de propylène
391723	en polymères du chlorure de vinyle
540720	étoffes faites avec des fils plats ou similaires
5702	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, non touffetés ni floqués, finis ou non préparés, y compris les tapis dits "Kelim" ou "Kilim", "Schumacks" ou "Soumak", "Karamanie" et tapis similaires tissés à la main
5703	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés, même confectionnés
570500	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même non préparés
6103	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour hommes ou garçonnets
6104	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour femmes ou fillettes
6107110000	en fils de coton
6115	Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y compris les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression (les bas à varices, par exemple) et chaussures sans semelles, en bonneterie
6203	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour hommes ou garçonnets
6204	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts (autres que pour le bain), pour femmes ou fillettes
6205	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets
6206	Blouses et chemisettes, pour femmes ou fillettes
630532	Contenants intermédiaires souples de grande capacité
7304	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en métaux ferreux (à l'exception de la fonte)
7114	Produits en or et en argent et leurs parties, en métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux
85444995	dont la tension est supérieure à 80 V mais inférieure à 1 000 V

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 1 Non-respect des consolidations tarifaires

Lignes tarifaires pour lesquelles les taux de droits NPF appliqués sont plus élevés que les taux de droits consolidés correspondants

Code du SH (NPF)	Code du SH (consolidé)	Désignation du produit consolidé	Taux NPF (%)	Taux consolidé (%)
0407110000	0407110000	- De volailles de l'espèce *Gallus domesticus*	5	0
0709609100	0709609100	- Autres piments, à l'état frais ou réfrigéré, du genre *Capsicum,* destinés à la fabrication industrielle de la capsicine ou de teintures d'oléorésines de capsicum	18	15
0709609500	0709609500	- Autres piments, à l'état frais ou réfrigéré, du genre *Capsicum* ou *Pimienta,* destinés à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	18	15
0709609900	0709609900	- Autres piments, à l'état frais ou réfrigéré, du genre *Capsicum*	18	15
2607000001	2607000000	Minerais de plomb et leurs concentrés	8	5
2607000009	2607000000	Minerais de plomb et leurs concentrés	8	5
2903771000	2903771000	- Dichlorotétrafluoroéthanes et chloropentafluoroéthanes	5,5	0
4407992000	4407990000	- Autres	7	5
4407992500	4407990000	- Autres	7	5
4407994000	4407990000	- Autres	7	5
4407999100	4407990000	- Autres	7	5
4407999600	4407990000	- Autres	7	5
4407999801	4407990000	- Autres	7	5
4407999802	4407990000	- Autres	7	5
4407999808	4407990000	- Autres	7	5
5407920000	5407920000	- Teints	5	4
8479710000	8479710000	- Des types utilisés dans les aéroports	5	0
8479790000	8479790000	- Autres	5	0
8511900001	8511900000	- Parties	9	8
8511900002	8511900000	- Parties	9	8
8511900007	8511900000	- Parties	9	8
8511900009	8511900000	- Parties	9	8
8531902000	8531902000	- Parties des panneaux indicateurs et des dispositifs d'affichage à écran plat	5	0
8543701000	8543700000	- Autres machines et appareils	5	0
8543703001	8543700000	- Autres machines et appareils	5	0
8543703009	8543700000	- Autres machines et appareils	5	0
8543705001	8543700000	- Autres machines et appareils	5	0
8543705009	8543700000	- Autres machines et appareils	5	0
8543706000	8543700000	- Autres machines et appareils	5	0
8543709000	8543700000	- Autres machines et appareils	5	0
8543900000	8543900000	- Parties	5	0

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base du profil tarifaire du Tadjikistan pour 2019, communiqué par les autorités.

Tableau A3. 2 Taux de droits d'accise

Code du SH	Désignation des marchandises	Taux de droits d'accise
	Groupe 22 Boissons alcooliques et boissons non alcooliques et vinaigre	
2201	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées	0,02 EUR/l
2202	Eaux, y compris les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits ou de légumes	0,03 EUR/l
2202 90 100 1	Bière sans alcool	0,35 EUR/l
2203 00	Bière de malt	0,35 EUR/l
2204	Vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; moûts de raisin autres que ceux du n° 2009	0,50 EUR/l
2205	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques	0,50 EUR/l
2207	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80% vol. ou plus; alcool éthylique et autres teintures alcooliques, dénaturés, de tous titres, à l'exception de l'éthanol et de l'alcool éthylique non dénaturé utilisé dans la République du Tadjikistan pour la production de produits alcooliques et médicaux	2,50 EUR/l
2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80% vol.; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	3,50 EUR/l d'alcool à 100%
	Groupe 24 Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	
2402 2402 20	Cigares (y compris ceux à bouts coupés), cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac Cigarettes contenant du tabac (avec filtre)	8,50 EUR/ 1 000 unités 9,80 EUR/ 1 000 unités
2403	Autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"; extraits et sauces de tabac	35%
	Groupe 27 Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation	
2709 00	Huiles brutes et produits bruts du pétrole dérivés de minerais bitumineux	0
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles	60 EUR/t
2710 12	Distillats légers et produits dérivés - essences pour moteur	55 EUR/t
2710 12 310 0 2710 12 411 0 2710 12 412 0 2710 12 413 0 2710 12 419 0	Essences d'aviation - essences pour moteur - avec un indice d'octane inférieur à 80 (indice Recherche) - avec un indice d'octane égal ou supérieur à 80, mais inférieur à 92 (indice Recherche) - avec un indice d'octane égal ou supérieur à 92 (indice Recherche) - autres	55 EUR/t
2710 12 450 0 2710 12 490 0 2710 12 510 0 2710 12 590 0 2710 12 700 0 2710 12 900	- avec un indice d'octane égal ou supérieur à 95, mais inférieur à 98 (indice Recherche) - avec un indice d'octane égal ou supérieur à 98 (indice Recherche) De plus de 0,013 г/л - avec un indice d'octane inférieur à 98 (indice Recherche) - avec un indice d'octane égal ou supérieur à 98 (indice Recherche) - combustible pour moteur à réaction - autres distillats légers	55 EUR/t
2710 19 2010 2710 19 250 0 2710 19 290 0	Distillats moyens Kérosène - combustible pour moteur à réaction - autres - autres	25 EUR/t
2710 1919 310 0	Distillats lourds Gazole destiné à subir des procédés spécifiques de transformation - destiné à subir une transformation chimique par un procédé autre que ceux définis pour la sous position 2710 19 310 0	8 EUR/t
2710 19 350 0	- à d'autres fins	
2710 19 42	- d'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 0,05%	
2710 19 460 0	- d'une teneur en poids de soufre supérieure à 0,05%, mais n'excédant pas 0,2%	
2710 19 480 0	- d'une teneur en poids de soufre supérieure à 0,2%	

Code du SH	Désignation des marchandises	Taux de droits d'accise
2710 19 510	- combustibles liquides destinés à subir des procédés spécifiques de transformation (huile de chauffe), à l'exception des suivants:	25 EUR/t
2710 19 5101 2710 19 5501 2710 19 6201 2710 19 6401 2710 19 6601 2710 19 6801	- fuel-oil - fuel-oil - fuel-oil - fuel-oil - fuel-oil - fuel-oil	0
2710 20	Pétrole et produits pétroliers (autres que le pétrole et les produits bruts) obtenus à partir de minerais bitumineux, et produits non dénommés ni compris ailleurs, contenant en poids au moins 70% de pétrole ou de produits pétroliers obtenus à partir de minerais bitumineux, si ces produits pétroliers constituent les constituants de base des produits contenant du biodiesel, à l'exception des produits pétroliers usagés	
2710 20110 0 2710 20150 0 2710 20190 0	Gazole - d'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 0,05% - d'une teneur en poids de soufre supérieure à 0,05%, mais n'excédant pas 0,2% - d'une teneur en poids de soufre supérieure à 0,2%	8 EUR/t
2710 20310 2710 20390	- d'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 1% - d'une teneur en poids de soufre supérieure à 2,8% À l'exception de:	25 EUR/t
2710 20 310 1 2710 20 350 1 2710 20 370 1 2710 20 390 1 2710 20 900 1	- fuel-oil - fuel-oil - fuel-oil - fuel-oil - autres produits pétroliers	0 0 0 0 55 EUR/t
2711	Hydrocarbures gazeux, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, transportés par pipeline	4 EUR/t
3403	Lubrifiants (y compris les émulsions de refroidissement lubrifiantes pour les outils coupants, les agents destinés à faciliter le dégrippage des boulons et écrous, les agents antirouille ou anticorrosion et les préparations pour faciliter le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations lubrifiantes des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles ou d'autres matières similaires, à l'exclusion de celles contenant 70% ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	60 EUR/t
	Groupe 40 Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, à l'exception des suivants:	13%
401161000 0	- autres pneus, à crampons ou à chevrons ou similaires, destinés au transport agricole ou forestier	0
4012	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps" en caoutchouc	13%
	Groupe 71 Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies	
7113	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou plaqués ou doublés de métaux précieux	5%
7114	Produits d'artisanat en or ou en argent et leurs parties, en métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux	5%
7115	Autres articles en métaux précieux ou plaqués ou doublés de métaux précieux	5%
	Groupe 87 Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87.02), y compris les voitures du type " break " et les voitures de course	10%, mais au moins 0,15 EUR/cm^3 de cylindrée

Notes: La classification des marchandises indiquée est conforme à la nomenclature des marchandises.
Le droit d'accise est calculé en euros et doit être payé en monnaie nationale au taux de change de la Banque nationale du Tadjikistan le jour de la livraison des marchandises, de l'établissement d'un acquit de douane, de l'acceptation d'une déclaration en douane des marchandises ou de la mainlevée des marchandises.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Tableau A3. 3 Redevances pour la protection de la propriété intellectuelle

a) Redevances pour les brevets d'invention (petits brevets)

Objet des redevances	Redevances (en TJS)
Dépôt d'une demande de petit brevet	66,13
Enregistrement et octroi d'un petit brevet	203,92

b) Redevances pour le maintien d'un petit brevet

Années	Redevances (en TJS)
1-2	26,46
3-4	66,13
5-6	63,60
7-8	79,38
9-10	79,38

c) Redevances pour les brevets de dessin ou modèle industriel

Objet des redevances	Redevances (en TJS)
Dépôt d'une demande de brevet	264,55
Recours auprès de la Commission d'appel:	
– contre un refus après examen de la forme de la demande	550,00
– contre un refus après examen du fond de la demande	700,00
Octroi d'un brevet de dessin ou modèle industriel	1 343,70

d) Redevances pour le maintien d'un brevet de dessin ou de modèle industriel

Années	Redevances (en TJS)
3-4	396,83
5-6	529,10
7-8	652,65
9-10	959,77
11-12	959,77
13-14	1 305,29
15	1 305,29

e) Redevances pour le renouvellement d'un brevet de dessin ou de modèle industriel

Années	Redevances (en TJS)
1-5	3 263,27

f) Redevances pour l'enregistrement d'une marque de fabrique ou de commerce, ou d'une marque de service

Objet des redevances	Redevances (en TJS)
Dépôt d'une demande d'enregistrement	268,75
Recours auprès de la Commission d'appel:	
– contre un refus de la demande	1 103,30
– contre un refus d'enregistrement d'une marque de fabrique ou de commerce	3894
Enregistrement d'une marque de fabrique ou de commerce	1 535,68
Consignation des modifications dans le Registre d'État	563,57
Renouvellement de l'enregistrement	3 263,27

g) Redevances pour l'enregistrement d'une appellation d'origine et pour l'octroi du droit de l'utiliser

Objet des redevances	Redevances (en TJS)
Dépôt d'une demande de certificat	269,63
Octroi d'un certificat donnant le droit d'utiliser une appellation d'origine	1 535,68
Consignation des modifications dans le Registre d'État	563,57
Renouvellement d'un certificat donnant le droit d'utiliser une appellation d'origine	3 263,27

h) Redevances pour le droit d'auteur relatives à l'enregistrement officiel d'œuvres littéraires, scientifiques et artistiques[a]

Types d'œuvres	Pour les ressortissants du Tadjikistan (TJS)	Pour les ressortissants étrangers (USD)
Fictions, ouvrages scientifiques, techniques et politiques, manuels, etc.	3-9	50
Partitions musicales	4-12	70
Graphiques	4-12	100
Calendriers, mots croisés, etc.	2-6	50
Œuvres audiovisuelles	4-12	70
Logiciels et bases de données	5-15	100

a WT/ACC/TJK/30 du 6 novembre 2012.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.